MASTER
NEGATIVE
NO. 92-80779-3

MICROFILMED 1992

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES/NEW YORK

as part of the
"Foundations of Western Civilization Preservation Project"

Funded by the
NATIONAL ENDOWMENT FOR THE HUMANITIES

Reproductions may not be made without permission from
Columbia University Library

COPYRIGHT STATEMENT

The copyright law of the United States -- Title 17, United States Code -- concerns the making of photocopies or other reproductions of copyrighted material...

Columbia University Library reserves the right to refuse to accept a copy order if, in its judgement, fulfillment of the order would involve violation of the copyright law.

AUTHOR:
DIDE, AUGUSTE

TITLE:
MICHEL SERVET ET CALVIN

PLACE:
PARIS

DATE:
[1907]

Master Negative #

92-80779-3

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record

931.69
Se69 Dide, Auguste, 1840-
Michel Servet et Calvin... 2. éd. Paris,
Flammarion, [1907]
322 p. 19cm.

93383

Restrictions on Use:

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35 REDUCTION RATIO: 11X
IMAGE PLACEMENT: IA IIA IB IIB
DATE FILMED: 10/14/92 INITIALS S.M
FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT

BIBLIOGRAPHIC IRREGULARITIES

MAIN ENTRY: Michel Servet et Calvin ...

Bibliographic Irregularities in the Original Document

List volumes and pages affected; include name of institution if filming borrowed text.

_____ Page(s) missing/not available: _____

_____ Volumes(s) missing/not available: _____

✓ Illegible and/or damaged page(s): inside cover, page 90

_____ Page(s) or volumes(s) misnumbered: _____

_____ Bound out of sequence: _____

_____ Page(s) or illustration(s) filmed from copy borrowed from: _____

_____

_____ Other: _____

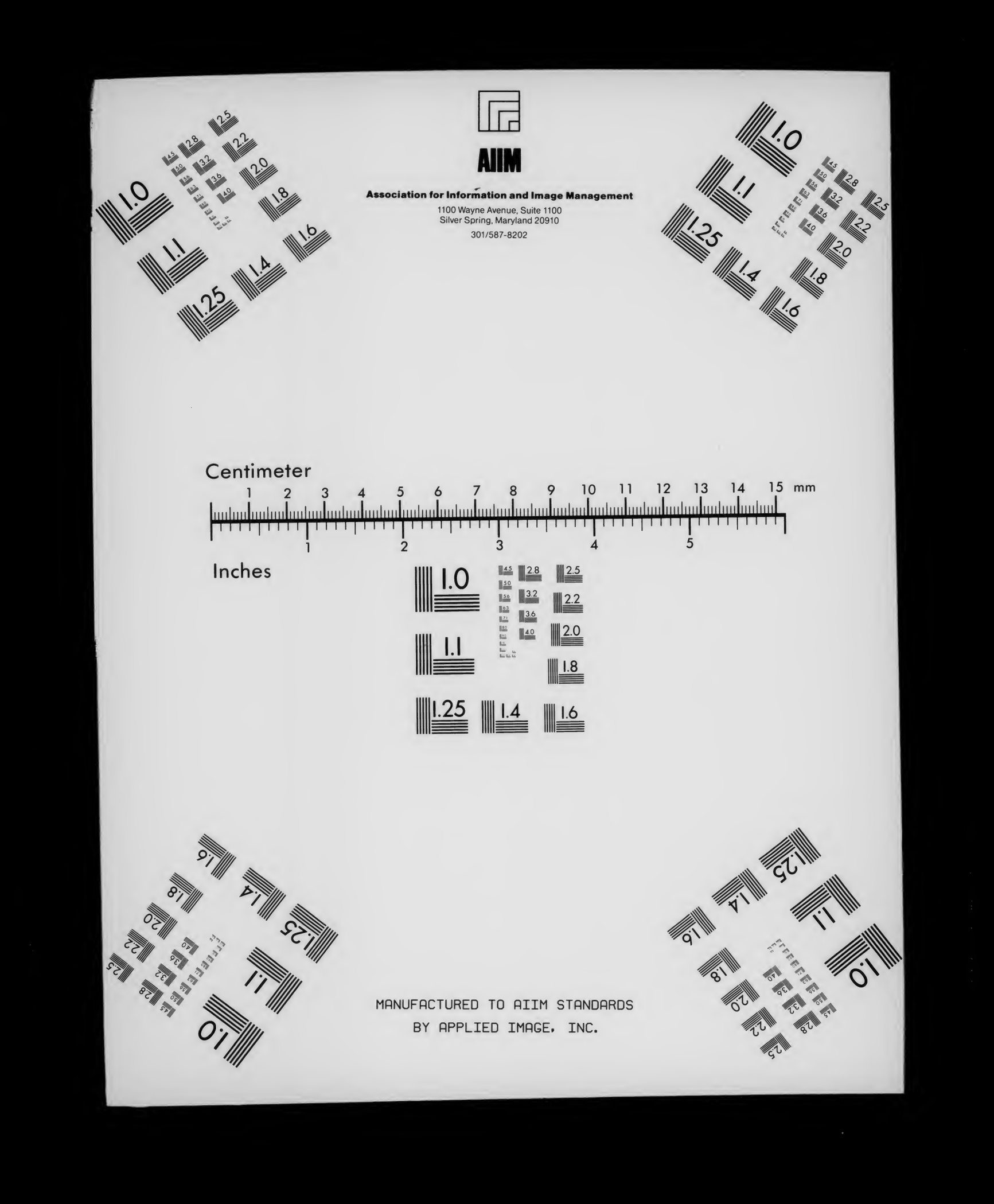
AIIM
Association for Information and Image Management
1100 Wayne Avenue, Suite 1100
Silver Spring, Maryland 20910
301/587-8202
Centimeter
Inches
MANUFACTURED TO AIIM STANDARDS
BY APPLIED IMAGE, INC.

Columbia University
in the City of New York

LIBRARY

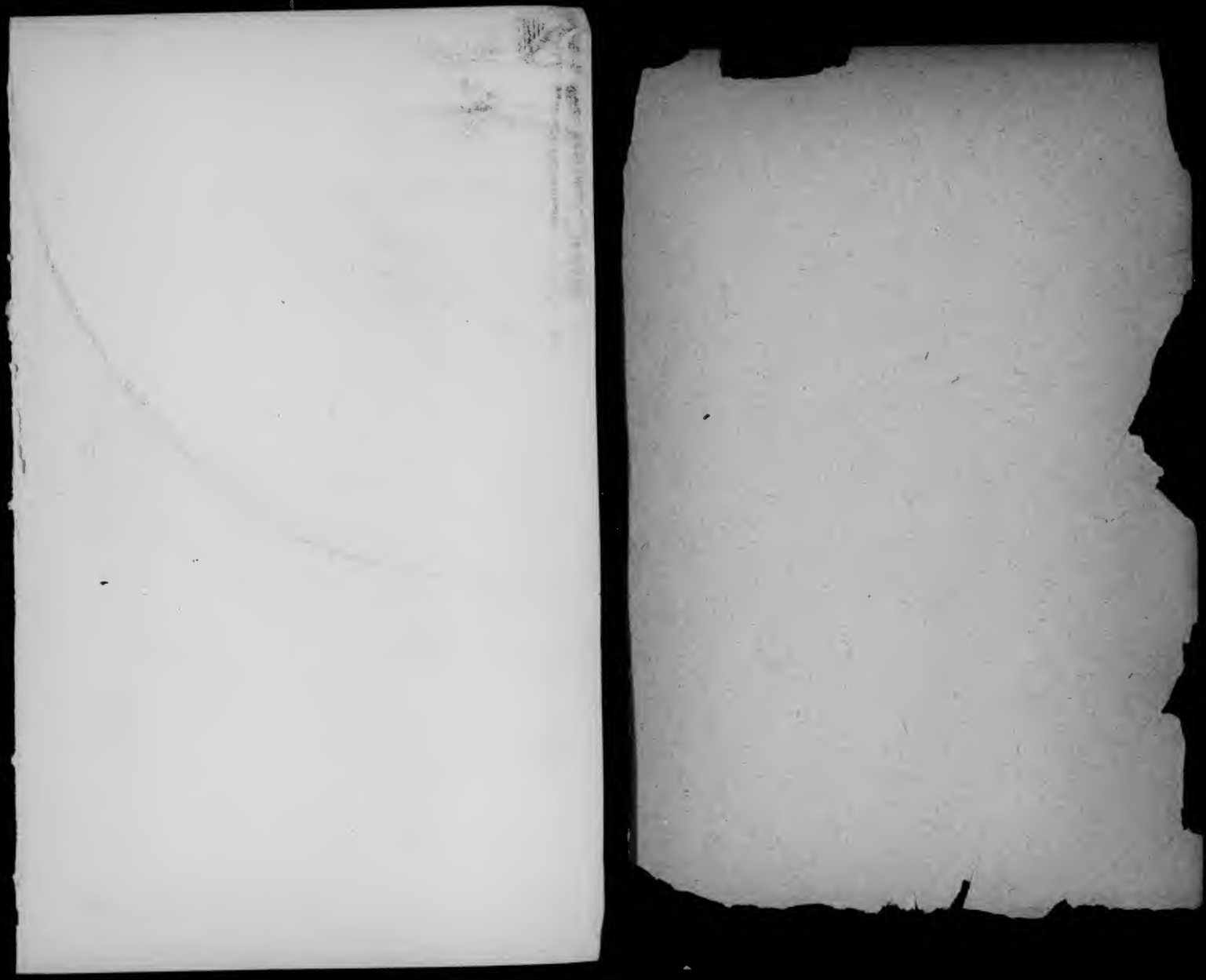

MICHEL SERVET ET CALVIN

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

GENÈVE ET L'ORTHODOXIE. Cherbuliez, éditeur.
LA CONVERSION DE SAINT PAUL. Strasbourg, 1864.
STENDHAL ET SON GROUPE LITTÉRAIRE. Paris, 1866.
AUGUSTE COMTE ET LE POSITIVISME. Paris, 1867.
PORTRAITS POLITIQUES. Lechevalier, éditeur, 1872.
DENIS PAPIN, imprimerie du *Journal Officiel*. Paris, 1879.
HÉRÉTIQUES ET RÉVOLUTIONNAIRES (2e édition). Paris, Charavay frères, 1885.
LES DROITS DES INSTITUTEURS. Discours prononcé au Sénat. Paris, Charavay frères, 1885.
LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT. Hugonis, éditeur. Paris, 1886.
JULES BARNI (3e édition). Alcan-Lévy. Paris, 1891.
LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, conférences à Paris, à Lyon, à Bordeaux, à Toulouse, à Marseille.
L'ALGÉRIE, les rapports de l'Église et de l'État, le Panama et les panamistes, Danton et les massacres de Septembre, le pouvoir civil et le militarisme, discours prononcés au Sénat, Paris.
POÈTES ET PROSATEURS NIMOIS. Patron, éditeur. Nîmes.
LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. Revue historique fondée et dirigée par Auguste Dide (15 volumes). Charavay frères, Paris.
LA FIN DES RELIGIONS (3e mille). Flammarion, éditeur, Paris.
LA PENTE DU MAL, pièce en quatre actes, jouée au Théâtre Populaire. Genève, Bâle, Paris. Georges Eitel, Librairie internationale.

ÉMILE COLIN ET Cie — IMPRIMERIE DE LAGNY

AUGUSTE DIDE

MICHEL SERVET

ET

CALVIN

« Qu'a fait Calvin, maître du pouvoir? Il a fait brûler Michel Servet, un de ces hommes de divination scientifique, comme on en compte à peine dix ou douze dans l'histoire de l'humanité tout entière. »

ÉLISÉE RECLUS.

PARIS
1907
ERNEST FLAMMARION, ÉDITEUR
26, RUE RACINE, 26

Tous droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays, y compris la Suède et la Norvège.

15-5250
931.89
Se69

PRÉFACE

On trouvera, dans ce nouveau livre de l'auteur de LA FIN DES RELIGIONS, *les documents officiels des deux procès intentés à Michel Servet par l'inquisition catholique de Vienne et l'inquisition calviniste de Genève.*

Pour la première fois, en France, ces documents sont réunis et publiés en un volume destiné au grand public.

Personne ne saurait ignorer que Michel Servet, dénoncé par Calvin, fut arrêté à Vienne et condamné à être brûlé vif. Calvin, « poursuivant Servet à mort », fit envoyer à l'inquisition de Vienne les documents qui rendaient inévitables la condamnation et le supplice de Servet.

Echappé des prisons françaises, « où on le tenait comme si on eût voulu qu'il s'évadât », Servet fut arrêté à Genève — encore sur la demande de Calvin — au moment où il traversait la ville pour gagner Zurich et de là se rendre en Italie. Emprisonné, contre tout droit des gens, dépouillé de son argent et de ses bijoux, il resta trois mois dans une prison humide, où, littéralement, on le laissait « pourrir ». Puis, on le brûla, lui et ses livres.

Ce second procès est une des monstruosités de l'histoire du seizième siècle. On en lira les détails dans ce volume.

Aujourd'hui la conscience universelle flétrit ce que les protestants honnêtes nomment eux-mêmes, non pas « l'erreur », mais le crime de Calvin et du calvinisme.

Genève doit au martyr qu'elle a brûlé, et qui fut, par la conscience, le cœur et l'intelligence, une des plus grandes personnalités de l'histoire, une réparation éclatante, « sans équivoque et sans réserve ».

Michel Servet aura sa statue sur une des places publiques de Genève. Puisse ce livre contribuer à cet acte de nécessaire réparation.

MICHEL SERVET ET CALVIN

CHAPITRE PREMIER

NAISSANCE DE MICHEL SERVET. — SES PREMIÈRES ANNÉES. — SON ÉDUCATION.

... « Des flammes brillent sur le plateau de Champel, au-dessus du lac de Genève. Là, autour d'un bûcher, se presse en foule le peuple protestant. Sur le bûcher, attaché à un poteau, un homme apparaît. Une couronne de soufre entoure sa tête ; il est assis sur un billot ; deux livres sont liés à ses flancs.

« Il a quarante-deux ans à peine, mais la souffrance a blanchi sa tête. Sur son visage ovale sont empreintes la gravité, la tristesse, la douleur. C'est l'espagnol Michel Servet-y-Revès.

« Ce matin encore, cet homme à l'esprit puissant, à l'âme de feu, à la fierté chevaleresque s'est humilié, a demandé pardon à Calvin, son haineux adversaire. C'était dans une prison ténébreuse, dont l'air vicié et froid avait mis en péril les yeux du prisonnier. Calvin s'est détourné de ce malheureux.

« Puis on a mené Servet, dont les vêtements étaient

rongés par la vermine, devant l'hôtel de ville de Genève. Il a écouté la lecture de l'arrêt de mort qui le condamnait à être brulé vif.

« Quel est son crime ?

« Il a écrit que Jésus était le Fils du Dieu éternel, au lieu d'écrire, ainsi que l'aurait voulu Calvin, que Jésus était le Fils éternel de Dieu !

« Ce qu'il a écrit était dans sa pensée, en l'honneur de Dieu. Croyant à l'unité divine, il tenait pour inacceptable la doctrine d'un Dieu en trois personnes. Inébranlable dans sa piété déiste il se déclare prêt à mourir, mais il supplie qu'on lui accorde la grâce de la mort par le glaive. Les juges sont inexorables, il leur faut le bûcher ; — ce bûcher dont les flammes ne s'éteindront plus et dont on apercevra les lueurs à travers les siècles.

« Encore une fois Servet proteste de la pureté de ses intentions et prie Dieu, à haute voix, de pardonner à ses accusateurs. Vers midi, il arrive à l'endroit du supplice. Là, il se jette le visage contre terre, et prie de nouveau, et prie longtemps son Dieu, — le Dieu qu'il a défendu contre le polythéisme des trinitaires, — de pardonner à ses bourreaux. Il demande ensuite à ceux qui l'entourent d'intercéder pour lui auprès de Dieu.

« Maintenant le feu s'allume ; la flamme jaillit du bûcher. A cette vue : *Misericordias* ! *Misericordias !* s'écrie le martyr, avec l'accent espagnol ; et sa voix est si pénétrante que le peuple tressaille et pâlit d'effroi. Mais le bois ne veut pas brûler ; les fagots sont verts. On dirait que le feu et le bois avaient honte d'être complices des hommes dans ce crime abominable.

« Par pitié, quelques assistants jettent sur le corps de Servet des fagots secs et enflammés. Le martyr resta une demi-heure dans la fumée et les tourments. Tout à coup, rassemblant ses dernières forces, il s'écrie

dans une affirmation d'agonie : « Jésus, Fils du Dieu éternel, aie pitié de moi ! »

« Puis il fut cendre lui et son livre (27 octobre 1553)...

« Où donc est le Caracalla qui l'a condamné au supplice ? Où le Néron ? Où le Dioclétien ? Où le tyran couronné qui a prononcé l'arrêt de flétrissure et de mort contre le chrétien espagnol ?

« Ne cherchez pas un païen parmi les persécuteurs. Il n'y en a point.

« Tous les bourreaux du martyr sont des chrétiens.

« Des chrétiens de Rome, sans doute ? Des prêtres de l'infaillibilité papale ? Non.

« L'homme autour duquel tout s'empresse et s'abaisse, et qui reçoit des félicitations unanimes, est-ce Torquemada ? Quel nom porte l'inquisiteur qui tient une si haute place, le regard levé vers le ciel ?

« Ce n'est pas un inquisiteur catholique : c'est Calvin, le chef protestant de Genève.

« Au-dessus de la nuée de témoins obscurs qui l'entourent avec admiration, surgissent, au premier rang, les réformateurs illustres qui lui décernent la palme du triomphe. Voyez comme ils s'inclinent devant l'atroce piété du Picard !

« Le plus près de Calvin se tient Ulrich Zwingle, comme s'il trouvait une sorte de joie à voir tourbillonner la flamme du bûcher, lui qui aurait voulu « qu'on ne laissât point d'air au blasphémateur espagnol ».

« A côté de Zwingle, se trouve Jean Œcolampade de Bâle qui a déclaré que « l'impie Servet était si plein d'orgueil, si présomptueux disputeur que nul supplice ne serait trop cruel pour lui. »

« Le troisième, dans l'alliance pour le meurtre, c'est Martin Bucer de Strasbourg. Jadis il avait souhaité qu'on mit en pièces, publiquement, le novateur éhonté

qui avait jeté par-dessus bord tous les pères de l'Église croyants à la Trinité.

« Mélanchthon, — le doux Mélanchthon, — unit sa voix, — sa douce voix, — à celle des martyriseurs. Il félicite Calvin d'avoir donné aux générations futures, par cette exécution capitale, un pieux et mémorable exemple.

« Tel est aussi l'avis d'Urbain Rhégius : il ne comprendrait pas qu'on eût épargné cet homme si obstiné, ce serpent de toutes les hérésies.

« Alexandre Halésius vient, à son tour, féliciter les juges.

« Les Genevois, dit-il, ont conquis l'estime de l'Église entière, pour avoir écarté le nouveau Mahomet. »

« Plus près de Calvin, autour du bûcher, se tiennent les amis intimes du Picard, les insulteurs de Servet, durant qu'il gravissait le calvaire qui le menait à la mort affreuse. Guillaume Farel, l'anathème encore sur les lèvres, est là, orgueilleux, brutal, satisfait. C'est lui qui devant tout le peuple a dénoncé comme impies, lâches et inhumains, les juges qui n'oseraient point condamner à mort l'homme dont les blasphèmes avaient mérité mille supplices. »

« Voilà Bullinger, de Zurich, dont l'âme frémit encore au souvenir des hérésies espagnoles. « Car, dit-il à un Polonais qui se trouvait près de lui, si Satan lui-même venait de l'Enfer, il ne parlerait pas autrement que l'espagnol. » — « Oui, répond Pierre martyr, qui entendait cette déclaration, Servet est le fils vivant du Diable ; son enseignement fait horreur. C'est une peste qu'il fallait anéantir. »

« Et Théodore de Bèze, et Viret, et Grynœus, et Zanchi, et Musculus, tous forment un chœur sacré et entourent le bûcher en flammes, criant : « Vive Calvin ! Vivent les magistrats qui ont applaudi au meurtre !

L'inquisition catholique de Vienne n'a pas su tuer l'hérétique, la cruauté protestante de Genève l'a réduit en cendre. Que les catholiques se glorifient à présent de leur amour de l'ordre et de leur zèle pour le ciel : l'Église protestante les surpasse en ferveur religieuse ; elle l'a prouvé par le bûcher de Genève (1)... »

Condamné par l'Église romaine, brûlé vif par les protestants, Michel Servet (à qui l'éminent et pieux pasteur de Magdebourg, Henri Tollin, a consacré les pages d'émouvante indignation qu'on vient de lire) apparaît, dans l'histoire et devant la conscience humaine, comme une victime des Églises chrétiennes, — de toutes les Églises chrétiennes.

Par ses souffrances, par sa mort, il porte témoignage contre l'intolérance ecclésiastique et la cruauté religieuse.

Mais Servet n'est pas seulement un martyr ; il est une des plus curieuses intelligences du seizième siècle, un penseur original, un physiologiste qui a eu des intuitions de génie. L'illustre naturaliste Carl Vogt l'a proclamé « le plus grand savant de son siècle ». Élisée Reclus a écrit : « Qu'a fait Calvin, maître du pouvoir ? Il a fait brûler Michel Servet, un des hommes de divination scientifique comme on en compte à peine dix ou douze dans l'histoire de l'humanité tout entière (2). »

Michel Servet naquit le 29 septembre 1511 à Tudela, ville du royaume de Navarre, de parents honorables « chrétiens d'ancienne race et vivant noblement ».

Son père, originaire de Villanuova en Aragon, exerçait la profession de notaire ; sa mère d'origine française était une demoiselle Revès, et c'est sans doute dans un

(1) *Michel Servet*, par Henri Tollin, licencié en théologie, pasteur à Magdebourg. Paris, 1879, p. 7 à 10.
(2) Élisée Reclus, *La Peine de mort*, p. 6. Genève, 1879.

sentiment de piété filiale et pour lui rendre hommage, que l'hérétique espagnol, persuadé qu'il défendait la vérité, c'est-à-dire « la cause divine », signa ses deux premiers ouvrages : Michel Servet, *alias Reves, ab Aragonia Hispanum*.

L'éducation qu'il reçut, dans sa ville natale, fut à la fois sérieuse et variée. Dès son adolescence il fit preuve d'une grande aptitude pour les mathématiques et les langues anciennes. A quatorze ans, dit un de ses biographes, il entendait le latin, le grec, l'hébreu, et avait une connaissance assez étendue de la philosophie et de la théologie scolastiques. Il mérita de prendre place parmi les enfants célèbres.

De bonne heure, sa conscience fut acquise aux idées de liberté et mise en révolte contre l'intolérance. Les persécutions sévissaient quotidiennes et nombreuses dans toute l'Espagne. Servet eut sous les yeux, pendant son enfance, le spectacle de la plus effrayante cruauté. Le Tribunal du Saint-Office, chargé de veiller sur la pureté de la foi orthodoxe travaillait à empêcher, par les rigueurs de sa surveillance et la dureté de ses châtiments, l'introduction et l'établissement sur le sol espagnol des doctrines religieuses suspectes d'hérésie. Après la conquête de tout le royaume sur les Maures, l'Inquisition avait reçu de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille une organisation et une autorité redoutables afin de créer l'unité nationale par l'uniformité religieuse. Mariana, dans son histoire d'Espagne, parle de huit cent mille juifs expulsés, et Lhorente, dans son livre sur l'Inquisition, porte à deux millions les juifs partis de la péninsule, les Maures émigrés en Afrique, les Espagnols réfugiés dans le nouveau monde.

En une seule année, dix-sept mille personnes furent condamnées à l'amende, à la prison, ou soumises à la torture et envoyées à la mort ; plusieurs centaines de

cadavres d'hérétiques furent déterrés et livrés au feu. De l'année 1481 à l'année 1521, vingt mille victimes, juives ou musulmanes, périrent dans les flammes.

Les pouvoirs du Saint-Office étaient illimités. Institué par le roi, confirmé par le pape, ayant à sa tête un inquisiteur général, couvrant tout le territoire de ses familiers, de ses alguazils, de ses juges, n'ayant à subir aucun contrôle, exigeant et récompensant la délation, procédant par le mystère et la torture, le Saint-Office envahissait l'Espagne par la terreur et régnait sur elle par l'épouvante. Cependant, malgré son appareil de proscription et de meurtre, le Saint-Office ne triomphait pas toujours des résistances des musulmans et des juifs. Quelques-uns d'entre eux, — même au milieu des plus horribles souffrances, même en proie aux plus effroyables instruments de torture, — même devant le bûcher — se refusaient à admettre le dogme de la Trinité qu'ils regardaient comme offensant pour la majesté divine.

Michel Servet entendit, vraisemblablement, bien des fois, et la narration des supplices commandés par l'orthodoxie religieuse et le récit de l'indomptable résistance des condamnés anti-trinitaires.

Lorsqu'il eut atteint sa quatorzième année, sa famille l'envoya à l'université de Saragosse, où son séjour fut de peu de durée. Il y prit le goût de la géographie, science que les grandes découvertes de Christophe Colomb et de Vasco de Gama avaient mise à la mode.

Craignant, sans doute, pour la sécurité de leur fils, dont la vive imagination et l'indépendance intellectuelle les inquiétaient, ses parents le firent partir pour la France : il arriva à Toulouse en 1528 et se fit inscrire comme étudiant en droit à l'université de cette ville.

CHAPITRE II

MICHEL SERVET A TOULOUSE. — LES HÉRÉSIES LUTHÉRIENNES. — LA VIE D'ÉTUDIANT. — PREMIÈRE RENCONTRE AVEC LA BIBLE. — EXCURSION EN ITALIE.

Michel Servet était âgé de dix-sept ans, lorsqu'il s'installa dans la capitale du Languedoc. Il y rencontra des étudiants venus de tous les pays. Toulouse possédait à cette époque une école de Droit d'une célébrité européenne. On y voyait affluer, raconte un contemporain, Simon Finetius, des étudiants de toutes langues et de toutes patries. Des groupements par nationalité s'étaient constitués ; chacun avait un saint comme patron et un chef chargé de défendre les intérêts et les privilèges de ses compatriotes. La cité intellectuelle était une sorte de république cosmopolite, avec des chefs librement élus.

Mais la liberté laissée aux étudiants avait d'étroites limites. Toulouse, jadis « foyer et phare de toutes les erreurs (1) », était devenue une cité dévote, où saint Dominique avait séjourné longtemps et institué, avec le

(1) Lacordaire, *Vie de saint Dominique*, p. 180.

concours de Foulques, ancien moine de Citeaux, le tribunal ecclésiastique chargé « d'extirper l'hérésie. »

Servet quittait une terre d'inquisition espagnole pour rencontrer, à Toulouse, une terre d'inquisition française.

Les idées luthériennes avaient pénétré, pourtant, dans le Languedoc. N'est-ce pas dire qu'elles avaient fait des victimes? Étant donnés certains principes de domination et certains hommes de gouvernement l'intolérance est de logique et de nécessité. Montesquieu a mis en évidence cette vérité lorsqu'il a écrit, en parlant de Justinien et de Philippe II : « Ils croient avoir augmenté le nombre des fidèles, alors qu'ils n'ont fait que diminuer celui des hommes, et pour agrandir le prestige de leurs doctrines ils suppriment des existences. » Gouverner c'est opprimer : vieille erreur et toujours nouvelle !

A Toulouse, l'Inquisition fit périr Jean Caturce, professeur à la faculté de droit, coupable d'avoir, à l'occasion de l'Épiphanie, remplacé le cri : « le roi boit » par cette formule mystique : « Jésus règne dans nos cœurs ».

Dénoncé comme hérétique, arrêté, emprisonné, Caturce fut brûlé vif. Rabelais a fait allusion à ce tragique événement dans le passage du *Pantagruel* où il dit : « Pantagruel vint à Toulouse où il apprit fort bien à danser et à jouer de l'épée à deux mains, comme est l'usance des escholiers de la dicte université ; mais il n'y demoura guïeres quand il vict qu'ils faisaient bruler leurs regents tout vifs, comme harencs sorets, disant « Ja Dieu ne plaise que ainsi je meure, car je suis « de ma nature assez altéré sans me chauffer davan« tage (1). »

(1) Rabelais, livre II, chap. 5, page 103. Chez Bry aîné, 1854.

Rabelais qui — de même que Panurge — « craignait les coups naturellement », s'éloignait avec une raillerie sur les lèvres, dès qu'il apercevait le péril. Telle n'était pas la nature de Servet. Animé du désir de communier avec les idées nouvelles, « il print connaissance avec quelques escholiers de lire l'évangile, ce qu'il n'avait jamais fait paravant », et devint, comme il le dit plus tard de lui-même, « estudieux de la Sainte Écriture ».

S'étant ensuite procuré les *loci theologici* de Mélanchthon, il apprit à l'école de ce réformateur l'indépendance spirituelle.

Elle devait lui être fatale !

Servet était à Toulouse depuis quelques mois lorsqu'une place de secrétaire ou de page lui fut offerte auprès du confesseur de Charles-Quint, Jean de Quintana, qui passait pour n'être point hostile aux doctrines de Luther.

Servet suivit son protecteur en Italie, assista à Bologne au couronnement de l'Empereur par le pape Clément VII, séjourna en terre papale du 12 août 1529 à la fin de mars 1530, et, toujours à la suite de l'empereur, se rendit en Allemagne où il assista aux controverses théologiques de la diète d'Augsbourg (20 juin 1530). Il y fit connaissance avec Mélanchthon et Martin Bucer de Strasbourg.

Servet n'avait que dix-neuf ans, mais la passion religieuse, n'attendant pas le nombre des années, enflammait déjà son sang espagnol.

Bien que détaché du catholicisme, il ne se sentait pas protestant selon les formules à la mode. Il voulait être un libre penseur dans l'hérésie théologique. Tendance dangereuse qui allait faire de lui un isolé au milieu des frères ennemis, une cible vivante offerte à l'hostilité des protestants enrégimentés et des catholiques officiels.

Mélanchthon, avec qui le jeune Espagnol était entré en relations, acceptait comme vérité essentielle, à l'exemple de tous les chrétiens de cette époque, le dogme de la Trinité. Servet, mieux instruit ou plus perspicace, ne voyait dans le dogme imaginé par le concile de Nicée (325) qu'une addition frauduleuse contraire à la dignité métaphysique de Dieu, aux enseignements de Jésus et des apôtres tels qu'on les trouve aux livres du Nouveau-Testament. Comme historien et comme théologien, Servet avait raison, mais il avait le tort héroïque d'avoir raison contre tout le monde. Obéissant à la vivacité et à l'ardeur de son esprit, il défendit sa conviction avec véhémence et tenta de l'exposer publiquement.

Quittant les fonctions qu'il occupait auprès de Jean de Quintana, il se rendit à Bâle afin de faire connaître ses doctrines particulières à OEcolampade, prêcheur de grande autorité (octobre 1530).

Puisqu'une ère de libres discussions venait de s'ouvrir, pourquoi Servet n'userait-il pas du droit d'examen que s'accordaient, dans toutes les contrées de l'Europe, les novateurs ?

Par son exemple, la Réforme n'autorisait-elle pas toutes les aspirations religieuses, toutes les ambitions doctrinales ? L'œuvre de libération que Luther accomplissait en brisant les chaînes ecclésiastiques de la Bible captive, n'était point le privilège d'un seul individu, mais le devoir de tous les hommes. Quiconque était sincère, avait le droit de la tenter, de la reprendre, de la modifier. Qui donc, à l'heure où la conscience s'insurgeait contre la vieille église, la proclamait déchue de son autorité tant de fois séculaire, au nom de la conscience affranchie et du savoir personnel, qui donc avait le droit de dire : « Tu t'inclineras devant mon infaillibilité ; tu t'arrêteras là parce que ma conscience

et ma science s'y sont arrêtées et tu n'iras pas plus loin ? »

Est-ce que Luther lui-même n'avait pas jadis, dans la première ferveur de sa révolte, proclamé la liberté illimitée de l'examen ? N'avait-il pas blâmé toute contrainte matérielle, réprouvé tout châtiment corporel dans le domaine de la foi lorsqu'il avait écrit à l'empereur et à la noblesse allemande : « Il faut convaincre les hérétiques par l'écriture et non les vaincre par les supplices ? » N'avait-il pas confirmé cette maxime libérale dans la lettre à son ami Linck, où il disait : « Tu me demandes s'il est permis au magistrat de faire mourir les faux prophètes. J'aime peu les condamnations à mort, même tout à fait méritées. Puis dans cette affaire, une chose m'effraie : c'est l'exemple donné. Voyez les papistes et, avant Jésus-Christ, les juifs. La loi ordonnait de tuer les faux prophètes et on finit par ne plus tuer que les prophètes saints et innocents. Je ne puis donc, en aucune façon, approuver que les faux docteurs soient mis à mort. »

Est-ce que trois ans plus tard (1523), Zwingle n'avait pas affirmé que « nul ne doit être excommunié, sinon celui qui cause un scandale par ses crimes, » et « que ceux qui ne reconnaissent pas leurs erreurs et « qui ne les abandonnent point doivent être laissés au « libre jugement de Dieu. »

Paroles de combat et d'affranchissement vite oubliées après la victoire !

CHAPITRE III

POLÉMIQUES AVEC LES RÉFORMÉS. — ŒCOLAMPADE, CAPITON ET BUCER.

Le jeune Michel Servet, espagnol à l'âme chevaleresque, à l'esprit tumultueux et de hautaine indépendance, aux mœurs pures, pensa que le progrès spirituel ne consiste pas à passer d'un joug à un autre et à changer de servitude. Si la liberté d'examen qu'on venait de proclamer n'était pas un mensonge et un piège, il pouvait bien, ainsi que Luther en avait donné l'exemple au monde, se faire à lui-même sa religion, comprendre le christianisme à sa manière d'après les intuitions de son esprit, les conclusions de sa bonne foi et les découvertes de son savoir. Il le pouvait d'autant plus qu'il ne se proposait pas de faire de ses croyances une profession lucrative, un métier dont on tire honneurs et honoraires. Il avait pour seule ambition d'être le serviteur indépendant d'idées religieuses : un doctrinaire de l'individualisme, un franc-tireur, si on peut dire, de la Réforme.

Dès que ses études, faites en commun avec certains écoliers de Toulouse, sous l'inspiration de la Bible et

avec l'aide de quelques franciscains gagnés au mysticisme, dès que ses réflexions personnelles l'eurent amené à rejeter le dogme trinitaire, n'était-ce pas son droit, ou plus exactement son devoir, de combattre la Trinité, cette forme de polythéisme persistante dans la théologie chrétienne?

Servet, en cette circonstance, ne cédait pas à une fantaisie juvénile ; sa conviction n'avait rien d'improvisé. Pendant deux ans, de 1529 à 1531, ses méditations et ses recherches s'étaient portées sur le grave problème de l'unité divine. Singulière et noble existence que celle de cet adolescent, de ce jeune homme de vingt ans à peine qui se condamne aux études les moins printanières, les moins souriantes, pour la seule gloire de Dieu, le salut de ses semblables, et va s'exposer à tous les périls, à toutes les calomnies, à toutes les misères, pour l'unique intérêt de « la vérité divine? »

Si on se place au point de vue de la science, le théologien Servet a pleinement raison dans sa lutte contre le trinitarisme. Ce dogme étrange n'appartient pas, en effet, à l'Évangile. Il est en contradiction avec l'esprit juif et avec tout ce qu'on peut connaître des enseignements de Jésus ou prêtés à Jésus par les premiers organisateurs de la légende chrétienne. On n'en trouve aucune claire mention dans le Nouveau Testament, sinon à l'état d'additions suspectes et de versets interpolés.

D'emblée le théologien espagnol arrive sur un point essentiel à la connaissance de la vérité scripturaire et se place en avant de Luther, de Zwingle, des premiers propagateurs du protestantisme.

Confiant dans la bonté de sa cause, il se fait sans hésiter le chevalier errant de ses idées. A vingt-deux ans, il entreprend un voyage en Allemagne afin de gagner à ses doctrines les théologiens les plus illustres.

A Bâle, il rencontre le célèbre docteur Jean Hausschein, plus connu sous le nom d'Œcolampade, et lui expose ses théories antitrinitaires. Œcolampade, surpris, scandalisé par l'audace de ce jeune novateur, le repousse avec indignation, le chasse de chez lui en l'appelant « juif, musulman, blasphémateur, possédé du démon ». Il lui écrit : « Je vois comme tu t'éloignes de nous en prêchant les folies des juifs » (1).

Cette première expérience de l'aménité huguenote ne décourage pas Servet. Le langage épais et violent venait sans effort et en abondance, en ce siècle de dogmatisme, sur les lèvres théologiques. Bossuet a noté malicieusement ce travers dans une page d'étincelante ironie.

« Les disputes entre Luther et Carlostad avaient excité de grands mouvements à Orlamonde. Luther y fut envoyé par le prince pour apaiser le peuple ému. Dans le chemin il prêcha à Jene en présence de Carlostad, et ne manqua pas de le traiter en séditieux. C'est par là que commença la rupture. J'en veux ici raconter la mémorable histoire, comme elle se trouve parmi les œuvres de Luther, comme elle est avouée par les luthériens, et comme les historiens protestants l'ont rapportée. Au sortir du sermon de Luther, Carlostad le vint trouver à l' « Ourse noire » où il logeait ; lieu remarquable dans cette histoire pour avoir donné le commencement à la guerre sacramentaire parmi les nouveaux reformés. Là, parmi d'autres discours, et après s'être excusé du mieux qu'il put sur la sédition, Carlostad déclare à Luther qu'il ne pouvait souffrir son

(1) Les éditeurs strasbourgeois des œuvres de Calvin, MM. Reuss, Baum et Cunitz, ont inséré, au tome VIII des *Calvini opera*, pp. 856-866, une lettre de Servet répondant à deux lettres d'Œcolampade. Dans la lettre de Servet se trouve cette affirmation de théologien tolérant et de libre penseur : « Il est abusif de mettre à mort des gens parce qu'ils errent quant au sens des livres saints. »

opinion de la présence réelle. Luther, avec un air dédaigneux, le défia d'écrire contre lui et lui promit un florin d'or s'il l'entreprenait. Il tire le florin de sa poche, Carlostad le met dans la sienne. Ils touchèrent en la main l'un de l'autre en se promettant mutuellement de se faire bonne guerre. Luther but à la santé de Carlostad et du bel ouvrage qu'il allait mettre au jour. Carlostad fit raison et avala le verre plein; ainsi la guerre fut déclarée à la mode du pays, le 22 d'août 1524. L'adieu des combattants fut mémorable : *Puissé-je te voir sur la roue*, dit Carlostad à Luther. *Puisses-tu te rompre le cou avant de sortir de la ville !* L'entrée n'avait pas été moins agréable. Par les soins de Carlostad, Luther, entrant dans Orlemonde, *fut reçu à grands coups de pierres et presque accablé de boue* (1). »

. . . . . .

« Que dirai-je encore des bouffonneries aussi plates que scandaleuses dont Luther remplissait ses écrits? Je voudrais qu'un de ses sectateurs des plus prévenus prît la peine de lire seulement un discours qu'il composa du temps de Paul III contre la papauté, je suis certain qu'il rougirait pour Luther, tant il y trouverait partout, je ne dirai pas de fureur et d'emportement, mais de froides équivoques, de basses plaisanteries et de saletés; je dis même des plus grossières, et de celles qu'on n'entend sortir que de la bouche des plus vils artisans. « Le pape, dit-il, est si plein de diables, qu'il en crache, qu'il en mouche. » N'achevons pas ce que Luther n'a pas eu honte de répéter trente fois. Est-ce là le discours d'un réformateur? « Mais c'est qu'il s'agit du Pape » ; à ce seul mot il rentrait dans ses fureurs et il ne se possédait plus. Mais oserai-je rapporter la suite

(1) Bossuet, *Histoire des variations des églises protestantes*, tome I, p. 67. Paris, Garnier frères.

de cette invective insensée ? Il le faut malgré ses horreurs, afin qu'on voie une fois quelles furies possédaient ces chefs de la nouvelle Réforme. Forçons-nous donc pour transcrire ces mots qu'il adresse au Pape : « Mon petit Paul, mon petit pape, mon petit ânon, allez doucement : il fait glacé, vous vous rompriez une jambe ; vous vous gâteriez; et on dirait : Quel diable est ceci? Comme le petit papelin s'est gâté. » Pardonnez-moi, lecteurs catholiques, si je répète ces irrévérences. « Pardonnez-moi aussi, ô Luthériens, et profitez du moins de votre honte. » Mais après ces sales idées, il est temps de voir les beaux endroits; ils consistent dans ces jeux de mots : *Cœlestissimus, scelestissimus, sanctissimus, satanissimus :* et c'est ce qu'on trouve à chaque ligne. Mais que dira-t-on de cette belle figure? « Un âne sait qu'il est âne, une pierre sait qu'elle est pierre, et ces ânes de papelins ne savent pas qu'ils sont des ânes. » De peur qu'on ne s'avisât d'en dire autant de lui, il va au-devant de l'objection. « Et, dit-il, le Pape ne me peut pas tenir pour un âne : il sait bien que je suis plus savant dans les Écritures que lui et que tous ses ânes. » Poursuivons ; voici le style qui va s'élever : « Si j'étais le maître de l'Empire... » ; où ira-t-il avec un si beau commencement? « Je ferais un même paquet du Pape et des cardinaux, pour les jeter tous ensemble dans ce petit fossé de la mer de Toscane. Ce bain les guérirait ; j'y engage ma parole, et je donne Jésus-Christ pour caution (1). »

Calvin n'était ni moins vulgaire, ni moins violent; il écrit : « Nous faisons trop d'honneur à ces bestes cornues de les appeler évêques. Le titre de pape ne convient non plus à ce brigand qui a occupé le siège de Dieu... »

(1) Bossuet, *Histoire des variations des églises protestantes*. Paris, Garnier frères, p. 53.

Persuadé qu'il ne parviendrait pas à convaincre Œcolampade, et ne se souciant guère d'entendre à nouveau les injures de ce frère en hérésie, Servet « s'en alla à Strasbourg pour conférer de la Sainte Escripture avec Martin Bucer et Capiton, qui étaient estimés savants. » Bucer vit en Servet un démoniaque ; Capiton se montra plus réfractaire au scandale et accorda à l'antitrinitaire une attention moins furieuse.

Médiocrement satisfait de sa propagande orale, Servet voulut recourir à la propagande écrite. Avant de quitter Bâle il remit au libraire Conrad Buss, pour qu'il l'imprimât, le manuscrit d'un traité contre les erreurs des trinitaires. La vigilance des théologiens suisses ayant empêché cette publication, il partit pour Haguenau et fit imprimer en Alsace son livre des *Erreurs de la Trinité* (1), qui fut supprimé à Ratisbonne.

Cette œuvre originale, d'une piété ardente et d'une audace toute en jeunesse, fut remarquée en Allemagne, en Suisse et surtout en Italie, où, plus tard, Servet trouva des disciples.

Une tempête de menaces et d'invectives s'abattit, au début, sur l'adolescent. Catholiques et réformés unirent leurs voix dans un concert d'imprécations. Pour les premiers, l'auteur du livre sur les « *Erreurs de la Trinité* était à un musulman retour d'Afrique, » un « disciple de l'Alcoran », et, ô abomination de la désolation : un juif ! Il travaillait « contre tous les protestants chrétiens, au profit du grand Turc. »

Aux réformés, Servet semblait plus odieux encore. D'après Œcolampade, il était un péril pour la Réforme, une hydre nouvelle, bien qu'il se déclarât l'ennemi du

(1) *De Trinitatis erroribus libri* VII, par Michaelem Serveto alias Reues, *ab Aragonia Hispanum*, 1531 (Haguenau, Jean Cesserius (Setzer), 120 ff. petit in-8°).

pape. « Je souhaite, écrivait-il, la suppression des écrits de Servet ; si nous les tolérions, les églises nous rendant responsables de si odieux blasphèmes, nous prendraient en haine. »

Bucer osa dire, en pleine chaire, qu'il faudrait « arracher les entrailles à cet Espagnol et l'écarteler en suite (1). »

A quelque temps de là, le libraire Conrad Buss, qui s'était chargé d'exposer en vente l'ouvrage de l'adolescent espagnol, étant venu à mourir, cette mort apparut comme un châtiment du Ciel. Dieu pouvait-il ne pas punir les propagateurs d'une hérésie si manifestement abominable ?

Le chef du parti luthérien à Strasbourg, Nicolas Gerbel, fit savoir qu'on ne devait pas permettre la vente d'un livre où se lisent des impiétés de cette sorte : « Christ n'est pas Dieu par nature, mais par grâce. » La mort, ainsi que s'exprime l'apocalypse, était dans la chaudière.

Nous possédons, sur les démêlés de Servet avec les réformateurs, des renseignements d'une certaine exactitude ; en premier lieu, ce récit de Bullinger :

« Cette année 1530, j'étais présent à un entretien que Zwingle eut avec le pieux et aimé de Dieu docteur Œcolampade et avec Capito et Bucer, entretien dans lequel ils cherchaient comment et par quels moyens la vraie et saine vérité évangélique pourrait être conservée et avancée malgré la grande opposition et la résistance de beaucoup de gens. Alors Œcolampade se plaignit

(1) Lettre de Calvin à Sulzer, 1553. — Ce propos, rapporté par Calvin est-il exact? Le pasteur Dardier « se refuse absolument à ajouter foi à une menace si féroce. Ce n'est pas, dit-il, la première fois que nous prenons Calvin en flagrant délit... d'exagération. Tout lui semblait bon pour perdre et déshonorer un ennemi. »

de ce qu'il y avait à Bâle un Espagnol bien imprudent et obstiné, Michel Servet, qui venait d'élever des questions horribles et qui était un arien. Il ajouta qu'il était à craindre qu'il ne communiquât ses opinions abominables non seulement à lui dans ses conférences, mais aussi à d'autres. Zwingle dit alors : « Frère Œcolampade, tu as bien raison d'y veiller, car la fausse et mauvaise doctrine du méchant et scélérat Espagnol pourrait bien détruire toute notre religion chrétienne. Car, si Jésus-Christ n'est pas vrai et éternel Dieu, il ne serait pas et ne pourrait pas être notre Sauveur ; et tout ce que les saints prophètes et apôtres et les Églises ont enseigné, et dont nous sommes plus que sûrs, serait faux : Dieu nous préserve que de pareilles horreurs se répandent parmi nous, aujourd'hui et jamais. C'est pourquoi fais-y attention de bonne heure et repousse-le sérieusement. Réfute ses arguments futiles, et essaye si tu peux le gagner à la vérité par des raisons claires et nettes. » Œcolampade répondit : « J'ai tout essayé avec lui, mais il est orgueilleux et il aime tant les disputes que rien n'a la moindre influence sur lui. » Zwingle dit : « Cette affaire est une chose insupportable dans l'Église de Dieu ; tâche donc que cette horrible doctrine, qui blasphème Dieu, ne s'étende point au préjudice de la chrétienté. »

Œcolampade en conséquence écrivit à Servet : ... « Tu soutiens que l'homme devait se transformer en Fils de Dieu ; mais où tend ce raisonnement? Que le Fils de Dieu n'existait pas avant l'Incarnation. Comment donc est-il sorti du Père ? Comment était-il avant Abraham? Comment a-t-il paru au commencement des jours de l'Éternité? Tu réponds : Je soutiens que le monde est de toute éternité, quoiqu'il ait été créé par Dieu; et c'est la même proposition de dire que le Fils est depuis la création du monde, ou, en d'autres termes,

depuis son commencement, et qu'il est depuis l'Éternité. Voilà donc la gloire que tu attribues au Fils de Dieu. Tu le fais coéternel à son père de la même manière que le monde. Mais, par ce raisonnement, tu détruis la paternité divine. Si pour toi, en effet, le Fils a commencé (d'être), le Père a aussi commencé. O pitié ! Celui par qui il a créé les siècles n'a pas plus existé avant les siècles qu'il n'a existé avant le monde, qui fut créé aussi! Voilà comme tu honores le Fils de Dieu. Ta confession est celle-ci : « Nous confessons dans notre foi qu'il est un Dieu tout-puissant, seul, entièrement simple, et en aucune manière composé, qui, par son Verbe et l'Esprit Saint, créa et raffermit toutes choses ; il dit, et elles furent ; il ordonna et elles subsistèrent. Nous croyons en un seul Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu, engendré par le Verbe éternel de son Père et constitué par Dieu pour être notre Sauveur; nous croyons que par son intercession auprès de son Père, son Saint-Esprit nous est communiqué par le ministère des anges; et nous louons, et bénissons, et glorifions tous ses ouvrages comme la gloire et la puissance de Dieu, et nous baptisons au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, à la gloire des dispositions inexprimables de Dieu pour assurer notre salut. » Cette confession, dis-je, un homme simple et sans défiance l'approuverait peut-être. Mais parce que tu as déclaré ton sentiment, je l'exècre comme fausse.....

« Au reste, j'ai assez vu combien tu diffères de nous ; tu judaïses plus que tu n'annonces la gloire du Christ..... »

L'accusation de « judaïsme », d'être judaïsant, devait poursuivre Servet pendant toute sa vie. Calvin la reproduira au moment du procès de Genève. Ce levain d'antisémitisme chez les protestants du seizième siècle valait d'être signalé.

Ni les calomnies, ni les appels à la persécution, ni les perspectives de torture et de bûcher ne découragèrent le hardi chrétien. Il fit paraître, en 1532, un nouveau livre à l'appui de sa première publication : *les Dialogues sur la Trinité* (1).

Quelle est donc cette œuvre qui suscitait des haines furibondes et provoquait dans les Églises de la chrétienté des éclats d'indignation ?

En composant et en publiant ces deux traités, Servet n'avait nullement l'intention de faire acte d'hostilité contre la religion de Jésus. Il entendait, au contraire, servir la cause du Nazaréen et faire aimer la vérité évangélique, compromise et dénaturée, à son avis, par la doctrine trinitaire. Son désaccord avec les théologiens catholiques et les pontifes protestants porte essentiellement sur les mystères impénétrables de l'ontologie qu'il entend autrement qu'eux ; mais sa foi en Dieu, sa dévotion à Jésus-Christ sont plus hautes, plus pures, plus scripturaires que celles des Trithéistes qu'il réfute.

Très enclin aux rêveries de la métaphysique, lecteur assidu de l'Apocalypse, ce livre qui a détraqué tant d'intelligences et mené à la folie des milliers et des milliers de malheureux, amoureux de l'inconnaissable, Servet se plaît, ainsi que la plupart de ses contemporains à raisonner sur tout ce qui échappe à la raison. Il ne renferme pas la religion dans les limites de l'entendement humain ; il lui ouvre l'espace sans bornes, mais non sans ténèbres et sans abîmes de l'imagination métaphysique. Il s'irrite contre les imposteurs qui prétendent que Dieu est un composé de trois êtres distincts, alors que sa nature ne saurait être qu'une et

(1) *Dialogorum de Trinitate libri duo*, per Michaelem Serveto, Alias Reues, *ab Aragonia Hispanum*. Avec un appendice en quatre chapitres : *De justicia regni Christi et de Charitate, capitula quatuor*, 1532 (Haguenau, Jean Cesserius, 48 ff. petit in-8°).

indivisible. Affirmer qu'on croit à un seul Dieu et dire que Dieu existe en trois personnes également éternelles, c'est parler en ignorant, en fou, en blasphémateur. C'est assimiler la divinité à un « Cerbère à trois têtes ».

L'expression est pittoresque et ne manque ni d'esprit ni de justesse.

Une rapide analyse des deux traités de Servet montrera que la négation de la Trinité procédait chez ce jeune homme du respect de Dieu et de l'amour ardent pour son Fils.

CHAPITRE IV

LES IDÉES RELIGIEUSES DE SERVET

Michel Servet est nettement anticatholique. Il ne croit ni à l'infaillibilité de l'Église, ni à l'autorité indiscutable des conciles. Il écrit : « Je pense que c'est par un châtiment de Dieu que le pape est devenu roi au moment même où la Trinité a vu le jour. Et alors nous avons perdu Christ. » Mais s'il est anticatholique, il n'est pas, non plus, inféodé à telle ou telle doctrine protestante ; les théologiens de la Réforme ne sont pas, à ses yeux, des papes nouveau-nés, devant lesquels on doive docilement humilier son intelligence. Les sectes dominatrices, qu'elles soient d'hier ou d'aujourd'hui, ne l'attirent pas : il demeure devant elles dans la fierté de sa conscience et l'indépendance de sa raison. « Aucun des partis religieux en présence, dit-il, ne possède la vérité pure et complète ; chaque parti n'en détient que des fragments. Chacun reconnaît l'erreur de l'autre mais ne sait pas découvrir la sienne. » Le remède à ce mal c'est la pleine liberté d'examen et d'opinions. « Toutes les difficultés seraient facilement aplanies, déclare Servet, si chacun dans l'Église pouvait parler librement. Que

les anciens prophètes fassent silence pour écouter ce que l'Esprit dit aux nouveaux venus. Hélas ! les contemporains ne luttent entre eux que pour l'orgueil de vaincre.

« Que Dieu confonde tous les tyrans de l'Église ! »

Nobles pensées ! Aspirations sublimes ! L'hérésiarque de vingt ans dépassait son époque par l'élévation des idées, la générosité des sentiments, la pureté et la grandeur intellectuelle et morale de son libéralisme. Son appel à l'indépendance de l'individu, son réquisitoire contre les tyrannies sectaires faisaient de lui notre contemporain. Il s'élevait, par l'intuition et le cœur, bien au-dessus des controversistes atrabilaires du seizième siècle.

Servet reprochait à ces cuistres cruels qui se barbouillaient d'encre théologique, en attendant de se barbouiller de sang, de trop se complaire aux spéculations dogmatiques. Ils nous conduisent, disait-il, à des disputes vaines qui rétrécissent l'esprit humain et noient la conscience dans le fiel. Il insiste pour qu'on place la religion sur des bases moins vaporeuses que les prétentions supra-naturalistes et qu'on mette au premier plan la connaissance du « Christ historique ».

Le conseil était plus hardi que ne le pensait Servet lui-même. Si le christianisme devenait une religion historique dont le Jésus, non plus légendaire, mais réel devait être le centre, qu'arriverait-il de cette religion le jour où l'étude exacte des documents évangéliques démontrerait qu'on ne savait rien de positif ou presque rien sur l'homme proposé à notre adoration ? Il faut plus qu'un problème d'histoire, plus qu'une hypothèse submergée par des légendes pour légitimer un culte et faire vivre une religion ! Zwingle aurait eu le pressentiment des résultats où menait la philosophie de Servet, s'il est exact que discourant avec Œcolampade, Bucer et

Capiton, il ait dit : « Prenez-y garde, la doctrine pernicieuse de cet Espagnol détruirait la religion chrétienne. »

Mélanchthon qui voyait en Servet « un esprit fanatique » prophétisait que la négation du dogme de la Trinité susciterait des luttes tragiques. Les magistrats de Bâle, par un arrêté pris en Conseil, défendirent la circulation des écrits antitrinitaires de Servet.

Le jeune polémiste n'apercevait pas les conséquences extrêmes de son initiative et ne pouvait pas les apercevoir. La critique au seizième siècle s'arrêtait dévotement devant « la Sainteté des Écritures ». Elle se préoccupait, dans le camp des catholiques, de maintenir en les glorifiant les privilèges « divins » de l'église de Rome : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église » ; et, dans le camp des protestants, elle cherchait à détruire ces privilèges au profit de nouveaux établissements ecclésiastiques. On déménageait l'autorité, on ne la détruisait pas. En face du Christ, on ne discutait pas : on adorait. La curiosité indiscrète, le doute étaient tenus pour impies.

Parmi les adorateurs de Jésus, nul ne fut d'une piété plus enthousiaste que Michel Servet. De même qu'Angelico de Fiesole se mettait à genoux pour peindre les traits du « Sauveur », de même Servet, cet hérétique que Calvin devait livrer au bourreau comme antichrétien, s'agenouillait et tombait en extase et en prières dès qu'il parlait de Jésus. Dogmatiquement il pouvait dire avec saint Paul : Christ est ma vie.

Même dans l'*Imitation*, même chez les mystiques les plus saintement exaltés, on ne rencontre aucune parole plus suavement ou plus ardemment adoratrice que ces paroles de Servet en ses premiers écrits :

« Christ est l'âme du monde, oui plus que l'âme, car c'est par lui que nous vivons, non pas seulement dans

la vie présente, mais aussi dans la vie éternelle. La vie présente il nous l'a donnée par sa parole et la vie éternelle il nous l'a donnée par sa chair... Il est notre étoile, notre étoile du matin. Il est la lumière du monde, la lumière de Dieu, la lumière des peuples. L'éclat de sa face illumine l'immensité des cieux... La parole du Christ crucifié a soumis le monde à sa domination par la puissance merveilleuse de son amour, et il le soumettra plus encore en conquérant, sans le fracas des armes, les âmes captives... Le christ historique est mon unique maître. Ce christ a d'abord prêché l'Évangile ; ce n'est que par ses paroles que l'enseignement apostolique reçoit la plénitude de son sens, de sa lumière et de sa splendeur... Mais pour ce qui regarde la discussion scientifique sur la personne du Verbe, elle est secondaire et on fera sagement de diriger toutes ses recherches sur la personne historique de Jésus-Christ... C'est pour lui que je plaide... Car tout dépend de la connaissance que nous avons non des dieux métaphysiques mais du Christ historique, et si nous ne le connaissons pas de cette manière nous ne connaissons rien. »

On peut dire que dans ces lignes, Servet a tracé la charte du protestantisme libéral. En quelques phrases il a indiqué les conclusions religieuses que reproduiront, en les commentant, en les fortifiant de preuves, Socin en Italie, Schleiermacher en Allemagne, Channing en Amérique, Scherer, Cougnard, Colani à Genève et à Strasbourg, Reville en Hollande, Colenso en Angleterre, Coquerel en France.

Sans doute le jeune hérétique espagnol, bien qu'il s'attachât surtout au christianisme positif, au christianisme historique ne dédaignait pas les discussions métaphysiques. Il s'y attarde, au contraire. Il n'en pouvait guère être autrement au seizième siècle, dès qu'on

acceptait le principe de la Réforme, à savoir que la vérité, toute la vérité était contenue dans la Bible et que tout en elle était vérité, jusques aux cauchemars du visionnaire de l'Apocalyse.

Le protestantisme n'est point, malgré ce qu'on a prétendu, la mise en liberté de l'esprit humain. C'est bien plutôt sa mise en une servitude nouvelle. La Réforme n'affirmait nullement que l'homme a le droit de croire ce qui lui plaît, qu'il peut chercher le « salut » dans le champ illimité de la pensée libre, de la libre science. Une telle opinion, sans laquelle, à y regarder de près, la liberté de conscience n'existe pas, était dénoncée comme hérésie monstrueuse et digne de mort. La Réforme enfermait l'intelligence et la conscience dans un livre unique : L'ancien et le nouveau Testament. Elle les emprisonnait dans la Bible. Le droit à l'interprétation des textes n'était pas non plus, ainsi qu'on le répète, concédé à tous les « fidèles ». On ne l'avait retiré à la vieille église, que pour le transmettre à des organisations sectaires, conduites par des théologiens ayant autorité ecclésiastique, dirigées par des synodes intolérants et persécuteurs. On n'avait pas supprimé la tyrannie spirituelle, on l'avait multipliée en la fragmentant. Et, souvent, elle devint plus tracassière, plus mesquine que l'oppression catholique, tout en restant aussi implacable et aussi sanglante. L'histoire de la Réforme est, à bien des moments, le martyrologe de la pensée libre, de la croyance libre, de la foi personnelle.

Servet, à vingt ans, ayant accepté l'autorité de la Bible, s'efforça de donner à ses spéculations théologiques un caractère biblique. Il disserta, non sur l'idée de Dieu en soi (si cette expression a un sens), mais sur le Dieu « historique » de l'Ancien et du Nouveau Testament. De là, dans ses écrits, des discussions qui nous paraissent aujourd'hui puériles et absurdes, moins puériles et moins absurdes, cependant, que les raisonnements ou plutôt les déraisonnements de Calvin sur la résurrection des corps, par exemple. Les hypothèses les plus extravagantes, les rêveries les plus folles devenaient sacro-saintes, en ces temps de délire théo-pneustique, dès qu'on pouvait les appuyer sur des textes bibliques. Rien de plus significatif à cet égard que la controverse engagée entre Lélio Socin, qui, dans une certaine mesure, devint plus tard un des disciples de Servet, et le réformateur de Genève.

Socin se refusait à croire à la résurrection de la chair, admise par Calvin dans tout son littéralisme. Il y voyait une impossibilité matérielle et n'y voyait aucune utilité. N'est-ce pas assez, disait-il, que nous pénétrions aux demeures célestes et que nous recevions la rétribution dont Dieu nous a jugés dignes ? C'est en vain, ajoutait Lélio Socin, que l'on veut trouver dans la résurrection de Jésus-Christ un argument en faveur de l'opinion calviniste ; Jésus n'a point passé par la corruption ; c'est pour rassurer ses disciples et confirmer sa doctrine qu'il a conservé ses cicatrices, qu'il a mangé avec les siens, qu'il s'est montré vêtu tantôt comme un jardinier, tantôt comme un pèlerin. Si, dès l'abord, Jésus n'a pas cru bon de se montrer avec le corps glorieux et resplendissant qu'il eut après l'Ascension, c'est qu'il voulait donner aux disciples incrédules une preuve palpable de son identité. On ne peut songer à comparer son état au nôtre.

Socin terminait en recherchant le pourquoi de cette résurrection de la chair : à quoi bon une restauration intégrale, si notre félicité éternelle ne consiste pas en jouissance du corps ni des sens ? Si nos membres nous sont inutiles, à quoi bon les recouvrer ? Pourquoi aurions-nous de bonnes jambes dans la vie future, si l'on n'y doit pas courir ?

C'était parler en homme de bon sens. Calvin répond en théologien biblique. « L'Ecriture, affirme-t-il, démontre de la manière la plus irréfutable que les corps ressusciteront absolument pareils à ce qu'ils ont été pendant la vie terrestre ; certes, cela peut sembler incroyable à l'homme naturel et les Athéniens ont ri de cette doctrine prêchée par saint Paul à l'Aréopage; mais la foi doit venir à bout de tous les doutes. L'usage des sacrements, du reste, nous prouve avec évidence que la chair doit ressusciter : en effet, c'est en vue de la résurrection que le baptême la sanctifie. Dans l'Ecriture, le terme de *résurrection des corps* revient à plusieurs reprises. Ces mêmes corps, auxquels Socin attribue si peu d'importance, sont appelés *temples de Dieu*, *membres du Christ*. Et Calvin, pour achever d'emporter la position, emploie cet argument qui réjouira les adversaires de l'incinération : « A quoi bon mettre les corps en terre, s'ils ne doivent pas ressusciter ? » (1).

L'Ecriture sainte a parlé, la raison doit se taire ou n'intervenir que pour trouver des motifs d'acquiescement aux affirmations de la Bible. C'est pourquoi, dans les pays protestants, à toutes les époques, on a vu des défenseurs bibliques des spoliations, des folies, des crimes. Au nom de la Bible on déclarera aux Etats-Unis, par exemple, l'esclavage sacro-saint, voulu par Dieu. Qu'on s'imagine, en effet, le renversement d'esprit que doit causer à des gens simples la lecture d'un livre clos depuis dix-huit siècles ? L'histoire de la révolution d'Angleterre nous fait connaître les absurdités qui naquirent de la méditation malsaine de l'Ancien Testament. L'Amérique d'à présent nous offre, dans plusieurs des sectes qui y fleurissent, des spectacles dignes de Bedlam.

(1) *Lélio Socin*, par Eugène Burnat. Vevey, 1894.

Servet ne sut pas toujours se soustraire à la puissance déprimante de la littérature hébraïco-chrétienne. Après avoir reconnu que l'essence divine est indivisible, il chercha à déterminer (d'après les révélations du Nouveau Testament) ce qu'était cette « essence » et comment elle agissait sur le monde. Dieu, qui est tout, est à la fois parole, nature, esprit. Il ne se scinde pas en « personnes », de façon à constituer plusieurs dieux distincts. Le Saint-Esprit n'est pas un être séparé du Père céleste, mais une force au moyen de laquelle Dieu sanctifie le cœur de l'homme et agit directement sur lui.

De même, Jésus n'est pas un « fantôme » tombé du ciel où il se tenait, personnalité vivante à côté de l'Eternel, et, comme l'Eternel, éternel lui-même. Il ne se personnalise, si on peut risquer cette expression, qu'à partir du moment de son incarnation terrestre. Le Père céleste a mis en lui « sa parole », « son souffle ». Il est devenu le Sauveur véritable — émanation directe de l'Eternel divin, Dieu pour nous sans être Dieu en soi, Théos mais non o Théos. — Si on peut parler de la triple manifestation d'une Divinité seule, on blasphème en parlant d'une Trinité en trois distinctes Divinités.

Pourquoi Dieu a-t-il voulu prendre dans le monde une physionomie visible à tous en y envoyant Jésus en qui il avait mis « sa parole » ? Parce qu'on ne peut parvenir à la connaissance de Dieu par des idées abstraites. L'œil de l'homme a besoin d'une réalité physique. Il veut contempler l'image de son Dieu, d'où la nécessité d'une religion historique. Cette religion nous est donnée par les Révélations des saints livres.

Que ces explications manquent de clarté, qu'elles aient pu paraître empreintes de panthéïsme tout comme cette parole de saint Paul : Nous vivons en Dieu, en lui nous sommes et nous mourrons, n'est-ce pas inévitable

puisqu'elles ont l'inconnaissable pour sujet? En ces matières, où il est impossible de raisonner avec précision et de prouver avec certitude, qui ne sont que des logomachies où se plaisent les esprits curieux des choses inaccessibles et amoureux de divagations confuses, Servet fait preuve d'une remarquable activité intellectuelle et d'une certaine puissance de dialectique. Du moins, il ne s'égare pas dans les conclusions d'un fanatisme ombrageux. Toujours en avant de son siècle, même dans les controverses obscures, il ne recourt pas à l'anathème. Convertisseur et non persécuteur : telle pourrait être sa devise... S'il se trompe c'est aux dépens de lui-même. Il fait ce qu'un philosophe doit faire, il propose et n'impose pas.

Dans tous les cas, ses convictions procèdent de l'amour du Christ et leur manifestation n'a d'autre but que de faire aimer ce « Fils du Dieu éternel » dont il a célébré la gloire avec un lyrisme éloquent. Il tient également à montrer qu'il est un disciple fidèle de l'Evangile, et, dans les deux dialogues sur la Trinité qu'il publia à Haguenau en 1532 (1), en réponse aux objections que ses premiers écrits avaient soulevées, il s'efforce de prouver que ses adversaires n'ont pu alléguer aucun passage de la Bible hostile à ses doctrines et n'ont pas réussi scripturairement à détruire ses opinions.

Après comme avant ces controverses, Jésus reste ce qu'il a été : Verbe auprès de Dieu avant son incarnation, verbe de Dieu pendant son séjour sur la terre,

(1) Servet, croyant pouvoir écrire contre la Trinité avec la même liberté que les réformateurs écrivaient contre les dogmes catholiques, n'hésita pas à signer ses deux premiers opuscules. Il en envoya quelques exemplaires en Italie où ils furent favorablement reçus. Ce qui, du moins, semblerait l'établir, c'est le fait que Mélanchthon, en 1539, écrivit au Sénat de Venise pour lui signaler « les erreurs détestables de Servet, ce nouveau Paul de Samosate ».

Verbe éternel après son retour en Dieu par sa résurrection. Croire en lui, c'est vouloir lui ressembler en ce qu'il a été ici-bas ; c'est souhaiter d'être inspiré par lui pour l'accomplissement de la justice et le triomphe de l'amour. La justification par la foi, doctrine vraie à quelques égards, doit être accompagnée, pour produire tous ses effets de la pratique des bonnes œuvres. Celles-ci ne sont pas toutes, d'ailleurs, le résultat de « la foi » ; il en est qui ont leur source dans la charité. »

Qu'une pareille manifestation de noblesse morale, de pureté religieuse, d'ardeur chrétienne ait été dénoncée et flétrie comme blasphématoire, que l'homme qui, peut-être, a le plus aimé Jésus au seizième siècle, qui a écrit : « Pour connaître le Christ je rassemble toutes mes forces, je médite le jour et la nuit, implorant sa miséricorde et la révélation de sa vraie connaissance », que cet apôtre de l'Evangile, que ce chevalier de la vérité, de la justice, de la bonté, ait été traîtreusement dénoncé à l'inquisition catholique de Vienne, insulté dans sa prison à Genève, livré au bourreau par des protestants, par des frères en hérésie, n'est-ce pas le plus abominable des scandales? Et ne comprend-on pas que devant cette félonie, en présence de cette atrocité, l'historien anglais et protestant Gibbons ait eu le devoir d'écrire :

« Je suis plus profondément scandalisé par le seul supplice de Michel Servet que par les hécatombes humaines qui ont été immolées dans les auto-da-fé de l'Espagne et du Portugal. »

CHAPITRE V

MICHEL SERVET A LYON. — IL ENTRE COMME CORRECTEUR D'IMPRIMERIE CHEZ LE LIBRAIRE TRECHSEL. — IL PUBLIE, EN L'ANNOTANT, LA GÉOGRAPHIE DE PTOLÉMÉE. — COMMENT ÉLISÉE RECLUS APPRÉCIE LES TRAVAUX DE SERVET.

L'apostolat, compris et pratiqué comme le comprenait et le pratiquait Michel Servet, n'offrait que des risques et ne procurait que des inimitiés. Servet n'était pas un théologien de carrière faisant de sa croyance une industrie. Il combattait à ses frais et à ses risques. Le jeune poursuivant de la vérité avait dépensé tout ce qu'il possédait pour l'impression de ses deux livres et se trouvait à vingt ans réduit à la misère, détesté de ceux en qui il avait cru trouver des frères d'armes, odieux aux accapareurs de la Réforme, en hostilité avec les catholiques.

Il quitta le pays allemand, leste d'argent, chargé d'anathèmes et d'injures, arriva en France et parvint à Lyon, dépourvu de ressources, épuisé de fatigue et presque mourant de faim.

Se trouvant en terre d'inquisition, il crut prudent de changer de nom et se présenta chez le libraire Gaspard

Trechsel sous le nom de Michel de Villeneuve, étudiant de Navarre à la recherche d'un gagne-pain.

Le libraire Trechsel, apitoyé par le dénuement de Servet, le prit à son service et le fit entrer en son imprimerie comme correcteur. Dans cette situation, l'étudiant fit preuve de telles qualités de savoir « ès langues anciennes » et d'une si forte érudition que Trechsel crut pouvoir lui confier la publication d'une nouvelle édition de la géographie de Ptolémée.

Servet apporta dans ce travail ses qualités ordinaires d'ingéniosité, de labeur patient, de curiosités fécondes. Quoiqu'il entreprit, il donnait à ce qu'il faisait une physionomie originale. L'œuvre de Ptolémée, revue et complétée par lui, enrichie de ses observations personnelles, demeure aujourd'hui encore un livre utile à consulter et il n'y a nulle exagération à dire que Servet fut un des créateurs de la géographie comparée, un des précurseurs d'Alexandre de Humboldt, de Charles Ritter et du génial Elisée Reclus.

Dans le troisième volume de la *Nouvelle Géographie universelle* (1), Elisée Reclus rend ce témoignage à Servet :

« La ville de Calvin, qui dresse maintenant un tombeau somptueux à un duc de Brunswick, ne pourrait-elle aussi ériger une pierre d'expiation à l'endroit où fut brûlé Michel Servet, l'illustre Espagnol qui découvrit avant Harvey la circulation du sang et qui fut le précurseur de d'Anville dans la géographie comparée? »

L'œuvre de Ptolémée, complétée par Servet, parut en 1535, sous ce titre :

« Géographie de Claude Ptolémée d'après la traduction de Bilibal Pircheymher, revue sur les premières éditions grecques et augmentée de notes reproduisant

(1) Page 91.

CHAPITRE V

MICHEL SERVET A LYON. — IL ENTRE COMME CORRECTEUR D'IMPRIMERIE CHEZ LE LIBRAIRE TRECHSEL. — IL PUBLIE, EN L'ANNOTANT, LA GÉOGRAPHIE DE PTOLÉMÉE. — COMMENT ÉLISÉE RECLUS APPRÉCIE LES TRAVAUX DE SERVET.

L'apostolat, compris et pratiqué comme le comprenait et le pratiquait Michel Servet, n'offrait que des risques et ne procurait que des inimitiés. Servet n'était pas un théologien de carrière faisant de sa croyance une industrie. Il combattait à ses frais et à ses risques. Le jeune poursuivant de la vérité avait dépensé tout ce qu'il possédait pour l'impression de ses deux livres et se trouvait à vingt ans réduit à la misère, détesté de ceux en qui il avait cru trouver des frères d'armes, odieux aux accapareurs de la Réforme, en hostilité avec les catholiques.

Il quitta le pays allemand, leste d'argent, chargé d'anathèmes et d'injures, arriva en France et parvint à Lyon, dépourvu de ressources, épuisé de fatigue et presque mourant de faim.

Se trouvant en terre d'inquisition, il crut prudent de changer de nom et se présenta chez le libraire Gaspard

Trechsel sous le nom de Michel de Villeneuve, étudiant de Navarre à la recherche d'un gagne-pain.

Le libraire Trechsel, apitoyé par le dénuement de Servet, le prit à son service et le fit entrer en son imprimerie comme correcteur. Dans cette situation, l'étudiant fit preuve de telles qualités de savoir « ès langues anciennes » et d'une si forte érudition que Trechsel crut pouvoir lui confier la publication d'une nouvelle édition de la géographie de Ptolémée.

Servet apporta dans ce travail ses qualités ordinaires d'ingéniosité, de labeur patient, de curiosités fécondes. Quoiqu'il entreprit, il donnait à ce qu'il faisait une physionomie originale. L'œuvre de Ptolémée, revue et complétée par lui, enrichie de ses observations personnelles, demeure aujourd'hui encore un livre utile à consulter et il n'y a nulle exagération à dire que Servet fut un des créateurs de la géographie comparée, un des précurseurs d'Alexandre de Humboldt, de Charles Ritter et du génial Elisée Reclus.

Dans le troisième volume de la *Nouvelle Géographie universelle* (1), Elisée Reclus rend ce témoignage à Servet :

« La ville de Calvin, qui dresse maintenant un tombeau somptueux à un duc de Brunswick, ne pourrait-elle aussi ériger une pierre d'expiation à l'endroit où fut brûlé Michel Servet, l'illustre Espagnol qui découvrit avant Harvey la circulation du sang et qui fut le précurseur de d'Anville dans la géographie comparée? »

L'œuvre de Ptolémée, complétée par Servet, parut en 1535, sous ce titre :

« Géographie de Claude Ptolémée d'après la traduction de Bilibal Pircheymher, revue sur les premières éditions grecques et augmentée de notes reproduisant

(1) Page 91.

les anciens noms des villes, avec leurs nouvelles dénominations, ainsi que cinquante tables qui décrivent les mœurs et les coutumes tant des anciens que des nouveaux habitants de ce pays, par Michel de Villeneuve. (Lyon, à la librairie des frères Melchiors et Gaspard Trechsel — 1535 — avec de nombreuses gravures sur bois) (1). »

Le succès de cette publication fut considérable. Elle est un des plus beaux livres d'érudition, d'art et de typographie du seizième siècle. Les gravures sur bois y abondent ; il y en a dans les marges, en tête et en fin des chapitres et elles sont de la plus pittoresque beauté.

Pendant que Servet travaillait en qualité de correcteur à l'imprimerie des frères Trechsel, un autre savant du même âge, dont la fin devait être également tragique, Etienne Dolet, était recueilli par un autre imprimeur de Lyon, Sébastien Gryphe, ami et hôte de Rabelais. La destinée rassemblait dans la même ville Rabelais, Dolet et Michel Servet : le bon sens ironique, le savoir intrépide, la croyance chevaleresque. Lyon aurait pu s'intituler : « La Rome des idées. »

On a trop laissé dans l'oubli la génération d'écrivains, de savants, de penseurs, d'ouvriers d'art et de vérité (2),

(1) Une seconde édition, considérablement amendée, parut en 1541 : *Lugduni apud Hugonem a Porta*. Grand fol. Bien qu'elle soit meilleure que la première édition, elle est restée presque complètement inconnue aux géographes.

(2) Dans le très beau discours qu'il a prononcé à Vienne aux fêtes données en l'honneur de Michel Servet, M. Hériot, maire de Lyon, professeur à la faculté des lettres de cette ville, a rendu cet éloquent hommage aux imprimeurs lyonnais : « Saluons, en passant, ces modestes imprimeurs du seizième siècle, qui ont si vaillamment lutté pour la cause du progrès et de la pensée libre. La région lyonnaise en a produit un grand nombre qui méritent au moins un souvenir : Sébastien Gryphe, l'imprimeur parfait, *calcographus ad unguem consumatumus;* François Juste, l'ami des savants et des poètes ; Etienne Dolet, qui expiera lui

qui, refusant de se courber sous le sceptre des théologies régnantes, représente au seizième siècle l'humanité en ce qu'elle a de plus noblement humain. Rieurs épiques, poètes exquis, érudits profonds, théoriciens politiques d'une audace superbe, ardents républicains comme La Boétie, magistrats gagnés à la tolérance comme l'Hôpital, merveilleux artistes, savants en marche vers la vérité seule, ils sont la grandeur, le charme, la douce clarté d'une époque de guerre civile, d'intolérance dogmatique, d'âpre et sanguinaire théologie. En eux habite le génie, le bon génie, celui qui pour maintenir son règne, n'a besoin ni de bastilles, ni d'échafauds, ni de bûchers, ni de conciles prompts aux anathèmes, ni de synodes, ni de consistoires et de chaires, où retentissent les malédictions et d'où descendent les appels au meurtre.

Etienne Dolet, en un livre imprimé à Lyon pendant que Servet habitait cette ville, a magnifiquement glorifié les « humanistes » du seizième siècle.

« Les lettres de nos jours s'épanouissent avec splendeur : heureuse et brillante floraison ! La littérature est cultivée avec un si bel enthousiasme que pour atteindre à la gloire des anciens une seule chose nous manque : la liberté. Cependant la brèche est ouverte. De tous les points de l'Italie, de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la France, de l'Espagne, la science fait partir en même temps ses foudres de guerre dont les éclats tombent

aussi sur le bûcher ses hardiesses de pensée ; Claude Nourry, l'éditeur du premier ouvrage authentique de Rabelais, Michel Parmentier, Symphorien Champier, grand savant qui fonda à Lyon le premier collège ; Jean Grollier, dont les livres portaient cette charmante épigraphe : « Ce livre est à moi et à mes amis. » Le Viennois Balthazar Arnoullet mérite d'être inscrit dans cette glorieuse phalange, pour avoir eu l'audace de publier, en 1553, la *Restitution du Christianisme*, de Servet, avec ses lettres à Calvin. »

sur la barbarie encore debout. Du fond de leurs écoles les médecins se lancent dans la mêlée. Voici accourus Jacques Silvius, Jean Ruel, François Rabelais. Recruté partout, cet escadron de la science fait une charge vigoureuse. »

Contre qui cette agression du Savoir? Dolet le dit : contre l'ignorance, en faveur de la liberté. La foi nouvelle, — c'est-à-dire la joie de vivre — ne doit pas être cherchée dans la théologie, mais dans l'art et dans la science.

« Chacun vante son plaisir, et moi n'en ferai-je pas autant pour le mien, surtout quand il est si honnête, si pur, si cher à tant d'esprits d'élite. Quel est donc le bonheur qui m'enivre? La table? L'ivresse? Le luxe effréné des vêtements? La danse? Le jeu? L'amour? — Nullement. La musique, l'harmonie, voilà ma volupté. Qui pourrait mieux remuer et calmer les âmes, éteindre les ardeurs de la colère ou faire étinceler l'indignation ? Quoi de plus convenable pour distraire l'esprit d'un penseur? La musique nous plonge dans un océan d'extases. C'est elle qui, avec sa voix tantôt charmante de douceur, tantôt vibrante d'énergie, a fait monter mon cœur à sa haute région et m'a rendu faciles et joyeuses les rudes tâches du devoir. »

Servet est tout aussi lyrique lorsqu'il célèbre les trois réalités qui dirigent sa conscience, réjouissent son cœur et charment son esprit : la science, la piété et la liberté. Il demande qu'en restant soumis à Jésus, on cherche la lumière partout où elle peut se rencontrer : « Je puis plus apprendre d'un ennemi, dit-il, là où il affirme la vérité, que de deux cents mensonges des nôtres. » Et il étend ses recherches dans tous les domaines du savoir, ne néglige aucune source d'informations, va de Zoroastre à Moïse, de Platon au Christ, du Christ à Mahomet, passant de l'étude du droit à l'étude

de la théologie, de l'étude de la théologie à celle de la science géographique, apprenant les mathématiques et l'astrologie, s'égarant dans les ténèbres de métaphysique où son imagination croit apercevoir des lueurs de divinité, se passionnant pour les sciences naturelles et la médecine, parce qu'il estime qu'en même temps qu'il faut embellir l'âme on doit assainir et fortifier le corps, s'affirmant comme intelligence véritablement encyclopédique, avide de tout comprendre, afin d'élargir la religion jusqu'à l'infini de cet amour universel que Dieu, devenu le Christ, a incarné sur la terre, et révélé à l'humanité.

Par la prodigieuse activité de son esprit, par l'immensité de ses connaissances, Servet qui savait à fond l'espagnol, le français, l'italien, le grec, l'hébreu, se rapproche de Rabelais. Mais c'est un Rabelais grave et qui ignore l'art de faire grimacer et rire la vérité. Comme Rabelais il croit à la bonté de la nature humaine, s'élève avec force contre la théorie fataliste du serf-arbitre de Luther et cherche en Dieu le père qui pardonne et console, et non le juge qui se venge et punit. Tandis que sous prétexte que le ciel existe et qu'on le gagne à force de pénitences, de renoncements, de tristesse orgueilleuse, de morgue et de dureté, les théologiens de stricte observance, les « démoniacles », selon le mot de Rabelais, semblent avoir pour idéal d'établir l'enfer sur la terre, et essaient, afin de servir Dieu et de l'honorer, de supprimer la joie de vivre ; Dolet, Rabelais, Servet et leurs trop rares émules, revendiquent les droits de l'homme, prêchent la foi profonde, celle qui permet d'arriver par la liberté de la science à l'épanouissement complet des esprits, au règne de la fraternité universelle, à l'anarchie de la bonté, à l'abbaye de Thélème. Rabelais a formulé cette doctrine de liberté, de bonne humeur, de cordialité

rayonnante dans un livre qui, littérairement, est la merveille des merveilles, où la langue française apparaît avec une ampleur qu'elle n'a jamais eue avant ou après ; où tout s'harmonise : les dialectes des provinces, le vieux langage et le langage du siècle, le grec et le latin translatés en gaulois ; où, comme dans un large fleuve se grossissant de tous les ruisseaux, les lettres, les arts, les sciences, les métiers apportent l'afflux de leur vocabulaire. Même abondance dans les idées. Des mamelles sans nombre de l'Isis aux mille noms coule, inépuisable, le vin qui donne la force et la joie : « Adonne-toi à la connaissance des faits de nature, que rien ne te soit inconnu de cette terre, et, par fréquentes anatomies, acquiers la parfaite connaissance de l'autre monde qui est l'homme. Que je voie un abîme de science ! »

« Fais ce que tu voudras ! » Ecarte de ta compagnie les cagots, hypocrites, scribes et pharisiens, mangeurs du populaire. » Confie-toi « à l'alme nature. »

C'est l'antipode du calvinisme. Michelet, qui a tracé de Rabelais un portrait débordant de vie, a donné pour contraste à cette physionomie rieuse le sombre, malade et amer Calvin, arrivant à Genève. « Je suis sûr, dit l'historien, que le lieu, le paysage le choqua : aimable, gai autant que grandiose, il dut lui apparaître comme une mauvaise tentation, une conjuration de la nature contre l'austérité de l'esprit. Il chercha la rue la plus noire, d'où l'on ne vît ni le lac, ni les Alpes, l'ombre humide et verdâtre des grands murs de Saint-Pierre. Mais les hommes le choquaient encore plus que tout le reste. Il avait ses amis en abomination, presque autant que ses ennemis (1). » Dans un autre passage de son histoire, le romantique Michelet dira que Calvin « rendit Genève malade — malade du bûcher de Servet. »

(1) Michelet, t. III, p. 358.

Ennemie des sentiments de sociabilité, la Réforme, opposée à la Renaissance, devait être également hostile, par volonté et par principe, à l'indépendance individuelle de l'esprit humain dont l'Espagnol Servet est l'un des plus parfaits représentants. On ne peut avoir, ainsi que le remarque judicieusement Mignet, la croyance qui exalte et l'indifférence qui tolère, et « ce qui porta le seizième siècle à briser l'unité catholique fut, en même temps, ce qui lui interdit de reconnaître l'indépendance individuelle de l'esprit... »

Mignet fait encore cette profonde observation :

« Il est à remarquer que la doctrine de liberté qui causa la mort de Servet prit naissance dans les pays où la Réformation ne fut adoptée ni par les gouvernements, ni par des minorités assez fortes pour former une secte.

« Elle fut soutenue par un assez grand nombre d'Italiens qui furent expulsés de Genève, entre lesquels figuraient le napolitain Valentin Gentilis, le piémontais Jean Paul Alciat, le sarde Nicolas Gallo, Georges Blandrata, du marquisat de Saluces, et Hippolyte de Garignan. Les deux siennois Lœlio et Faustus Socin la renouvelèrent et l'étendirent. Cette particularité n'a rien de surprenant.... Plus on s'éloignait de la pratique, plus on devenait hardi dans la théorie. Ainsi l'Allemagne arrête l'innovation dans le luthérianisme ; la France (opérant à l'étranger) la conduit jusqu'au calvinisme ; l'Espagne et l'Italie la poussèrent jusqu'au déisme. »

Ces deux pays, grâce à l'indépendance individuelle de leurs penseurs, grâce à quelques « demeurants de servétisme, » — le mot est de Théodore de Bèze (1), — devinrent ainsi (contrairement à l'opinion si souvent

(1) Théodore de Bèze, *Vie de Calvin*, p. 5.

produite) les vrais fondateurs de la liberté de l'esprit humain.

Renan, d'accord sur ce point avec Mignet, écrit : « L'opinion qui fait venir la philosophie du dix-huitième siècle de la Réforme est erronée. Si cette philosophie a des antécédents, c'est dans l'Italie païenne de 1500 qu'il faut les chercher. Or la Réforme est précisément une réaction contre l'incrédulité italienne de ce temps-là ! »

CHAPITRE VI

MICHEL SERVET MÉDECIN

En 1534, pendant qu'il était correcteur d'imprimerie, au service du libraire Trechsel, Servet eut à revoir les épreuves des ouvrages de Symphorien Champier de Lyon, médecin d'une grande illustration, botaniste en renom, astrologue célèbre, galiéniste fougueux.

Champier, qui fut échevin de Lyon et y fonda le collège de médecine, qui subsiste encore, était un savant original, un libre et singulier esprit. On lui attribuait le traité célèbre : *De Tribus impostoribus*, œuvre d'incrédulité anonyme dont quelques critiques font remonter la paternité à Averroès, le médecin philosophe du douzième siècle.

Servet se lia avec le docteur lyonnais, lui voua une affection filiale et ne laissa passer aucune occasion de lui témoigner publiquement sa gratitude. Il prit goût, sous l'influence de son maître, à l'étude de la médecine et des sciences occultes. Dans cette nouvelle étude et dans cette nouvelle amitié il apporta l'ardeur qu'il mettait à toutes choses.

Un professeur d'Heidelberg, Léonard Fuchs, ayant

attaqué le médecin lyonnais, Servet prit fiévreusement la défense du maître qu'il aimait. Il publia contre les attaques du docteur allemand un pamphlet d'une extrême vivacité (1).

En tout théologien sommeille un polémiste irritable et prompt à se réveiller. Servet avait le réveil facile.

La réputation de savant de l'antitrinitaire devint bientôt assez grande pour lui permettre d'obtenir des succès de librairie. En 1537, il fit paraître à Paris, où il était allé se fixer, — si cette expression est permise quand il s'agit de Michel Servet — un traité de thérapeutique dont quatre éditions furent épuisées en quelques années (2).

Le *Syruporum universa ratio* est un livre « de vérité » où le salut corporel est prêché en très bon latin et aussi en grec. « Si tu veux, dit le crédule médecin à son lecteur, si tu veux maintenir ton corps en bon état : lis ce livre ». Il est écrit à la gloire de Galien et pour la confusion d'Averroès et d'Avicenne. Par la médecine grecque on se guérit, on se suicide par la médecine arabe.

Telle était la conviction de maître Champier. Servet la fit sienne. Elle s'expliquait par ce fait que Lyon, au

(1) *Brevissima Apologia pro Campeggio in Leonardum Fuchsium*, 1536. Cette vigoureuse défense du maître vénéré de Servet, le docteur Champier, contre les attaques du professeur allemand de Heidelberg, L. Fuchs, a été imprimée d'après les uns à Paris, d'après les autres à Lyon.

(2) *Syruporum universa ratio, ad Galeni censuram diligenter expolita. Cui post integram de concoctione disceptationem, præscripta est vera purgandi methodus, cum expositione aphorismi : concocta medicari.* Michaele Villanovano authore, *Parisiis, ex officina Simonis Colinæi*, 1537, 71 ff. in-8° et 1 page d'*errata*.

On connait quatre autres éditions de ce traité de thérapeutique ; il y en a peut-être d'autres :

1545, *apud Vincentium Valgrisium, Venetiis :*
1546, et 1547, *apud Guil. Rovilium, Lugduni ;*
1548, *apud Vincent. Valgrisium, Venetiis.*

seizième siècle, présente quelques traces d'averroïsme. De là le ton guerroyant et amer de ce traité de thérapeutique où il est surtout question de sirops.

L'arabe Averroes devait déplaire à l'espagnol par la sauvagerie de quelques-unes de ses doctrines. On lui attribuait, à tort ou à raison, cette théorie implacable à l'égard des faibles : — « Pour les hommes, il faudrait faire comme les bûcherons font tous les ans dans les grandes forêts : ils y entrent pour les visiter, pour y reconnaître le bois mort du bois vert, retrancher tout ce qui est inutile, superflu ou dommageable, retenir seulement les bons arbres et les jeunes baliveaux d'espérance. De même tous les ans, il faudrait faire une rigoureuse visite de tous les habitants des grandes et populeuses villes, et mettre à mort tout ce qui est inutile et empêche de vivre le reste, toutes les personnes qui n'ont aucun métier profitable au public, les vieillards caduques, les vagabonds, les fainéants; il faudrait ébrancher la nature, éclaircir les villes, mettre à mort tous les ans un million de personnes, qui sont comme les ronces et les orties des autres, pour les empêcher de croître ».

Si le médecin arabe s'inspirait de telles pensées, qui sont un hommage à la mort, un appel à la destruction civilisatrice une sorte de Nietzchéisme avant Nietzch, ne valait-il pas mieux s'en tenir à Galien et prendre parti pour l'art de guérir, plus humain sans doute que l'art de tuer? Servet préférait l'usage des sirops à l'emploi des coupes sombres dans la forêt humaine.

Le doux espagnol se fit apprécier à Paris, comme médecin, non seulement du public mais des docteurs les plus renommés. Le professeur Gunther d'Andernach, dans un livre publié à Bâle en 1539, fit de Servet et d'André Vesale, qui avaient été ses préparateurs pour ses leçons d'anatomie, un éloge sans restriction.

« Servet, écrit-il, m'a assisté habituellement pour mes dissections, il était très distingué dans tous les genres de littérature et ne le cédait à personne pour la connaissance de la doctrine de Galien (1). »

Malheureusement chez l'espagnol l'imagination débordait quelquefois la science, et comme rien n'arrêtait l'élan de son zèle à faire connaître ce qu'il tenait pour vérité, il lui arriva de s'engager dans de périlleuses aventures. Sous le titre d'enseignement des mathématiques, il ouvrit à l'école de médecine de Paris un cours public où il fut question d'anatomie, de météorologie, d'astronomie et d'astrologie. Les auditeurs se pressèrent autour du hardi savant; parmi les plus assidus se rencontrait un personnage qui devait jouer, dans l'existence de Servet, un rôle considérable : Pierre Paulmier, archevêque de Vienne, savant distingué, grand voyageur, passionné pour les études de géographie où l'espagnol était passé maître.

La fortune semblait sourire à l'ancien antitrinitaire, il n'avait pour vivre en repos et en honneurs qu'à se laisser conduire par elle. Seulement dans ce seizième siècle si tourmenté, si tumultueux, si avide de tout étudier même, et surtout, ce qui est en dehors du compas de la science humaine, un homme tel que Servet ne pouvait s'abandonner à la quiétude et se contenter du terre à terre des opinions. Il était de ceux que l'infini tourmente et qui sont en quête de l'au-delà. L'occultisme, cette forme spéciale de la métaphysique, était à la mode. On s'inquiétait de divination, d'astrologie. Servet, lecteur persistant de l'apocalypse, continuait

(1) « Quel spectacle plus grand que cette école de Paris de 1531 à 1534! Devant la chaise de Gunther, deux héros furent en face, le Belge et l'Espagnol, le grand André Vésale, le pénétrant Servet! » Michelet : *Histoire de France*, tome III, page 495. Edition Hetzel.

ses études théologiques en s'occupant d'occultisme. Il fit, dans la grande cour de l'école de médecine, plusieurs leçons sur la prescience et le jugement des choses futures par l'influence des astres.

Cet enseignement augmenta sa célébrité. Le médecin prophète devint une des curiosités de Paris. On se rendait en foule dans son très modeste logis pour lui demander des consultations. Grandes dames et grands seigneurs venaient chercher auprès de lui le secret de leurs destinées. On pensait alors qu'il y avait une science de la « Divination par les astres », et qu'on peut pronostiquer « d'après le jour et l'heure de la naissance qu'il nous adviendra telle ou telle chose ».

L'antiquité tout entière avait eu cette persuasion; loin de l'abolir le judaïsme et le christianisme l'avaient souvent fortifiée. Elle s'étale dans *La Légende dorée*, dans les drames de Shakespeare, et on en trouve des traces dans les livres des réformateurs les plus orthodoxes. Mélanchthon, durant sa vie entière, s'est préoccupé d'astrologie et de chiromancie. Calvin lui-même, malgré la sèche précision et la netteté prosaïque de son intelligence, n'a pas dédaigné l'occultisme. Il a publié un traité qui permettrait de le classer parmi les précurseurs du spiritisme et qui porte ce titre :

TRAITÉ
PAR LEQUEL IL EST PROUVÉ
QUE LES AMES VEILLENT ET VIVENT APRÈS QU'ELLES SONT
SORTIES DES CORPS
CONTRE L'ERREUR DE QUELQUES IGNORANTS
QUI PENSENT
QU'ELLES DORMENT JUSQU'AU DERNIER JUGEMENT.

Dans l'avertissement qu'il a composé *contre l'astrologie qu'on appelle judicière*, Calvin, tout en réfutant

avec esprit et une réelle force de dialectique « les mathématiciens », qui se rendent coupables « d'astrologie bâtarde », déclare, cependant, que leur système « a quelque couleur de vérité » et « confesse que quant à la complexion des hommes et surtout aux affections qui participent aux défauts de leurs corps, elles dépendent en partie des astres, ou, pour le moins, y ont quelque correspondance ».

Servet sut-il se tenir dans une prudente mesure ? Il est permis de croire que non. Emporté par l'ardeur de son tempérament, il osa prétendre que les médecins de la faculté qui n'étaient pas initiés à la science des astres étaient des ignorants ! Il usa d'expressions plus blessantes encore. Criminelle audace ! Monstrueuse inconvenance ! Il se risqua à prononcer le mot « âne » et à l'appliquer à des êtres qui ne marchaient pas tous à quatre pattes !

Rien que la mort n'était capable d'expier ce forfait, et c'est, en effet, la peine de mort que la faculté réclama contre l'étranger qualifié par elle de « trompeur et abuseur. »

Le 18 mars 1538, le Parlement, en séance solennelle, eut à juger un bien pittoresque procès. Servet était accusé d'avoir lu publiquement un cours d'astrologie judiciaire, « science réprimée par plusieurs constitutions tant divines et canoniques que civiles », et de s'être complu « à des divinations sur la nativité des hommes, leur fortune et adventures, prenant argument que selon le jour et l'heure que l'homme aurait esté né, il serait tel ou tel et il lui adviendrait telle ou telle chose ».

On invoquait pour obtenir qu'une sentence de mort fût prononcée contre l'abuseur le chapitre XLVII d'Esaïe ! Le malheureux Espagnol devait, sans cesse, voir se dresser contre lui ces prétendus « livres saints » objet,

pourtant, de son culte et presque de son idolatrie.

En 1538, la Faculté de médecine, le Parlement de Paris pouvaient envoyer à la mort un être humain parce que, il y a des milliers d'années, un prophète juif avait écrit ces lignes :

Reste donc au milieu de tes enchantements
Et de la multitude de tes sortilèges,
Auxquels tu as consacré ton travail dès ta jeunesse;
Peut-être pourras-tu en tirer profit,
Peut-être deviendras-tu redoutable.
Tu t'es fatigué à force de consulter les enchantements.
Qu'ils se lèvent donc et qu'ils te sauvent
Ceux qui connaissent le ciel,
Qui observent les astres,
Qui annoncent, d'après les nouvelles lunes
Ce qui doit arriver !
Voici, ils sont comme de la paille, le feu les consume,
Ils ne sauveront pas leur vie des flammes.

Hébraïque et douloureux présage : Servet était prophétiquement menacé de mort par Esaïe, précurseur de Calvin ! L'Espagnol astrologue échappa cependant au bûcher parisien, comme il échappera au bûcher de Vienne. La providence le prédestinait au bûcher de Champel. Servet ayant, au cours du procès que lui intentaient les docteurs de Paris, réussi à prouver qu'il s'était toujours « montré aussi bon chrétien que les médecins qui le poursuivaient » n'eut, à subir, pour toute condamnation, qu'une remontrance assez douce. On lui permit de continuer « si bon lui semble, de faire profession de l'astrologie en tant que touche la connaissance de l'influence des corps célestes, pour le regard de la disposition du temps et des autres choses naturelles, mais sans toucher aux choses par lesquelles l'on puisse juger *particulares influxus* des corps célestes. » Il lui fut enjoint de porter révérence et

obéissance, tel qu'un bon et notable disciple doit à ses maîtres et précepteurs » ; mais, d'autre part, la cour ordonna « à la dite Faculté et docteurs de icelle de traiter doucement et amiablement le dit Villanovanus, comme les parents leurs enfants. »

Il y a de la tendresse et de la grâce dans ce jugement. Il démontre, en tout cas, que Servet ne fut pas, à Paris, le personnage mal vu « agressif et fiévreux », dont M. le docteur Chereau s'est appliqué à rabaisser le talent et le caractère, dans le mémoire inexact qu'il lut le 15 juillet 1879, à la séance annuelle et publique de l'Académie de médecine.

Après une alarme aussi chaude Servet jugea que l'habitation de Paris pourrait bien avoir des inconvénients, et il prit la résolution d'aller vivre en province.

CHAPITRE VII

MICHEL SERVET MÉDECIN A CHARLIEU

Nous connaissons mal et fort incomplètement certaines parties de la vie de Michel Servet. A quelle époque commencèrent ses relations avec Calvin? Est-il exact qu'un rendez-vous ayant été pris où devaient se rencontrer, pour un débat théologique, l'auteur du livre sur les « Erreurs de la Trinité » et le futur auteur de « L'Institution chrétienne », Servet, après réflexions, ait refusé d'aller à ce rendez-vous? Cette pusillanimité serait bien peu dans le caractère de l'ardent Espagnol. Ce que nous connaissons de moins imprécis à ce sujet nous est donné par Calvin lui-même.

Dans la visite qu'il fit à sa victime, la veille du jour où elle allait être brûlée, le réformateur triomphant s'adressa à Servet, prisonnier depuis plusieurs semaines, malade, exténué par les mauvais traitements, et lui dit :

— « Je proteste que je n'ai jamais poursuivi contre toi, aucune injure particulière. Tu dois te ramentevoir qu'il Y A PLUS DE SEIZE ANS, étant à Paris, je ne me suis épargné (?) de te gagner à Notre-Seigneur, et si tu

t'étais accordé à la raison je me fusse employé à te réconcilier avec tous les bons serviteurs de Dieu. Tu as fui alors la lutte et je n'ai laissé pourtant à t'exhorter par lettres, mais tout a été inutile. Tu as jeté contre moi je ne sais quelle rage plutôt que colère. Du reste je laisse là (1) ce qui concerne ma personne. Pense plutôt à crier merci à Dieu que tu as blasphémé en voulant effacer les trois personnes qui sont en son essence. Demande pardon au Fils de Dieu que tu as défiguré et renié pour Sauveur. »

D'après ce propos, fort suspect, tenu par Calvin au mois d'octobre 1553, ce serait en 1536 ou 1537 que l'Espagnol et le Picard se seraient connus à Paris. Théodore de Bèze indique une autre date, celle de 1534. « Tant y a, dit-il, que Michel Servet, dès lors commençant à semer ses erreurs, Calvin ne REFUSA point de conférer avec lui pour essayer de le réduire, ou bien pour le convaincre et rédarguer par la parole de Dieu. Pour ce fait fut accordé qu'ils se trouveraient tous deux, à heure nommée, en certaine maison, à la rue Saint-Antoine : ce que Calvin fit, combien qu'il y eut de danger pour sa personne (?) mais le dit Servet ne comparut quoiqu'on l'attendît longtemps » (2).

Une dispute théologique, dont Calvin aurait gardé l'arrogant souvenir et le dévôt ressentiment, se serait-elle élevée entre eux avant ce rendez-vous manqué? Aurait-elle été l'occasion d'un envoi de lettres, restées inédites, et qui n'avaient pas réussi à faire de Michel Servet un disciple du trinitaire picard? On l'a prétendu

(1) Il « laisse là » après qu'il s'est glorifié et qu'il a outragé la victime que le bourreau attendait à la porte. D'Artigny relève ce passage et regrette ironiquement que Calvin n'ait pas fait connaître l'impression que sa jactance si déplacée avait dû faire sur Servet.

(2) Théodore de Bèze : *Vie de Calvin*, p. 18, et *Histoire des Eglises réformées*, p. 14.

mais on n'a fourni aucune preuve sérieuse de cette allégation. Il faut, au surplus, noter la différence des dates indiquées par Calvin et de Bèze et y insister.

La différence entre la date donnée par Calvin et la date indiquée par Théodore de Bèze a une double importance. Si la prétendue rencontre avait dû avoir lieu en 1534, elle aurait mis en face un Espagnol connu par des attaques contre l'Église et contre le dogme de la Trinité, et un Français qui, en 1527, à l'âge de dix-huit ans, avait obtenu la cure de Saint-Martin-de-Marteville au diocèse de Noyon, qui, en 1529, devenu curé de Pont-l'Évêque, avait prêché dans cette église, qui le 4 mai 1534 était encore en possession de bénéfices ecclésiastiques et n'avait publié jusque-là qu'une œuvre de pure rhétorique, une traduction du traité de la clémence de Sénèque (1532).

Il est difficile de comprendre, dès lors, que le danger d'une rencontre fût pour un autre que pour Servet. Il est peut-être de convenance d'étaler son courage devant un prisonnier qu'on a fait deux fois condamner à mort, mais encore faudrait-il que ce courage fût bien prouvé et éclatant.

La date de 1534 est-elle fausse? De Bèze se trompe-t-il? Est-ce, comme le déclare Calvin, en 1536 que fut pris le rendez-vous? Mais en 1536 Calvin était à Strasbourg et à Bâle; il ne rentra en France que dans l'été de 1536, après son séjour à la cour de Ferrare, et il se rendit à Noyon pour « mettre ordre à ses affaires ». On le trouve en Suisse dans la seconde quinzaine de juillet. De plus, si la date de 1536 est la vraie, Calvin se serait vanté et aurait menti en disant qu'il s'exposait à des dangers, puisque par un édit daté de Lyon, du 31 mai 1536, François I[er] pardonnait « à tous hérétiques, même aux sacramentaires et relaps, pourvu qu'ils vinssent abjurer dedans six mois ».

Quelques années après cet épisode demeuré obscur, Servet était venu s'établir comme médecin à Charlieu, petite ville des environs de Roanne. Cette localité était la résidence d'une famille Rivoire, « une des premières et des plus considérables du pays ». Le chef de cette famille, médecin distingué, accueillit fraternellement Servet dont il appréciait le mérite. Les Rivoire étaient en relation avec Pierre Paulmier, l'un des admirateurs du docteur espagnol. Villeneuve passa un peu plus de deux ans (1539 et 1540) au milieu de cette famille accueillante (1).

Dans une intention malicieuse quelques biographes de Servet ont imprimé qu'il avait habité chez « la Rivoire ». Ce féminin et ce singulier donnèrent plus tard lieu à des suppositions dénigrantes que le changement — exigé par la vérité, — de la syllabe « la » en la syllabe « les » fait disparaître. Il suffit d'une voyelle pour nuire au bon renom historique d'un homme irréprochable.

Servet avait-il droit au titre de docteur? A Genève, alors qu'il était en prison et qu'on s'ingéniait à le discréditer et à l'humilier, le procureur Claude Rigot lui demanda « sous quels médecins il avait été fait docteur et en quel lieu, et qu'il eût à produire les lettres faisant foi. » A cette demande, au moins singulière, car l'accusateur n'ignorait pas que tous les papiers du prisonnier avaient été saisis à Vienne, Servet fit la réponse que voici : « J'ai étudié sous Jacques Sylvius, Guilerius Audernachus, Fernel et possède leurs signatures demeurées à Vienne avec mes lettres. »

L'existence de Servet à Charlieu fut celle d'un médecin très aimé de la population, qui rencontrait en lui

(1) *Le Savant Michel Servet, victime de tous les fanatismes*, par E.-J. Savigné. Vienne, Henri Martin, imprimeur-éditeur, 1907.

un ami dévoué aux malades, un débonnaire actif et désintéressé. Sa popularité lui suscita des envieux. Un de ses confrères en l'art de guérir voulut le faire assassiner. Servet dans un des interrogatoires qu'il eut à subir à Genève s'est expliqué sur cet incident.

Calvin, dit Albert Rilliet, dans son livre sur le procès de Michel Servet, « voulait faire de l'accusé un querelleur et, coûte que coûte, un débauché, afin de trouver dans son manque de chasteté le motif qui « l'a mû et incité à traiter tant avant des choses principales et fondements de la religion chrétienne ». Dans ce but il lui fit poser cette question :

— « A-t-il jamais été accusé de crimes ou autre forfait, et constitué prisonnier ailleurs qu'à Vienne et ne s'est-il point trouvé en des noises et batteries où il ait blessé autrui ou ait été blessé lui-même? »

A quoi Servet répondit :

— « Qu'en la ville de Charlieu, allant de nuit vers un malade, il fut, par l'envie d'un autre médecin de ladite ville, aggressé par certains parents et favoris dudit médecin, et là fut blessé et blessa aussi l'un des autres, pour laquelle chose demeura deux ou trois jours aux arrêts. Mais, hormis cela, ne fut oncques ni accusé, ni prisonnier, jusque dernièrement à Vienne. »

Ce petit drame est tout ce qu'il y aurait à noter sur le séjour de Servet à Charlieu, si, à propos de son habitation dans cette localité, Calvin et ceux qu'il inspirait, n'avaient, dans une intention diffamatoire, habituelle aux gens d'Église, et qui fait partie de leurs moyens de polémique, essayé de mettre en suspicion les mœurs de l'antitrinitaire.

— « Etant à Charlieu, lui demande le procureur général de Genève, n'avez-vous pas tenu propos de vous marier à une fille dudit lieu?

— « Que ouy, réplique Servet, mais ne le voulus point faire, voyant l'état de ma santé. »

L'interrogatoire se poursuit :

— « N'avez-vous point paillardé audict Charlieu ou ailleurs ?

— « Que non.

— « Quand on vous parlait mariage, ne disiez-vous pas qu'il se trouvait assez de femmes sans se marier?

— « Je n'ai point souvenance d'avoir dit cela, ou l'ai pu dire en gausserie pour donner à entendre n'être point impotent, car je n'avais que faire de le laisser savoir. »

On insiste. La calomnie ne lâche pas facilement sa proie. On lui pose pour la plus grande gloire du dogme de la Trinité cette extraordinaire question :

— « Comment, vu son âge, il s'est pu tant longuement contenir de se marier? » Et on affirme « qu'il se trouvera qu'il a mené vie dissolue et qu'il n'a eu cure de vivre chastement et en vrai chrétien », et que ses doctrines impies ont été le résultat de son libertinage.

Le malheureux Servet est obligé alors à cet aveu :

— « Je ne me sentais pas potent, vu que je suis coupé d'un côté et de l'aultre rompu.

— « En quel âge avez-vous été coupé d'un costé et rompu de l'aultre?

— « Vers l'âge de cinq ans. Toujours pendant toute ma vie, loin de n'avoir eu « ni zèle ni cure de vivre chastement », j'ai été « studieux de la sainte Ecriture, ayant zèle de vérité ».

Ces mots étaient l'exactitude même. A Charlieu, ainsi que plus tard à Vienne, Servet vécut chéri des pauvres, estimé des gens honnêtes, placé au-dessus de tout soupçon injurieux. Certes, son esprit d'une extrême mobilité, sa curiosité toujours inquiète, sa facilité à courir le monde et à changer de profession, étudiant en

droit à Toulouse, réformateur en Allemagne, géographe à Lyon, docteur en médecine, professeur de mathématiques, astrologue à Paris, médecin à Charlieu, pouvaient le faire regarder comme un personnage singulier, et peut-être même extravagant. Mais sa mobilité ne faisait qu'accroître sa science sans mettre en péril sa conscience. Il était impossible de le connaître sans l'estimer et l'honorer. C'est ce que fit Pierre Paulmier, son ancien auditeur, devenu archevêque de Vienne, où il cherchait à attirer les savants. Ayant rencontré à Lyon son ancien maître, il l'attacha à sa personne en qualité de médecin, l'emmena avec lui et le logea dans une maison attenante à son palais épiscopal (1541).

Pierre Paulmier, très savant géographe lui-même, encouragea Servet à faire paraître une seconde édition, considérablement amendée, de la géographie de Ptolémée ; elle fut publiée à Lyon en un grand in-folio et dédiée à l'archevêque. Déjà, en 1538, Paulmier avait engagé Servet, « maître ès arts » de Paris, à faire les conférences géographico-astrologiques (1) auxquelles il prit part en qualité d'auditeur assidu et qui eurent un si profond retentissement.

Servet quitta Charlieu et se rendit à Vienne sous la protection d'un archevêque qui, par amitié pour sa personne ou volontaire oubli de son passé théologique, le logeait dans son palais épiscopal.

Dans ces conditions, comment Michel de Villeneuve, médecin et géographe, aurait-il pu avoir des craintes sur le sort de Michel Servet antitrinitaire?

(1) *Apologetica Disceptatio pro astrologia*, 1528. Cet opuscule qu'on croyait perdu et que même Mosheim soupçonnait n'avoir jamais existé, porte le nom de son auteur, Michel de Villeneuve, et ne compte que 16 pages non numérotées. Il est d'un haut intérêt. M. Tollin l'a publié en 1880.

CHAPITRE VIII

MICHEL SERVET A VIENNE

Servet passa douze ans à Vienne, dans des conditions, semble-t-il, de bonheur parfait, exerçant un métier qu'il aimait, puisqu'il lui permettait de soulager les pauvres, honoré, fêté partout et par tous. Il n'aurait tenu qu'à lui d'être pleinement satisfait et il aurait pu s'appliquer le mot de l'épicurien Horace : *Hoc erat in votis.* Mais il est des individualités qui ne sauraient vivre dans le repos. Le dieu ou le démon intérieur, l'amour de la vérité, la passion de connaître, le devoir d'enseigner les tourmentent, les obligent à une incessante et périlleuse activité. *Vitam impendere vero.* Il faut qu'ils aillent plus haut, toujours plus haut, fût-ce sur le sommet où le bûcher les attend.

Pendant la première année de son séjour à Vienne, l'ardent et généreux Espagnol occupa les loisirs que lui laissait son métier de médecin, à revoir et à publier une édition nouvelle de la Bible latine du docteur Sanctis Pagnini, qui parut à Lyon en 1542 (1). Il enrichit cette

(1) *Biblia Sacra ex Sanctis Pagnini translatione*, sed et ad

Bible de notes et commentaires qui révèlent un érudit de premier ordre, un critique d'une extraordinaire sagacité, un théologien hardi et profond. Le nouveau commentateur de la Bible fait justice de l'erreur, alors presque universelle, qui veut que les prophéties dites messianiques s'appliquent, non au peuple hébreu, mais à la personne de Jésus-Christ. Longtemps avant les décisions exégétiques acceptées aujourd'hui comme définitives par quiconque est au courant des études bibliques, Servet atteste que le célèbre chapitre LIII d'Isaïe sur « l'homme de douleur, blessé pour nos péchés, brisé pour nos iniquités, » ne doit pas être, « quant à l'histoire et à la lettre », appliqué à Jésus, mais à Israël persécuté et souffrant. A ses yeux les prétendues prophéties messianiques ne sont que le symbolique récit de réalités historiques. Cette simple observation bouleverse toute la science exégétique du moyen âge et de la Réforme à ses débuts. L'œuvre de Servet est tout illuminée de géniales intuitions, découvrant des horizons inconnus et immenses, qu'il s'agisse d'histoire, de géographie, de théologie, de science médicale. Malheureusement ces clartés s'éteignent vite et disparaissent dans les nuages d'un style confus. Ce sont des éclairs, ce n'est pas le plein jour.

Ainsi à peine Servet a-t-il fait cette remarque que Scherer, Renan, et Colani, reproduiront, et qui est de haute portée : « Les prophètes, selon la lettre, suivaient leur propre histoire qui pouvait préfigurer les enseignements à venir », qu'il se hâte d'ajouter ces paroles — naïve illusion de croyant du seizième siècle : « Ces récits des prophètes renfermaient les mystères du Christ. Féconde est la puissance de l'Écriture ! Sous

Hebraicæ linguæ amussim ita recognita et scholiis illustrata, ut plane nova editio videri possit. Lugduni apud Hugonem a Porta, 1542, in-fol. Casp. Treschsel.

l'ancienneté de la lettre qui tue est la nouveauté de l'esprit qui vivifie. »

Le christianisme de Servet n'est pas figé en quelques dogmes ; ce n'est ni une cellule où on s'enferme pour prier, ni une forteresse du haut de laquelle on menace et on outrage les gens qui veulent passer outre. C'est un devenir permanent. Servet invoque à l'appui de ses doctrines l'histoire changeante, l'indépendance mobile de la raison ; il n'admet pas, par exemple, le baptême des petits enfants, d'abord pour des motifs « scripturaires », ensuite parce que la foi éclairée, la connaissance doivent précéder l'admission dans l'Église et seules peuvent la justifier et la rendre légitime. On n'est pas chrétien par « élection » mais par libre choix humain. Calvin, qui pensait autrement, n'était sur bien des points qu'un demi-catholique, tandis que sur d'autres il était, avec frénésie, un anti-catholique ; l'amour de Dieu se confondait dans son intellect avec la haine « du papisme », et la haine du papisme trahissait son ambition d'être lui-même pape. Servet s'inspirant du libre examen était, — sans sortir du cercle étroit de la Réforme Biblique, — plus réellement protestant. Calvin avait donné pour limites à *l'Institution chrétienne* les étroitesses de sa dialectique, les orgueilleuses et les colériques inspirations de son âme aigre et sombre. Servet laissait la porte librement ouverte aux controverses religieuses, en maintenant toujours la Bible comme suprême autorité, — mais autorité honoraire.

Grâce à cet esprit de tolérance, à cette largeur de raison, il est devenu le fondateur de l'école chrétienne qui s'appelle le socinianisme, du nom de l'un de ses adeptes, Lélio Socin, sorte d'Américic Vespuce d'un monde de piété dont Servet a été le Christophe Colomb. Car il semble prouvé aujourd'hui que les écrits de l'Espagnol avaient été lus, en Italie, avec une curiosité sympathique et avaient exercé sur de nobles intelligences une action qui demeura féconde, qui s'est exercée, et s'exerce encore sur le protestantisme du monde entier. Sous le nom d'unitarisme le Servétisme a conquis l'Allemagne, la Hollande, l'Amérique religieuses en ce qu'elles ont de libéral et d'intelligent. Les rares penseurs originaux qu'on trouve aux États-Unis, observe M. Joseph Hornung, sont étrangers à toute secte ou appartiennent à l'Église unitaire (1).

On s'explique que le propagateur de l'antitrinitarisme, obsédé du désir de répandre la vérité, sans mêler à ce désir aucune pensée de gloriole personnelle, soit entré en correspondance avec Calvin, alors pontife protestant à Genève. Il fut encouragé, peut-être poussé à ce commerce de lettres, par le libraire Jehan Frellon, correspondant et ami de Calvin. Ce fut sous le couvert de ce Frellon que la correspondance s'engagea.

Les lettres de Servet au théologien de Genève portent sur des sujets dogmatiques : la déité de Jésus-Christ, la Régénération, le baptême des petits enfants, la Trinité. Le docteur espagnol les a annexées lui-même à son grand ouvrage sur la *Restitution du christianisme*. Elles sont au nombre de trente, et portent cette suscription : A Jehan Calvin, prédicateur genevois.

Le ton en est sérieux, quelquefois hautain : « Je t'ai souvent averti, dit l'Espagnol au Picard, que tu faisais fausse route en admettant la monstrueuse distinction des trois essences divines. » Et encore : « Le Seigneur te donnera de recevoir l'intelligence exacte des choses, et tu seras conduit par l'esprit de vérité, la grâce de Jésus-Christ et de Dieu le Père ! Amen ! »

Calvin répondit à Servet avec impatience et arrogance. Le 1er septembre 1548 il écrivit à Viret :

(1) *Genève et le séparatisme*, par J. Hornung, p. 21.

« Je pense que tu as lu ce que j'avais répondu à Servet. Je n'ai pas voulu lutter plus longtemps avec l'opiniâtreté de cet hérétique. » Sur le même sujet il dira plus tard : « ... Je n'ai pas fait plus d'attention aux paroles de cet individu qu'au braiment d'un âne. »

Servet ayant, dans un autre moment, renvoyé à Calvin un exemplaire de l'*Institution chrétienne* sur lequel il avait souligné des erreurs et des fautes et noté, en marge, des inexactitudes et des vices de dialectique, le colérique et orgueilleux Picard entre en fureur : « Servet, affirmait-il, se jette sur tous mes livres, les criblant de remarques injurieuses, comme un chien qui eût mordu et rongé quelque pierre. Je n'en parle point par colère ni dépit (!) car, pour dire ce qui en est, c'était plutôt matière de risée quant à moi, pour ce qu'il n'y avait nulle gravité d'homme de lettres, mais plutôt il babillait en harengère. » Harengère ! Braiment d'âne ! Était-ce à l'école de Jésus-Christ ou à la cour de la duchesse de Ferrare que l'ancien titulaire « de la chapelle de la gésine de la Vierge » avait appris ce beau langage?

La fureur de Calvin augmenta, lorsque l'Espagnol, dans sa confiante naïveté, lui eut fait parvenir un extrait du grand ouvrage qu'il préparait sur *La Restitution du Christianisme*.

Une épître de Calvin à Jehan Frellon fait voir jusqu'où allait l'impatience irritée du correspondant de Servet :

« *A Sire Jehan Frellon, marchand libraire, demeurant à Lyon en la rue Mercière, enseigne de l'Écu de Coulogne.*

« Seigneur Jehan, pour ce que vos lettres dernières furent apportées sur mon partement, je n'eus pas loisir de faire response à ce qui étoit enclos dedans. Depuis mon retour, au premier loisir que j'ay eu, j'ay bien voulu satisfaire à vostre desir, non pas que j'ay grand espoir de profiter guères envers un tel homme (Michel Servet), selon que je le vois disposé ; mais afin d'essayer encore s'y y aura quelque moyen de le réduire, qui sera, quand Dieu aura si bien besoigné en luy, qu'il devienne tout aultre. Pour ce qu'il m'avoit escrit, d'un esperit tant superbe, je luy ai bien voulu rabattre un petit de son orgueil, parlant à luy plus durement que ma coustume se porte (!), mais je ne l'ay pu faire aultrement. Car je vous asseûre qu'il n'y a leçon qui luy soit plus nécessaire que d'apprendre humilité, ce qui lui viendra de l'esperit de Dieu, non d'ailleurs. Mais nous y devons aussi tenir la main. Si Dieu nous faict cette grâce à luy et à nous, que la présente responce luy profite, j'auray de quoy me réjouir. S'il poursuit d'un tel style comme il faict maintenant, vous perdrez temps à me plus solliciter à travailler envers luy, car j'ai d'aultres affaires qui me pressent de plus près. Et ferois conscience de m'y plus occuper, ne doubtant pas que ce ne fut un Sathan pour me distraire des aultres lectures plus utiles. Et pourtant je vous prye de vous contenter de ce que j'en ay fait, si vous n'y voyez meilleur ordre.

« Sur quoy, après m'estre de bon cœur recommandé à vous, je prye nôstre bon Dieu vous avoir en sa garde. Ce 13 de février 1546.

« Vostre serviteur et entier amy,

« Charles d'Espeville. »

« Charles d'Espeville » était un des nombreux pseudonymes dont usait Calvin dans sa correspondance.

Le jour même où, dans sa lettre au libraire Frellon, il qualifiait Servet de « Sathan », le ministre de l'Évangile Calvin envoyait à Farel, ministre de l'Évangile lui aussi, la lettre où se rencontre ce passage : « Servet m'a écrit dernièrement et a joint à ses lettres un énorme volume de ses rêveries, en m'avertissant, avec une arrogance fabuleuse, que j'y verrai des choses étonnantes et inouïes. Il m'offre de venir ici, si cela me plaît... Mais je ne peux pas engager ma parole, car s'il vient, je ne souffrirai pas, pour peu que j'aie crédit dans cette cité, qu'IL EN SORTE VIVANT (1). » Dans la même année, écrivant au pasteur Viret, il avait, dans des termes presque semblables, tracé les mêmes menaces.

Ces lettres, que devait plus tard contresigner le bourreau, sont une réponse à l'envoi d'un livre de piété chrétienne, à une demande d'examen fraternel faite par un hérétique à un autre hérétique !

Servet agissait de cettesorte par ardeur de controversiste désintéressé, non par désir de prendre dans la nouvelle Église une situation officielle et payée. Nul ne fut plus étranger que lui aux préoccupations d'argent, à l'ambition des fonctions publiques. Médecin de son état, savant grâce à sa volonté, penseur de par sa conscience, il se contentait d'être, dans le monde religieux, un isolé hardi, un courageux indépendant.

La gloire personnelle lui était si indifférente, il cherchait si peu le profit humain, qu'il se préparait à publier, sans y mettre son nom, le livre où se trouve indiquée une des plus grandes découvertes de la science humaine.

En écrivant à Calvin, — en toute intimité, — il

(1) « *Servetus nuper ad me scripsit, ac litteris adjunxit longum volumen suorum deliriorum... Si mihi placeat, huc se venturum recipit. Sed nolo fidem meam interponere, nam si venerit, modo valeat mea authoritas, vivum exire non patiar.* » 13 février 1546.

accomplissait son devoir de prosélyte de la vérité, cherchant à s'instruire et à instruire autrui. Se croyant autorisé par son savoir, son désintéressement, sa passion pour le triomphe de l'Évangile, à traiter d'égal à égal avec les hommes qui prétendaient réformer la religion et faisaient parade d'humilité, il prit dans ses lettres le ton qui convenait à sa situation personnelle, à son insoupçonnable indépendance, à sa haute sincérité. L'orgueil du théologien picard tenant pour arrogance ce qui était de la dignité, la correspondance tourna vite à l'aigreur, à la colère, et chez Calvin, à la férocité. Ce qui n'était qu'inoffensive irritation de controverstiste chez le médecin établi à Vienne, sans influence et sans pouvoir, fut chez le dominateur genevois grief personnel et préméditation de meurtre.

Servet, ayant eu connaissance de la lettre de Calvin à Frellon, écrivit à l'idole des trinitaires : « Puisque tu crains que je sois pour toi un Satan, je m'arrête. *Renvoie-moi donc mes manuscrits* et porte-toi bien. Si tu crois véritablement que le pape est l'antéchrist, tu croiras aussi que la Trinité et le baptême des enfants, qui font partie de la doctrine du pape, sont la doctrine des démons. De nouveau, adieu. »

Rebuté par le Picard, l'Espagnol s'adressa à d'autres pasteurs, à Abel Poupin, à Viret. Il leur dénonça comme anti-évangéliques les doctrines trinitaires, la croyance au salut par la foi sans les œuvres : « A la place de Dieu, mandait-il, vous avez un Cerbère à trois têtes, à la place de la vraie foi, des songes décevants et vous dites que les bonnes œuvres ne sont que des ombres sans consistance. Malheur à vous ! Malheur à moi aussi, ajoutait-il, car « je sais que je dois mourir pour la cause de la vérité. Cette pensée n'abat point mon courage. Disciple, je vais sur les traces de mon Maître. »

Servet n'avait que trop de motifs de pressentir que sa vie se terminerait tragiquement. Il apercevait, dans l'ombre de sa destinée, la haine de Calvin. Celui-ci ne rougissait pas de faire pénétrer son ressentiment jusque dans des commentaires sur la Bible : « Il y a, disait-il, dans ses remarques sur saint Jean, un méchant garnement plein d'orgueil, Espagnol de nation, nommé Servet, lequel a forgé que cette parole éternelle (le Logos) a lors seulement commencé d'être quand elle s'est manifestée en la création du monde. L'Évangile enseigne bien aultrement. Or je sais, ce chien de Servet aboye de contraire. »

Ce langage d'insulte, succédant au projet de faire mettre à mort Servet, au cas où le sort le placerait sous la domination calviniste, témoigne de la persistance d'une rancune personnelle qui cherche à se satisfaire dans les outrages, avant l'heure où le meurtre sera possible.

Aussi ne doit-on pas s'étonner qu'un admirateur de Calvin, Albert Rillet, relatant avec exactitude les délits invoqués contre l'hérétique espagnol dans le procès qui devait aboutir au bûcher de Champel, ait reconnu qu'aux accusations théologiques, Calvin avait fait ajouter « des griefs personnels », — les griefs de son amour-propre exaspéré.

Quant à la préméditation du meurtre, il faudrait être d'une absolue mauvaise foi pour nier qu'elle n'éclate dans les lettres où sept ans avant l'arrestation de Servet à Genève, Calvin affirmait sa volonté de faire périr « le méchant garnement », « l'Espagnol plein d'orgueil », « l'Aboyeur », « le Sathan qui avait osé manquer d'humilité » en lui écrivant, à lui, Calvin, et qui avait commis le crime de lèse-divinité, en notant dans un exemplaire de *l'Institution chrétienne* des erreurs de faits et de logique.

Pendant que Calvin entretenait ses frères en « Christ », de ses pensées et de son vouloir de persécution, Michel Servet travaillait à doter la science et à enrichir l'humanité d'utiles et fécondes découvertes.

CHAPITRE IX

DÉCOUVERTE DE LA CIRCULATION DU SANG

L'existence d'étude et de dignité morale que Servet menait à Vienne, lui donnait sécurité et bien-être. Elle lui laissait assez de loisirs pour lui permettre de réaliser le grand projet formé par lui depuis longtemps, d'écrire une sorte d'encyclopédie où seraient rassemblées ses opinions sur Dieu, le christianisme, la science et la vie future.

Depuis des années il réunissait les matériaux du livre qui, dans sa pensée, devait être l'œuvre essentielle du seizième siècle. Il accomplissait ce travail dans l'obscurité de la retraite et le calme de la solitude. Il n'attendait de son immense labeur ni profit, ni gloire, ni récompense d'aucune sorte, heureux si, échappant aux périls qui, de tous côtés, menaçaient la pensée libre, il pouvait, en augmentant le trésor de ses connaissances personnelles, agrandir le domaine moral et religieux du genre humain.

Philosophe chrétien, caressant la chimère d'un retour au « pur Évangile » et à l'établissement du règne de « Dieu » dans le monde, Servet avait donné à son

livre, où les rêveries métaphysiques se mêlaient aux affirmations scientifiques précises et originales, ce titre révélateur : *Renovatio Christianismi*.

Il se proposait d'expliquer les dogmes chrétiens, de les unir en un vaste système de sociologie théologique, écartant tous ceux qui étaient postérieurs au concile de Nicée. Il regardait ces derniers comme une adultération de la vérité évangélique ; ils étaient à ses yeux les « Judas » de la pensée du Christ. »

Ce projet grandiose aurait dû être accueilli avec sympathie et ferveur par tous les chrétiens amis de la recherche pieuse et plus amoureux de la vérité que vaniteusement épris de leurs opinions particulières. Servet s'imagina qu'il en devait être ainsi. En 1546 il avait adressé en communication, à titre confidentiel, le premier manuscrit autographe de sa *Restitution du Christianisme* au Réformateur de Genève, lui demandant de l'éclairer de ses lumières, d'engager avec lui une discussion fraternelle.

Nous avons vu quelle avait été la réponse de Calvin.

Ne se sentant point découragé par les arrogances de son correspondant, Servet continua son œuvre où il entassa les rêveries de son imagination et les divinations de sa science.

Dans le chapitre de son livre consacré au Saint-Esprit, il introduisit une minutieuse description du corps humain, écrivant que « le plus grand de tous les miracles est la constitution physique de l'homme ». Au cours de sa description il plaça quelques lignes où apparaît la théorie scientifique de la circulation du sang.

Il est incontestable, reconnaît le docteur Chéréau, peu favorable, cependant, au médecin espagnol, que Servet a connu la circulation pulmonaire et qu'il l'a décrite avec une exactitude presque complète :

« L'esprit vital (sang artériel), dit Servet, a son origine dans le ventricule gauche du cœur, grâce surtout aux poumons qui le produisent. C'est un esprit léger, élaboré par la force de la chaleur, de couleur brillante (*flavo*), d'une puissance de feu (*ignea*); c'est comme une vapeur lucide provenant d'un sang plus pur, contenant en soi les éléments d'eau, d'air et de feu. Cet esprit vital provient d'un mélange, opéré dans les poumons, de l'air aspiré avec le sang subtil élaboré que le ventricule droit du cœur communique au gauche. *Mais cette communication ne se fait pas par la paroi du milieu du cœur, comme on le croit vulgairement, mais avec un art infini* (MAGNO ARTIFICIO) *par le ventricule droit du cœur, après que le sang subtil a été mis en mouvement par un long circuit au travers des poumons.* Il est préparé par les poumons ; il devient brillant, et de la *vena arteriosa* (artère pulmonaire), est versé dans l'*arteriam venosam* (veine pulmonaire). Ensuite, dans cette même *arteria venosa*, il est mêlé à l'air aspiré et il est purgé de toute impureté (*fuligine*) par l'expiration... La preuve que la communication et la préparation a lieu au travers des poumons est fournie par le rapprochement multiplié (*varia*) et la communication de la *vena arteriosa* avec l'*arteria venosa* dans les poumons (1)... »

Servet complète ce premier passage de la *Restitutio* par ces lignes, où il précise plus fortement encore l'originalité de sa découverte :

« Donc le mélange se fait dans les poumons. Cette couleur brillante est donnée au sang spiritueux (artériel) par les poumons, non par le cœur. Dans le ventricule gauche du cœur la place est insuffisante pour un mélange si grand et si abondant, et pour l'élaboration

(1) *Restitutio*, page 170.

de cette couleur brillante. Enfin la cloison du milieu, qui n'a ni vaisseaux ni aucun moyen quelconque, n'est pas propre à cette communication et à cette élaboration, alors même qu'un suintement pût se produire. Avec le même art que dans le foie la transfusion se fait de la veine porte à la veine cave par rapport au sang (veineux), se fait également dans le poumon la transfusion de la *vena arteriosa* à l'*arteriam venosam* par rapport à l'esprit (sang artériel)... Ainsi cet esprit vital est ensuite versé du ventricule gauche du cœur dans les artères de tout le corps (1). »

Il résulte de ces passages de la *Restitutio* que Michel de Villeneuve a eu le grand honneur de découvrir la petite circulation, la circulation pulmonaire, qui devait si facilement mener à l'autre, et de l'avoir exposée et prouvée, selon la remarque de Tollin, en termes clairs, précis, péremptoires.

Servet, pour cette immortelle découverte, n'a pas eu de prédécesseur. Afin de la réaliser il a dû se mettre en contradiction avec Galien, le maître qu'il vénérait entre tous, donnant par là une preuve éclatante de l'originalité et de l'indépendance de son génie.

Avant la publication de la *Restitutio* on ne trouve trace, dans aucun livre imprimé, de la révélation physiologique contenue dans la *Restitutio*.

Vésale ne parle pas de la circulation du sang dans les premières éditions de son livre célèbre *De humani corporis fabrica*. Il ne s'en occupe que dans celles qui parurent après l'apparition de la *Restitutio*. Quant à Harvey, il n'a fait que compléter (mais c'est considérable) la découverte de Servet. Or Harvey avait fait quatre années d'études médicales à Padoue où Servet comptait de nombreux amis, en particulier Mathieu

(1) *Restitutio*, page 171.

Gribaldi, Georges Blandrata, Curione. Il semble hors de doute que le médecin espagnol avait adressé à ses amis italiens un ou plusieurs exemplaires de la *Restitutio*. Si, durant des années, on fit le silence sur Servet et sa découverte, c'est que parler d'un hérétique condamné par les deux Églises et d'un livre dont l'auteur avait été brûlé, c'était s'exposer à un péril. Henri Tollin a irréfutablement démontré ce fait, et, après lui, M. Charles Dardier l'a établi dans une ingénieuse et savante dissertation sur Michel de Villeneuve et la circulation pulmonaire.

On a contesté que Servet ait eu la priorité de cette grande découverte et on a essayé d'en reporter l'honneur à l'Italien Renaldo Colombo.

Il est certain que Colombo, dans son *De re anatomica*, a parlé de la petite circulation en des termes à peu près semblables à ceux employés par Servet dans la *Restitutio*. Mais il faut remarquer que l'œuvre du médecin espagnol a été écrite, sous sa première forme, en 1545, et sous sa forme définitive en 1553, tandis que le livre de Colombo n'a été publié qu'en 1559, six ans après la mort de Servet.

Alléguer que le médecin de Vienne avait pu recueillir l'écho d'une doctrine enseignée en Italie, c'est mettre l'hypothèse à la place de la certitude. La certitude, c'est que, pour la première fois, la théorie de la circulation pulmonaire se montre dans un livre composé en 1545, imprimé en 1553, et que le livre est de Michel Servet. S'il fallait opter entre ces deux suppositions : Servet recueillant un « écho » ou Colombo s'inspirant d'un livre publié et le plagiant, c'est à la seconde hypothèse qu'on devrait s'arrêter. La première ne repose sur rien ; la seconde a pour elle la matérialité d'un fait.

L'importance et la grandeur de la découverte de Servet ont été signalées par tous les historiens de la

science médicale. Un savant français bien connu, professeur à la faculté de médecine, M. Charles Richet, a fait ressortir en ces termes, dans une étude sur la découverte de la circulation du sang, l'originalité et la portée de la découverte du médecin de Vienne :

« Servet a dit le premier, contrairement à l'opinion d'Aristote et de Galien, que la cloison du cœur n'est pas perforée. Flourens admet que Vésale a le premier découvert la non-perforation de la cloison interventriculaire. Mais Tollin a bien montré que, dans la première édition de Vésale, le passage où il est question de l'imperforation de la cloison n'existe pas : c'est seulement dans l'édition de 1555, deux ans après la publication de la *Restitution du Christianisme*, que Vésale ose dire que la cloison n'est pas percée. Ainsi voilà la première erreur de Galien relative à la communication des deux ventricules renversée, et cela, non par Vésale, mais par Servet.

« Et si Vésale ne parle pas de Servet, c'est qu'en ces temps d'intolérance universelle, soutenir les doctrines d'un aussi grand hérétique était un péché véritablement mortel...

« Quelques années après la mort de Michel Servet, Renaldo Colombo décrit avec une très grande exactitude la circulation pulmonaire : mais ses expressions sont celles de Servet... Je le répète, il est évident que Colombo a copié Servet, ce qui n'a rien d'étonnant puisque nous avons vu les disciples et les amis de l'infortuné théologien se réfugier en Italie, à Padoue notamment et à Venise.

« Voilà donc la seconde erreur de Galien, ou plutôt l'erreur d'Aristote acceptée par Galien, à savoir le passage de l'air dans la veine pulmonaire, définitivement renversée par Servet (1). »

(1) Charles Richet, *Revue des Deux Mondes*, Paris, 1879.

Dans son histoire de *La Découverte de la circulation du sang* (Paris, 1854), Flourens montre fort clairement comment l'idée théologique a mené Servet à la découverte physiologique, et il indique aussi le mélange de bizarreries et de génie qui est la marque de cette extraordinaire intelligence. De même que Luther, de même que Calvin, Servet croyait au diable et le faisait intervenir dans certaines maladies de l'homme sous la forme d'un air particulier, « qui s'introduit par les fosses nasales jusque dans les ventricules du cerveau pour y assiéger notre âme ». Il ne faut pas oublier, lorsqu'on lit ces étrangetés, que Servet est « estudiant en la Sainte Écriture », qu'il est crédule aux récits évangéliques, et que dans les pages du Nouveau Testament on trouve des histoires de diables s'introduisant dans le corps des hommes. La légende des pourceaux de Gadara, qu'il tenait pour réalité historique, influait fâcheusement sur sa science médicale.

Mais son génie surmontait et corrigeait sa théologie biblique.

Il rayonne à travers le nuage des rêveries apocalyptiques.

L'homme qui, à trente-cinq ans, avait fait une découverte aussi considérable que la circulation pulmonaire et l'avait ajoutée à d'autres travaux d'ordre supérieur, cet homme ne mérite-t-il pas l'éloge que lui adresse l'historien allemand Staehelin : « Il est certain que par son génie, Servet peut marcher l'égal des plus grands hommes de son siècle et même d'un Calvin. »

Que ne pouvait-on attendre de cette intelligence toujours en éveil, toujours en travail, sans cesse inquiète de vérités à découvrir et qui se plaisait aux chemins non frayés? Quelle lumière le monde pouvait espérer de ce génie!

Ce dernier mot n'a rien d'excessif. Michelet, visionnaire éloquent, égaré quelquefois, mais parfois devinant juste, a magnifiquement rendu hommage « au héros Servet ». Qu'on sache donc, écrit-il, qu'au seuil de ce sanglant seizième siècle « commencèrent deux grandes écoles des ennemis du sang, des réparateurs de la pauvre vie humaine, si barbarement prodiguée. Au moment où Copernic donne au monde la révélation de la terre, ceux-ci semblent lui dire : Vous n'avez trouvé que le monde, nous trouverons davantage, nous découvrirons l'homme, — l'homme et son organisme, dont Vésale est le Christophe Colomb, — l'homme et la circulation de la vie, dont le Copernic fut Servet.

« L'Aragonais Servet aperçut le secret capital de la circulation du sang. Il l'a longuement, nettement expliqué dans un livre de théologie où on ne serait pas tenté de le chercher.

« Ce livre, hélas! fut brûlé sur un bûcher de Genève où on mit toute l'édition.

« Grâce à Servet, la fonction première fut connue, celle qui ne peut, comme les autres, se suspendre ni s'ajourner, celle qui, inexorablement, minute par minute, doit s'exercer sous peine de mort. Condition de vie qui semble la vie même.

« Servet n'avait pas dit la route par où il arriva. Il fallut, pour la trouver, un demi-siècle encore et le génie d'Harvey. Mais le fait fut connu. L'humanité put voir avec admiration le charmant phénomène de délicatesse inouie, le croisement de cet arbre de vie « où la masse du sang, dit Servet, traverse les poumons, reçoit de ce passage le bienfait de l'épuration, et, libre des humeurs grossières, est rappelée par l'attraction du cœur ».

« Une larme du genre humain est tombée sur cette page de Servet. Un transport de reconnaissance, un ravissement religieux, une horreur sacrée, saisit l'homme en surprenant Dieu sur le fait dans sa création

incessante du miracle intérieur qui dépasse l'harmonie des cieux.

« Qu'est-ce que le seizième siècle en son fait dominant? La découverte de l'arbre de vie, du mystère humain. Il ouvre par Servet qui trouve la circulation pulmonaire (1)... »

(1) Michelet, *Histoire de France.*

CHAPITRE X

LA RESTITUTION DU CHRISTIANISME

Avant de se décider à faire paraître, sans nom d'auteur, *La Restitution du Christianisme*, Servet s'était enquis de l'opinion de Calvin, d'Abel Poupin, pasteur à Genève, du réformateur Viret. Il remania son ouvrage pendant six ans et ne le publia clandestinement, à Vienne, en 1553, qu'après avoir pris toutes les précautions pour que personne, en France, n'en pût soupçonner l'auteur, ni l'imprimeur. Une publication semblable, en effet, entraînait, en pays d'inquisition, des dangers de mort. La dénoncer, c'était se rendre coupable de provocation à l'assassinat légal.

Mais qui donc pourrait commettre un crime pareil? Le livre ne portait ni nom d'imprimerie, ni indication de localité. Servet ne parla de cette œuvre à personne, et le libraire Balthazar Arnollet qui s'était risqué à publier le livre avait eu la même discrétion.

Œuvre de foi religieuse et de libre examen, le volume portait ce titre où s'affirme la naïveté confiante du chrétien espagnol : *Christianismi Restitutio. Totius ecclesiae apostolicae est ad sua limina vocatio, in integrum*

restituta cognitione Dei, fidei Christi, justificationis nostrae, regenerationis baptismi et cœnae Domini manducationis. Restituto denique nobis regno cœlesti, Babylonis impiae captivitate soluta et antichristo cum suis penitus destructo.

« Restauration du christianisme, c'est-à-dire retour de toute l'Église apostolique à ses origines par le rétablissement de la connaissance de Dieu, de la foi chrétienne, de notre justification, de la régénération du baptême, de la manducation de la Cène du Seigneur, le règne de Dieu étant réédifié, le joug de l'impie Babylone brisé et l'antéchrist, avec tous les siens, anéanti de fond en comble (1) ! »

(1) Le volume a 734 pages in-8°, sans nom d'auteur, ni lieu d'impression.

Cet ouvrage, qui fit condamner Servet au bûcher, avait, cependant, à la dernière page les initiales du nom de l'auteur avec la date au-dessous $\frac{\text{M. S. V.}}{1553}$. Il fut imprimé à Vienne, en Dauphiné, par Balthazar Arnollet; mais la presse fonctionna clandestinement dans une maison séparée de l'établissement public, du 29 septembre 1552 au 3 janvier 1553. Il fut tiré à mille exemplaires, dont il ne reste que trois : l'un, à la bibliothèque nationale de Paris, qui a dû servir à Germain Colladon, de Genève, avocat de Nicolas de la Fontaine, lequel s'était porté partie contre le docteur espagnol; les passages incriminés sont soulignés, peut-être par Calvin. Le second exemplaire se trouve à la bibliothèque impériale de Vienne, en Autriche. Le troisième a été découvert récemment par le professeur Turner; il est à la bibliothèque de l'Université d'Edimbourg. Le titre et les seize premières pages manquent (voyez l'*Athenæum* du 27 avril 1878, p. 541, n° 2635). Le reste de l'édition fut détruit ou brûlé par ordre du tribunal inquisitorial de Vienne et des magistrats de Genève. — Une contrefaçon exacte de l'édition originale, ligne par ligne, mot par mot, a été publiée à Nuremberg, en 1791, par les soins de Christ. Gottlieb von Murr : elle n'a été tirée qu'à un très petit nombre d'exemplaires.

L'exemplaire de la bibliothèque nationale n'est nullement l'exemplaire qui fut placé sur le bûcher avec Servet. Les prétendues traces de brûlure qu'on y a signalées, sont tout simplement des traces de moisissure. La légende du volume arraché au feu

Servet parlait de Dieu d'abord et saluait en lui un infini indivisible, incréé, embrassant toutes choses et les dépassant.

La raison ne saurait l'expliquer, tout en étant dans l'obligation de l'admettre. La création, d'après le philosophe médecin, est sa substance, — substance illimitée, océan sans bornes, d'où sortent des idées créatrices, rayonnements de la Divinité. La lumière émanée de Dieu « est plus qu'un fluide, plus qu'une force; elle est le principe formel des choses, douée d'une vertu propre qu'elle communique à la matière inerte; bien plus la matière n'est que le produit de la lumière condensée. » C'est la lumière qui met l'infini en rapport avec le fini, le divin avec l'humain.

Dieu au sommet et partout, puis les idées, puis les êtres; ces trois réalités sont en marche vers l'unité universelle.

L'homme est un univers, un microcosme que pénètre l'esprit divin. Cet esprit agit sur lui par émanation divine. La plus complète, la plus parfaite de ces projections de l'infini, c'est Jésus, véritable parole de Dieu, passé du rang d'hypostase métaphysique au rôle de divinité sur la terre. Ses pensées sont de Dieu et de Dieu sont ses actes. « Jusqu'à présent, dit Servet, quand on s'est occupé du Christ, on le prend au premier jour de la création du monde; je commence mon étude, moi, par l'homme Jésus, qui a été frappé de verges et outragé sous Ponce-Pilate. Christ est Dieu, non par nature, mais par grâce et par privilège. Le Père l'a sanctifié, le Père l'a oint et glorifié. »

Servet insiste sur l'idée de Dieu s'objectivant en un être terrestre, se mettant ainsi à la portée de notre vue

parait avoir été imaginée par Michelet. Ce qui est probable, c'est que Servet avait réussi à envoyer à quelques-uns de ses amis, et avant tous à ses amis d'Italie, des exemplaires de son livre.

et de nos sens, afin qu'en imitant cette objectivité divine nous devenions semblables à elle, ayant, par son influence, acquis, à notre tour, la divinité morale.

Le Christ est donc venu sur la terre pour vaincre le mal ; nous devons nous unir à lui, non seulement par la foi en Dieu qu'il représente et qu'il est lui-même, mais aussi, comme il nous l'enseigne, par les aumônes, les jeûnes, les prières, ces moyens « de nous amasser des trésors dans le ciel ». Sans ces œuvres que serait la foi ? Une cymbale retentissante.

Qu'on n'allègue point que, Dieu nous prédestinant, nous avons à nous inquiéter seulement de la pureté de nos croyances, puisque les actes en découleront. Il n'y a nulle prédestination en Dieu, puisque le passé, le présent, l'avenir coexistent en même temps devant lui, et, quant à nous, ce sont nos actes qui nous déterminent et c'est notre liberté, qui, dans une mesure, fait notre prédestination. Cette négation de la foi purement intellectuelle, comme la réclamait Calvin, a été amplifiée et fortifiée par le pasteur et docteur américain Herron qui n'a pas hésité à écrire : « La théorie suivant laquelle Dieu accepte la foi au lieu et place de la sainteté est une idée plus fausse, plus contraire aux enseignements de l'Ecriture sainte, et plus immorale que toutes les superstitions catholiques du moyen âge. »

Servet mêle à ses considérations philosophiques des rêveries sur la fin du monde et la vie future, les anges et le diable.

Ces hallucinations se rencontrent partout au seizième siècle. « En ce temps-là, raconte Bossuet, Luther publia le livre contre la messe privée où se trouve le fameux entretien qu'il avait eu autrefois avec l'ange des ténèbres, et où, forcé par ses raisons, il abolit comme impie, la messe qu'il avait dite durant tant d'années avec tant de dévotion, — s'il l'en faut croire. C'est une chose

merveilleuse de voir combien sérieusement et vivement il décrit son réveil, comme en sursaut, au milieu de la nuit ; l'apparition manifeste du diable pour disputer contre lui ; et la frayeur dont il « fut saisi, sa « sueur, son tremblement, et son horrible battement de « cœur dans cette dispute ; les pressants arguments du « démon qui ne laisse aucun repos à l'esprit ; le son de « sa puissante voix ; ses manières de disputer accablantes, « où la question et la réponse se font sentir à la fois. Je « sentis alors, dit-il, comment il arrive si souvent qu'on « meure subitement vers le matin. C'est que le diable « peut tuer et étrangler les hommes ; et sans tout cela « les mettre si fort à l'étroit par ses disputes, qu'il y a de « quoi en mourir, comme je l'ai plusieurs fois expéri- « menté. »

Ce qui était hallucination chez Luther, et, chez Servet, bizarrerie de thérapeute, fut chez « le grand Réformateur » venu de Picardie, crédulité poussée jusqu'aux extrêmes limites de l'absurde. Il s'imagina que le Diable, en personne était descendu sur la terre et s'était rendu aux alentours de Genève, afin de prendre, vivant, et d'emporter en Enfer un mécréant coupable d'avoir médit de lui, Calvin ! Il affirma ce « fait » en chaire et dénonça comme impies « les gens au front assez dur » pour « traiter de fable » un événement de cette sorte. C'est ainsi qu'il s'exprime dans une lettre à Viret. On en trouve le texte dans le premier volume de l'*Histoire de Calvin*, par le pasteur Henry.

Quelque obscurité et quelque incohérence qui règnent dans plusieurs des pages de la *Restitution*, elles ne sauraient nous faire oublier la beauté générale, souvent superbe, de l'œuvre entière. *La Rénovation du christianisme* dépasse de beaucoup en sagesse, en grandeur morale, en tendresse religieuse le livre fameux de Calvin : *L'Institution chrétienne.*

L'unitarisme de Servet est un progrès immense au point de vue évangélique sur le trinitarisme du docteur de Genève.

La *Rénovation* est également une œuvre de mysticisme religieux, d'adoration chrétienne, d'humanité généreuse et libérale tout à fait supérieure aux conceptions théologiques du seizième siècle. Dans son nouveau livre Servet s'exprime à propos de Jésus avec une édifiante poésie. A vingt ans de distance, il retrouve, pour parler de son « divin Maître », les ardeurs de piété, d'admiration et de gratitude qui avaient réchauffé sa pure jeunesse : « Le Fils de l'homme, écrit-il dans la *Rénovation*, le Christ vivant est le but de toute la Bible. Son ombre apparaissait déjà dans d'autres créatures, avant qu'il ne vint parmi les hommes... Mais dès qu'il s'est montré, le corps, l'âme, la mort, l'enfer, toutes les sciences ont été absorbées dans sa vérité éternelle... En Christ seul est toute plénitude et notre salut tout entier.

« Pour le connaître, je rassemble toutes mes forces, je médite le jour et la nuit, implorant sa miséricorde et la révélation de sa vraie connaissance. Nous ne pouvons pas illuminer nous-mêmes notre cœur, car de même que la lumière de l'univers est condensée dans le soleil, et de là se répand pour mettre en fuite les ténèbres, ainsi cette lumière primitive et substantielle de Dieu est en Jésus et nous inonde de ses rayons. »

Le mysticisme n'a jamais fait entendre un plus magnifique langage d'adoration. Servet, plus chrétien que ses contemporains, a besoin, pour croire et pour aimer, de la seule présence de Jésus. Que lui importent les décisions des évêques, les croyances des églises, les théologies des sectaires, « Christ, le Christ historique », est pour lui le seul évangile ! Il est « le frère, le seigneur, l'ami, le consolateur ». Regarde, écrit-il, « regarde le Christ qui s'offre à toi afin que tu puisses l'aimer et le suivre. Il t'a aimé si profondément que ça a été pour lui une joie d'aller à la mort. O bon Jésus, ce qui me fait surtout t'offrir le culte de ma tendresse, c'est que pour moi tu as voulu boire la coupe d'amertume. »

Il y aurait encore à citer dans ce même livre vingt pages tout ensoleillées d'amour divin, toutes palpitantes de la folie de la croix. *La Restitution du christianisme* est une œuvre de profonde sincérité et de large et haute piété.

Ainsi en ont jugé les unitaires protestants, et, parmi les calvinistes, quelques-uns des critiques les plus disposés, cependant, à prendre parti pour le Réformateur de Genève.

« L'ouvrage de Servet, reconnaît Rillet de Candolle, renfermait toutes les idées théoriques et pratiques par lesquelles le médecin espagnol se proposait de remplacer les monstrueuses erreurs de l'Eglise romaine et les prétendues réformes des docteurs protestants ; les unes et les autres étaient également opposées selon lui à l'esprit de l'Evangile et au christianisme primitif. C'était moins l'exposition d'une hérésie limitée qu'un plan complet de réforme ; si l'ouvrage avait pu se répandre, l'effet en aurait peut-être été grand, et le nom de Servet n'aurait pas réveillé seulement l'idée d'un antitrinitaire... Il avait voulu dans son ouvrage accomplir une œuvre sérieuse, et il était animé du plus profond respect, d'une foi sincère pour le christianisme tel qu'il le comprenait. La révélation, dont l'Ecriture renferme le dépôt, formait à ses yeux la règle suprême et sacrée dans les questions religieuses, sur lesquelles l'Esprit-Saint pouvait seul éclairer l'intelligence ; Christ était son Maître, son Seigneur et son Dieu (1). »

(1) Albert Rillet de Candolle, *passim*.

Telle est aussi l'opinion de M. le pasteur Gueymonat : « C'est surtout à cause de ses idées antitrinitaires que Servet est connu de nos jours. La doctrine traditionnelle de la Trinité lui répugnait comme étant également contraire à la raison et à l'Ecriture et il ne ménagea pas les critiques violentes à ce dogme qu'il estimait antichrétien. Au lieu de trois personnes métaphysiques distinctes, il concevait un Dieu *un* qui se manifeste dans le monde comme Père, Fils et Saint-Esprit ; mais ce ne sont pas là trois essences ou hypostases, dit-il, mais trois modes d'action d'un même Dieu...

« Servet eut la prétention de réorganiser, modifier et expliquer tous les dogmes chrétiens, rejetant sans scrupule ceux dont il ne pouvait donner une explication qui fût en harmonie avec ses prémisses. Et cependant il est vrai qu'il ne voulait pas démolir les fondements de la religion chrétienne, mais lui donner une base qu'il estimait plus solide, plus conforme à l'Evangile.

« Ce projet grandiose n'a pas abouti et ne pouvait pas aboutir, soit parce que les idées de Servet étaient trop philosophiques pour pénétrer dans les masses, soit parce qu'elles trouvèrent, dès leur berceau, de trop puissants adversaires. Néanmoins ses ouvrages, aujourd'hui fort rares, restent comme un monument de la libre recherche en matière de philosophie et de religion et dénotent, dans un siècle où l'intolérance était générale, un courage et une franchise au-dessus de tout éloge (1). »

Servet apportait à la théologie une doctrine de liberté et de pieuse tendresse qui élargissait le christianisme jusqu'à en faire une religion universelle, un temple

(1) *Michel Servet et ses idées religieuses* par Jean Gueymonat, p. 59 et 61. — Genève 1892.

immense, appuyé sur ces trois colonnes : Dieu, Jésus-Christ et l'âme humaine.

Il rêvait d'obtenir l'aide et la sympathie des libres croyants, ou soi-disant tels qui s'étaient éloignés des Églises autoritaires. Lui et eux ne faisaient-ils pas la même œuvre ? Il s'était confié à leur générosité, leur soumettant ses idées, leur livrant ses doctrines, sachant bien quel danger elles lui feraient courir si elles étaient dénoncées à l'inquisition catholique, mais n'imaginant pas qu'il pût se trouver dans l'hérésie une âme assez basse, un théologien assez félon pour abuser du secret confié, signaler au bourreau la présence d'une victime et lui crier : « Prenez cet homme ! Il mérite d'être brûlé partout où il sera. »

C'est pourtant ce qui se produisit.

CHAPITRE XI

SERVET DÉNONCÉ PAR CALVIN

Les précautions dont Servet avait entouré la publication de son livre, l'amitié que lui portait l'archevêque Paulmier, la reconnaissance que lui vouait tout un peuple dont il avait généreusement soigné et guéri les malades, semblaient le mettre à l'abri de tout péril.

Mais une dénonciation, c'est-à-dire un appel au meurtre, surgit. Ce fut l'œuvre de Calvin et de ses amis.

Cet acte est un des crimes les plus abjects de l'histoire : ainsi en ont jugé tous les écrivains renseignés et impartiaux, et même quelques-uns des publicistes les plus favorables au calvinisme. « En cette occasion, écrit le pasteur Gaberel, Calvin se montre tellement égaré par le fanatisme qu'il arrive à n'avoir plus de notion distincte du bien et du mal (1). »

Le professeur en Sorbonne, Emile Saisset, l'un de nos spiritualistes les plus classiquement religieux, ne peut s'empêcher d'écrire : « Ecoutant les conseils de la

(1) *Histoire de Genève*, t. II, p. 246.

haine, Calvin n'hésite pas à former contre Servet un des desseins les plus perfidement atroces que la fureur théologique ait jamais inspirés. »

Pendant que Servet faisait imprimer son ouvrage, et durant les jours qui suivirent sa publication, une polémique religieuse se poursuivait entre un réfugié français, habitant Genève, entièrement dévoué à Calvin, et un catholique résidant à Lyon. L'ami de Calvin se nommait Guillaume de Trye, seigneur de Varennes, son correspondant lyonnais s'appelait Antoine Arneys (1).

Arneys, ardent catholique, cherchait à ramener au catholicisme le protestant de Trye. Ce dernier, n'ayant point (ainsi qu'il l'avouait lui-même) assez d'érudition théologique pour réfuter le catholique lyonnais, communiquait à Calvin les lettres de son correspondant et Calvin conseillait ou dictait les réponses qu'il fallait faire.

Or, dans une lettre, datée du 16 février 1553 (Calvin ayant déjà en main un des exemplaires de *la Restitution du christianisme*), Guillaume de Trye écrivait à Antoine Arneys : « Je me suis ébahi comment vous m'osez reprocher entre autres choses que nous n'avons nulle discipline, ni ordre... et, cependant, je vois (Dieu merci) que les villes sont mieux corrigées ici que dans toutes vos officialités. Et quant à la doctrine qui concerne la religion combien qu'il y ait plus grande liberté ici qu'entre vous, néanmoins, l'on ne souffrira pas que le nom de Dieu soit blasphémé et que l'on sème les doc-

(1) De Trye vivait en pleine intimité avec Calvin. Le 29 juillet 1549, il avait acheté pour 170 écus soleil la maison de la Chantrerie, près de Saint-Pierre, par conséquent près de la rue des Chanoines dans laquelle habitait Calvin. Il épousa, en 1550, Marguerite de Budé. Le 8 septembre 1551, il fut reçu bourgeois pour 80 écus. Il fut membre des Deux Cents, pour le quartier de Saint-Pierre en 1559-1560, 1561, 1562. Il mourut cette année-là, laissant au Réformateur la tutelle de ses enfants.

trines et mauvaises opinions sans que cela soit réprimé. Et je vous puis alléguer un exemple qui est à votre grande confusion, puisqu'il le faut dire. C'est que l'on soutient de par là un hérétique qui MÉRITE BIEN D'ÊTRE BRULÉ PARTOUT OU IL SERA (1)... »

La dénonciation est aussi effroyable que nette, mais afin qu'il n'y ait point de doute sur l'identité de l'hérétique qui « mérite d'être brûlé partout où il sera », Guillaume de Trye devient plus précis :

« Quand je vous parle d'hérétique, j'entends un homme qui sera condamné par des papistes autant que de nous, ou, pour le moins, qui LE DOIT ÊTRE. »

La cruauté calviniste, ici, se montre vigilante. Elle avertit les catholiques qu'ils « doivent » brûler l'hérétique ; il ne faut pas qu'il puisse échapper au feu. Le calvinisme, par la voix du huguenot de Trye, dit au bourreau de l'inquisition catholique :

« Allume ! »

L'ami de Calvin continue :

« Car combien que nous soyons différents en beaucoup de choses, si nous avons cela de commun que, en une seule essence de Dieu, il y a trois personnes et que le Père a engendré son Fils, qui est sa sagesse éternelle devant tout temps, et qu'il a eu sa vertu éternelle qui est son Saint-Esprit. Or, quand un homme dira que la Trinité, laquelle nous tenons, est un... Cerberus et un monstre d'Enfer et dégorgera toutes les vilenies qu'il est possible de penser contre tout ce que l'Ecriture nous enseigne de la génération éternelle du Fils de Dieu, et que le Saint-Esprit est la vertu du Père et du Fils, et se moquera, à gueule déployée, de tout ce que

(1) Les mots « être brûlé » doivent être remarqués. C'est bien le bûcher que réclame pour les hérétiques le porte-parole de Calvin. Ce bûcher, le calvinisme demande qu'on l'allume à Vienne et « partout ». On l'allumera à Genève.

les anciens docteurs en ont dit, je vous prie, en quel lieu et estime l'aurez-vous ?... »

L'argumentation est serrée, perfide, violente et d'un style âpre, arrogant et dur où se reconnaît la marque de Calvin. Rien n'est oublié de ce qui doit amener cette conclusion : « Il faut brûler Servet. » Il faut le brûler, au nom de l'unité de la foi ; il faut le brûler au nom du Père, au nom du Fils, au nom du Saint-Esprit ; il faut le brûler au nom des anciens docteurs, au nom des « papistes » aussi.

Car c'est bien de Servet qu'il s'agit. Après l'avoir désigné par des insinuations flétrissantes et l'avoir couvert d'injures, l'ami intime de Calvin va le nommer.

« Il s'agit d'un Espagnol portugualais, nommé Michel Servetus, de son propre nom, mais il se nomme Villeneuve à présent ; faisant le médecin. Il a demeuré quelque temps à Lyon, maintenant il se tient à Vienne où le livre dont je parle a été imprimé par un quidam qui a là dressé une imprimerie, nommé Baltazard Arnollet. Et afin que vous ne pensiez pas que j'en parle à crédit, vous envoye la première feuille pour enseigne. Vous dites que les livres qui ne contiennent autre chose, sinon qu'il se faut tenir à la pure simplicité de l'Ecriture sainte, empoisonnent le monde, et si viennent d'ailleurs vous ne les pouvez souffrir ; cependant, vous couvez là les poisons qui sont pour anéantir l'Ecriture sainte et même tout ce que vous tenez de chrétienté. » L'ami de Calvin ne veut pas que la pureté des croyances catholiques soit contaminée par l'hérésie ! Il veille et dénonce pour empêcher ce malheur. Qui l'eût cru ?...

A cette lettre de délation étaient ajoutés, comme preuves des méfaits intellectuels du médecin espagnol : 1° le titre de la *Christianismi restitutio ;* 2° la table des matières ; 3° les quatre premiers feuillets du livre.

Or, l'œuvre de Servet n'était pas en circulation quand

fut envoyée (26 février 1553) la dénonciation abominable. Calvin, seul, à Genève, en possédait un exemplaire. Guillaume de Trye ne connaissait nullement l'auteur de *la Restitution*, et, du reste, sa compétence théologique ne lui permettait guère de s'occuper d'un pareil livre.

La lettre délatrice produisit l'effet qu'en attendaient les correspondants calvinistes. Le cardinal de Tournon, qui était alors archevêque et gouverneur de Lyon, se montrait fort zélé à combattre l'hérésie et à en préserver son diocèse. Il était d'autant plus vigilant et sévère que Lyon, par le voisinage de Genève, était particulièrement exposé aux infiltrations hérétiques. Pour l'aider dans cette opération de salut, le cardinal avait fait venir de Rome un inquisiteur qui, par son ordre, résidait ordinairement à Lyon. Il se nommait Pierre Ory et prenait le titre de *Pénitencier du Saint-Siège apostolique et d'inquisiteur général au royaume de France et dans toutes les Gaules.*

Calvin et Guillaume de Trye, bien renseignés, étaient assurés de trouver en France, pour atteindre et frapper Servet, de zélés et actifs auxiliaires. Leur calcul ne fut pas trompé. Le dévot Arneys apporta à l'inquisiteur la lettre de de Trye et les documents qui l'accompagnaient.

A peine en possession de la lettre délatrice et des feuillets du livre dénoncé, l'inquisiteur en fit l'examen en compagnie de Benoît Buatien, chanoine de l'Eglise de Vienne, et de deux autres ecclésiastiques. Examen fait, résolution fut prise d'avertir, sans retard, le cardinal, alors en son château de Roussillon, à trois lieues au-dessous de Vienne.

Le 12 mars, Matthieu Ory, l'inquisiteur documenté par les soins de Calvin, écrivit au sieur de Villars, auditeur du cardinal, une lettre où il l'avertissait « qu'il s'imprimait à Vienne quelques livres contenant exécrables blasphèmes contre la divinité de Jésus-Christ et la sainte Trinité, desquels l'auteur et libraire sont au pays ». L'inquisiteur racontait ensuite comment il avait été renseigné et quelles preuves lui avaient été fournies.

« Monsieur le vicaire et moi avons vu un de ces livres, et sommes en propos, l'un de nous deux ou tous deux par compagnie, pour prendre le loisir d'en aller conférer avec Monseigneur, pour lui faire entendre plus pleinement l'affaire et, en repassant audit lieu, y faire donner ordre par Monseigneur de Maugiron le vibailly et la justice. Et de ceci monsieur le vicaire vous en écrit, mais si secrètement que votre main senestre n'entende point ce qu'est. Mais seulement dites-le à Monseigneur en son oreille, et nous mandez s'il connaît un nommé Villanova, médecin, et Arnollet, libraire, car de ceux-là j'entends parler... »

Le lendemain 13 mars, — on allait vite, — le chanoine Buatien quitta Lyon et se rendit chez le cardinal. Grand émoi chez celui-ci. Il fait appeler à son château le grand vicaire de l'archevêque de Vienne, Louis Arzélier, et lui remet la lettre suivante pour « Monsieur de Maugiron, chevalier de l'ordre et lieutenant général pour le roi en Dauphiné » :

« Monsieur, j'ai donné la peine au vicaire de M. de Vienne, présent porteur, de venir jusqu'ici pour lui pouvoir parler d'une affaire qui, vous verrez, est de grande importance. Je lui ai donné charge de vous le faire incontinent entendre, pour y faire donner l'ordre que le cas mérite. Et serai bien d'opinion, comme j'ai dit au sieur vicaire, que vous appellassiez M. le Vibailly pour y faire aussi, de son côté, ce que lui commanderez et verrez être nécessaire : en quoi je ne doute point qu'il ne fasse bien son devoir. Et, parce que j'ai bien devisé et dit mon opinion sur le tout au sieur vicaire, dont il vous saura rendre bon compte, il n'est de besoin

que je vous en face plus long discours, et vous dirai seulement que ceci requiert principalement deux choses : l'une, qu'il y soit usé d'une extrême diligence, et l'autre, que l'affaire soit tenue la plus secrète qu'il sera possible. Je sais, monsieur, le bon zèle que vous avez et que vous n'épargneriez, en cette affaire, votre propre fils pour la conservation de l'honneur de Dieu et de son Église. » — 15 mars 1553.

La lettre est pressante et témoigne d'une vive ardeur apostolique. Calvin et M. de Trye pouvaient être contents ; la chasse au blasphémateur commençait.

Le 16 mars Louis Arzélier et l'archidiacre Antoine de La Tour se transportent chez le sieur Peyrolier, official primatial, et déposent devant lui que « depuis quinze jours ou environ, on avait reçu certaines lettres de Genève adressées à un personnage habitant Lyon, par lesquelles il paraissait que L'ON ÉTAIT ÉTRANGEMENT SURPRIS A GENÈVE QU'ON SOUFFRIT PAR DEÇA UN NOMMÉ MICHEL SERVET, AUTREMENT DIT DE VILLENEUVE, ESPAGNOL PORTUGALLAIS, attendu les raisons plus à plein mentionnées dans ladite lettre ; qu'on avait reçu dudit Genève quatre feuillets d'un livre composé par ledit Villeneuve; que M. Ory, inquisiteur de la foi, les ayant examinés, en présence dudit Buatien, avait assuré qu'ils étaient hérétiques et écrivit, en conséquence, au sieur de Villars, auditeur du Seigneur cardinal de Tournon, que ledit déposant s'était trouvé présent, lorsque M. le cardinal, ayant envoyé chercher le grand vicaire de Vienne, lui recommanda et le chargea de donner ordre à la vérification et correction de ce que dessus et manda quérir M. le Vibailly pour aviser et procéder le plus secrètement et diligemment que faire se pourrait. »

A l'appui de cette déposition le chanoine de l'Église de Vienne remit en même temps la lettre de Genève avec les quatre feuillets de la *Christianismi restitutio*,

« le tout pour servir au procureur du roi et fiscal ce que de raison ».

Jusqu'à présent c'est l'agent de Calvin qui est, seul, dénonciateur et accusateur de Servet. La procédure suivie par l'inquisition se fait remarquer par un évident souci de n'agir que si des preuves irrécusables sont produites contre Servet. Il n'apparaît pas que, dans le drame de Vienne, l'autorité royale et catholique ait fait preuve du fanatisme haineux qui éclate dans la dénonciation envoyée de Genève.

Les juges s'étant assemblés chez M. de Maugiron firent prier le docteur espagnol de se rendre auprès d'eux, alléguant qu'ils avaient une communication à lui faire. Servet fut-il averti de ce qui le menaçait ? Il comptait à Vienne un grand nombre d'amis, et, parmi ces amis figurait son ancien auditeur, l'archevêque Paulmier. Eut-il des doutes et des craintes ? Toujours est-il qu'il ne mit aucun empressement à se rendre à l'invitation des juges. Il employa les heures de liberté qu'on lui laissait à faire disparaître les papiers de nature compromettante et à prévenir le libraire Arnollet, afin que celui-ci prît, à son tour, les précautions salutaires.

Ce devoir accompli, de Villeneuve arrive chez M. de Maugiron où les juges l'attendaient avec une patience peu fréquente chez les inquisiteurs. Son air est tranquille et sa parole assurée. M. de Maugiron « lui fit entendre qu'on avait certaines informations contre lui, desquelles il résultait quelque soupçon qui leur donnait occasion de chercher en son logis s'il avait quelques livres suspects d'hérésie ou autre chose qui en approchât ».

Très calme, le médecin réplique que « depuis longtemps il était habitant à Vienne et avait souvent fréquenté avec les prescheurs et autres faisant profession de théologie ; mais ne se trouverait qu'il eût tenu pro-

positions hérétiques ou soupçonnées d'hérésies; qu'il était prêt d'ouvrir partout son logis pour ôter toute sinistre suspicion, non seulement à eux, mais à tout autre ».

Répondant à l'invitation de Michel de Villeneuve, le grand vicaire, le vibailly, accompagnés du secrétaire de M. de Maugiron, se transportent à son logis, qui était dans les dépendances du palais archi-épiscopal. On examine minutieusement tous les papiers, on n'y découvre que des notes relatives à l'art médical et deux exemplaires — qu'on saisit — de l'apologie personnelle que Servet avait publiée contre les médecins de Paris. Le lendemain, 17 mars, les juges, sachant que le libraire imprimeur Arnollet était allé faire un voyage à Toulouse, font venir auprès d'eux son beau-frère, Guillaume Guéroult, directeur et correcteur de l'imprimerie. Interrogé, Guillaume Guéroult ne donne aucun renseignement pouvant compromettre Servet. On se rend alors à la maison de Guéroult, à l'imprimerie et on perquisitionne. Rien de suspect n'est constaté. Les ouvriers, questionnés séparément, déclarent ne rien savoir et affirment, lorsqu'on leur présente les feuillets de la *Christianismi restitutio*, que ces quatre feuillets n'avaient pas été composés par eux; ils ajoutent que, parmi les livres qu'ils avaient imprimés depuis deux ans, et dont ils donnèrent le catalogue, aucun ne ressemblait par les caractères et par le format aux pages mises sous leurs yeux. Menacés d'être traités en hérétiques s'ils ne révélaient pas tout ce qu'ils savaient, ils se refusèrent noblement à toute délation.

Les juges, voyant l'inanité de leurs recherches, tinrent conseil chez l'archevêque Paulmier et décidèrent qu'en l'état il n'y avait point indice suffisant pour procéder à des arrestations.

L'ami de « Jésus », le grand apôtre du christianisme

restitué, le philanthrope adoré des pauvres, le métaphysicien parfois sublime, le savant génial pouvait maintenant se croire à l'abri du péril. L'inquisition catholique désarmait devant lui. Pendant quelques jours il put se croire libre.

Il comptait sans Calvin!

Le Saint-Office manquait de preuves: il les fit demander à Genève! Et Genève les envoya!

« Calvin, correspondant de l'inquisiteur général de France et de l'exterminateur des Vaudois, du vieux Tournon, Calvin pourvoyeur des bourreaux catholiques — ainsi s'exprime le plus modéré des historiens, le plus favorable aux protestants, Henri Martin — c'est le plus terrible exemple du bouleversement du sens moral où peuvent entraîner les passions religieuses (1). »

(1) Henri Martin, *Histoire de France*, tome VIII, p. 487.

CHAPITRE XII

LES LETTRES LIVRÉES

Avant de déclarer définitivement close l'affaire Servet, l'inquisiteur Mathieu Ory se rendit à Lyon pour conférer avec le correspondant des Calvinistes de Genève, Antoine Arneys.

Celui-ci promit de demander à son cousin de Trye des renseignements nouveaux et des preuves nouvelles.

Le sort de Servet dépendait encore des résolutions de Calvin. Arneys sollicitait, au nom de l'Inquisition catholique, l'envoi du traité entier de la Restitution du Christianisme. Lorsque cette demande parvint à Genève le théologien Picard n'avait plus en main le volume : il l'avait « prêté à son bon frère Farel. » Calvin pouvait donc ou garder le silence, ou alléguer qu'il n'entendait plus être, lui ministre de l'Évangile, mêlé à des actes aboutissant à la mort d'un homme. Il fit le contraire. « Calvin, raconte d'Artigny, dans ses *Mémoires d'histoire, de critique et de littérature*, charmé d'apprendre que tout réussissait selon ses désirs, fit réponse, sous le nom de son confident de Trye, et envoya plus de pièces qu'il n'en fallait pour perdre de Villeneuve. Les deux lettres suivantes caractérisent parfaitement ce prétendu réformateur qui, sous les dehors affectés d'un zèle ardent pour la religion, ne pensait qu'à venger ses injures particulières. »

Jugeant qu'il fallait agir vite et ne pas faire attendre l'Inquisition, Calvin, se masquant en de Trye, usa d'un procédé qui a provoqué, chez tous les honnêtes gens, des paroles d'indignation et de flétrissure. « On ne saurait se défendre, déclare l'historien suisse G. de Valayre, d'un profond sentiment d'horreur en voyant le rôle odieux joué en cette circonstance par l'auteur de *l'Institution chrétienne*. » N'ayant pas à sa portée immédiate la preuve que réclamait d'Arneys, Calvin n'hésite pas à se dessaisir des lettres confidentielles qu'il avait, jadis, reçues de Michel Servet, *sub sigillo secreti*, et qu'il avait eu soin de garder par devers lui, bien que le docteur Espagnol les lui eût instamment redemandées. « *Remitte igitur scripta mea* », lui avait écrit le trop confiant Servet.

Calvin ajouta à la félonie de cette livraison l'envoi de plusieurs feuilles d'un exemplaire de *l'Institution chrétienne* que l'Espagnol, en d'autres temps, avait couvertes de notes marginales irritantes pour l'orgueilleux Picard. La lettre qui accompagnait cette provision de torches et de fagots est un modèle d'hypocrisie scélérate. « On ne peut la lire sans dégoût, écrit le philosophe spiritualiste Émile Saisset, car elle joint la plus basse hypocrisie à la plus odieuse délation. » M. Hériot, maire de Lyon et professeur à la faculté des lettres de cette ville, n'est pas moins sévère : « Avant le Calvin cruel, dit-il, nous avons là le Calvin hypocrite. »

« Monsieur, mon cousin, mande à Antoine Arneys Guillaume de Trye quand je vous écrivis la lettre que vous avez communiquée à ceux qui y étaient taxés de nonchalance, je ne pensais point que la chose dût venir si avant.

« Seulement mon intention était de vous remontrer quel est le beau zèle de dévotion de ceux qui se disent piliers de l'Église, bien qu'ils souffrent de tels désordres au milieu d'eux, et, cependant, persécutent si durement les pauvres chrétiens, qui désirent de suivre Dieu en simplicité.

« Pour ce que l'exemple était notable, et que j'en étais averti, il me sembla que l'occasion s'offrait d'en toucher en mes lettres, selon la matière que je traitais.

« Or, puisque vous en avez déclaré ce que j'avais entendu écrire privément à vous seul, DIEU VEUILLE pour le mieux que cela profite à purger la chrétienté de telles ordures, voire pestes mortelles. S'ils ont tout bon vouloir de s'y employer, comme vous le dites, IL ME SEMBLE QUE LA CHOSE N'EST PAS TROP DIFFICILE, encore que je ne vous puisse fournir, POUR LE PRÉSENT, ce que vous demandez, à savoir du livre imprimé : car je vous mettrai en mains plus pour le convaincre, — à savoir deux douzaines de pièces écrites de celui dont il est question où une partie de ses hérésies est contenue.

« Si on lui mettait au-devant le livre imprimé, il le pourrait renier. CE QU'IL NE POURRA FAIRE DE SON ÉCRITURE. »

Il ne faut pas que la victime échappe : tous les moyens d'évasion doivent lui être ravis. Le ministre de l'Évangile Calvin s'emploie à cette besogne. Ce devoir terminé, il indique à l'Inquisition les raisons qui obligent les catholiques à tuer Servet :

« Par quoi les gens que vous dites ayant la chose toute prouvée, n'auront NULLE EXCUSE s'ils dissimulent plus ou diffèrent à y pourvoir.

« Tout le reste est bien par deça, tant le gros livre que les autres écrits de la même main de l'auteur, mais je vous confesserai une chose, que j'ai eu grand peine à retirer ce que je vous envoie de monsieur Calvin

non pas qu'il ne désire que de tels blasphèmes exécrables ne soient réprimés, mais par ce qu'il lui semble que son devoir est, quant à lui qui n'a point de glaive de justice, de convaincre plutôt les hérésies par doctrine que de les poursuivre par tel moyen... »

Quatre mois plus tard le même Calvin, qui dictait cette déclaration à M. de Trye, faisait arrêter et condamner Servet à mort, et, sept ans avant la lettre délatrice, le même Calvin écrivait : « Si Servet vient à Genève, il n'en sortira pas vivant pour peu que mon autorité prévale. »

Le chargé d'affaires de Calvin, pourvoyeur de l'Inquisition, continue :

« Mais j'ai tant importuné monsieur Calvin, lui remontrant le reproche de légèreté qui m'en pourrait advenir s'il ne m'aidait, qu'en la fin il s'est accordé à me bailler ce que verrez. Au reste, j'espère bien quand le cas se dénouerait à bon escient de delà, avec le temps, recouvrer de lui une rame de papier ou environ, qui est ce que le galant a fait imprimer. Mais il me semble qu'à cette heure vous êtes garni d'assez bon gage et QU'IL N'EST JA MÉTIER D'AVOIR PLUS POUR SE SAISIR DE SA PERSONNE ET LUI FAIRE SON PROCÈS.

« Quant de ma part, je prie Dieu qu'il lui plaise ouvrir les yeux à ceux qui discourent si mal, afin qu'ils apprennent de mieux juger du désir duquel nous sommes mus... (26 mars).

La prière à Dieu arrive bien pour terminer cet appel à l'Exécuteur et compléter les offrandes à l'Inquisition.

La nouvelle dénonciation parut-elle insuffisante à Ory ? Ou bien, — ce qui est plus vraisemblable, — Calvin jugea-t-il, spontanément, qu'il fallait la renforcer par un supplément de délation ?

Une nouvelle épître genevoise, datée du dernier jour du mois de mars, fut expédiée au Lyonnais qui servait

d'honnête courtier entre l'Inquisition catholique et la Réforme protestante :

« Monsieur mon cousin, j'espère que j'aurai en partie satisfait à ce que vous me demandez, en vous envoyant la main de celui qui a composé le Livre, et même en la dernière épître que vous avez reçue vous trouverez ce qu'il déclare de son nom, lequel il avait déguisé, car il s'excuse de ce qu'il s'est fait nommer Villeneuvè, combien que son nom soit *Servetus alias Reves*.

« Au reste je vous tiendrai promesse, au plaisir de Dieu, que si besoin est fait je vous fournirai les traités, lesquels il a fait imprimer et écrits de sa main, aussi bien que les épîtres.

« J'eusse déjà mis peine de les retirer s'ils eussent été en cette ville, mais ils sont à Lausanne il y a deux ans. Si monsieur Calvin les eût eus je crois pour ce qu'ils valent qu'il les eût bientôt renvoyés à l'auteur, mais pour ce qu'il les avait adressés aussi bien à d'autres, ceux-là les ont retenus. Même à ce que j'ai entendu dire, sieur (Calvin ?) ayant répondu assez suffisamment pour contenter un homme raisonnable, voyant que cela ne profitait rien envers un tel ouvrage, ne daigna jamais lire le reste pour ce que déjà, il était trop battu des sottes rêveries et du babil que l'autre ne fait que réitérer, ayant toujours la même chanson. »

A ces paroles de mépris l'agent de Calvin s'empresse de mêler de calomnieux mensonges et de violentes excitations à se saisir de Servet et à le retrancher du monde :

« Et afin, écrit-il, que vous entendiez que ce n'est pas d'aujourd'hui que ce malheureux s'efforce de troubler l'Église, tâchant de mener les ignorants en une même confusion avec lui, il y a vingt-quatre ans passés qu'on *l'a rejeté et chassé des principales églises d'Allemagne, et*

S'IL SE FUT TROUVÉ AU LIEU JAMAIS IL N'EN FUT PARTI. »

En faisant affirmer que Servet aurait été mis à mort par les protestants d'Allemagne, s'il n'avait quitté le pays, Calvin suppose ce qu'il désire et fait cette supposition afin de nuire à son ennemi. L'argumentation atroce à laquelle il se livre est celle-ci : l'Allemagne aurait certainement tué Servet ; ce qu'elle n'a pu faire vous devez l'accomplir ; vous seriez coupables en ne tuant pas l'homme en votre pouvoir. A chaque phrase de la lettre on entend comme un glas de mort.

Le correspondant calviniste de l'Inquisiteur, par crainte d'atermoiements, d'hésitations nouvelles chez les juges de Vienne, fait appel à l'érudition théologique pour montrer qu'on doit frapper sans retard et sans merci. Il tire argument contre Servet de l'hostilité que lui témoignèrent OEcolampade et le « doux » Melanchthon.

« Entre les épitres d'OEcolampade, la première et la seconde s'adressent à lui, avec tel titre qui lui appartient : « *Serveto hispano neganti Christum esse Dei filium consubstantialem Patri.* Melanchthon en parle en quelques passages. Mais me semble que vous avez la preuve assez aisée par ce que je vous ai déjà envoyé POUR ENFONCER PLUS AVANT, VOIRE POUR COMMENCER LE TOUT. » La mise en cause de Servet ne suffisait pas à calmer l'ardeur de persécution de Calvin et de son confident. C'est pourquoi le correspondant d'Antoine Arneys dénonce le libraire et l'imprimeur de la *Restitution du Christianisme.* »

« Quant à l'imprimeur je ne vous mande pas les indices par lesquels nous avons entendu que c'était Balthazard Arnollet et Guillaume Guéroult, son beau-frère ; mais tant y a que nous avons toute certitude sur ce point. »

Le zèle pour le Seigneur n'empêchant pas la prudence, l'agent du Réformateur recommande à son cor-

respondant de ne pas égarer les lettres, et après les avoir utilisées de les lui renvoyer : « Il me semble que j'avais omis de vous écrire qu'après que vous auriez fait des épîtres, qu'il vous plût ne les égarer, afin de me les renvoyer. »

Calvin a essayé de se soustraire à la déshonorante responsabilité que faisaient peser sur lui ces trois lettres. Il en a renié la paternité en des termes qui témoignent de plus d'arrogance et de ruse que de véracité :

« Le bruit vole ça et là, dit-il dans sa déclaration, que j'ai pratiqué que Servet fut prins en la papauté, à savoir à Vienne? Sur cela plusieurs disent que je ne me suis pas honnestement comporté en l'exposant aux ennemis mortels de la foi, comme si je l'eusse jeté en la gueule des loups. *Mais je vous prie, d'où me serait venue soudain une telle privauté avec les satellites du pape ? Voilà une chose bien croyable que nous communiquions ensemble par lettres*, et que ceux qui s'accordent avec moi aussi bien comme Bélial avec Jésus-Christ, complotent avec un ennemi si mortel comme avec leurs compagnons? »

En avocat retors et de mauvaise foi, Calvin plaide l'invraisemblance de l'accusation. Mais sa dialectique de théologien impudent vient se briser sur un fait : les lettres de de Trye et les preuves que contiennent ces lettres. Calvin, évidemment, n'a pas tenu la plume qui a tracé les lettres délatrices ; il s'est — avec une perfidie qui ajoute à sa déloyauté — contenté de la diriger. Il n'est pas accusé d'avoir, nouveau « Jésus-Christ », communiqué par lettres avec un nouveau « Bélial » (et l'insistance qu'il met à essayer de donner le change à cet égard ajoute une hypocrisie à une action infâme), mais il est convaincu d'avoir livré des documents meurtriers, des lettres confidentielles. S'il s'est fait prier, selon le dire de de Trye, pour manquer à la

foi que se doivent les honnêtes gens, c'est qu'il a eu le sentiment de la mauvaise action qu'il allait commettre, et s'il a eu ce sentiment, sa responsabilité, en accomplissant l'action mauvaise, n'en est que plus lourde. L'excuse si souvent et si singulièrement invoquée en sa faveur, d'avoir agi par fanatisme et obéi à « l'esprit du siècle », lui échappe. On n'a plus devant soi qu'un être méchant qui, par des moyens honteux, en maudissant Sathan et en invoquant Jésus-Christ, cherche à faire périr un adversaire théologique. Nier cela, c'est fermer les yeux à la lumière parce qu'elle est trop éclatante.

A qui fera-t-on croire, en effet, que Calvin, livrant à de Trye les lettres de Servet ignorait qu'elles seraient mises sous les yeux de l'Inquisiteur catholique? Prétendre que Calvin ne pensait pas que l'Inquisition ferait mourir l'homme dénoncé comme méritant « d'être brûlé partout où il serait », c'est outrager l'évidence et se rendre ridicule. Dans cette avilissante aventure, partout se manifeste l'influence de Calvin, et cette influence s'exerce pour faire de la Réforme un sujet d'horreur ou de risée : — Eh quoi ! s'écriait le cardinal de Tournon en riant de toutes ses forces, après avoir pris connaissance des lettres et des documents envoyés de Genève, eh quoi ! un hérétique peut-il bien en dénoncer un autre? » Bossuet reprendra l'argument qui deviendra une arme de persécution contre les réformés.

Tous les historiens, à l'exception de ceux qui ont voulu se faire quand même et coûte que coûte les avocats du théologien Picard, ont publié, à propos du drame de Vienne, des pages qui sont un hommage à la vérité, en même temps qu'elles sont un écho de la conscience humaine. Le conseiller d'État Gauthier, qui a écrit au commencement du XVIII[e] siècle une histoire de Genève restée manuscrite, ne met pas en doute que ce ne fut Calvin qui dénonça Servet aux Inquisiteurs : « Le

dernier livre, écrit-il, que Servet fit imprimer à Vienne irrita si fort Calvin qu'il *fit écrire*, en cette ville par un nommé Guillaume de Trye contre cet hérétique afin qu'on s'assurât de sa personne. » Le pasteur Gaberel, le pasteur Étienne Chastel professeur d'histoire à la faculté de théologie de Genève, le publiciste genevois Roget, le pasteur Douen, agent général de la Société biblique, le pasteur allemand Henri Tollin, et vingt autres, tous dévoués à la Réforme, ont stigmatisé Calvin devenu pourvoyeur de l'Inquisition. « Le Réformateur de Genève, a dit M. Roget, n'hésita pas, pour perdre Servet, à se servir de lettres confidentielles. »

Le pasteur Dardier, plus fervent encore dans son indignation et son mépris, cite tout d'abord la phrase où Calvin, payant d'audace et d'hypocrisie, essaie, par une attitude arrogante, d'échapper à la vérité qui le déshonore : « Il n'est jà besoin d'insister plus longuement à rembarrer une calomnie si frivole, laquelle tombe bas quand j'aurai dit, en un mot, qu'il n'en est rien... », et le stigmatise en ces termes :

« Non, ce n'est pas « cette calomnie » qui « tombe bas, » c'est la dénégation de Calvin : les lettres de de Trye sont là incontestables, et, si elles n'ont pas été écrites de la main du Réformateur, elles ont, au moins, été inspirées par lui, peut-être dictées... Pour peu qu'on soit familiarisé avec le genre de Calvin, on reconnaît, à première vue, ses tours de phrase, son incomparable netteté. N'a-t-il pas, d'ailleurs, remis à son trop fidèle disciple les lettres autographes que lui avait, jadis, écrites Servet *sub sigillo secreti*, et qui suffisaient à le perdre ? Nous cherchons en vain ce qui pourrait servir d'excuse à Calvin. En ce qui touche la dénonciation du docteur espagnol aux inquisiteurs français, dont le Réformateur de Genève ne saurait être déchargé, il n'y a pas d'atténuation possible. »

Un autre écrivain protestant, M. Ferdinand Buisson, s'exprime de même sorte : « Hélas ! dit-il, les lettres sont là, et la dénégation de Calvin, avec son grand air de fierté, n'était — le mot fait peine à écrire, mais la conscience le réclame — qu'un hardi mensonge. »

Cette appréciation est celle de l'honnêteté la plus élémentaire. Elle n'a pas été celle de tout le monde. On regrette d'avoir à constater que Albert Rillet, mieux inspiré souvent, après avoir consacré quinze lignes à peine à l'affaire de Vienne, dans la relation qu'il a publiée, en 1844, du procès de Michel Servet, — relation qui pourrait porter ce titre : Le roman d'une conspiration, — se soit risqué à écrire que « de Trye déclarait qu'il avait en quelque sorte EXTORQUÉ les lettres au Réformateur (1) ! »

Infortuné Calvin ; c'est lui qu'on doit plaindre : il a été victime de la part d'un de ses amis et coreligionnaires « d'une sorte » de cambriolage. A qui se fier, grand Dieu? Notons en passant, que de Trye n'a rien écrit de pareil à ce que lui fait dire Rillet. Il mande simplement à Arneys : « Je vous confesserai une chose que j'ai eu grand peine à retirer ce que je vous envoye de M. Calvin... mais je l'ai tant importuné, lui remontrant le reproche de légèreté qui m'en pourrait advenir, qu'à la fin il s'est accordé à me bailler ce que verrez... » et qui suffisait pour faire brûler Servet « partout où il serait. »

Moins prolixe encore que Rillet, l'auteur d'une *Histoire de Genève racontée aux jeunes Genevois*, se borne à écrire : « Servet avait fait imprimer clandestinement à Vienne en Dauphiné un livre où il exposait toutes ses doctrines. Dénoncé et mis en jugement comme héré-

(1) Albert Rillet, relation du procès criminel *intenté* à Genève, e 1553, contre Michel Servet, p. 10.

tique, ce n'est qu'un s'évadant de sa prison qu'il avait échappé au dernier supplice (1). »

Et c'est tout.

Quant à la singulière explication produite par Guillaume de Trye et acceptée par les frères Haag dans leur *France protestante* à savoir que Calvin ne s'était dessaisi des lettres confidentielles de Servet que pour éviter à de Trye « le reproche de légèreté » elle ne diminue en rien l'odieux du rôle de Calvin, car, écrivent les frères Haag eux-mêmes : « Avoir consenti, pour éviter à un fidèle de son église le reproche de légèreté, à se dessaisir de lettres qui lui avaient été écrites par un hérétique, son ennemi, bien qu'il sût que cette complaisance devait conduire le malheureux au bûcher, tel a été le crime commis dans cette affaire par Calvin contre les lois de l'humanité et de la charité chrétienne (2). »

Il est, sur ce sujet, un témoignage qu'il faut produire avant tous, c'est celui de la victime. Du fond de la prison où l'avait fait enfermer Calvin, Michel Servet demandait à ses juges d'interroger son persécuteur sur ces faits :

« Si, le mois de mars dernier (1553), Calvin ne fit pas écrire par Guillaume de Trye à Lyon, disant plein de choses de Michel de Villeneuve?

« Quel était le contenu de la lettre, et pourquoi ? Si avec la dite lettre il n'envoya la moitié du premier cahier du livre du dit Servet où était le titre et indice ou table et quelque commencement dudit livre intitulé *Christianismi restitutio*.

« 3° Si tout cela ne fut envoyé pour faire accuser le dit Servetus, comme l'effet s'en suivit.

« 4° Si enfin, quinze jours après la dite lettre, envoya

(1) *Histoire de Genève*, p. 241.
(2) *France protestante*, tome IX, p. 274.

derechef le même Trye plus de vingt épîtres en latin, que le dit Servetus lui avait écrit et lui envoya, comme les autres, afin que plus sûrement le dit Servetus fût accusé et convaincu, comme le fait s'en suivit.

« 5° Si, après, n'a entendu que pour la dite accusation le dit Servetus a été brulé en effigie et son bien confisqué, et fût-ce être brûlé en personne, si ne se fût échappé de prison.

« 6° Si ne sait bien que ce n'est point l'état d'un ministre de l'évangile d'être accusateur criminel, ni de poursuivre judiciairement un homme a mort... »

Jamais rien d'aussi terrible que cette douloureuse et calme parole de Servet n'a été prononcé contre Calvin et le calvinisme. Elle atteint du même coup l'homme et la doctrine. Le Picard avait fait cette chose monstrueuse d'accaparer au profit de son individu le droit d'excommunication et d'extermination que l'Eglise catholique n'avait exercé qu'en tant que collectivité, au nom de sa hiérarchie mondiale et sous l'autorité du pape et des conciles.

Calvin avait fait quelque chose de plus affreux : il s'était donné mandat de poursuivre à mort, par delà les frontières, en pays catholique, un ennemi de ses convictions personnelles. Il s'était érigé en bourreau international. Bafouant tous les sentiments humains il avait eu recours à la félonie, à la livraison de documents confiés à son honneur, afin de perdre celui dont les idées heurtaient les siennes. Crime d'un siècle, dit-on. Quelle ironie! Crime d'un homme, répond la conscience, car enfin il faut être volontairement aveugle pour ne pas voir que l'homme de Noyon agissait en poursuivant Servet à mort selon sa mentalité individuelle, et obéissait à ses instincts d'orgueil, de domination et de cruauté. Erreur de doctrine, dit-on. Mais cette doctrine c'était la sienne, et, dans l'affaire de

Vienne, il en avait fait — contre quelqu'un dont la polémique avait irrité sa vanité et blessé sa superbe, — un instrument d'assassinat.

Qu'on y songe aussi : en se faisant le complice de de Trye, en intervenant pour aider l'inquisition à tuer un anti-trinitaire, ce n'était pas seulement Servet que Calvin poursuivait à mort, c'était la Réforme entière. Son acte livrait tous ses coreligionnaires aux prisons, aux bannissements, aux échafauds, aux bûchers. Quel argument, en effet, opposerait-on aux catholiques persécuteurs ? « Vous nous reprochez, répondraient-ils, de tuer au nom d'une église, mais vous avez fait pis que cela, vous avez tué au nom de la doctrine théologique d'un individu ! Notre église séculaire a versé le sang ; vous autres, à peine nés, vous l'avez répandu presque à l'heure où vous veniez de proclamer le droit pour chacun à se faire une croyance ! Votre logique et vos actes nous font un devoir de dresser des bûchers partout où nous apercevrons des incrédules à notre foi. Si des larmes coulent, si, dans l'avenir, vous entendez des cris de douleur, si l'insulte et l'outrage sont jetés à ceux que vous appelez vos martyrs, accusez-en votre Calvin. En poursuivant Servet à mort, au nom de l'Evangile, — oui, au nom de l'Evangile, — et au nom de son dogmatisme personnel, Calvin vous a tous livrés à nos inquisiteurs. »

Cette perspective n'était pas pour intimider Calvin et faire fléchir sa cruauté. L'esprit de persécution était en lui, le dominait, le dirigeait. Et, — ce qui est plus effroyable, — il devait léguer à ceux qui oseraient se réclamer de lui, sans, d'ailleurs, connaître toujours ou admettre ses doctrines théologiques, et son esprit de morgue et de haine, et son âpreté orgueilleuse dans la pratique de l'intolérance, et sa ténacité dans les agissements les plus odieusement hypocrites.

« Comment, dit un de ses disciples contemporains, M. le pasteur Bungener, comment l'histoire impartiale se refuserait-elle à voir ce qu'il y avait là (il s'agit du meurtre de Servet) de hardi et de grand ? Calvin savait très bien que son livre (sur le devoir pour les magistrats de châtier les hérétiques par le glaive), allait paraître un irréfutable argument en faveur des cruautés catholiques, et que lui, en particulier, aux yeux de millions d'hommes, il était le premier des hérétiques, le plus coupable et le plus dangereux. IL SAVAIT, ENFIN, QU'IL AUTORISAIT L'EUROPE CATHOLIQUE A NOYER, PEUT-ÊTRE, UN JOUR DANS LE SANG CE NID D'HÉRÉTIQUES, CE REPAIRE OU IL VENAIT DE PRÊCHER SA THÈSE. Luther, MOINS COURAGEUX, mais plus homme, avouera franchement que ces considérations ne lui sont pas indifférentes. Mais Calvin, cette crainte ne lui fera pas retrancher, pas adoucir un mot. Que les tisons du bûcher de Servet doivent un jour allumer le sien, peu lui importe ; que Genève doive périr écrasée, peu lui importe encore. ELLE AURA EU COMME LUI LA GLOIRE de publier tout ce qu'elle a cru vrai, et de faire SANS PEUR tout ce qu'elle aura cru être son devoir. »

Le devoir — selon le pasteur Bungener, écrivant en 1863 — c'était d'aider l'inquisition catholique à faire périr un anti-trinitaire, et le courage consistait à commettre cet acte de perfide lâcheté contre un homme abandonné de tous et au risque de voir l'Eglise romaine répandre, par représailles, des torrents de sang !

Quelle odieuse mentalité ! Elle provoque celui qui en est pourvu à écrire qu'il n'y a contre Calvin, dans la félonie de Vienne, que « des apparences ». Des apparences !... La sentence du tribunal viennois déclare expressément que « Servet a été convaincu, grâce aux dix-sept lettres adressées à Jean Calvin, prêcheur de Genève, » — lettres livrées par Calvin à l'inquisition !

« Tout cela, prétend encore le même Bungener, est odieux pour nous, mais n'avait alors rien que de très simple. » Il est difficile de calomnier tout un siècle avec plus de pieuse désinvolture. Si l'acte de Calvin excita la railleuse gaieté du cardinal de Tournon, il suscita aussi, dans le monde protestant et de libre pensée, et même chez les catholiques, de nombreuses et éloquentes indignations. A quelle misère morale et intellectuelle il faut être réduit pour diffamer toute une époque, afin d'amoindrir la flétrissure méritée par un individu !

A l'abominable propos d'un pasteur du dix-neuvième siècle osant écrire que « le fanatisme délateur et homicide d'un Calvin n'avait rien que de très simple au seizième siècle », il faut opposer cette admirable protestation d'un contemporain de Servet :

« La saine doctrine, disait Castellion, est celle qui rend les hommes sains, c'est-à-dire doués de charité et de bonne conscience ; la doctrine malsaine, au contraire, est celle qui les rend querelleurs... Nos docteurs l'entendent autrement : ils appellent sains ceux qui s'accordent avec eux sur le baptême, la Cène, la Prédestination. Ceux-là, qu'ils soient avares, envieux, calomniateurs, hypocrites, menteurs, usuriers et le reste, on les supporte. On ne parle pas de les mettre à mort. Mais offenser les théologiens : c'est le péché contre le Saint-Esprit ! Si quelqu'un s'écarte de leurs opinions, il faut le poursuivre sur terre et sur mer : c'est un hérétique, un diable... Cette infamie de la persécution sévissait chez le peuple juif ; à présent on écrase les faibles en faisant sonner bien haut la saine doctrine ! Ah ! leur saine doctrine ! Comme le Christ la répudiera au jour du jugement ! « Retirez-vous, méchants », dira-t-il à ces hypocrites... O sanguinaire hypocrisie ! Quand donc les magistrats cesseront-ils de verser à ton gré le sang des hommes ?... »

CHAPITRE XIII

EMPRISONNEMENT ET ÉVASION

Antoine Arneys ayant pris connaissance des lettres et des imprimés envoyés de Genève, les remit au grand inquisiteur. Celui-ci se transporta de nouveau au château de Roussillon. L'inquisiteur, le cardinal, son grand vicaire et plusieurs autres ecclésiastiques délibérèrent sur ce qu'il fallait décider. Les envois de Calvin ne prouvaient pas absolument que Servet fût l'auteur de *la Restitution*. Ils établissaient seulement que l'espagnol avait professé des idées hérétiques.

Le 4 avril, réunion nouvelle chez le cardinal. L'inquisiteur Ory communique à l'assemblée les dernières pièces venues de Genève, « à savoir les deux lettres de Guillaume de Trye, un cahier de l'*Institution chrétienne* avec notes marginales de la main de Servet et les lettres adressées à Calvin au cours de leurs polémiques. C'est d'après ces documents, — et d'après ces documents seuls, tous venus de Genève, tous communiqués par Calvin, que fut prise, par la volonté du cardinal de Tournon, la décision d'arrêter Servet médecin et Arnollet libraire.

Il fallait exécuter la sentence. Il ne semble pas qu'on ait mis à cette exécution une hâte excessive et il paraît bien qu'on eut le désir d'éviter un scandale public. Ce fut seulement « après-dîner » — l'archevêque étant revenu à Vienne avec le grand vicaire — qu'on instruisit le vibailly des intentions du cardinal.

Sur les six heures le grand vicaire s'en alla du côté de la maison d'Arnollet et « lui fit dire d'apporter le Nouveau Testament qu'il avait imprimé. » Le libraire, obéissant à cette demande, vint au devant du grand vicaire, fut arrêté aussitôt et conduit à la prison de l'archevêché.

De son côté le vibailly se mit à la recherche de Servet. Le médecin était chez M. de Maugiron malade et lui donnait des soins. Le vibailly l'informa que plusieurs prisonniers blessés réclamaient sa présence au palais Delphinal et qu'il voulût bien s'y rendre. « A quoi M. de Villeneuve répondit que, sans compter que sa profession de médecin l'obligeait à faire telles bonnes œuvres, il y était encore porté par son bon naturel (1). » Et quittant le seigneur de Maugiron il alla vers les pauvres malades.

Au Palais, Servet visita les prisonniers. Pendant qu'il les pansait, le vibailly envoyait chercher le grand vicaire. Dès qu'il fut arrivé, l'ecclésiastique dit au médecin « qu'il y avait certaines charges et informations contre lui, qui avaient été communiquées au cardinal de Tournon, et que, présentement, il était constitué prisonnier dans le palais Delphinal jusqu'à ce qu'il eût répondu aux charges et qu'autrement fut ordonné. »

Être emprisonné à ce moment et dans ces circonstances, c'était, pour un médecin, tomber au champ d'honneur.

(1) D'Artigny, II, 100.

Le geôlier du Palais, Antoine Bonin, « reçut livraison » de Servet, et eut l'ordre « de le garder sûrement et de le traiter honnêtement selon sa qualité. » On permit au prisonnier de conserver auprès de lui le jeune homme, Benoît Perrin, qui lui servait de laquais, et on autorisa les amis du docteur à le voir librement « ce jour-là. »

Le lendemain, 5 avril, l'archevêque de Vienne informa, par un exprès, le cardinal de Tournon de ce qui s'était passé. Le cardinal avertit en hâte l'inquisiteur, et ce dernier, saisi d'une impatience plus grande encore, monta aussitôt à cheval « et pressa tellement sa monture que, devant dix heures, il se présenta audit seigneur archevêque. »

Après dîner on interrogea Servet.

Les interrogateurs, à l'exception d'Antoine de La Tour de Buys, docteur en droit, vibailly et lieutenant général au bailliage de Viennois, étaient des ecclésiastiques. C'étaient Frère Mathieu Ory, docteur en théologie, pénitencier du Saint-Siège apostolique, inquisiteur général de la Foy au royaume de France et par toutes les Gaules, et Louis Arzellier, vicaire général de Révérendissime Seigneur Monseigneur Messire Pierre Paulmier, archevêque de Vienne. »

La situation de Servet devant ses juges était celle-ci : il n'était connu (en vertu d'une fiction à laquelle paraît s'être prêté l'archevêque) que sous le nom de Michel de Villeneuve et sous le titre de « médecin juré » du Palais Delphinal. On ne produisait pas le livre dénoncé par Calvin ; mais on mettait en cause les lettres traîtreusement livrées par le Réformateur et portant la signature de Servet. Le contenu des lettres de de Trye était ignoré de l'Espagnol. Si donc il parvenait à faire croire que Servet et de Villeneuve étaient deux personnages différents, il échappait au supplice du bûcher

requis par l'inquisition contre les hérétiques. En conséquence, dans les réponses qu'il fit à l'inquisiteur, l'accusé omit de parler de Servet le théologien et ne s'occupa que de Michel de Villeneuve, médecin.

Le texte de ses réponses est à reproduire :

« — Nous a dit, (relate le procès-verbal du premier interrogatoire), qu'il a nom Michel de Villeneuve, docteur en médecine, âgé de quarante-deux ans environ, natif de Tudelle au royaume de Navarre, qui est une cité sous l'obéissance de l'Empereur, à présent habitant à Vienne, sont passés douze ans ou environ.

« Interrogé là où il a demeuré depuis que sorti de son pays, dit qu'il y a environ vingt-sept ou vingt-huit ans, quelque temps après que l'Empereur partit d'Espagne pour s'en aller faire couronner, il se mit au service du confesseur nommé de Quintana. Ledit répondant était lors seulement d'âge de quatorze à quinze ans ; il s'en alla avec lequel confesseur à la suite de l'Empereur en Italie, où il vit ledit couronnement dans Bologne. Et aurait suivi (l'Empereur), avec ledit Quintana en Allemagne où il demeura environ un an; depuis la mort dudit Quintana, demeura tout seul, sans maître.

« Et de là s'en vint à Paris et demeura au collège de Calvi quelque temps, et puis s'en alla lire les mathématiques au collège des Lombards, et, après, s'en vint de Paris à Lyon, où il demeura quelque temps, et de là en Avignon et d'Avignon retourna à Lyon et de Lyon à Charlieu où il demeura pratiquant là trois ans en l'art de médecine, et de là s'en revint à Lyon et là trouva monseigneur de Vienne et monseigneur de Saint-Maurice qui le firent venir à Vienne où il a demeuré jusqu'à présent. »

Ce *curriculum vitæ* pèche par omissions volontaires et calculées. Le médecin seul s'y montre.

Interrogé « s'il a fait imprimer quelques livres », Servet, continuant son système de légitime défense, puisque nul n'est tenu de s'accuser lui-même, ne mentionne que ses œuvres de science médicale et d'érudition. « Dit le répondant, qu'il fit imprimer à Paris un livre intitulé *Syruporum universa ratio ad Galeni censuram*, et aussi un autre petit livre intitulé *Apologetica disceptatio pro astrologia*, et un autre intitulé *in Leonartium Fussinum apologia pro Symphoriano Campegio*, et les annotations de la géographie de Ptolémée, et dit n'avoir fait imprimer d'autres livres par lui composés, mais confesse en avoir corrigé plusieurs, sans toutefois y avoir ajouté ou diminué aucune cause du sien. »

Ces explications admises, Servet devait être libéré de toute poursuite. Le malheureux s'imaginait qu'il en serait ainsi. Mais l'inquisiteur, armé des feuillets expédiés de Genève, et couverts de notes marginales, lui demanda d'un air innocent si l'une de ces notes ne contenait pas propos scandaleux, et le pria de dire quel sens on devait donner à ces paroles d'une des notes marginales : « *Justificantur ergo parvuli sine Christi fide, prodigium, monstrum horrendum* », lui remontrant que « ce serait faire injure à Jésus-Christ que penser que la grâce de Jésus, venue par la régénération du baptême, ne surmonte pas le péché d'Adam. »

Le médecin pouvait se retrancher dans le silence et se refuser à toute discussion dogmatique, mais emporté par le démon de la théologie, Servet s'empressa de donner l'explication demandée. Il se reconnaissait ainsi l'auteur de la note et tombait dans le piège tendu par l'inquisiteur. On lui mit alors sous les yeux les feuillets livrés par Calvin, et après hésitation, il reconnut que les notes théologiques étaient bien de son écriture.

Il venait de faire un pas vers la mort. On le maintint en prison.

Le 6 avril, second interrogatoire sur les opinions théologiques contenues dans les premières publications de Servet contre la Trinité que de Trye, « au Plaisir de Dieu », s'était engagé à « fournir ».

Le médecin vit le péril : derrière l'inquisiteur catholique il aperçut le vieil ennemi Calvin qui le poussait au bûcher. Il présenta, avec « supplications et larmes », des explications inexactes et embarrassées où se révèle ce qu'il y a, à la fois, d'enfantin et d'héroïque dans sa nature. Pour échapper au bûcher il nie qu'il soit Servet, mais il ne désavoue pas les idées de Servet, au contraire, il trouve ce qu'il disait « bien ou mieux que les autres. »

« Il y a environ vingt-cinq ans, dit-il aux juges de Vienne qui vont décider de son sort, « fut imprimé en Allemagne un livre d'un nommé Servetus, Espagnol... et il lui sembla que ce livre disait bien ou mieux que les autres. Toutefois, ayant laissé tout cela en Allemagne, s'en vint en France sans en apporter livres quelconques, ayant intention seulement d'étudier à la médecine et aux mathématiques, comme il a fait toujours depuis. Toutefois, ayant ouï estimer Calvin à aucuns qui disaient qu'il était homme savant, voulut lui écrire sans le connaître autrement, selon la curiosité qu'il avait, et de fait lui écrivit, le priant que cela fut entre eux seuls, *sub sigillo secreti*, et comme fraternelle correction, pour voir si lui me pourrait être de mon opinion ou moi de lui à la sienne, car je ne pouvais adhérer à son dire. Et sur cela lui proposais *gravis disputationis*, et lui me fit réponse, et voyant que mes questions estaient à ce que Servetus avait écrit, il me répondit que c'était moi-même Servetus, à quoi je lui répliquais que combien que je ne le fusse point toutes fois pour disputer avec lui, je étais content de prendre la personne de Servetus et je lui répondis

comme Servetus, car je ne me souciais de ce qu'il pouvait penser de moi, mais que seulement nous puissions débattre nos opinions, et sur ces termes nous envoyâmes des épîtres l'un à l'autre jusqu'à nous piquer et injurier. Et ce voyant je le laissais, et a bien dix ans ou environ que je ne lui ai rien écrit, ni lui à moi... »

En produisant ce roman ingénieux, Servet écartait la redoutable accusation d'avoir publié deux opuscules contre la Trinité, et réduisait son cas à la faute — si faute il y avait — d'une soutenance d'opinions dans des épîtres intimes. Il ne connaissait pas le texte des lettres de de Trye et ne savait des documents accusateurs que ce qu'on lui en mettait sous les yeux. Vraisemblablement aussi il ignorait qu'un ou plusieurs exemplaires de la Restitution avaient été expédiés en Suisse, probablement par le libraire Frellon, ami de Calvin.

Durant la même journée du 6 avril, le médecin espagnol fut soumis à un troisième interrogatoire qui porta tout entier sur un cahier de quatorze épîtres écrites à Calvin. L'accusé les reconnut pour être de sa main, affirma de nouveau qu'elles devaient être tenues pour un thème de controverse, point du tout destinées au public et devant rester absolument entre celui qui les avait reçues et celui qui les avait envoyées. Cette déclaration était absolument exacte. L'accusé ajoutait que quant au contenu des dites épîtres, il était prêt d'en répondre sur chaque article lorsqu'on voudra l'interroger.

Servet sut comprendre, à l'attitude de l'inquisiteur, que son système de défense ne serait pas accueilli. Il ne songea plus qu'à se procurer de l'argent et à fuir. Il envoya Perin au monastère de Saint-Pierre demander au grand prieur trois cents écus qui lui étaient dus. Le grand prieur vint à la prison lui remettre cette somme.

Il ne restait plus qu'à s'évader. L'historien du Dauphiné, Chorier, rapporte que le bruit courait que l'archevêché s'appliqua à rendre l'évasion possible. « Villeneuve, écrivit-il, fut fait prisonnier comme suspect d'hérésie pour la religion. Si est ce que son savoir et que ses amis l'en tirèrent. » Il semble établi, en effet, par un témoignage, que le geôlier fit preuve d'une négligence assez semblable à une complicité.

Quoi qu'il en soit, voici les détails curieux que donne l'abbé d'Artigny sur cette évasion.

Il y avait, dans la prison où l'Espagnol était enfermé, un jardin avec une plate-forme en regard sur la cour du Palais où se rend la justice. Au-dessous de la plate-forme était un toit descendant en pente douce et d'où l'on pouvait aisément sauter au coin d'une muraille et de là dans la cour.

Quoique ce jardin dût être, d'après les règlements de la prison, sans cesse fermé, on en permettait, quelquefois, l'entrée à des prisonniers de distinction. Tel était Servet. Il comptait des amis dans toute la ville ; il avait soigné M. de Maugiron et guéri d'une maladie dangereuse la fille unique du vibaillif. On savait sa bonté pour les pauvres, son dévouement pour les malades. Il était lié d'ancienne amitié avec l'archevêque Paulmier.

Il ne fut donc pas soumis à une rigoureuse surveillance. Peut-être l'inquisition elle-même avait-elle honte du rôle de Calvin dans cette misérable aventure et ne voulait-elle pas donner à l'hérétique de Genève la joie de mettre à mort, sur sa dénonciation, et en quelque sorte sur son ordre, un de ses confrères en hérésie. « La prison, a déclaré plus tard Servet, était tenue comme si on voulait que je m'échappe. » L'Espagnol, qui y était entré la veille, avait examiné, avec une attention intelligente, les facilités d'évasion qui s'offraient à lui. Le 7 avril, il se leva à quatre heures du matin et demanda la clef du jardin au geôlier. Celui-ci, qui se préparait à sortir pour aller travailler à sa vigne, ne manifesta aucune méfiance. Servet était en bonnet de nuit et en robe de chambre, et ce n'est pas dans cet équipage qu'un grave médecin irait courir la ville ou les champs. Il donna la clef, ne soupçonnant pas — à moins qu'il ne fût complice — que sous son accoutrement du matin, le prisonnier cachait un chapeau et avait ses habits ordinaires.

A peine le geôlier fût-il parti que Servet, « laissant au pied d'un arbre son bonnet de velours noir et sa robe fourrée », grimpa sur le mur à l'aide des espaliers, sauta de la terrasse sur le toit et parvint, sans se faire aucun mal, jusque dans la cour. Il gagna promptement le pont du Rhône, assez rapproché de la prison, et passa dans le Lyonnais. Une paysanne, qui le connaissait, l'aperçut dans sa fuite, mais elle garda le silence sur ce qu'elle avait vu et ne se décida à parler que le troisième jour.

L'émoi fut grand au palais delphinal lorsqu'on apprit l'évasion du médecin. D'Artigny rapporte que la femme du geôlier, avertie la première, se livra à toutes sortes d'extravagances, battit ses domestiques, ses enfants, les prisonniers qu'elle rencontra, courut sur les toits des maisons voisines dans l'espoir d'y rencontrer le fugitif, et, finalement, s'arracha les cheveux.

Le vibaillif fit preuve d'un même zèle. Il ordonna, avec une présence d'esprit singulière, que les portes de la ville fussent fermées et soigneusement gardées durant les nuits prochaines, et commanda dans toutes les rues des proclamations à son de trompe. Toutes les maisons furent perquisitionnées, on écrivit aux magistrats de Lyon et des autres villes où le fugitif aurait pu trouver asile. On n'oublia pas surtout de

« s'informer s'il avait de l'argent en banque, et tous ses papiers, meubles et effets, furent mis à la main de la justice. »

Servet n'était pas à Vienne. Seulement — par compensation — on tenait son argent, ses meubles et ses lettres, ainsi que les papiers du libraire Arnollet. Tout le mois d'avril fut employé à la copie de ces documents, dont les originaux furent déposés au greffe de l'officialité, où l'abbé d'Artigny, les ayant trouvés, les fit transcrire et les publia, en 1740, dans ses *Nouveaux mélanges d'histoire, de critique et de littérature.*

Le 2 mai, l'inquisiteur reçut avis que « deux presses, non mentionnées dans les interrogatoires de Servet et de Arnollet, se trouvaient dans une maison écartée. » Le grand-vicaire, l'inquisiteur, le vibaillif, se transportèrent à demeure où, ayant trouvé trois ouvriers imprimeurs, Thomas de Sraton, Jean Dubois et Claude Papillon, ils apprirent d'eux que, « depuis la Saint-Michel jusqu'au 3 janvier, ils avaient travaillé à la composition d'un gros in-8°, intitulé *Restitutio christianismi*, que le médecin espagnol avait fait imprimer à ses dépens, après en avoir seul corrigé les épreuves » (1).

Cinq ballots de ce livre avaient été expédiés, le 13 janvier, à Lyon, à Pierre Merrin, fondeur de caractères. »

Les juges s'empressèrent de signaler cette découverte au cardinal de Tournon. On perquisitionna chez Merrin, on saisit les cinq ballots de livres qui furent expédiés à Vienne et furent placés dans les chambres de l'archevêché. A défaut de quelqu'un, l'Inquisition allait pouvoir brûler quelque chose.

(1) Calvin connaissait ces détails et les avait fait donner par de Trye dans une des lettres citées supra.

Merrin, arrêté, en fut quitte pour trois ans de prison.

Quant à Servet, on commença son procès : le 10 mai, l'inquisiteur fit un extrait des principales erreurs de la *Restitutio christianismi*, pour « en faire plus aisément telles censures que de raison ». Le texte ecclésiastique porte bien « que de raison. » Au mois de juin, le procès étant suffisamment instruit, le vibaillif prononça sa sentence, conformément aux conclusions du procureur du roi. L'Église et l'État s'entendaient et s'unissaient pour la condamnation du fugitif. Mais il est équitable de dire que l'archevêque Paulmier semble avoir tout fait pour que Servet pût prendre la fuite.

La sentence condamnait Michel Servet à une amende de mille livres tournois envers le roi Dauphin, et à « être, incontinent qu'il sera appréhendé, conduit sur un tombereau, avec ses livres, à jour prochain de marché, de la porte du palais Delphinal par les carrefours et lieux accoutumés jusques au lieu de la halle de la présente cité, et subséquemment en la place appelée la Charnève, et illec être brûlé tout vif à petit feu, tellement que son corps soit mis en cendres. Et, cependant, la présente sentence exécutée en effigie avec laquelle seront lesdits livres brûlés. »

La sentence de mort prononcée, en terre catholique, contre l'Espagnol fugitif, rendait hommage, ainsi qu'il convenait, à la collaboration que « Jehan Calvin » avait apportée aux juges inquisiteurs : « Vu, disait-elle, vu par nous les pièces justificatives des hérésies de maître Michel de Villeneuve, vu les épîtres et escriptures de la main dudit Villeneuve adressées à maître Jehan Calvin, prescheur à Genève... sera ledit Villeneuve, incontinent qu'il sera appréhendé, brûlé tout vif et à petit feu... » Le bûcher de Vienne où Servet est brûlé en effigie, est donc incontestablement l'œuvre de Calvin.

Le brûlement des livres et de « l'effigie » de Servet

fut fait à Vienne, le 17 juin 1553, ainsi que le constate le curieux procès-verbal suivant :

« Dudit jour, environ vers l'heure de midi, après que l'effigie dudit Villeneuve avoir été faite au devant dudit palais Delphinal : icelle effigie par François Bérodi, exécuteur de la haute justice, lequel on a envoyé quérir à ces fins, a été mise sur un tombereau avec cinq bales de livres composés par ledit Villeneuve, et, après ledit tombereau chargé desdits effigie et livres, a été conduit et mené par ledit exécuteur de la porte dudit palais par les carrefours et lieux accoutumés jusques au lieu de la halle de la présente cité de Vienne et, subséquemment, en la place appelée la Charnève, en laquelle ladite effigie a été attachée à une potence expressément érigée, et, après, brûlée avec lesdits livres à petit feu par ledit exécuteur, lequel a mis à pleine et entière exécution ladite sentence pour le regard de ladite effigie, selon sa forme et teneur, en présence de Guigues Ambronsin, crieur et trompette de Vienne, Claude Reymet, Michel Basset, sergens royaul Delphinaux, Sermet des Champs de Vienne et plusieurs autres gens illec assemblés pour voir faire ladite exécution. »

Pendant qu'on le brûlait, à Vienne, en effigie, où était Michel Servet ?

CHAPITRE XIV

SERVET A GENÈVE

Évadé des prisons de Vienne, Servet connut, pendant quatre mois environ, les tristesses et les angoisses d'une vie errante et toujours menacée.

Où irait-il ce criminel qui se permettait d'être chrétien selon sa raison et sa conscience, cet adorateur de Jésus selon l'esprit, qu'un autre adorateur de Jésus, selon la chair, poursuivait de sa haine ?

En France ? Mais, sur la dénonciation d'un calviniste, l'inquisition catholique de ce pays l'avait condamné à mort.

En Allemagne ? Les ministres de l'Évangile l'avaient pieusement voué à l'exécration publique.

Ce « déraciné » se dirigea du côté de l'Espagne, sa patrie. Saisi de crainte (l'inquisition aussi était là), il rebroussa chemin.

Il lui restait l'Italie comme refuge possible, et surtout Naples où il pourrait (en cachant son nom) exercer la médecine parmi ses compatriotes, en grand nombre dans cette ville.

Il erra misérablement pendant quatre mois dans le

Dauphiné ou la Bresse, se cachant dans les lieux écartés, se rapprochant toujours plus de la frontière, toujours en angoisses, sans cesse en péril.

Deux routes s'offraient à lui pour franchir les Alpes : celle qui traverse la vallée du Léman et celle du Piémont. Il prit la première, parce qu'elle était la plus prochaine et présentait, croyait-il, de moindres dangers. Qui sait même s'il ne se dit pas qu'en terre protestante il serait en plus grande sécurité qu'en pays catholique ? Genève était sur son passage : il s'y rendit. Les panégyristes de Calvin, toujours prêts à nier l'évidence et à la remplacer par de mensongères et tendancieuses légendes, ont imaginé de raconter que Servet avait pu avoir, un moment, l'idée de s'allier à Calvin pour la propagation de ses doctrines à lui Servet (1). C'est de la pure incohérence.

D'autres écrivains plus habiles, ont insinué que l'Espagnol était arrivé à Genève afin de s'unir aux « Libertins » (c'est le nom qu'à cette époque on donnait aux libéraux) et d'abattre la domination calviniste.

Cette hypothèse, sans réalité et sans vraisemblance, a été indiquée, en 1712, par le pasteur Michel de La Roche, dans une publication anglaise ; elle a été reprise et développée, avec force arguties pédantes et douces sollicitations de textes (nous en avons donné un exemple), par Albert Rillet de Candolle, en 1844. Quelle vraisemblance y a-t-il, qu'un malheureux fugitif, traînant une condamnation à mort, soit venu dans une ville où personne ne le connaissait, excepté son implacable et tout-puissant ennemi, pour se mêler à des conspirations et s'entremettre dans des querelles de partis ?

Et quelle vraisemblance aussi que des politiciens

(1) *Calvin*, par F. Bungener, p. 322.

genevois, très attachés à la Réforme et à qui les doctrines théologiques du fugitif étaient en horreur, aient pensé à se servir, pour le succès de leurs affaires personnelles, d'un Espagnol, détesté de tous les protestants, et que l'inquisition française pouvait faire réclamer d'une heure à l'autre ?

La réalité, attestée par Théodore de Bèze, Calvin et Servet — en accord cette fois — n'a rien de commun avec le roman inventé pour amoindrir l'odieux du rôle de Calvin, maladroitement inventé, car s'il était vrai, le Picard apparaîtrait non seulement comme un théologien orgueilleux, félon et cruel, mais aussi comme un ambitieux du pouvoir sacrifiant la vie d'un homme à ses désirs de domination, parodiant le mot de Pilate et disant : Il faut que cet homme meure pour moi !

Il suffit de lire ce que Théodore de Bèze a écrit sur ce point pour faire tomber à plat et réduire à rien le conte pesamment frivole d'une entente entre le médecin espagnol et les ennemis du Picard :

« Michel Servet, dit de Bèze, vint malheureusement à Genève. Il était dans le dessein de ne s'y arrêter, et de s'en aller à Bâle. Mais *la providence voulut* qu'ayant été reconnu il fût saisi par l'ordre des magistrats. » La providence ! Le 27 août, Bèze prévient Bullinger que Servet venu à Genève « a été *reconnu aussitôt* ».

Calvin, de son côté, déclare que l'homme, dont sept ans auparavant il avait juré la mort, s'est rendu ici conduit par sa « mauvaise étoile... *malis auspiciis appulsum*, et que peut-être il n'avait d'autre projet que de passer par cette ville, car on ne sait pas encore pourquoi il y est venu. Il y a été reconnu et *j'ai cru qu'on devait l'arrêter.* »

Servet, enfin, dans un des interrogatoires qu'il subit, quelques semaines avant la tragédie de Champel, ra-

conta qu'après s'être, en toute vitesse, éloigné des prisons de Vienne « il prit le chemin pour aller contre l'Espagne ; depuis il s'en revint à cause des gens d'armes qu'il craignait, et il résolut de passer par Genève et par l'Allemagne pour aller delà les monts au royaume de Naples où sont les Espagnols et vivre avec ceux de son art médical. »

Il y aurait une intéressante dissertation à écrire sur la manière dont se forment les légendes, à propos de la date de la venue de Servet à Genève et de la date de son arrestation.

L'auteur d'une histoire manuscrite de Genève, Gautier, veut que Servet ait séjourné un mois à Genève. Pourquoi ? Énigme ! Cette affirmation en l'air est acceptée par le pasteur bernois Trechsel dans l'opuscule : *Michel Servet et ses devanciers ;* Émile Saisset la reproduit dans son éloquente étude sur l'hérésiarque espagnol ; Gaberel indique le 17 juillet et réduit par conséquent de quelques jours la durée du temps qui précéda l'arrestation. Rillet, se tenant dans l'imprécision, parle « de la fin du mois de juillet » ; Reuss, Baum et Cunitz estiment qu'il n'est pas probable que le séjour de Servet à Genève ait dépassé un ou deux jours.

La vérité, cependant, n'est pas difficile à établir ; elle a pour elle tous les témoignages contemporains du drame de Champel, et, pour elle aussi, elle a la vraisemblance. Mais elle contrarie les faiseurs de systèmes et de romans comme Rillet, les dramaturges comme Marc Fournier. Or, on n'aime pas la vérité lorsqu'elle offense notre vanité, nos intérêts, nos illusions et dérange nos partis pris.

Le fugitif, arrivé le 12 août dans un petit village de Savoie, y passa la nuit, se mit en route le lendemain pour Genève où il entra le dimanche matin, 13 août. Il descendit à l'hôtel de *La Rose*, au Molard.

Selon l'opuscule : *Historia de morte Serveti*, publié très peu de temps après la mort de Servet, l'Espagnol fut arrêté l'après-midi du 13 août, au sortir du prêche où l'avait conduit la curiosité théologique. D'après une autre version l'arrestation aurait eu lieu à l'hôtellerie de *La Rose*, mais toujours le dimanche 13 août. Cette dernière indication concorde avec les dires du fugitif et les résultats de la procédure. Servet put affirmer, sans recevoir aucun démenti (et certes si un démenti eût été possible on en trouverait trace au procès), qu'il était venu pour aller au delà des monts, qu'il avait demandé à l'hôte et à l'hôtesse de lui procurer immédiatement une barque, afin que par le haut du lac, il se rendît à Zurich, ajoutant qu'il se « tenait caché en la ville tant qu'il pouvait, afin de pouvoir s'en aller sans être cognu ;... qu'il n'a communiqué à personne du monde, et ne connaît personne du monde. »

L'hôte et l'hôtesse de *La Rose* ont confirmé les dires du fugitif. La loi — une loi sévère — obligeait les tenanciers d'auberge à faire connaître à l'autorité, dans un délai de trois jours, les noms des étrangers arrivés chez eux. Matériellement donc il n'aurait pu y avoir entente entre Servet et les Libertins. Moralement non plus.

Nous possédons sur l'arrestation de Servet un document qui n'a pas été assez consulté : l'écrit de Castellion intitulé : *Contra libellum Calvini*. On y lit :

« Voici ce qu'on a fait pour Servet : on le reconnaît au temple, le dimanche, on l'arrache du sermon pour le traîner en prison et il n'en est sorti que pour aller au bûcher. Saisir, pour les envoyer au supplice, des étrangers qui passent par la ville, sans bruit et sans scandale, est-ce là montrer qu'on craint Dieu ? Citez donc, chez les papistes, un seul luthérien ou calviniste qui ait été arrêté à la messe, comme Servet le fut au sermon !... »

On s'est demandé à quel sentiment aurait obéi le fugitif en se rendant au temple? On se serait épargné cette interrogation si on avait bien voulu se souvenir que la présence au sermon, sous le règne intellectuel de Calvin, était obligatoire. Le Réformateur avait réclamé l'aide de la force publique pour obliger à l'assistance aux sermons du dimanche et de la semaine ; on publiait à son de trompe que nul, sous peine d'amende, n'eût à y manquer ; en ville le guet pénétrait dans les maisons afin de lever des gages sur les délinquants ; à la campagne les châtelains étaient tenus d'envoyer des gardes pour contraindre à la fréquentation du culte. L'historien protestant et genevois Roget rapporte que Calvin, en personne, était allé, à plusieurs reprises, dans des villages, avec un officier recruteur. Servet ne pouvait donc pas éviter le sermon. Et s'il n'a pas été arrêté au temple, contrairement au récit de Castellion, s'il a été arrêté à l'hôtel de *La Rose*, c'est précisément parce qu'il aurait évité de se rendre au sermon.

Une autre preuve de cette vérité que les Libertins ne songèrent pas à appeler Servet à Genève, ou à nouer des relations avec lui, nous est donnée par la déclaration que fit, en 1558, Jean Trolliet, alors gagné au Calvinisme, et, jadis, le principal, le plus intime confident du chef des Libertins :

« Interrogé si Perrin, Vandel, Berthelier et autres complices n'ont pas soutenu et maintenu les hérétiques comme Servet, Jérome Bolsec, et autres, a répondu Trolliet que quant à Servetus il n'en a jamais rien su, et quant à Bolsec que Perrin, Vandel et Berthelier l'avaient en bonne réputation et disaient qu'il était homme de bien, et, en la cause qu'il eut contre M. Calvin, le sollicitaient de tenir bon. » Trolliet était l'*alter-ego* de Perrin, chef des Libertins. Il disait tout ce qu'il savait, et il savait tout. Il avouait la complicité des

Libertins parce qu'elle avait existé, comme il aurait affirmé l'entente avec Servet si elle s'était produite.

Sans doute au moment où le condamné de l'inquisition de Vienne arrivait à Genève pour y être aussitôt emprisonné, les factions politiques (comme avant et comme après cette venue) s'agitaient dans la ville, et il est possible, sans qu'il y ait aucune corrélation réelle, de mêler, en brouillant les textes, des événements d'ordre distinct et de prétendre ensuite que l'issue d'un procès théologique fut la conséquence de l'agitation des partis politiques. On raisonne, en ce cas, ainsi que la bonne femme qui s'imaginait, voyant de sa fenêtre des passants dans la rue, qu'ils n'étaient dans la rue que parce qu'elle se mettait à la fenêtre.

En outre rien n'est plus vain que cette tentative de déplacer les responsabilités, d'essayer de les diminuer en les multipliant.

Qu'il y eût ou qu'il n'y eût pas de partis politiques à Genève, le sort de Servet était fatal. Dès que Calvin pouvait « faire prévaloir sa volonté », le bourreau devait apparaître. En une phrase prophétique l'homme de Noyon avait écrit que l'homme de Villanova ne sortirait pas vivant de Genève, s'il avait le pouvoir de le faire mourir, et il est incontestable que la victime désignée ainsi par Calvin, sept ans à l'avance, ne sortit pas « vivante » de Genève.

Si le théologien, afin d'arriver par ce meurtre prémédité au triomphe de son vouloir, eut à lutter contre une partie de l'opinion genevoise, plus clémente, plus humaine que lui, s'il eut à la réduire, à la dompter, en quoi ce fait allège-t-il sa responsabilité?

Il l'alourdit, au contraire et la rend plus criminelle ; il établit que « l'esprit du siècle » — cet argument si souvent invoqué — n'était pas, autant qu'on l'a dit, avec les persécuteurs, même à Genève.

D'ailleurs, ainsi que le constate justement Barni dans sa remarquable étude sur *Les Martyrs de la Libre-Pensée*, lorsque Calvin dénonçait l'auteur de *La Restitution chrétienne* « à l'inquisition catholique par l'intermédiaire de son ami Guillaume de Trye et du Lyonnais Arneys, et livrait les pièces nécessaires pour le convaincre, le perdre, le faire brûler partout où il serait, quel rapport cette dénonciation et cette trahison avaient-elles avec le parti des Libertins de Genève ? »

CHAPITRE XV

LE PARTI DES LIBERTINS

Ce parti politique a été flétri par les calomniateurs calvinistes et apologié par les historiens nationalistes, dont le plus notoire est Galiffe.

De qui ce parti se composait-il ? Il comptait dans ses rangs les hommes dont les pères avaient fondé, au prix de leur sang, la liberté de Genève. Protestants sincères, gagnés à la Réforme par les prédications de Froment, de Viret et de Farel qui, deux ans avant l'arrivée du Picard, en Suisse, avaient établi le culte nouveau, ces patriotes détestaient, en Calvin, le chef arrogant des étrangers venus à Genève.

Attirés par le théologien de Noyon, des Français, parmi lesquels se rencontraient de nombreux prédicants, fuyant la persécution catholique, avaient envahi la petite ville genevoise, qui comptait à peine treize mille habitants, et s'y conduisaient comme en pays conquis. En chaire les pasteurs nouveaux arrivés vitupéraient les vieux genevois ou les accusaient, en termes diffamatoires, d'impiétés et de mauvaises mœurs. Calvin donnait lui-même l'exemple de ces agressions

calomnieuses. Les genevoises femmes ou filles étaient publiquement traitées de « courtisannes », si elles se permettaient de transgresser les ordonnances dévotes qui réglaient les menus détails de la toilette, et jusqu'à l'arrangement des cheveux. Pour la moindre peccadille, pour les plus légers écarts de langage les hommes s'entendaient appeler « paillards, chiens, mécréants, pourceaux. » Dès qu'on proférait un mot de blâme contre l'étranger, venu de Picardie, où jusqu'à vingt-cinq ans, il avait joui, dans l'église romaine, de bénéfices ecclésiastiques, on s'exposait aux pénalités les plus avilissantes.

L'homme que ses panégyristes n'appellent jamais que « le grand Réformateur, » se montrait, dans les manifestations de son autorité et de son influence, égoïste mesquinement et tyrannique avec bassesse. Il écoutait ou faisait écouter aux portes afin de connaître les propos tenus sur son compte, et d'en tirer vengeance s'ils déplaisaient à son orgueil. Si, dit l'historien genevois et protestant Amédée Roget, « quelques traits malicieux sont, de loin en loin, lancés contre lui, les téméraires ne tardent pas à reconnaître que l'État couvre d'une protection exceptionnelle le chef moral de l'Église. » Un notable de la ville ayant qualifié Calvin de « méchant homme » est promené dans Genève « tête nue, en chemise, une torche à la main (1). » Un genevois, Pierre Ameaux, est emprisonné pour avoir, dans un repas, « tenu mauvais propos » contre le réformateur. Guillaume Du Bois est mis aux fers, banni ensuite pour un délit semblable. P. D. Berthelier est enfermé à l'évêché, où sévit la peste, « pour ce qu'il a dit aucunes paroles contre Calvin. » Le notaire André

(1) *Histoire de la Réformation*, par H. Lamarche, pasteur à Négrepelisse, et président de consistoire. Paris 1882, p. 33.

Picard ayant blâmé le prédicant est arrêté, mis au cachot, privé de sa charge. Humbert, du pays de Faucigny, est banni de la ville, sous peine du fouet, pour « mauvaises paroles contre les Seigneurs prédicants. » On compte par centaines les victimes de ce genre : « On ne saurait disconvenir, écrit le calviniste Gautier, que cet attachement a poursuivre sévèrement ceux qui donnaient la moindre atteinte à la réputation de Calvin, ou qui avaient des idées différentes des siennes, ne fût un défaut chez le réformateur. »

Eh quoi ! c'était pour en venir à cette tyrannie tracassière, insolente et brutale que les vieux patriotes avaient secoué le joug des évêques et des seigneurs savoisiens, qu'ils avaient chassé les prêtres catholiques, donné aux prédicants les églises, la vieille cathédrale, supporté tant de misères et soutenu de si rudes combats ! C'était pour livrer la ville — leur ville — à des diffamateurs dévots, accourus du dehors, que le sang de Philibert Berthelier et de ses compagnons avait été répandu !

A bien des reprises, il y eut contre les étrangers qui abusaient si insolemment d'une hospitalité généreuse des révoltes de colère et des sursauts d'indignation. Ces accès de fierté ne duraient pas, et, malgré d'infimes et partiels échecs, Calvin et ses amis gardaient le pouvoir et l'exerçaient avec dureté et outrecuidance.

La prison, le fouet, le bannissement, la ruine ne suffisant pas à apaiser l'orgueilleux ressentiment du théologien persécuteur, il demanda à la torture, à l'échafaud et au bûcher un supplément de satisfaction. Le 28 juin 1547, Jacques Gruet « vrai genevois d'ancienne roche, » est arrêté et emprisonné. Son crime?... Il est accusé d'avoir placé dans la chaire de Saint-Pierre « un billet auquel sont contenues plusieurs paroles vilaines et infâmes contre les ministres de la parole de Dieu. »

Autre crime : en perquisitionnant chez lui, on a trouvé dans ses papiers une lettre où Calvin est appelé « grand hypocrite. »

Le 9 juillet, Gruet ayant nié être l'auteur du billet trouvé dans la chaire de Saint-Pierre est condamné à passer par les instruments de torture. Il devra subir l'estrapade jusqu'à ce qu'il s'avoue coupable.

Le 12 juillet, Gruet « reçoit deux estrapades. » Affolé de souffrance, il supplie, « avant d'endurer la tierce, qu'on le mette bas. »

Calvin n'intervient pas directement dans le procès, mais, remarque l'historien, Roget « nous voyons par une lettre du réformateur à Viret qu'il était exactement informé!... et qu'il n'use pas, dans le sens de l'indulgence, de l'influence qu'il pouvait avoir sur les juges. »

Le 18 juillet une demande de condamnation à mort est introduite contre le torturé Gruet « coupable des peines ordonnées par la loi de Dieu et des hommes, lesquelles sont toutes capitales, comme il appert. » (*Deutéronome*, chap. XVIII.)

Au gré de Calvin, la condamnation définitive et le supplice de Gruet n'arrivant pas assez vite, le réformateur se plaint au prédicant Viret des lenteurs de la procédure. On fait trop attendre le bourreau :

« Les syndics, écrit Calvin, le 24 juillet, traînent en longueur le procès de Gruet ; le Sénat désapprouve ces ajournements, mais ne s'y oppose pas comme il conviendrait. »

Le 25 juillet, Calvin a la joie d'apprendre que « Gruet sera mené à Champel et, illec, aura tranchée la tête de dessus les épaules, le corps attaché au gibet, et la tête clouée en icelluy. »

Le 26, Gruet est décapité.

Le 16 août, Calvin écrit à M. de Falais :

« Vrai est que Sathan a icy assez d'allumettes ; mais la flambe s'en va comme celle des étoupes. La punition capitale qu'on a fait d'un de leurs compagnons (Gruet) leur a abattu les cornes. »

Sathan devait être bien marri ; mais « le grand Réformateur » était satisfait.

Contre les « Libertins » le calvinisme usait de moyens d'intimidation singulièrement religieux. Un jour quelques personnes ayant, dit le pasteur Bungener, « troublé le sermon de Calvin, en entrant avec un grand bruit dans le temple, une potence fut dressée sur la place de Saint-Gervais » (1). Cette potence remplaçait le légendaire bonnet de Gessler. Il y avait progrès dans le choix des symboles.

La férocité du théologien de Noyon à l'égard des vieux genevois s'explique (remarque Albert Rillet) par ce fait que Calvin « était étranger aux combats que les enfants de Genève avaient livrés pour la conquête de leurs libertés... Il ne venait point pour jouir avec eux de la victoire, mais pour en profiter. »

L'expression est exacte, mais insuffisante. Calvin ne voulait pas seulement profiter de la victoire que d'autres, au prix de leurs souffrances et grâce à leur héroïsme, avaient remportée ; il voulait aussi abattre quiconque ferait obstacle à sa volonté. Oh! il ne s'agissait pas pour lui, bien qu'on ait soutenu le contraire, de profits matériels, de fonctions lucratives à exercer ou à distribuer à des parents et à une clientèle. Le théologien picard n'a certes pas reculé devant la diffamation lorsqu'il s'agissait de perdre ses adversaires et de les déshonorer. Il a enduit de fiel la coupe de mort que sa main leur présentait. Nous le verrons bientôt s'acharner à l'injure, à l'outrage, aux calomnies contre

(1) *Calvin, sa vie et ses œuvres*, par le pasteur Félix Bungener. P. 282.

Servet prisonnier, souffrant, vivant dans l'ombre de l'échafaud. Si l'axiome de droit : *patere quam ipse fecisti legem;* si la parole évangélique : il vous sera fait comme vous avez fait aux autres, devait lui être appliquée, la diffamation serait de droit contre sa personne. Elle n'est pas nécessaire. Ses actes publics l'accusent et crient plus rudement contre lui que tous les pamphlets.

Il lui fallait à tout prix, — c'est encore un mot de Rillet — rendre les vieux genevois « fidèles sujets de Jésus-Christ et faire de leur ville un sanctuaire de l'Évangile. » — Un sanctuaire taché de sang et où on pénétrait en marchant sur des victimes. « Ce que, — continue Rillet, que j'aime à citer parce qu'il ne saurait être suspect d'anticalvinisme, — ce que les fondateurs d'ordres religieux avaient tenté pour les cénobites, cloîtrés dans des monastères, Calvin osa l'essayer sur une ville corrompue (?) et libre ; il imposa une règle aux habitants de Genève et il la fit exécuter. Il comptait dans le gouvernement plusieurs membres favorables à ses vues, et il s'appuyait, en outre, sur ceux qui dans le peuple avaient accepté sérieusement sa doctrine, et sur les étrangers, toujours plus nombreux, réfugiés à Genève pour cause de religion. Il trouvait là des sujets soumis; et, dans le consistoire chargé de surveiller la vie et la foi du troupeau, un utile instrument. »

Lorsque Servet arriva à Genève la domination de Calvin y était définitivement établie depuis plus de douze ans. Le Noyonnais avait vaincu toutes les résistances, ce qui ne signifie pas qu'il eut supprimé tous les mécontentements. Les libertins n'étaient sans doute pas les plus forts, mais le calvinisme ne les avait pas anéantis. Ils regimbaient, passaient d'un semblant de soumission à des essais de résistance, que Calvin, fidèle à sa constante méthode de confondre sa cause avec

celle de Dieu, déclarait « satanique ». Excellent moyen dans une cité théologique de provoquer d'implacables excès de répression. Puisque s'attaquer au Picard, c'était, suivant son orgueil et sa doctrine, s'attaquer à Dieu et servir Sathan, la plus petite opposition à sa personne devenait un attentat contre la justice sur la terre et une offense au ciel. L'opposition intermittente et sans effet durable des libertins n'inspirait aucune crainte sérieuse au dominateur.

Dans sa correspondance avec ses amis de France ou d'Angleterre, il étalait complaisamment les preuves de son indomptable autorité et de la méprisable faiblesse de ses adversaires. « Je ne sais, mandait-il à M. de Falais, à propos de ses adversaires, s'il vous sera venu quelque bruit de nos troubles, car on en parle si haut par le pays circonvoisin qu'il semble que nous soyons tous perdus. Surtout on me fait mort souvent ou bien navré. Mais tant y a que je n'en sens rien. Et, en la ville, nous ne voyons pas la centième partie de ce qui s'est dit. Il y a bien eu quelques murmures et menaces des gens débauchés qui ne peuvent porter le chastiment. Même la femme de celui qui vous devait aller voir et vous écrivit de Berne s'était élevée bien fièrement. Mais il a fallu qu'elle ait gagné les champs, POUR CE QU'IL NE FAISAIT PAS BON EN LA VILLE POUR ELLE. Les autres baissent bien la tête, au lieu de lever les cornes. Il y en a un qui est en danger de payer un écho bien cher ; *je ne sais si la vie n'y demeurera point.* Il semble avis aux jeunes gens que je les presse trop. Mais si la bride ne leur était tenue roide, ce serait pitié. Aussi il faut procurer leur bien, malgré qu'ils en aient. »

Ce langage, où la dévotion alterne avec des propos d'insolence et de cruauté à l'égard d'une femme, des prophéties de mort contre un adversaire, des menaces contre la jeunesse genevoise, à qui il faut « tenir la

bride raide », décèle-t-il autre chose qu'une attitude de tyran certain de sa domination et décidé à l'exercer brutalement? L'infortuné qu'il a obligé à l'exil, le malheureux qu'il voit déjà sur les marches de l'échafaud (je ne sais si la vie n'y demeurera point) appartiennent aux familles influentes des libertins. La femme qu'il outrage est l'épouse d'Amédé Perrin, le chef du parti nationaliste; l'homme qu'il voue à la mort, c'est Jacques Gruet, décapité peu après comme blasphémateur, séditieux et altier!

Calvin ne doute pas de sa toute-puissance dans cette ville de Genève dont il a fait un État théocratique, gouverné par des ministres de l'Évangile et où l'inquisition de ses confrères ecclésiastiques s'étendait à tous les détails de la vie. Une visitation annuelle de maison en maison, faite par les pasteurs, permettait d'établir l'état religieux et moral de chaque habitant et de tenir l'exacte comptabilité des croyants zélés, tièdes ou douteux (1). Malheur à qui s'écartait de la foi! La mort elle-même ne délivrait pas de la persécution. On faisait, pour plaire au Dieu de Calvin, la guerre aux trépassés. On déterrait les cadavres pour les maudire. « Dans cet étroit enclos, sombre jardin de Dieu, fleurissaient, pour le salut de l'âme, des roses sanglantes sous la main de Calvin », a imprimé Michelet, ajoutant que « s'il fallait quelque part en Europe un homme pour brûler ou pour rouer, cet homme était à Genève, prêt et dispos, qui partait en louant Dieu et lui chantant des psaumes. »

La phrase est belle, mais elle a besoin d'être complétée. Calvin n'envoyait pas seulement des martyrs au

(1) On lit dans la chronique manuscrite de Michel Roset, livre V, chapitre XXII : « Sur l'avis des ministres il fut ordonné, le 3 avril 1550, une visitation annuelle de maison en maison, pour interroger hommes et femmes de leur foy, pour discerner les endurcis d'avec les chrétiens... »

loin, il en faisait sur place. Dans cet étroit enclos, sombre jardin de Dieu, « malheur à qui, mort ou vivant, faisait ou avait fait la guerre au dogmatisme du Picard! » Trois ans après la décapitation de Gruet, un ouvrage autographe du supplicié ayant été trouvé dans un galetas, Calvin, ne jugeant pas cet écrit assez châtié par le supplice de son auteur, le fit brûler par la main du bourreau après en avoir lui-même dressé la censure en des termes où respire encore la haine inassouvie : « Comme ainsi soit que l'écrivain du livre ait été par jugement condamné et exécuté, afin toutefois que la vengeance de Dieu ne demeure point sur nous pour avoir enduré ou dissimulé une impiété si horrible, et aussi pour donner un exemple à tous complices d'une secte si infecte et plus que diabolique, même pour fermer la bouche à tous ceux qui voudraient excuser ou couvrir telles énormités et leur montrer quelles condamnations ils méritent, soit ordonné le brûlement du livre; le plutôt sera le meilleur. »

On retrouve cet accent de colère persistante et triomphante dans toutes les lettres et les écrits où le théologien parle de ses adversaires politiques et religieux :

« J'aperçois, écrit-il à un de ses habituels correspondants, qu'on augmente par delà, comme ailleurs, ce que nous avons ici eu de fascheries. On m'a fait mort à Lyon en plus de vingt sortes. Par tout le pays on dit merveilles dont nous ne sentons rien, Dieu merci... Quant à votre hoste, Amédé Perrin, je ne sais quelle mine il nous tiendra à son retour. Il fit semblant de partir bon ami, toutefois me fuyant plus de honte et révérence qu'autrement. Cependant sa femme a tant fait la diablesse, qu'il a fallu qu'elle ait gagné les champs. Il y a déjà environ deux mois qu'il est absent. Il faudra qu'il file doux à son retour. »

Et, dans la même lettre, à propos d'un autre adver-

saire : « Quant à ses injures, elles ne me poisent non plus que sa personne a d'importance envers moi, qui est un peu moins qu'une plume. Joint aussi qu'on s'aperçoit qu'il était ivre quand il a ainsi écrit. Moyennant qu'il n'aille point jusqu'aux coups de pierre, notre patience ne sera pas trop dure à porter ses injures. Mais nous ne sommes pas meilleurs que David, quand il serait question d'être plus outragé, et lui vaut bien Séméï » ; Séméï que David fit exécuter !

Une des particularités de la correspondance du « Serviteur de Dieu » et « ministre de l'Évangile Calvin », c'est qu'il est tellement assuré de sa domination qu'il se laisse emporter à tout instant à des menaces de mort. Le souvenir du mal qu'il a fait aux autres n'amène jamais sous sa plume ou sur ses lèvres un mot de regret, une parole de mélancolie. Il ravive au contraire ses sentiments de haine. La pensée qu'il est le plus fort ne l'apaise pas. Elle fait déborder le venin de sa colère et le fiel d'une animosité toujours plus abondante et plus âcre.

Un tel phénomène psychologique ne se rencontrera à un pareil degré que chez le picard Robespierre.

On a dit pour justifier ou expliquer l'âpreté de ce ressentiment qu'il n'avait pour mobile ni des pensées de lucre, ni des idées de vanité personnelle. C'est discutable ; mais quand même ce serait vrai, que vaudrait cette excuse, applicable à tous les fanatiques qui ont passé dans le monde en répandant le sang, en faisant verser des larmes et à qui l'histoire a reproché leurs scélératesses? Qu'importe d'être tué par quelqu'un que l'orgueil spirituel pousse à l'homicide ou par quelqu'un qui convoite des profits matériels?

Torquemada aussi n'était pas avide de richesses!

Jusque dans les épîtres adressées à des femmes, Calvin cède au besoin d'étaler sa superbe, son désir de

vengeance et de meurtre. En 1552, très peu de temps avant le brûlement de Servet, il écrit à madame de Cany à propos d'un inconnu : « Sachant en partie quel homme c'était, j'eusse voulu QU'IL FUT POURRI EN QUELQUE FOSSE, si ce eut été à mon souhait... Et vous assure, madame, s'il ne se fut si tôt échappé que, pour m'acquitter de mon devoir, il n'eût pas tenu à moi QU'IL NE FUT PASSÉ PAR LE FEU. »

Faire pourrir en quelque fosse, faire passer par le feu, ce sont les leit-motives de cette piété réformatrice.

Le personnage auquel se rapportent les regrets du théologien picard, est-ce Jérome Bolsec, alors domicilié à Veigy et qui se qualifiait de sujet de Berne? On l'a soutenu, et c'est là une supposition assez naturelle. Calvin haïssait Bolsec qui avait eu la témérité de ne pas souscrire à la doctrine du pape huguenot sur la prédestination, et qui avait commis le crime d'avoir raison contre « l'infaillible. » Bolsec incarcéré avait souffert quelques-unes des tortures que Servet devait, lui aussi, endurer plus tard. Emprisonné, Bolsec s'était adressé en ces termes à ses persécuteurs : « Très redoutés Seigneurs, supplie humblement Vos Excellences Hierosme Bolsec, sujet de messieurs de Berne, qu'il vous plaise avoir souvenance que sont trois semaines qu'il est détenu en vos prisons avec grands despens et dommages, sans avoir commis crime de lèse-majesté, et sans avoir tué, meurtri, ni frappé, dérobé, ni injurié personne vivante, mais seulement pour avoir contredit à une opinion maintenue par vos ministres, laquelle chose ne doit être cause de si longue détention en prison, attendu que, en votre ville, a été permise disputes à papistes et anabaptistes. »

Mais Calvin et les calvinistes ne l'entendaient pas ainsi. Le parti des Libertins tenta vainement de protéger Bolsec qu'une fraction du peuple génevois entourait de sa sympathie. Les ministres de Dieu insistèrent

pour obtenir que l'adversaire théologique du Réformateur fût puni par les magistrats de façon à ne pouvoir plus scandaliser le monde. Farel et ses collègues neufchâtelois présentèrent Bolsec comme un « personnage profane des pieds à la tête, qui se vautre dans les choses sacrées, ainsi qu'un porc immonde fouillant le sol de son groin impur. » Calvin ne se montra pas moins injurieux et implacable.

Afin d'expliquer l'inextinguible animosité du théologien de Noyon, on a allégué le misérable état de sa santé. L'impartialité oblige à ne pas refuser à celui qui fit souffrir tant de gens, l'excuse ou l'atténuation matérialiste de la maladie. Calvin fut presque sans cesse en proie à des maux physiques, dans lesquels s'il s'était agi d'un autre que lui-même, il aurait reconnu le juste châtiment de Dieu.

Voici donc, telles qu'on les trouve rapportées dans une de ses lettres, les souffrances physiques qui firent de lui le plus tourmenté des tourmenteurs (1).

Aux médecins de Montpellier.

« Lorsque Sarazin, mon médecin, m'a voulu faire prendre les remèdes que vous m'aviez ordonnés, je luy ay demandé qui avait pris la peine, à mon insu, de vous consulter sur mes maux. Il m'a répondu qu'à la prière d'un de mes collègues, qui est à Montpellier, il avait fait une relation de l'état où je me trouvais, afin que vous puissiez me donner conseil. Je reconnais par le détail où vous étiez entrez dans votre réponse combien ma vie vous est chère puisque vous prenez tant de

(1) Cette lettre est tirée du volume qui a pour titre : *Lettres choisies de Jehan Calvin, mises en français par* Antoine Teissier. Cologne, M. D. C. II.

soin pour la prolonger. Si vous m'aviez rendu ce bon office après vous en avoir priez, je vous en serais fort obligé ; mais je le suis bien davantage de ce que vous m'avez prévenu. Cependant je ne puis vous témoigner ma reconnaissance qu'en vous offrant les remèdes spirituels qui sont contenus dans mes Écrits. Il y a vingt ans que Tayaut et Gallas, très habiles médecins de Paris, eurent la même honnêteté pour moy. Mais alors je ne sentais pas les douleurs de la goûte, je n'avais pas à combattre la pierre et la gravelle, je n'étois pas tourmenté de la colique, ni des hemorroïdes, je n'étois pas menacé du crachement de sang. Tous ces maux ont fait en même temps irruption sur moy. Dès que j'ay été guéri de la fièvre quarte, j'ay été attaqué d'un grand mal aux cuisses, qui après avoir un peu cessé, m'a repris à deux diverses fois, et qui enfin s'est changé en une goûte qui est montée des piez aux genoux. Après avoir été chatouillé par des vers que les médecins nomment ascarides, j'ay eu pendant très longtemps un ulcère fort douloureux dans les veines hemorroïdales duquel je suis maintenant délivré. Ce fut cause que l'été passé la colique me prit ; car comme je ne pouvais souffrir l'agitation du cheval, j'alloys en litière à la campagne. Au retour je voulus faire une partie du chemin à pié. A peine eus-je fait une lieue que les maux que je sentais dans les reins m'obligèrent de m'arrêter. Et alors je fus surpris de voir que mon urine étoit toute sanglante. Étant rentré chez moi je me mis au lit, où je fus pas plutôt que j'eus divers accès de colique dont je ne fus guères soulagé par les remèdes qu'on me donna. Enfin ayant rendu une pierre avec de violents efforts, je sentis quelque adoucissement à mon mal. Mais cette pierre étoit si grosse qu'elle me blessa les veines et l'on ne put arrêter la perte de sang qu'en jettant avec une seringue du lait de femme dans la

partie affectée. Depuis ce temps il est sorti plusieurs petites pierres de mon corps, et la pesanteur que je sens dans mes reins marque qu'il y en a là une carrière. Le repos que mes piez malades m'obligent de prendre, me fait désespérer de guérir. Les douleurs que me causent les hémorroïdes m'empêchent aussi d'aller à cheval. J'ay encore un autre mal; c'est que la viande ne pouvant pas se bien digérer dans mon estomach, se convertit en phlègmes, qui ne peuvent pas sortir parce qu'elles sont aussi épaisses que de la glu. Mais je suis bien indiscret de vous récompenser de vos soins, en redoublant la peine que vous avez prise, et en vous engageant, non pas à consulter de nouveau mon mal, mais à lire des choses ennuyantes que je vous ay écrites. — A Genève, février 1564. »

La nature répugnante et douloureuse des maladies de Calvin explique, et dans une certaine mesure excuse, les violences, les âpretés de son caractère. Avec une santé aussi délabrée, aussi lancinante que pouvait faire un homme à qui la joie de vivre était interdite, sinon chercher dans le travail, l'espérance en l'au delà et le tourment d'autrui l'oubli de ses maux physiques? Calvin fut un scribe prodigieux, atrabilaire et morose. Il tenta de faire une société à l'image de sa personnalité impuissante au plaisir, à qui le rire était défendu et l'austérité la plus sèche indispensable. Il s'inspira pour édifier la Rome protestante des misères de son estomac et de l'âcre pauvreté de son sang. Il croyait légiférer pour Dieu, il légiférait pour ses infirmités.

Elles firent de lui le plus maussade, le plus exaspéré et le plus cruel des tracassiers théologiques. L'organisation sociale qui fut la conséquence de sa domination « spirituelle » est affreuse. Il est peu de cauchemars aussi effroyables. Sous prétexte d'ouvrir le ciel à quelques élus (et encore cette prétention ne pouvait

être sérieusement produite, puisque l'élection et la damnation étaient de toute éternité), Calvin faisait descendre « l'enfer » sur la terre. Le gouvernement théocratique qu'il conseilla et fit prévaloir à Genève est d'une morosité et d'une dureté sans précédent. Le théologien à qui ses maux physiques faisaient une âme de fiel, d'hypocondrie et d'angoisse, proscrivait le plaisir, l'art, le luxe, l'agrément, le sourire. Il n'admettait la liberté sans aucune forme. Les châtiments par lesquels on réprimait les « écarts » de conduite et de langage, c'est-à-dire l'exercice de la pensée, le droit de ne pas soumettre les actes de la vie à des doctrines de désespoir, comprenaient la prison, les punitions corporelles en public, l'exil et la mort.

La méchanceté théologique n'épargnait personne. Elle s'abattit sur le pauvre poète Clément Marot, ce moineau franc égaré parmi les corbeaux de la Réforme. Le poète du « doux nenni », afin d'échapper à la persécution catholique en France, s'était réfugié à Genève : il y trouva des persécuteurs d'une autre sorte. S'étant permis, un jour, pour se distraire, de faire avec son ami Bonivard une partie de tric-trac, il fut dénoncé au consistoire et dut quitter la ville au plus vite.

Nous ne connaissons pas toutes les mesures prises sous le régime calviniste « pour tailler le peuple au modèle d'un puritanisme ridicule et odieux ». Toutefois il suffit de parcourir l'histoire de ce temps et de relire le recueil des ordonnances civiles, particulièrement les articles connus sous le titre de lois somptuaires, pour comprendre la répulsion que devait éprouver le parti national, dont les Libertins étaient les représentants, en face d'une réglementation burlesquement et cruellement oppressive.

L'homme qu'on représente comme un « grand Réformateur », comme une intelligence de haute envergure,

Calvin, se préoccupe quotidiennement d'empêcher les genevois de danser, de jouer aux quilles, de chanter des chansons, de porter des « pourpoints croisés », sous peine de « trois jours en prison au pain et à l'eau, et de soixante sous d'amende, la première fois... » Il fait arrêter et emprisonner un nommé Mollier qui « se trouvant à Thonon a dit, en demandant des cartes : *Apportez les psaumes de David;* il dénonce au Consistoire les mécréants qui « portant des enfants au baptême, s'en retournent sans avoir ouï le sermon. » Le premier juillet 1550 on mit « en prison, au pain et à l'eau, Pierre Renard parce qu'il a dit à Bastien Foncelet, bourguignon, qui venait de comparaître devant les ministres : « *Que t'ont dit ces baguenaudiers?* » Le 8 septembre, le sieur Conte, boucher, convaincu de savoir mal dire « ses prières, est condamné à se trouver tous les jours au sermon, sous peine d'un teston ; » le 20 août 1551, Calvin fait comparaître Philibert Bonna devant le Consistoire et l'accuse « d'avoir dansé chez Jacques Blondel, et d'être sorti du temple vers le milieu du sermon sans tirer son bonnet. » Dans la même année les genevois sont avertis « de la part des magnifiques et très redoutés seigneurs que nul ne doit être assez hardi de jurer le nom de Dieu, sous la peine pour la première fois de baiser terre et crier à Dieu merci ; pour la seconde fois de rebaiser terre à genoux en criant à Dieu merci, et à payer dix sous ; pour la troisième fois à payer soixante sous et à être en prison un jour et une nuit, au pain et à l'eau ; pour la quatrième fois d'être banni de la cité durant trois mois », après baisement de terre et paiement d'amende. Le 30 octobre, Calvin dénonce Paul Bienvenu pour avoir appelé « les ministres *ménétriers* et autres injures. » Un peu plus tard « un patissier qui, sans avoir ouï le sermon, est allé prendre la cène, en venant de panser ses chevaux, est condamné à vider la ville dans six jours et à n'y plus retourner sous peine du fouet. »

Vingt pages ne suffiraient pas pour énumérer les vexations du genre de celles que nous venons de citer. C'est pourquoi les écrivains les plus favorables à la Réforme, les plus indulgents à Calvin, Marc Monnier entre autres, ont été obligés de reconnaître que, sous la domination du Picard, « Genève était devenue une ville triste et avait chassé non seulement le plaisir, mais tous les arts de sa maison. La loi intervenait partout, réglait les modes, fixait le menu des repas : *deux plats, viande et légume, sans pâtisserie...* Le Consistoire citait à comparaître devant lui tous ceux qui avaient péché contre les mœurs, et quels étaient les délits de ces grands coupables?... — Une femme s'était avisée de prier en latin et de dire : *Ave Maria!* — Une autre avait porté des cheveux pendants; un autre s'était montré en public avec des culottes bouffantes, un autre avec un bouquet sur l'oreille; des jeunes gens avaient été surpris dans une hôtellerie : les hôtelleries n'étaient permises qu'aux étrangers, surveillés de près par les aubergistes. Le voyageur, en y arrivant, devait être dépouillé de son épée; il ne pouvait sortir après souper, ni boire autre chose que le vin rouge du pays; il était tenu de faire sa prière avant le repas ; s'il y manquait l'aubergiste était responsable. On citait devant le consistoire des filles qui s'étaient exercées à patiner, un priseur qui, au prêche, avait offert du tabac à son voisin, un créancier et un débiteur qui avaient réglé leur petite affaire en sortant du temple, une femme qui avait regardé le prédicateur avec un peu trop d'attention... » Nous prenons au hasard parmi des milliers de faits semblables.

« Toutes les muses, ou presque toutes, furent littéralement bannies. Défense de danser, et même de voir

danser, d'entonner chansons « lugubres et vaines. » La musique fût interdite, même aux fêtes nuptiales ; on ne toléra que celle des psaumes, alternant avec le bruit des clairons, des fifres et des tambours, ou, tout au moins, avec le hennissement de la trompette qui épiait l'ennemi du haut de la tour. Il n'est pas jusqu'à la musique sacrée qui ne fut suspecte à Calvin. Dans sa pensée, le chant d'église pouvait servir à l'édification, « pourvu toutefois que l'on se donnât garde que les oreilles ne fussent plus attentives à l'harmonie du chant que les esprits au sens spirituel des paroles » (1).

Quant aux étrangers de passage à Genève, on peut s'imaginer par la lecture de l'édit suivant de l'agrément qu'ils devaient avoir dans la cité de Calvin :

« Que nul citoyen, bourgeois, ni habitant la ville, quel qu'il soit, n'ait à aller boire, ni manger en aucune taverne ou cabaret ; et que nuls hôtes, taverniers et cabaretiers n'aient à leur donner à boire, ni manger, à peine pour les particuliers de soixante sous pour chacune fois, et, pour la seconde, d'être privés de tenir logis.

« Que les dits hôtes et cabaretiers ne donnent à boire ni manger aux étrangers pendant les heures des sermons des dimanches et jours des prières, à peine de soixante sous. — Est défendu aux étrangers de sortir de leur logis après la retraite sonnée, à peine de prison, et autres châtiments dont leurs dits hôtes seront tenus les avertir, et, à ces fins, feront tenir fermées les portes de leur logis. Que les dits hôtes et hôtesses fassent faire en leur logis la prière à Dieu devant et après le repas, à peine de soixante sous pour une chacune fois.

« Que tous citoyens, bourgeois et habitants soient tenus veiller et observer diligemment tous allants et

(1) *Genève et ses poètes*, par Marc Monnier, pp. 78, 79 et 81.

venants. » L'espionnage et la délation étaient obligatoires !

A défaut des joies mondaines, des jouissances du luxe et des arts, des gaietés de la table, des divertissements et des plaisirs, le calvinisme offrait au peuple genevois la contemplation édifiante « des têtes tranchées, des corps coupés en quatre quartiers, du fonctionnement des instruments de torture. » Le parti des Libertins faisait les frais de ces spectacles de sang répandu et de chair meurtrie.

Au lendemain d'une échauffourée, à laquelle avaient pris part deux bateliers du parti des Libertins, les frères Comparet, une condamnation intervint portant que « ces deux pauvres diables » — la qualification est de l'historien protestant Amédée Roget — auraient « la tête tranchée, en Champel, et leurs corps coupés en quatre quartiers. » L'aîné des Comparet fut mis à mort le premier et ses membres furent exposés aux quatre coins de la ville. Les deux frères, par suite de la maladresse du bourreau, qui s'y prit à plusieurs reprises pour achever de les tuer, « languirent » dans un supplice effroyablement douloureux.

Calvin, racontant cette exécution à son bon frère Farel, écrit : « Je suis persuadé que ce n'est pas sans une volonté spéciale de Dieu que les condamnés ont subi, en dehors du verdict des juges, un long tourment sous la main du bourreau. »

Plusieurs siècles avant Joseph de Maistre, le ministre de l'Évangile Calvin avait, à propos d'un fait d'atrocité, inventé la théorie du bourreau-providence ; il avait osé faire d'un instrument de meurtre, cruellement manié, le glaive « spécial » de Dieu. Les frères Comparet, dit l'historien genevois Roget, « n'étaient coupables que d'un simple délit de tapage nocturne, » — et anti-calviniste.

Afin d'anéantir, par l'échafaud ou par l'exil, ce parti des Libertins dont l'indépendance intermittente offensait son orgueil et contrariait sa passion de despotisme, Calvin s'efforça de faire transformer en complot le « tapage nocturne » qui coûta la vie aux frères Comparet. Pour obtenir ce résultat la torture était nécessaire. Cela n'était pas pour arrêter la volonté évangélique de Calvin. Au contraire. Parlant des malheureux prisonniers à qui ce genre de souffrances était réservé, Calvin écrivait à Farel : « Nous verrons, je l'espère, dans deux jours, ce que la torture tirera de leur bouche, *Videmus ante biduum, ut spero, quid illis extorqueat quæstio* (1) ». Dans une autre lettre, sur ce même sujet, le Réformateur disait au pasteur Bullinger : « On n'a pas usé, à l'égard des prisonniers, d'autre violence que d'élever un peu (*non multum*) les condamnés après avoir lié leur bras à la corde. En fait on s'est contenté de leur présenter la perspective de la question pour les effrayer. *Or il était tout naturel d'en agir ainsi*, sans cela ils auraient tout nié, encouragés par leurs adhérents. Les juges ne pouvaient souffrir qu'on niât le complot qui était évident. » Il était si peu évident, remarque Roget, qu'on cherchait, par la torture, à en établir la réalité.

A l'apologie du bourreau-providence, le Réformateur ajoutait l'apologie de la torture « naturelle. » Il est vrai qu'il en parlait avec une désinvolture souriante. « On s'est contenté, disait-il, de faire subir aux prisonniers un petit, un tout petit (*non multum*) supplice. » Dans la langue des bourreaux, que Calvin devait connaître, ce tout petit supplice s'appelle l'estrapade.

Calvin n'était pas « cruel », a écrit un des pasteurs qui ont raconté la vie du picard. Qu'est-ce qu'il lui faut donc à ce pasteur ?

(1) *Opera Calvini*, XV, p. 639.

Le bourreau et les bannissements avaient exterminé, annihilé le parti des Libertins. L'ordre régnait. « Toutes les magistratures, du haut au bas de l'échelle, étaient aux mains des amis de Calvin. » Genève se courbait docilement sous le regard et le geste du belluaire théologique. La servitude abaisse l'homme jusqu'à s'en faire aimer.

Avec le théologien de Noyon la cruauté n'a jamais dit son dernier mot. Tous les Libertins n'avaient pas été tués ou écartelés. Quelques-uns avaient réussi à prendre la fuite. Calvin fit demander que par édit exprès, « nul, quel qu'il soit, n'ait à parler de remettre, ni laisser venir devant cette cité les dits fugitifs et séditieux, A PEINE QUE CELUI QUI EN PARLERA, AVANCERA, OU PROCURERA, AURA LA TÊTE COUPÉE ».

CHAPITRE XVI

ARRESTATION DE SERVET

Le fugitif Servet, arrivant le 13 août à Genève, était descendu à l'hôtel de la Rose, et s'y tenait caché soigneusement, attendant, selon qu'il le déclare, de se procurer un bateau pour gagner par le haut du lac le chemin le plus près de Zurich et s'en aller de là au royaume de Naples.

L'affirmation du condamné de Vienne ne saurait être démentie. Elle l'a été, cependant, par Albert Rillet : « Malgré le dire de Servet, prétend l'auteur de la *Relation du procès criminel intenté à Genève en 1553*, il est probable que, dans le logement où il conservait son incognito, il n'était pas resté sans communication avec les gens du dehors ».

Pourquoi est-ce probable? Servet déclare le contraire, et son propos ne fut contredit par personne durant le long procès qu'il eut à subir. S'il avait eu des communications avec des gens du dehors, on en trouverait trace soit dans les pièces de la procédure, soit dans la correspondance du Réformateur. On se fût empressé de les lui reprocher et, pour le convaincre de mensonge,

on aurait fait comparaître l'hôte et l'hôtesse de La Rose et recueilli leurs déclarations. On n'en fit rien, ce qui indique que les juges acceptaient comme exactes les affirmations du prisonnier. De son côté, l'auteur du *Roman d'une conspiration* ne produit pour justifier son démenti à Servet ni un fait, ni un témoignage, ni une lettre, — rien. Ce n'est, peut-être, pas assez.

Nous retrouvons, dans ce procédé d'un écrivain qui, en plusieurs pages de son roman, a des velléités d'exactitude, l'influence fâcheuse qu'exerce, même sur les meilleurs, le désir préconçu d'établir une thèse. On compose un livre afin de démontrer que le fugitif espagnol a, peut-être, été appelé à Genève par les Libertins, et qu'il y a été, probablement, retenu par eux dans l'espoir qu'avec son aide, ils ruineraient l'autorité du Picard. La thèse est absurde. Chercher, pour conspirer avec lui, un Espagnol condamné par un tribunal français, un théologien-philosophe dont les opinions étaient en horreur aux églises suisses, se mettre mal ainsi avec le gouvernement bernois allié à ces églises, eût été un rêve de déments. Mais il suffit que ce rêve paraisse favorable à Calvin pour qu'on le transforme en réalité!

Redoublant son démenti à Servet, le romancier poursuit : « Toujours est-il que, en dépit des précautions qu'il avait prises, ou, plutôt, parce qu'il n'était pas resté aussi complètement reclus *qu'il le prétend*, la présence du fugitif fut découverte, l'éveil donné et lui-même reconnu ». Quelle imagination! Servet fut arrêté dans l'après-midi du jour de son arrivée à Genève, et l'on n'aperçoit pas très bien les Libertins courant après un Espagnol condamné à mort!

La thèse de la conspiration des Libertins de Genève avec Servet, est devenue chez quelques-uns des écrivains calvinistes, et, chose plus singulière, chez quelques adversaires du Réformateur, un moyen de

semi-justification pour Calvin ou, — contre lui — un prétexte à violent réquisitoire.

M. le pasteur Bungener n'hésite pas à écrire : « *On a conjecturé* que Servet avait été retenu par les Libertins, toujours à l'affût de ce qui pouvait les servir contre le Réformateur. Il se peut aussi que les voyant si près de triompher, car c'était sous le syndicat de Perrin, L'IDÉE LUI FUT VENUE A LUI-MÊME DE SE TENIR PRÊT A SUCCÉDER AU RÉFORMATEUR VAINCU ! »

L'absurdité de l'hypothèse est telle qu'elle oblige le ministre de l'Évangile qui s'y hasarde à décerner à Calvin un brevet d'imbécillité et à dire : « Peu importe que Calvin eût compris ou non, dès le début, toute la portée du procès ! »

L'infortuné Réformateur ne l'a pas comprise, « cette portée » mais elle s'est révélée, éblouissante de lumière, en 1863, à son panégyriste Bungener, qui, dès lors, s'est cru en droit d'affirmer « que les Libertins le forcèrent assez (Calvin) de la comprendre (cette portée), et la mort de Servet se *trouva* bientôt une nécessité politique et sociale, tout autant que religieuse. »

Que pouvait faire Calvin devant tant de « nécessités » ? Ce qu'il fit, ce qu'il ne pouvait pas ne pas faire, puisque, selon M. Bungener, l'État, la Société, la Religion rendaient nécessaire la mort du triple criminel. C'est donc Calvin qu'il faut plaindre et c'est bien ainsi que conclut son apologiste ; « Voici, dit-il, une conclusion que nous verrons sortir de tous les faits relatifs à cette triste affaire ; c'est qu'il y a un profond anachronisme à en charger Calvin comme d'une faute qui fut sienne, et que son siècle ait pu lui reprocher. Plaignez-le donc d'avoir eu à la commettre ! »

Un autre écrivain protestant et genevois, — très anti-calviniste celui-là, — Marc Fournier, s'est emparé de la thèse de la conspiration pour en faire un drame aussi

hostile que possible au meurtrier de Servet. Cette œuvre, où ne manque pas le talent, — un talent romantique, à extravagance et à panache, — débute par une scène pittoresque et non dépourvue de vérité historique ; mais c'est la seule de ce drame qui ait un semblant de vraisemblance. Le roman de l'intrigue hispano-genevoise devait aboutir à la fois aux folies du panégyriste Bungener et aux fantaisies d'un dramaturge imitateur violent de Dumas père et de Dennery. Nous avons cité le panégyrique du pasteur ; voici la première scène du drame où Marc Fournier exploite l'hypothèse de l'entente des libertins avec Servet :

Au lever du rideau, la scène est encombrée d'une foule turbulente. Les regards sont tournés du côté de l'Hôtel de Ville, à l'entrée duquel se tiennent deux hallebardiers vêtus aux couleurs de la République. Deux autres gardent la porte basse d'un guichet particulier par où entrent et sortent ceux qui ont à faire à l'Hotel de Ville. Un peu sur le côté, à droite, est dressé un poteau d'où pend une pancarte sur laquelle on lit ses mots : Pour qui aura mal parlé de M. Calvin. La foule, dont les groupes sont agités, envoie à ce pilori des gestes menaçants et des huées.

SCÈNE PREMIÈRE

PÉCOLAT, BERTHELIER, ROBERT COP, HUGUES VANDEL, MATHIEU-PHILIPPE, L'HUISSIER DU CONSEIL, BOURGEOIS.

L'HUISSIER DU CONSEIL

Faites silence, messieurs de Genève !

PLUSIEURS VOIX DANS LA FOULE

A bas les vingt-cinq ! — A bas Calvin ! — A bas les robes noires.

L'HUISSIER DU CONSEIL

Faites silence, Messieurs de Genève. — Messieurs du Conseil Etroit sont assemblés.

BERTHELIER

Oui, assemblés comme des brebis sous le bâton de Jean Calvin, le conseiller des conseillers.

ROBERT COP

Maître Rabelais, qui vient de mourir, l'eût appelé Panurge, ce Jean Calvin de Picardie qui possède si bien l'art de faire sauter les moutons. (*On rit. L'huissier rentre.*)

BERTHELIER

Convenez-en, messieurs, ils sont là-dedans vingt-cinq juges qui ont affaire à de bien grands scélérats! Ces bandits farouches sont prévenus de s'être ajusté de la dentelle de Flandre sur leur pourpoint, de s'être diverti d'un pas de chaconne, ou d'une sarabande, ou d'avoir bu deux fois de trop à la santé de la République!

ROBERT COP

L'un d'eux, Pierre Ameaux, un des premiers de la ville, a osé dire, après boire, que M. Calvin parlait du nez!

MATHIEU-PHILIPPE

Il eût mieux fait de blasphémer contre Dieu. Médire de M. Calvin, c'est médire de l'homme qui tient la République et avec la République toutes nos existences dans ses mains. — N'est-il pas vrai, Pécolat?

PÉCOLAT

En effet, et ce qui confond d'épouvante, c'est que cet homme est tout sans être rien. Il n'est ni syndic, ni magistrat, ni conseiller, ni juge. Il n'est même pas bourgeois de la ville. C'est un étranger, un Picard, fils d'on ne sait qui, d'un tabellion de village, et ainsi fait, cet homme est venu parmi nous, il a prêché contre le pape, il s'est emparé des esprits, il s'est fait un parti formidable de fanatiques venus de France et d'Italie ; la ville est pleine de ses espions, ses amis sont au pouvoir ; le Conseil des Vingt-Cinq, les quatre syndics, le capitaine général, l'État tout entier lui appartient : il parle, on obéit. Quant à nous les Mathieu-Philippe, les Berthelier, les Robert Cop, les Hugues Vandel, nous, les patriciens de Genève, si nous ne courbons point assez bas la tête sous la férule de ce pédant en robe noire, nous sommes insultés, calomniés, chassés de tous les emplois publics, poursuivis pour un mot, condamnés pour un geste, et telle est la puissance de ce faiseur de prônes qu'à sa voix on a dressé ce gibet insolent. (*Il montre la potence, — le bourreau sort par le guichet de l'Hôtel de Ville et monte les degrés qui conduisent au perron*), et que pour mieux nous insulter, nous les fils aînés de la République, on a donné droit de bourgeoisie à cet homme que vous voyez là, vêtu de rouge debout sur le perron de l'Hôtel de Ville. Cet homme c'est le bourreau. (*Le bourreau entre dans l'Hôtel de Ville.*)

SCÈNE II

LES MÊMES; BONIVARD, CIGOGNE

CIGOGNE, *qui a entendu les derniers mots.*

Eh bien! qu'y a-t-il là d'étrange?

PÉCOLAT

Ah! voilà Cigogne, Cigogne le tavernier de la « Rose blanche, » Cigogne le poète, le bouffon!

BONIVARD, *entre ses dents.*

Cigogne l'espion. (*Cigogne — passant près de lui pour aller saluer Pécolat : — Cigogne l'espion salue Bonivard le traître. Haut à Pécolat*). A ce qu'il paraît, messeigneurs, nous poussons la politesse jusqu'à nous accabler réci-

proquement de nos titres et qualités. On ne ferait pas mieux à la cour de France.

PÉCOLAT

Voyons ! Qu'as-tu à nous dire ?

CIGOGNE

J'ai à vous dire que vous m'étonnez beaucoup. Qu'est-ce que j'ai entendu ? Vous vous plaignez que le bourreau soit bourgeois de la ville ? Mais aujourd'hui le bourreau est un très grand personnage, et vous patriciens vous êtes bien peu de chose auprès de lui.

BERTHELIER

Maraud !

ROBERT COP

Drôle !

PHILIPPE-MATHIEU

Faquin !

CIGOGNE

Messires, je suis votre serviteur. Mais prenez donc la peine de lire les ordonnances criminelles rendues sous les auspices de ce bon M. Calvin, — et voyez la grosse besogne qu'elles infligent à monseigneur l'homme rouge. — A celui qui aura blasphémé, — la mort ! A celui qui aura maltraité la doctrine de M. Calvin, — la mort ! A celui aura pris par mégarde la femme de son voisin pour la sienne, — la mort ! A celui ! — qui se sera fait dire la bonne aventure dans un blanc d'œuf, la mort ! — Voilà pour les crimes de premier ordre, les crimes épouvantables et sans rémission. Quant à ceux qui jouent aux cartes, ou qui dansent, ou qui chantent des airs gaillards, ou qui portent des cheveux longs ou qui aiment trop le vin d'Ivorne, — pour ceux-là nous avons le poteau, les chaînes, les verges, les tenailles, le feu, le soufre et la poix fondue... Et qui est-ce qui nous pend, et qui est-ce qui nous coupe la tête, et nous

casse les bras, et nous disloque, et nous marque, et nous hache, et nous charcute avec une patience de bon Dieu ? C'est le bourreau ! toujours le bourreau ! Et vous lui pleurez sa bourgeoisie ? — Ah ! messieurs, c'est de l'ingratitude ! fi ! (*On rit.*)

BONIVARD

Il me semble qu'au lieu de rire aux impertinences de ce drôle, nous ferions mieux de chercher quelque remède à tant de maux.

CIGOGNE

Eh ! que ne le trouvez-vous, ce remède, M. de Bonivard, vous le patriote, vous le grand citoyen, vous qui vivez depuis vingt ans sur votre renommée d'ancien prisonnier de Chillon !

BONIVARD

Moi, je ne ris pas ; c'est déjà quelque chose.

CIGOGNE, *à part.*

Vieux fourbe !

PÉCOLAT

Nous ne manquons ni de cœur, ni de courage, M. de Bonivard ; mais où est la tête qui doit conduire nos bras ? Certes ! si nous avions pour chef ce fougueux et spirituel ennemi de Calvin, ce Michel Servet, qui vient de s'échapper des prisons de Vienne, à la bonne heure ! Voilà l'homme qu'il nous faudrait, il est comme l'Arioste, puissant avec la plume, intrépide avec l'épée...

BONIVARD

Et si vous l'aviez dans vos rangs, ce Michel Servet, qu'en feriez-vous ?

CIGOGNE, *à part.*

Bon !... Voilà le Bonivard qui travaille.

PÉCOLAT

Ce que nous en ferions ! Écoutez donc, M. de Boni-

vard. Calvin n'est pas un homme, c'est une doctrine, — et l'on ne tue pas une doctrine avec l'épée. Or, nous autres nous n'avons que des épées, tandis que Servet a quelque chose de mieux trempé que le glaive : — la parole!

ROBERT COP

Bah! un coup d'escopette est un argument comme un autre. Mort le docteur, morte la doctrine!

BONIVARD

Quoi! Un meurtre!...

PHILIPPE-MATHIEU

La peine du talion est inscrite dans les lois de l'État. Qui tue doit périr. Or, Calvin tue nos libertés.

VANDEL

Prenez garde : il convient de parler bas, quand les potences parlent si haut! (*Il montre le gibet.*) (1).

(1) Le dramaturge Marc Fournier n'a rien compris au caractère de Servet. Rêveur passionné, l'Espagnol n'était capable de conspirer qu'avec les idées. S'il fut, dès le premier jour de sa venue, arrêté à Genève, c'est, d'après une anecdote qui est, peut-être, une légende, parce qu'il ne sut pas résister au désir d'aller entendre un sermon ? Quittant l'auberge de « La Rose, » il se rendit au prêche de Saint-Pierre. Aperçu un peu avant l'office par des collègues de Calvin, il fut dévotement dénoncé à celui-ci, qui, non moins dévotement, fit requérir un ordre d'arrestation. Telle était la liberté théocratique dont on jouissait à Genève : un passant pouvait y être appréhendé, emprisonné et, finalement, brûlé vif, pour avoir publié vingt ans auparavant en Allemagne des brochures qui n'avaient donné lieu à aucune poursuite et fait imprimer en France un livre qui n'avait pu être mis en circulation et dont les exemplaires avaient été confisqués.

Qui est responsable de cette iniquité et des suites qu'elle entraîna? Calvin! Il l'a reconnu lui-même : « Je ne dissimule point, a-t-il écrit, que ç'a été à mon aveu que Servet a été appréhendé pour rendre compte de ses maléfices. » Du reste le souvenir de cette action lui était léger. « Quel reproche peut-on m'adresser, disait-il, de ce que le Conseil de Genève, sur mon exhortation, (*meo hortatu*) a tiré vengeance de blasphèmes exécrables? » Calvin

Un écrivain français, beaucoup plus illustre que Marc Fournier, — le grand romancier Honoré de Balzac, — a flétri, dans des pages peu connues, l'épouvantable cruauté de Calvin : « Ceux qui voudront étudier, dit Balzac, les raisons des supplices ordonnés par Calvin trouveront, proportion gardée, tout 1793 à Genève. Calvin fit trancher la tête à Gruet pour avoir écrit des lettres impies, des vers libertins et avoir travaillé à renverser les ordonnances ecclésiastiques. Réfléchissez à cette sentence, demandez-vous si les plus horribles tyrannies offrent, dans leurs saturnales, des considérants plus cruellement bouffons... Michel Servet, passant par Genève, y avait été arrêté, jugé, condamné sur l'accusation de Calvin, et brûlé vif pour avoir attaqué le mystère de la Trinité, dans un livre qui n'avait été ni composé, ni publié à Genève. Souvenez-vous ensuite de Jean-Jacques Rousseau, dont le livre, qui renversait la religion catholique, écrit en France, et publié en Hollande, mais débité dans Paris, fut seulement brûlé par la main du bourreau, et l'auteur, un étranger, seulement banni du royaume où il essayait de ruiner les vérités fondamentales de la religion et du pouvoir, et comparez la conduite du Parlement à celle du tyran de Genève... Pesez ces considérations et demandez-vous si Fouquier-Tinville a fait pis. La farouche intolérance religieuse de Calvin a été moralement plus compacte, plus implacable que ne le fut la farouche intolérance politique de Robespierre. Sur un théâtre plus vaste que Genève, Calvin eût fait couler plus de sang que le terrible apôtre de l'égalité politique (1). »

écrivait ces mots en 1562, presque dix ans après la mort de Servet. La vengeance, dit un proverbe espagnol, est un mets qui demande à être mangé froid.

(1) *Sur Catherine de Médicis*, par H. de Balzac, tome XV, pages 628 et 629. Edition Furne et Dubochet, Paris, 1845.

Servet qui, selon la très juste observation de Balzac, n'était à Genève qu'un « passant », fut arrêté le 13 août, jour dominical.

Le 20 août, — deux mois et trois jours avant le bûcher de Champel, — Calvin écrit à Farel :

« J'ESPÈRE QU'IL Y AURA PEINE DE MORT. »

CHAPITRE XVII

LE PROCÈS

Pour la seconde fois, par la volonté de l'auteur de l'*Institution chrétienne* et grâce à ses agissements, Servet était mis en prison. Mais les prisons de la ville hérétique étaient plus malsaines et mieux gardées que les prisons catholiques de Vienne. On y « pourrissait », on ne s'en évadait pas.

Aux termes des lois en usage à Genève au seizième siècle, il fallait pour intenter une action criminelle que l'accusateur se constituât prisonnier en même temps que l'accusé et s'exposât à subir la peine requise par lui, au cas où le dénoncé serait reconnu innocent. Vous demandiez la mort pour lui, c'était la mort pour vous si la dénonciation n'avait point paru légitime. Telle est la loi du talion. Calvin s'était volontiers porté dénonciateur, il avait l'habitude de ce genre de piété — mais il ne voulut pas se constituer prisonnier.

Il prit un prête-nom, « un homme de paille ». Le Réformateur, dit un historien ultra-calviniste, « n'hésita pas à requérir l'arrestation de l'hérétique et à se porter d'abord, en la personne d'un étudiant en théo-

logie, son secrétaire, partie criminelle contre lui. » C'était de l'héroïsme par procuration.

L'étudiant en théologie ne s'exposait d'ailleurs ni à une longue détention, ni à de grands risques. Dans ce drame il représentait la part de comédie légale. Il était prisonnier pour rire et seulement pour accuser. Le jeune homme à qui Calvin fit jouer ce triste rôle se nommait Nicolas de La Fontaine.

Le lendemain de l'arrestation, le 14 août, Nicolas de La Fontaine, français, « suppliait justice » de prendre connaissance des « grandes hérésies, jà pour icelles détenu et fuitif », dont Servet s'était rendu coupable. La liste des « erreurs criminelles » avait été, de même que la plainte, dressée et rédigée par Calvin. Il l'a reconnu lui-même.

« Je ne dissimule point, a-t-il écrit, que ç'a été à mon aveu que Servet a été appréhendé en cette ville pour rendre compte de ses maléfices. Que les malveillants et médisants jargonnent contre moi tout ce qu'ils voudront, si est-ce que je déclare franchement, pour ce que, selon les lois et coutumes de la ville, nul ne peut être emprisonné pour crime sans partie ou sans informations précédentes, que, pour faire venir un tel homme à raison, je fis qu'il se trouvât partie pour l'accuser. »

La liste présentée par le prête-nom de Calvin ne comprenait pas moins de trente-huit griefs contre le « semateur de grandes hérésies ».

Le prisonnier fut invité à répondre sans délai à toutes les accusations et dut subir un premier interrogatoire le lendemain de son arrestation « devant le seigneur lieutenant Pierre Tissot ».

Certes, remarque justement l'historien genevois et protestant Roget, c'était une « choquante procédure » que celle qui obligeait un accusé, un prisonnier à se prononcer instantanément, non pas seulement sur des

points de foi, mais sur les questions les plus épineuses de la théologie et de la métaphysique.

La liste des accusations rédigée par Calvin témoigne d'une ardeur de ressentiment personnel qui ne recule pas même devant les imputations mensongères et les plus extraordinairement imaginées. Voici premièrement le texte de la nouvelle poursuite à mort engagée par l'homme de Noyon, ensuite, les accusations formulées par lui sous le couvert d'un prête-nom, enfin les réponses du prisonnier. Ce document, malgré sa rédaction embroussaillée, a une saveur d'étrangeté, qui fait pardonner les vieilleries de son style :

« Lan mil cinq cens cinquante et troys et le Lundy quatorziesme jour du moys daoust suyvant la partye criminelle faicte par et a linstance de Hon. Nicollas de la fontaine, de sainct gervais au Vexin, francoys, habitant de ceste cité, contre Michel Servet de Villenove ou Royaulme daragon en Espaigne, Ledict de la fontaine demande que ledict Servet doibve respondre à ses interrogats cy après escripts disant avoir faict ladicte partie à son propre et privé nom ; lequel Servet a juré de dire, et respondre la vérité à peine des punitions prescrites par la loi.

« 1. En premier lieu Quil y a environ vingt quatre ans quil a commencé à troubler les Eglises dallemagne par ses erreurs et hérésies, et a esté condamné et s'est rendu fuytif pour évader la punition qui lui estoit aprestée.

« Respond este vray qu'il a faict ung petit livre, mais quil na point troublé les Eglises quil sache. Et nye avoir esté condemné.

« 2. Item que dès ce temps là ou environ il a imprimé ung livre exécrable, lequel a infecté beaucoup de gens.

« Respond avoir faict ung petit livre mais ne saict quil ayt infecté personne.

« 3. Item que despuys il na cessé par tous les moyens quil a peu de semer son poison tant aux cottations quil a faict sur la Bible comme en quelques annotations quil a faictes sur Ptollomée.

« Respond quil confesse avoir faict des annotations sur Ptollomée et sur la Bible mais quil ne pense avoir rien faict quy ne soyt bon.

« 4. Item que despuys il a imprimé en cachette ung aultre livre contenant des blasphèmes infinis.

Respond quil en a faict ung aultre auquel il ne pense avoir blasphémé et que sil lui monstre les blasphèmes il est près à émender.

« 5. Item questant détenu prisonnier en la ville de Vienne quant il vit quon ne le voulloit recevoir à grâce de se desdire, il trouva le moyen deschapper de la prison.

« Respond que est vray quil fut prisonnier à Vienne à la poursuite de Mons.r Calvin et Guill.e Trye, mays quil évada de prison pour ce que les prebstres le voulloient faire bruler, toutefoys que les prisons luy estoient tenues comme si on eust voulsu que se saulvast. »

En ces cinq premiers chefs d'accusation il y avait trois mensonges, une calomnie et une imputation d'une telle extravagance qu'on se demande comment Calvin osa la produire! Reprocher, en terre protestante, à un fugitif de s'être évadé des prisons de l'inquisition catholique est une de ces sottises méchantes comme en peut seule inventer la folie de la haine.

Venaient ensuite, au nombre de trente-trois, les griefs de doctrine, à propos desquels il y a une remarque suggestive à faire. Toutes les citations « d'hérésies » produites par Calvin étaient empruntées non aux « petits livres exécrables » que l'accusateur n'avait pas en sa possession, ni même à la *Christianismi restitutio*, imprimée à Vienne, mais à l'ouvrage manuscrit

envoyé quelques années auparavant à Calvin par Servet, sous le sceau du secret et à titre de communication fraternelle. En sorte que le prisonnier était poursuivi à mort pour des publications qu'on ne possédait pas à Genève, pour un livre, imprimé en France, non mis en circulation et pour un manuscrit confié à l'honneur de celui qui l'avait reçu!

Le 20 août, pendant que le Réformateur écrivait : « J'espère qu'il y aura peine de mort », ce même Réformateur réclamait à Viret, en ce moment à Lausanne, communication des documents nécessaires à une accusation qu'il avait déjà formulée! Viret lui répondait le 22 du même mois :

« Vous voilà donc engagés dans une nouvelle discussion avec Servet. Nous n'avons pas encore pu nous procurer le livre qu'il a publié il y a vingt ans. Saunier doit revenir aujourd'hui, j'espère, et je crois en avoir vu jadis un exemplaire chez lui : s'il le possède toujours il ne nous le refusera pas, et je te le ferai tenir au plus tôt. »

Calvin avait extrait du manuscrit de Servet, mais en altérant quelquefois le texte, les propositions « damnables » qu'on va lire et qui suffisaient, à Genève, dans le monde du libre examen et du triomphe du pur évangile calviniste, pour faire brûler un chrétien. La longue liste des hérésies de Servet contient, à côté de quelques étrangetés, des propositions d'un sens très noble, d'une imagination ardente et grandiose, d'une métaphysique non sans poésie et profondeur. C'est un document précieux pour l'histoire des persécutions religieuses au seizième siècle.

Nicolas de La Fontaine, porte-parole de Calvin, requérait que le prisonnier fût examiné sur les points qu'il allait énumérer, après les avoir dévotement qualifiés « de blasphèmes » :

Requiert ledict Nycolas que ledict Servet soyt examiné sur tous les poincts.

Et pource quil pourroit tergiverser prétendant que ses blasphèmes et hérésies ne sont que bonne doctrine, ledict Nycolas propose certains articles sur lesquels il demande ledict héréticque estre examiné.

6. Ascavoir sil na pas escript et dogmatisé et publié que de croire quen une seulle essence de Dieu il y a trois personnes dictinctes, le Père, le fils, et le Sainct Esperit, cest forger quatre fantosmes qui ne se peuvent et ne se doibvent imaginer.

7. Item que de mettre telle distinction en l'essence de Dieu c'est faire ung Dieu party en trois et que cela est ung diable à trois testes comme le Cerberus que les Poetes anciens ont appellé le chien denfer, ung monstre, et telles injures semblables.

8. Item sil ne maintient poinct tels blasphèmes avecques grandes injures tant contre les docteurs anciens comme saint Ambroise, saint Augustin, Chrisostome, Athanase et leurs semblables, comme contre tous ceux qui ont tasché de notre temps de remettre la chrestienté au dessus, jusqu'à nommer Mélanchton homme sans foi, fils du Diable, Bélial et Sathan.

9. Item, s'il ne dit pas que Notre-Seigneur Jésus-Christ n'est point Fils de Dieu, sinon en tant qu'il a été conçu du Saint Esprit, au ventre la Vierge Marie.

10. Item, que ceux qui croient que Jésus-Christ ait été la parole de Dieu le père engendrée de toute éternité, ont seulement une rédemption fantastique et de sorciers.

11. Item que Jesus Christ est Dieu en tant que Dieu a fait qu'il fut tel.

12. Item que la chair de Jesus Christ est venue du ciel et de la substance de Dieu.

13. Item que la déité a été seulement communiquée

à Jesus Christ quant il a été fait homme, et depuis spirituellement communiquée aux apôtres au jour de la Pentecôte.

14. Item, quand il est dit que Jesus Christ est d'une même essence avec son père, c'est-à-dire qu'en cet homme Jésus-Christ il y a une même déité, puissance et volonté avec Dieu, et non pas que la parole de Dieu réside et subsiste en son essence.

15. Item sil ne condamne poinct ceulx qui cherchent lessence de Dieu son sainct esperit disant que tous ceulx qui croyent à la Trinité sont athéistes.

16. Item tous ceulx qui croyent quelque distinction de propriété en l'essence de Dieu dissipent sa nature et la mettent par pièces.

17. Item que la parole de Dieu n'est autre chose que la chair de Jesus Christ.

18. Item que la chair de Jesus Christ a esté engendrée de la substance de Dieu par une parolle quil appelle sesminalle.

19. Item que lessence de la chair et de lâme de Jesus Christ est la déité de ceste parolle et du souffle que Dieu a mis hors.

20. Item que si Jesus Christ estoit fils de Dieu si non à cause de son humanité pour ce quelle est engendrée de la substance de Dieu, quil ne seroit poinct vrayment mort. Car sil est mort il nest plus fils de Dieu.

21. Item quant sainct Jehan dict que la parolle estoit en Dieu, cest-à-dire cest homme Jesus Christ y estoit.

22. Item que lessence des anges et de nos ames est de la substance de Dieu.

23. Item que la substance de Jesus Christ est celle qui estoit en la nuée et que cest la mesme substance de laquelle les anges et nos ames procèdent.

24. Item au lieu de confesser trois personnes en lessence de Dieu ou trois hypostases qui ayent chacune sa

propriété, il dict que Dieu est une seulle chose contenant cent mil essences, tellement quil est une portion de nous, et que nous sommes une portion de son esperit.

25. Item suyvant cela que non seullement les patrons de toutes créatures sont en Dieu, mais aussi les formes essentielles, tellement que nos ames sont de la semence substancielle de la parolle de Dieu.

26. Item que Jesus Christ est le fils de Dieu pour ce qu'il a trois élémens de la puissance du père ascavoir le feu, lair et leau.

27. Item que l'âme est mortelle et quil n'y a qung souffle élémentaire qui soyt immortel qui est la substance que Jesus Christ a maintenant au ciel et qui est aussi la substance élémentaire et divine et incorruptible du sainct esperit.

28. Item que jamais les Pères soubz la loy nont receu lesperit de régénération.

29. Item que lame de l'homme a été faicte mortelle après le péché d'Adam comme le corps.

30. Item que les petits enfans nont poinct de péché et pourtant quils nont que faire de redemption jusques à ce qu'ils soyent venus en aige.

31. Item quon ne commet poinct péché mortel jusques à laige de vingt ans.

32. Item que le Batesme des petits enfans est une invention diabolique, une faulseté infernalle pour détruire la chrestienneté.

33. Item que la parolle de Dieu nest plus telle quelle estoit devant l'incarnation de Jesus Christ pour ce que la substance dicelle estoit la clarté de la nuée et que maintenant elle est faicte chair.

34. Item, combien qu'il confesse que les philosophes aient erré en disant que le monde était le Grand Dieu, il dit que Jésus-Christ, en tant qu'il est homme, était toujours en Dieu et que de lui est la déité du monde.

35. Item que l'air est l'esprit de Dieu et que Dieu est nommé esprit pour ce qu'il vivifie toutes choses par son esprit d'air.

36. Item que l'âme de l'homme, en tant qu'elle a beaucoup de propriétés divines est pleine de Dieux infinis. »

Malgré les étrangetés qui nous font sourire aujourd'hui, que de pensées ingénues et d'une poétique subtilité renferment ces propositions de théologie et de métaphysique, curieux mélange des idées de Philon, de Sabellius et de rêveries sur l'air vital et l'âme divinisée!

Elles offrent avec la théologie de Calvin si sèche, si dure et si effroyable, si dénuée d'originalité, un saisissant contraste.

Mignet a justement noté que Calvin, apologié par ceux qui ont oublié de le lire, n'inventa rien. Dépourvu d'imagination, il emprunta à Luther sa théorie de la justification chrétienne, à Zwingle sa théorie de la présence spirituelle, aux anabaptistes leur théorie de l'*inamissibilité* du Saint-Esprit ou de la grâce quand on l'avait une fois reçue. De ces trois dogmes, très légèrement modifiés, et très habilement fondus ensemble, il composa un système qui fut à lui, et au service duquel il mit une extraordinaire puissance de travail, une mémoire prodigieuse, un autoritarisme implacable, un mépris absolu de tout ce qui ne servait pas son despotisme et n'aboutissait pas à son propre triomphe.

Plus disert qu'éloquent, plus érudit que penseur, il fut un polémiste redoutable, prompt à l'invective, insulteur par tempérament, rusé aussi, d'une ruse qui rappelle la fourberie insolente des froids hypocrites. Grand écrivain?... Non pas, dit Sainte-Beuve : « En ce

qui est de Calvin qui contribua, certes, à former la langue à la discussion, à serrer, à tremper, à raffermir dans le discours la chaîne exacte du raisonnement, ce mérite notable ne suffit pas à l'élever au-dessus des bons écrivains ; il n'a point gagné sa place entre les grands (1). » Il fut un styliste incisif, lumineux, — pas toujours, — et, parfois, rapide. Bossuet, bon juge en littérature, l'a équitablement apprécié :

« Calvin a tant loué la sainte jactance et la magnanimité de Luther, qu'il était malaisé qu'il ne l'imitât, encore que pour éviter le ridicule où tomba Luther, *il se piqua surtout d'être modeste, comme un homme qui voulait se vanter d'être sans faste et de ne craindre rien tant que l'ostentation.* De sorte que la différence entre Luther et Calvin, quand ils se vantent, c'est que Luther qui s'abandonne à son humeur impétueuse, sans jamais prendre aucun soin de se modérer, se louait lui-même comme un emporté ; mais les louanges que Calvin se donnait sortaient par force du fond de son cœur, malgré les lois de modération qu'il s'était prescrites, et rompaient violemment toutes ces barrières.

« Combien se goûtait-il lui-même, quand il élève si haut sa frugalité, ses continuels travaux, sa constance dans les périls, sa vigilance à faire sa charge, son application infatigable à étendre le règne de Jésus-Christ, son intégrité à défendre la doctrine de piété, et la sérieuse occupation de toute sa vie dans la méditation des choses célestes? Luther n'en a jamais tant dit; et tout ce que ces emportements lui ont tiré de la bouche n'approche pas de ce que Calvin dit froidement de lui-même.

« Rien ne le flattait davantage que la gloire de bien

(1) Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, tome III, p. 195. Paris, Garnier, 1851.

écrire ; et Vesphale Luthérien l'ayant appelé déclamateur : « Il a beau faire, dit-il, jamais il ne persuadera « personne ; et tout le monde sait combien je sais pres- « ser un argument, et combien est précise la brièveté « avec laquelle j'écris. »

« C'est se donner en trois mots la plus grande gloire que l'art de bien dire puisse attirer à un homme. Voilà, du moins, une louange que jamais Luther ne s'est donnée : car quoiqu'il fût un des orateurs les plus vifs de son siècle, loin de faire jamais semblant de se piquer d'éloquence, il prenait plaisir à dire qu'il était un pauvre moine nourri dans l'obscurité et dans l'école, qui ne savait point l'art de discourir. Mais Calvin, blessé sur ce point, ne se peut tenir ; et aux dépens de sa modestie il faut qu'il dise que personne ne s'explique plus précisément, ni ne raisonne plus fortement que lui.

« Donnons-lui donc, puisqu'il le veut tant, cette gloire d'avoir aussi bien écrit qu'homme de son siècle ; mettons-le même, si l'on veut, au-dessus de Luther ; car encore que Luther eût quelque chose de plus original et de plus vif, Calvin inférieur par le génie semblait l'avoir emporté par l'étude. Luther triomphait de vive voix ; mais la plume de Calvin était plus correcte, surtout en latin ; et son style qui était plus triste, était aussi plus suivi et plus châtié. Ils excellaient l'un et l'autre à parler la langue de leur pays ; l'un et l'autre étaient d'une véhémence extraordinaire ; l'un et l'autre par leurs talents se sont fait beaucoup de disciples et d'admirateurs ; l'un et l'autre, enflés de ces succès, ont cru pouvoir s'élever au-dessus des Pères ; l'un et l'autre n'ont pu souffrir qu'on les contredit, et leur éloquence n'a été en rien plus féconde qu'en injures.

« Ceux qui ont rougi de celles que l'arrogance de Luther lui a fait écrire, ne seront pas étonnés des excès

de Calvin. Ses adversaires ne sont jamais que des fripons, des fous, des méchants, des ivrognes, des furieux, des enragés, des bêtes, des taureaux, des ânes, des chiens, des pourceaux; et le beau style de Calvin est souillé de toutes ces ordures à chaque page. Catholiques et Luthériens, rien n'est épargné. L'école de Vestphale, selon lui, est *une puante étable à pourceaux*. La Cène des Luthériens est presque toujours appelée une Cène *de Cyclopes, où on voit une barbarie digne des Scythes :* s'il dit souvent que le diable pousse les papistes, il répète cent et cent fois qu'il a fasciné les Luthériens, et « qu'il ne peut pas comprendre pourquoi ils s'attaquent à lui plus violemment qu'à tous les autres ; si ce n'est que Satan, dont ils sont les vils esclaves, les anime d'autant plus contre lui qu'il voit ses travaux plus utiles que les leurs au bien de l'Eglise. » Ceux qu'il traite de cette sorte sont les premiers et les plus célèbres des Luthériens. Au milieu de ces injures il vante encore sa douceur; et après avoir rempli son livre de ce qu'on peut s'imaginer non seulement de plus aigre, mais encore de plus atroce, il croit en être quitte en disant qu'il avait tellement été sans « fiel lorsqu'il écrivit ces injures que lui-même en relisant son ouvrage était demeuré tout étonné que tant de paroles dures lui fussent échappées sans amertume. C'est, dit-il, l'indignité de la chose qui lui a fourni toute seule les injures qu'il a dites; et il en a supprimé beaucoup d'autres qui lui venaient à la bouche. Après tout il n'est pas fâché que ces stupides aient enfin senti les piqûres, et il espère qu'elles serviront à les guérir.

« Il veut bien pourtant avouer qu'il en a dit plus qu'il ne voulait, et que ce remède qu'il a appliqué au mal *était un peu trop violent*. Mais après ce modeste aveu il s'emporte plus que jamais, et tout en disant : « M'entends-tu chien, m'entends-tu bien, frénétique? M'entends-tu bien, grosse bête? » il ajoute qu'il est bien aise que les injures dont on l'accable demeurent sans réponse.

« Auprès de cette violence Luther était la douceur même ; et s'il faut faire la comparaison de ces deux hommes, il n'y a personne qui n'aimât mieux essuyer la colère impétueuse et insolente de l'un, que la profonde malignité et l'amertume de l'autre, qui se vante d'être de sang-froid quand il répand tant de poison dans ses discours. »

Jean-Jacques Rousseau, dans les *Lettres écrites de la Montagne*, apprécie Calvin tout comme le fait Bossuet : « Quel homme, dit le citoyen de Genève, fut jamais plus tranchant, plus impérieux, plus décisif, plus divinement infaillible à son gré que Calvin, pour qui la moindre opposition, la moindre objection qu'on osait lui faire, était toujours une œuvre de Satan, un crime digne du feu? Ce n'est pas au seul Servet qu'il en a coûté la vie pour avoir osé penser autrement que lui (1). »

Si Bossuet à cause de ses croyances catholiques, si Rousseau à cause de ses opinions servetistes à l'endroit de la Trinité, paraissaient suspects quand ils jugent, avec preuves à l'appui, la littérature et la polémique de Calvin, on citerait alors l'opinion des écrivains les plus dévoués au protestantisme.

Dans la *France protestante* des frères Haag, cette œuvre consacrée à la gloire des réformés, ce livre qui, dit Michelet, a ressuscité un monde, on lit cette appréciation :

« Calvin avait cherché la vérité dans la Bible avec une incroyable ardeur. Dès qu'il crut l'avoir trouvée,

(1) *Lettres écrites de la Montagne.* Seconde lettre, p. 77, tome XII[e].

oubliant qu'il était homme et sujet à errer, il se persuada qu'il était en possession de la vérité absolue, attribut de l'Etre suprême, et identifiant son système avec la Parole divine, il s'imagina orgueilleusement qu'attaquer son enseignement, c'était « despiter Dieu en sa personne ». Tous ceux qui ne pensaient pas comme lui étaient donc à ses yeux des ennemis de la vérité et de la religion. Aussi, par cela même que ses convictions étaient profondes, son attachement à ses idées étouffant dans son cœur tout autre sentiment, il déploya dans la lutte contre ses adversaires dogmatiques une fermeté indomptable, et en même temps, une animosité, une dureté, une inflexibilité, un despotisme qui lui firent beaucoup d'ennemis et qui présentent son caractère sous un jour peu favorable. Cette violence, au reste, était si naturelle chez lui qu'il s'étonnait de l'impression pénible qu'elle produisait sur ses amis. Dans sa dispute contre Westphal, il le qualifie de fou, de chien enragé, de fils du diable, et il écrit quelques jours après à Mélchior Wolmar, qu'il s'est contenté de défendre sa doctrine *sobrie et modestè*.

« On pourra atténuer ses torts en rappelant que, de l'aveu d'Ellies du Pin, « d'abord il avoit paru modéré », et que s'il ne garda plus de mesure dans la suite, la cause doit en être cherchée vraisemblablement dans son état de souffrance ; on pourra faire valoir en sa faveur la franchise avec laquelle il s'accuse lui-même d'être colérique : « Je n'ai pas, écrivait-il à Bucer, de plus grand combat contre mes vices qui sont très-grands et en très-grand nombre, que celui que j'ai contre mon impatience ; mes efforts ne sont pas absolument inutiles ; cependant je n'ai pu encore vaincre cette bête féroce. » Ces considérations toutefois ne suffisent pas pour justifier la conduite injuste et despotique qu'il tint à l'égard de Sébastien *Castalion* ou *Chasteillon*, son

ancien ami, qui avait trop d'indépendance dans l'esprit pour se laisser enchaîner à un système dogmatique. Son irritabilité ne le fera pas non plus absoudre par l'histoire de l'emportement avec lequel il combattit *Caroli*, esprit turbulent, sans conviction forte, mais théologien savant, qui s'éloignait en un petit nombre de points de sa doctrine ; ou bien *Baudouin*, qui cherchait peut-être de bonne foi un moyen d'apaiser les disputes théologiques. Il se montra aussi opiniâtre, aussi impérieux, aussi peu pénétré de l'esprit du Christ, dans ses querelles avec *Bolsec*, partisan du semi-pélagianisme, qui accusait, non sans quelque apparence de raison, le calvinisme de faire Dieu l'auteur du péché. Que dire de ses violentes réponses à Pierre *Toussaint*, aux Sorbonistes, à Osiander, à Pighius, à Saconay, à Cathelan et à d'autres ; de sa conduite envers les antitrinitaires, Gribaldi, Blandrata, Gentilis, et surtout envers Michel *Servet* ? »

C'est pourtant ce polémiste sans mesure, cet insulteur sans vergogne, porté aux pires colères, qui fera reprocher à sa victime, en prison — et en prison de par lui, — d'user de violences de langage, et qui introduira ses griefs personnels parmi ceux qui doivent conduire au bûcher l'évadé des prisons de Vienne. Les derniers articles de l'acte d'accusation présenté par Nicolas de La Fontaine sont, à cet égard, tristement révélateurs :

37. Item *quen la personne de Mons.r Calvin, ministre de la parolle de Dieu en ceste Eglise de Geneve, il a diffamé par livre imprimé la doctrine que s'i presche prononçant toutes les injures et blasphèmes quit est possible dinventer.*

38. Et pource quil scavoit bien que son dict livre ne pourroit estre souffert *mesme entre les Papistes à cause qu'il destruict tous les fondements de la chrestienté quil sest caché de Guillaume Guérou pour lors correcteur*

de limprimerie, comme ledict Guérou la déclairé.

39. Requiert ledict Nycolas que ledict Servet soit contrainct de respondre sur le faict des articles ici proposés, sans entrer en dispute si la doctrine est vraye ou non, pource que cela se vuydera puys après.

A l'accusation d'avoir diffamé Calvin et sa doctrine, Servet répondit avec la plus grande tranquillité et la plus parfaite mesure qu'il n'avait fait qu'user de représailles, disant que « Mr Calvin l'a par devant injurié par beaucoup de livres imprimés et qu'il lui a répondu et montré que ledit Calvin errait en quelques passages et que ledit Calvin quand il écrivait que lui Servet était ivre d'opinion, il lui récrivait le semblable et que ledit Calvin errait en quelques passages. »

Rillet qualifie cette réponse « d'agression contre Calvin » !... Il en blâme « les termes amers » ! Il y trouve la preuve que Servet se croyait assez fort (le 15 août, et en prison) pour ne pas *ménager* « son adversaire »!

CHAPITRE XVIII

NOUVEAUX INTERROGATOIRES

Il fallait à Calvin un singulier oubli de lui-même pour oser reprocher à quelqu'un d'user « de diffamations et d'injures ».

Sans doute au cours du procès, à la fin surtout, Servet se laissa emporter à des paroles d'exaspération. Elles lui ont été durement reprochées par certains écrivains calvinistes, par ceux-là, en particulier, qui n'ont rien trouvé à redire à l'attitude et aux propos lâchement injurieux du Réformateur.

Il y avait, pourtant, entre les deux hommes une différence de situation remarquable : Calvin était libre et Servet en prison. Et quelle prison ! Calvin était entouré de serviteurs et d'amis ; à Genève il avait une Cour d'ecclésiastiques. « Calvin, dit un écrit du temps, se fait appeler Seigneur et domine de telle façon qu'il est plus dangereux de lui déplaire que d'offenser le roi de France en personne... »

La colère, l'indignation ne s'expliquent que trop chez

un infortuné comme Servet, qui se voit poursuivi par un persécuteur acharné à le faire mourir. Mais l'insulte au vaincu, l'outrage au malheureux provoquent le dégoût et révoltent la conscience.

Le 15 août, Nicolas de La Fontaine, c'est-à-dire Calvin, présente au Conseil une requête tendant à « ce que lui accusateur, soit mis en liberté et Servet reconnu criminel ».

« Pardevant Vous, magnificques, puissans et très redoubtez Seigneurs propose Nicolas de la fontaine sestant constitué prisonnier en cause criminelle contre Michel Servet pour les graves scandales et troubles que ledict Servet a desja faict par lespace de vingt quattre ans ou envyron en la chrestienté, pour les blasphèmes qu'il a prononcé et escript contre Dieu, pour les hérésies dont il a infecté le monde, POUR LES MESCHANTES CALUMNIES ET FAULSES DIFFAMATIONS QUIL A PUBLIÉ CONTRE LES VRAIS SERVITEURS DE DIEU ET NOTAMENT CONTRE Mr CALVIN DUQUEL LEDICT PROPOSANT EST TENU DE MAINTENIR LHONNEUR COMME DE SON PASTEUR, SIL VEUT ESTRE TENU POUR CHRESTIEN, ET AUSSI A CAUSE DU BLASME, ET DESHONNEUR QUE POURROIT AVENIR A LEGLISE DE GENEVE POURCE QUE LEDICT SERVET CONDAMNE PAR ESPECIAL LA DOCTRINE QU'ON Y PRESCHE.

« Daultant que du jour dhier ledict Servet fust examiné et ne respondit nullement à propos, ains, au lieu de respondre pertinement par ouy ou non, dict ce que bon luy sembla comme vous pourrez voir que la plus-part de ses responses ne sont que chansons frivoles, qu'il vous plaise le contraindre à respondre formellement sur chacun article sans extravaguer, AFIN QU'IL NE SE MOQUE PLUS DE DIEU NE DE VOS SEIGNEURIES et aussi que ledict proposant ne soit frustré de son droict.

« Et quand ledict proposant aura vérifié son intention, et que ledict Servet aura été convaincu davoir escript et dogmatisé les hérésies contenues aux interrogatoires, ledict proposant vous supplie humblement que si vous cognoissiez ledict Servet estre criminel, et digne destre poursuyvy par votre procureur fiscal, il vous plaise en faire déclaration et le vouloir delivrer avec victoire de tous despens, dommaiges et interests, non pas qu'il juge ou refuse de poursuivre une telle cause et querelle, laquelle tous chrestiens et enfants de Dieu *doibvent maintenir jusques à la mort*, mais pour ce qu'il entend que les us et coustumes de votre ville portent cela, et que ce n'est pas à luy d'entreprendre sur la charge et office d'aultruy. »

Conformément aux conclusions de cette requête, Servet fut interrogé de nouveau. Il affirma de rechef que Calvin l'avait fait poursuivre à Vienne, « tellement qu'il n'a tenu, audit Calvin, que lui Servet ne fût brûlé tout vif ». Il exposa ensuite ses idées sur la nature de Jésus-Christ, les rapports d'essence entre Dieu et les êtres créés, nia avoir enseigné que l'âme était mortelle, mais reconnut avoir écrit que l'homme, jusqu'à l'âge de raison, ne commet point de péché mortel et « qu'ainsi le veut la loi de Dieu ». Il affirma, en outre, qu'il persistait à regarder « le baptême des petits enfants comme invention diabolique et infernale fausseté », ajoutant que si ses opinions étaient fausses « il était prêt à s'amender ».

On reproduisit à ce moment les griefs « personnels » à Calvin ; les délits d'injures et de diffamations contre le théocrate de Genève. Servet fit réponse « que ce qu'il avait écrit pour sa défense » n'était point à intention d'injures mais de controverse, et qu'il s'offrait à montrer « en pleine congrégation par divines raisons et autorités des Ecritures » les « erreurs et faultes » de son contradicteur.

« Il se complaignait, dit Calvin, que ce n'était point

chose décente ni convenable de traiter devant la justice terrienne et même en prison les affaires de la chrétienté. » Et qui pourrait prétendre qu'il n'avait pas raison ? N'était-il pas cruel de le contraindre à justifier, du fond de sa prison, ses opinions théologiques devant les magistrats civils et hostiles ?

Le Conseil écarta la proposition de Servet et le retint prisonnier, ce qui, selon les termes de la requête de Nicolas de La Fontaine, équivalait à dire qu'il était reconnu « criminel ».

Nicolas fut mis en liberté, et comme, en vertu de la jurisprudence, il fallait qu'il présentât caution, Calvin fit intervenir son frère en cette qualité. Derrière Jehan Calvin apparut Antoine Calvin.

Ainsi, remarque Barni, dans toutes les phases de ce procès nous retrouvons la main et les instruments de Calvin.

Le 16 août l'audience fut reprise devant les juges criminels ; parmi les assistants se trouvait comme avocat de Nicolas de La Fontaine, le très ardent calviniste Germain Colladon. Calvin l'avait choisi pour son fanatisme intransigeant, son esprit retors et son âpreté dans l'attaque. « La fermeté de sa foi, sa liaison avec le Réformateur, son habitude du barreau rendaient Colladon, s'il faut en croire Albert Rillet, le meilleur avocat qui pût être donné à Nicolas de La Fontaine pour tenir tête à Servet. Il fut sans doute appelé à cette tâche par Calvin lui-même qui ne voulait pas paraître inutilement dans la lice, mais qui sentait le besoin d'opposer au prévenu un homme assez habile pour déjouer ses réticences, *forcer ses aveux*, mettre en lumière ses hérésies et sa culpabilité. »

Il s'agissait, selon une expression aujourd'hui en usage au palais, de « cuisiner » Servet. Evangéliquement Calvin avait chargé de cette besogne le dévot et

inflexible avocat Colladon, un français né dans le Berry.

A l'audience du 16 août figura, tenant la place du lieutenant-général absent, une des futures victimes du théologien picard, Philibert Berthelier, fils de l'héroïque fondateur des libertés de Genève.

Le père de Philibert avait été mis à mort pour avoir défendu l'indépendance de Genève contre la domination des évêques de Savoie, l'un des deux fils de Berthelier, Daniel, fut décapité pour avoir combattu le despotisme du théologien français ; l'autre, celui qui figure au procès de Servet, aurait été décapité aussi, s'il n'avait échappé au dernier supplice en fuyant cette patrie, à qui le sang de son père avait donné la liberté.

La mère des Berthelier adressa, pour sauver son fils Daniel cette émouvante requête au « Conseil » où Calvin était tout puissant :

« Magnifiques et très redoutés Seigneurs, très-humblement à vous expose noble Amblarde du Crest, veuve de feu Philibert Bertellier, comme ayant entendu que tenez François-Daniel Bertellier en vos prisons, toute désolée pour se recourir à Vos Excellences et vous supplie qu'il vous plaise envers son dit fils user de miséricorde plutôt que de rigueur de justice, et considérant que le père de son dit fils est mort pour le soutiennement de votre liberté, qu'il vous plaise peser cela contre les méfaits que son dit fils pourrait avoir commis, et lui faisant grâce et miséricorde, le vouloir remettre à elle sa mère, sa femme et ses petits enfants. »

Calvin n'avait qu'un mot à dire et le sang du fils de Berthelier n'aurait pas coulé. Il s'effaça derrière le bourreau. Cette exécution a fait dire à l'historien genevois Galiffe : « Voilà encore une de ces horreurs qu'on a osé appeler une des plus belles pages de notre histoire. Et moi je conclus, en maudissant du fond de mon âme la

mémoire de ce buveur de sang qui fit périr sur l'échafaud le fils de Philibert Berthelier (1). »

Le descendant du héros et martyr genevois était un des chefs du parti des Libertins. A ce titre, et comme patriote, il était hostile à la faction théocratique et française. Bien que protestant il avait échappé à la contagion de ce prétendu « esprit du siècle », qui transformait en « brutes délirantes », selon l'expression du professeur Hériot, les ministres de l'Évangile calviniste. Il prouvait, par son exemple, qu'on pouvait vivre à cette époque, et à Genève, sans être un pourvoyeur d'inquisition à Vienne ou un approvisionneur de bûchers à Genève.

Y eut-il, dans cette séance du 16 août, un conflit d'opinions entre Colladon et Berthelier? Ce serait tout à l'honneur de Berthelier « qui n'aurait pas voulu laisser harceler Servet, sans intervenir en sa faveur ». Le vrai est qu'on n'en sait positivement rien, les procès-verbaux ne parlant pas d'un incident de ce genre. Ils mentionnent seulement que l'avocat Colladon et son client Nicolas de La Fontaine produisirent les passages d'anciens écrits où Mélanchthon et Œcolampade attaquaient Servet. Ils invoquèrent, contre le prisonnier, les annotations qu'il avait mises à la géographie de Ptolémée en 1535, et à la Bible de Pagnini, en 1542. Ils présentèrent enfin un exemplaire imprimé de la *Christianismi Restitutio*. On discuta sur le sens du mot « personne » dans le dogme de la Trinité. Germain Colladon, se transformant d'avocat en docteur en théologie s'offrit à prouver par « plusieurs passages du livre produit que Servet entendait la Trinité autrement qu'il n'en parlait ».

La séance fut ajournée au lendemain. Calvin, averti

(1) Galiffe, *Notices généalogiques*, tome III, p. 552.

de ce qui se passait, comprit « que c'était le moment de paraître, et cessant de se cacher derrière La Fontaine et Colladon, il se porta pour la première fois ouvertement accusateur du prisonnier » (1). Il craignait que Colladon ne fût pas de force à lutter et que sa victime ne fût point assez humiliée. Il se fit autoriser par le Conseil, « lui et quels il voudra avec lui », à assister aux interrogatoires de Servet « afin que mieux lui puissent être remontrées ses erreurs ».

Alors commença pour le malheureux Espagnol un supplément de supplice. Il allait voir, le bravant et l'insultant en face, lui, prisonnier, malade et sans défenseur, l'homme qu'il regardait comme son délateur et son persécuteur implacable. A côté de cet auxiliaire de l'inquisition de Vienne, il retrouvait l'avocat fielleux et perfide, le Colladon, dont il venait de subir les attaques.

Pour rendre plus périlleuse et plus angoissante la situation de l'accusé, Calvin fit introduire dans les nouvelles audiences, outre les membres ordinaires du tribunal, des citoyens à sa dévotion.

Les accusateurs, pendant l'interrogatoire du 17 août, firent assaut de mauvaise foi. Ils osèrent affirmer que Servet avait été condamné en Allemagne et citèrent à l'appui de ce mensonge les passages des écrits de Mélanchthon et d'Œcolampade blâmant les doctrines du prisonnier!

Servet répondit qu'une opinion théologique contraire à la sienne n'établissait pas qu'il eût subi une condamnation judiciaire. Loin de s'incliner devant cette évidence, les accusateurs répliquèrent que si Servet n'avait pas été « sentencié », c'est parce qu'il n'avait pas été « appréhendé », mais que si lui et l'imprimeur

(1) Rillet, page 41.

« eussent été appréhendés, ils fussent été sentenciés ». Argument commode, dit Albert Rillet, où l'avocat posait en fait, ce qui, précisément, était en question. Argument odieux, ajouterons-nous, et qui démontre que ce qu'on poursuivait, ce n'était pas seulement la condamnation d'une doctrine, mais, à tout prix, la perte d'un homme.

La même haineuse mauvaise foi se fit jour dans l'accusation portée contre Servet à propos de la géographie de Ptolémée. Calvin accusa sa victime d'avoir, dans cette publication, calomnié Moïse ! Il appelait Moïse à l'aide du bourreau !

La calomnie contre Moïse consistait dans cette allégation que la Judée avait été trop louée pour sa fertilité ! Servet répliqua que le passage mis en cause n'était pas de lui, qu'il n'avait fait que le traduire. Ce qui était l'incontestable vérité. Calvin le traita alors « d'effronteur » pour s'être attribué « ce qui n'était pas sien ». Servet fit remarquer qu'il avait supprimé, dans la seconde édition de la géographie, l'allégation dont on lui faisait grief. Ce qui fut reconnu exact. Il ajouta que cette allégation ne « devait pas s'entendre du temps de Moïse, mais du temps de ceux qui ont écrit en notre siècle et qu'il n'y avait point de mal ». Calvin, furieux, maintint que Servet avait inculpé Moïse et « porté grand outrage au Saint-Esprit ».

C'était faire au prisonnier la plus déloyale des querelles. Il ne se troubla point et persista dans ses dires.

Le souvenir de cette discussion où tous les torts étaient du côté de l'accusation, remplit le cœur du théologien d'un fiel qui déborde dans ces lignes écrites un an après le meurtre de Servet :

« Au commencement, dit Calvin, il gronda entre ses dents que cela n'étoit point de lui, mais il fut bien aisé

de lui clore la bouche, car, par ce moyen, il estoit convaincu d'estre un effronteur, s'estant attribué ce qui n'estoit pas sien. Il fut doncques contraint de maintenir un tel blasphème, disant qu'il n'y avoit que bien. Alors on luy demanda qui c'est qui avoit ainsi presché la bonté de la terre de Judée, sinon Moyse ? — « Voire, « dit-il, comme si d'autres n'en avoient point écrit « aussi bien. » Tant y a que ce vilain chien estant ainsi abattu par de si vives raisons, ne fit que torcher son museau en disant : — « Passons outre, il n'y a point là de mal. » Et combien qu'il n'eust mille couleurs pour farder tellement quellement sa vilenie, si est qu'on ne lui put arracher un seul mot de confession. »

Appeler Servet « vilain chien », l'accuser d'avoir été « effronté » et faussaire, c'était d'une bonne piété orthodoxe : Calvin trouva mieux. Il traita d'escroc le prisonnier, lui reprochant d'avoir trompé les imprimeurs de Lyon, afin de leur dérober cinq cents francs. Cette calomnie fut produite par le Réformateur, à propos de la réédition, donnée par Servet, de la bible latine du docteur en théologie Santes Pagnini.

Cette publication, de même que tous les autres travaux du médecin espagnol, fut incriminée par Calvin, qui se porta défenseur et vengeur du prophète Isaïe, méchamment compris et traduit par Servet :

« Il y a, environ douze ou treize ans, écrit le Trinitaire, Servet étant à Lyon, pour ce qu'il faisait bien la morgue d'Espagne, certains imprimeurs s'adressèrent à lui pour lui faire revoir la Bible, desquels il grippa bien et beau cinq cents francs, leur faisant accroire merveilles. Or de peur qu'il ne semblât qu'il eût dérobé ce qu'on lui baillait pour son salaire, il va farcir les marges, en partie de je ne sais quel menu fatras, en partie de ses méchantes resveries. »

Parmi ce « fatras » et « ces méchantes rêveries », le

Réformateur mettait les profondes observations de l'Espagnol sur le sens historique des livres de l'Ancien Testament. Bien que Servet gardât à ces livres une valeur prophétique, Calvin l'injuria avec son habituelle grossièreté disant « que jamais Servet n'eût eu la hardiesse de corrompre si vilainement un passage si noble (le chapitre LIII d'Isaïe), sinon que prenant je ne sais quel plaisir diabolique à supprimer la foi chrétienne, il avait mis en oubli toute honte ».

L'accusation reprocha, en outre, à Servet d'avoir fait imprimer la *Christianismi restitutio*. L'accusé répliqua qu'il avait fait imprimer son livre, pour être redressé de ses erreurs s'il avait failli. Cette réponse si mesurée et si modeste lui attira de nouvelles insolences.

Sur la Trinité on argumenta longtemps. Servet établit qu'avant le concile de Nicée aucun docteur n'avait employé le terme qu'il attaquait. Calvin, s'emparant de quelques phrases de l'accusé sur les rapports entre la substance divine et la substance des créatures, voulut prouver que l'Espagnol se rendait coupable de panthéisme en prétendant, — c'est Calvin qui l'assure, — « que toutes les créatures sont de la substance de Dieu et que toutes choses sont pleines de Dieux infinis. — Moi, poursuit le Réformateur, étant fâché d'une absurdité si lourde, je répliquai à l'encontre : Comment, pauvre homme, si quelqu'un frappait ce pavé ici avec le pied, et qu'il dît qu'il foule ton Dieu, n'aurais-tu point horreur d'avoir assujetti la majesté de Dieu à tel opprobre? — Alors il dit : Je ne fais nul doute que ce banc, ce buffet et tout ce qu'on pourra montrer ne soit la substance de Dieu. — Derechef, quand il lui fut objecté que doncque à son compte le diable serait substantiellement Dieu, — en riant il répondit bien hardiment : En doutez-vous? Quant à moi, je tiens ceci pour une maxime générale que toutes choses sont une partie

et portion de Dieu, et que toute nature est son esprit substantiel. »

Le procès-verbal conservé aux archives, modifie singulièrement, malgré sa brièveté, la réponse de Servet en y ajoutant un point capital, omis par Calvin. Comme on demandait à Servet s'il avait enseigné que Dieu est une seule chose contenant cent mille essences, tellement qu'il est une portion de nous et nous de lui, Servet répond qu'il ne l'a point dit ainsi, *sinon pour les idées*, mais que Dieu « soutient toutes choses, que l'essence de Dieu est partout, et soutient tout, pour ce qu'elle est communiquée à toute créature ».

La différence est grande entre le propos de Servet et la version caricaturale qu'en donne son persécuteur. Calvin est habile à transformer par additions ou suppressions, le sens des paroles et des textes, même quand il y va de la vie d'un homme.

Les griefs personnels ne furent pas oubliés. En même temps qu'on vengeait Dieu, la Trinité, Moïse et Isaïe, on vengeait Calvin. Afin de démontrer que le Réformateur avait été victime de Servet, on produisit : 1° les épîtres adressées à Calvin ; 2° l'exemplaire de *l'Institution chrétienne* aux marges duquel Servet avait mis des notes railleuses et virulentes ; 3° une lettre latine écrite à Abel Poupin, ministre du saint Évangile à Genève et contenant des attaques contre le clergé genevois.

Cela fait Colladon requit la mise hors de cause de Nicolas de La Fontaine. Elle fut immédiatement accordée. Les juges opinèrent que « assez apparaissait icelui Servet être criminel ». Antoine Calvin fut libéré de sa caution. Quant aux « dommages et intérêts » réclamés à Servet par le Nicolas de Calvin (*Nicolaus meus*), ils furent laissés « en fin de cause ».

La question d'argent intervint dans ce procès, où de-

vaient se rencontrer, ainsi qu'en un rendez-vous tragique et turpide, toutes les horreurs et toutes les bassesses.

Servet, durant son séjour à Vienne, avait économisé une toute petite fortune : un millier d'écus environ.

Ils furent confisqués, en France, par ordre de l'Inquisition, et réclamés par le sire de Maugiron comme devant être attribués à son fils.

Ainsi le voulait un des plus odieux usages de la justice royale.

A ce sujet il s'engagea entre le sire de Maugiron et « Messieurs et Consuls de Genève » une correspondance amicale, fraternelle, pourrait-on dire, qui forme un chapitre à ne pas omettre dans l'histoire des cupidités humaines :

A MESSIEURS LES SYNDICS ET CONSULS DE GENÈVE,
MES BONS VOISINS ET AMIS,

« Messieurs, je suis adverty que vous tenez prisonnier ung nommé Michel Servet surnommé de Villeneusve, de quoy je suis très aise et en loue Dieu pour lassurance que jay que vous en ferez meilleure garde que n'ont fait les ministres de justice de Vyenne, et telle justice quil n'aura plus moyen de docgmatiser, escrire et publier ses faulces héréticques doctrines. Et pour ce messieurs que je vous ay tousjours congneu mes bons amys, je vous veulx bien advertir que le Roy a donné à ung myen filz tous les biens et deniers appartemans audict Servet quil avoit en bancque ; mais toutefois depuis quil sabsenta des prisons de Vyenne, lon n'a peu vériffier ses debtes parcequil emporta les cédules et obligations. tellement que ceulx qui luy doibvent maintenant luy demandent. A ceste cause, Messieurs, je vous prie bien affectionnement qu'il vous plaise me faire ce plaisir, et à mon filz, d'interroger ledict Servet

sur ses dictes debtes; et si vous l'avez trouvé saisi d'aulcunes cédules ou obligations sur aulcungs des subgects du Roy résidant en son obéissance, m'en faire part à tout le moyns par un petit mémoire contenant les noms et surnoms des débiteurs, les sommes, et les notaires qui les ont passées. Vous assurant, Messieurs, que le plaisir que me ferez en cela, je le recognoistray pour vous ou pour les votres, si jamais me voullez employer. C'est l'endroict, Messieurs, où je me recommande à vos bonnes grâces, et prie le créateur qu'il vous donne en santé heureuses et longues vyes. De Beauvoir, ce XXIXe jour daoust 1553.

« Votre voisin et bien bon amy

« MOGIRON. »

Les bons voisins et amis répondirent :

« A noble, puissant, magnifique et très honoré Seigneur, le Seigneur de Maugiron, notre bien bon voisin, très chier, singulier et grand amy.

« Noble, puissant, magnifique et très honoré Seigneur, nous nous recommandons bien fort à votre bonne grâce.

« Sur ce qu'il vous a plu, très honoré Seigneur, nous écrire pour savoir de Michel Servet, notre prisonnier quels débiteurs il a; certainement désirons vous faire plaisir et honneur, non seulement à vous, mais à votre fils et tous autres pour lesquels désireriez.

« Nous nous sommes incontinent transportés à la maison de nos prisons et là avons diligemment interrogé iceluy, ét toutefois, n'en avons pu avoir réponse à votre affaire, ne savons par quelle subtilité il le fait ».

Le Seigneur de Maugiron, qui « louait Dieu » d'avoir mis aux prisons de Genève le médecin à qui il devait personnellement tant de reconnaissance, ne se contentait pas des mille écus de Servet que « le roi allouait à

son fils ». Il voulait, dans une pensée de piété paternelle, un petit supplément et comptait sur « les bons voisins et amis de Genève » pour l'obtenir. Ceux-ci paraissent avoir été désireux d'être agréables, — aux dépens du prisonnier, et avec un servile empressement, — au « noble, puissant, magnifique et très honoré Seigneur de Maugiron ». Mais ils se heurtèrent au refus de Servet. Interrogé sur ses créances, l'antitrinitaire répondit noblement qu'il refusait de les faire connaître, « ne voulant pas nuyre à beaucoup de gens qui lui devaient, lesquels seraient molestés par ceux à qui appartient la confiscation de son bien ».

Cette réponse fit à Messieurs les syndics et consuls de Genève l'effet « d'une subtilité ».

On a vu que, d'autre part, Nicolas de La Fontaine réclamait à Servet « dommages et intérêts ». Calvin et son Nicolas n'ignoraient pas, en effet, qu'on avait trouvé sur le prisonnier et confisqué « nonante sept écus au soleil, une chaîne d'or pesant environ vingt écus, six anneaux d'or, une grande turquoise, un saphyr blanche, une table de diamant, un rubis, une grande émeraude du Pérou, un anneau de cornaline à cacheter ».

Nous aurons occasion de constater, après la mise à mort de Servet, comment Nicolas de La Fontaine et Calvin se firent dédommager avec l'argent de la victime de certaines menues dépenses.

Interrogé, durant l'interrogatoire du 17 août, sur l'impression de son livre, Servet déclara qu'on « en avait tiré mille exemplaires et que l'imprimeur en avait envoyé un certain nombre à Francfort ». Calvin écrivit aussitôt à l'église de Francfort pour solliciter le séquestre et la destruction de cet envoi. Il annonça ensuite son triomphe à un de ses correspondants par la lettre suivante :

« ... Servet est poursuivi en justice par *mon* Nicolas de La Fontaine. Il a varié dans ses réponses, c'est pourquoi on me fit venir en Cour. Il m'a dit des injures, comme si j'avais été dans sa dépendance. Je l'ai traité comme il le mérite. Nicolas fut élargi le troisième jour, mon frère s'étant rendu caution pour lui, et le quatrième il fut absous. J'espère que Servet sera condamné à mort, mais je souhaite qu'on adoucisse la forme du supplice. »

L'espérance de Calvin, en ce qui regardait la condamnation à mort de sa victime, ne fut pas trompée. Le procès se poursuit, sans que le résultat en soit douteux un seul instant, et sans que l'accusation à mort cesse d'être dirigée par l'auteur de l'*Institution chrétienne*.

L'attitude du persécuteur et celle du persécuté restent semblables : Calvin violent, arrogant, méprisant; Servet relativement modéré, argumentant au nom des principes de tolérance et de liberté. Dans les derniers temps de sa longue détention, alors qu'il est aigri, exalté par la souffrance, il se laisse aller à la plus légitime des colères et s'emporte jusqu'à l'invective. « Qu'est-ce qui dira, s'écrie-t-il, qu'un accusateur criminel et un homicide soit vrai ministre de l'Eglise? » Qui pourrait contester qu'en cela la victime n'eût raison contre son bourreau? — « Misérable, disciple de Simon le magicien », ajoute-t-il. Et qu'est-ce que ce cri d'indignation d'un persécuté à côté de ces injures prodiguées au prisonnier par Calvin et sa cohue de treize ministres de l'Évangile : « Polisson gonflé de vent », « radoteur », inventeur de « rapsodies ineptes », « prodigieux assemblage de blasphèmes ne méritant aucun pardon ».

On a voulu donner à croire qu'à partir de l'interrogatoire du dix-sept août, Servet avait changé son langage, modifié sa tactique, passé de l'agression violente à la diplomatie de la modération. Et on explique ce pré-

tendu changement d'attitude par de prétendues ententes avec le parti des Libertins. C'est le roman qui continue. Ce dernier feuilleton n'est pas plus véridique que les autres. De changement d'attitude on n'en voit point trace chez Servet. Dans la dispute, où sa tête est en jeu alors qu'il est accusé de panthéisme, il répond à son interlocuteur avec une ironie souriante. La patience ne lui échappe que quand il est trop violemment invectivé, ou lorsque le séjour prolongé dans une prison infecte et pourrissante a débilité son corps, exaspéré ses nerfs.

Le 21 août le Conseil décida que « le cas d'hérésie de Michel Servet, important beaucoup au fait de la chrétienté, on eût à suivre son procès ». Ce jour même le débat reprend entre le prisonnier et Calvin « qui avait été introduit avec les treize ministres ses collègues ».

Servet, tenant tête à la meute théologique, soutenait que Justin martyr n'avait pas employé le mot Trinité. Calvin affirma le contraire. Il mit sous les yeux du prisonnier une page de l'écrivain grec et le somma de la traduire immédiatement. Le procès-verbal ne constate pas cet incident, que Calvin, après la mort de Servet, relate en ces mots :

« Or cet habile homme de Servet qui se glorifiait partout d'avoir don des langues, sut presque aussi bien lire ce grec, qu'un enfant qui serait à l'a, b, c.

« Se voyant pris au trébuchet avec grande confusion demanda en colère la traduction latine. Je répondis qu'il n'y en avait point et que jamais homme n'en avait imprimé. Sur quoi je pris occasion de lui reprocher son impudence :

« — Que veut dire ceci ? Le livre n'a pas été translaté en latin et tu ne sais lire en grec? Néanmoins tu fais semblant d'avoir familièrement conversé avec la lecture de Justin. Je te prie d'où te viennent ces témoignages

que tu produis si franchement comme si tu avais l'auteur en ta manche?

« Lui, avec son front d'airain, selon sa coutume, sauta du coq à l'âne, et ne donna le moindre signe du monde d'être touché de vergogne (1). »

C'est d'un mort, — d'un homme qu'il a fait tuer, — que Calvin parle en ce style d'insolence et de mépris. C'est à un homme qu'il avait fait arrêter, qu'il tenait sous le glaive, qu'il adressait ces ironies injurieuses, sans dignité et sans vérité, car remarque Rillet lui-même « il y a certainement de l'exagération dans ce récit. Servet savait le grec, son édition de Ptolémée et ses discussions philologiques sur des passages scripturaires le prouvent évidemment. Qu'il ne fût pas en état, au milieu des angoisses de la prison, ayant devant les yeux l'homme qui, contre lui, personnifiait la haine et la cruauté, de lire couramment un texte grec, qui donc pourrait s'en étonner?... » Et qui donc excepté Calvin en aurait pris prétexte à ironies et à outrages?

Mais que faisaient donc, en de pareilles scènes, les ministres de l'Evangile, collègues du Réformateur et que le Réformateur avait amenés à l'audience?

Les procès-verbaux ne le disent pas.

Le prisonnier demanda, puisqu'on l'obligeait à des discussions théologiques, où son accusateur avait la possibilité de se préparer et de s'armer, qu'on lui procurât les livres nécessaires aux controverses qui lui étaient imposées.

Calvin laissa entre ses mains quelques-uns des volumes qu'il avait apportés.

Voici, à la date du lundi 30 octobre 1533, trois jours après le bûcher de Champel, ce qu'on trouve à propos

(1) *Déclaration*, p. 1353.

des livres laissés par Calvin, dans les registres du *Petit Conseil* de Genève :

« Sur ce que Monsieur Calvin a proposé que les livres pris chez les libraires, pour bailler à Servetus, lesquels Servetus a gastés, que les despens faits contre lui et remis à fin de cause soient restitués.

« Arrête les dits dépens et livres lui soient rendus et payés. »

Le jeudi 3 novembre 1553, la question d'argent reparaît au *Petit Conseil :*

« A été vu le rôle des livres que l'on a pris chez les libraires pour le procès de Servet, montant à 17 florins 9 sols, inclus le florin qu'il faut payer à Sollier pour quelque chose du dit affaire.

« Arrête que le tout soit payé de l'argent de Servet. »

CHAPITRE XIX

LES INIQUITÉS D'UN PROCÈS THÉOLOGIQUE

Aucune mesquinerie outrageante, aucun déni de justice ne furent épargnés au prisonnier dans une cause où, à tout instant, on parlait de Dieu, de conscience, de l'Évangile et de Jésus-Christ. L'accusé, obligé à d'incessantes controverses où il fallait produire des preuves d'érudition, manquait de papier et d'encre. Il en demanda afin de pouvoir écrire une requête au Conseil. On ordonna de ne lui remettre qu'une seule feuille de papier « et de le tenir bien serré ».

Calvin, présent à l'audience, « n'était sûrement pas étranger, dit Rillet, à ces mesures de précaution ». Le pauvre homme craignait probablement que le prisonnier n'eût des correspondances avec des gens du dehors, dont « il redoutait l'influence et les conseils ». Cette crainte, constate Rillet, était « vaine »; mais, lorsqu'il s'agit pour un hérétique de faire tuer sûrement un autre hérétique, il ne faut négliger aucune « précaution ».

Réduit à « une seule feuille de papier », Servet écrivit cette émouvante requête :

« A mes très honorés Seigneurs, Messeigneurs les Syndics et Conseil de Genève.

« Supplie humblement, Michel Servetus, accusé, met tant en faict, que c'est une nouvelle invention ignorée des apostres et disciples, et de l'Église ancienne, de faire partie criminelle pour la doctrine de l'Écriture, ou pour questions procédantes d'icelle. Se la se monstre premièrement aux actes des apostres, ch. XVIII et XIX, ou tiels accusateurs sont déboutés et renvoyés aux églises, quand ni a autre crime que questions de la religion. Pareillement du temps de l'empereur Constantin-le-Grand, où il y avoyt grandes hérésies des Arriens, et accusations criminelles, tant du costé de Athanasius que du costé de Arrius, le dict empereur, par son conseil et conseil de toutes les églises, arresta, que suyvant la ancienne doctrine, teles accusations n'arioni point de lieu, voire quand on seroyt un hérétique comme estoyt Arrius. Mais que toutes leurs questions seriont décidées par les Églises, et que celui-là qui seroyt convencu ou condamné par iceles, si ne se voloyt réduyre par repentance, seroyt banni. La quiele punition a esté de tous temps observée en l'ancienne Église contra les hérétiques, comme se preuve par mille aultres histoires et authorités des docteurs. Pour quoy, Messeigneurs, suyvant la doctrine des apostres et disciples qui ne permirent oncques tieles accusations, et suyvant la doctrine de l'ancienne Église, en la quiele tieles accusations n'étiont point admises, requiert le dit suppliant être mis dehors de l'accusation criminelle. »

Servet prisonnier n'invoquait pas cette thèse de tolérance pour le besoin de sa cause et seulement parce que sa personne était menacée. Il l'avait défendue, alors qu'il était en pleine liberté : on la retrouve textuellement en ses lettres à Calvin imprimées dans la *Christianismi restitutio*, au chapitre où il traite de la pénalité civile et religieuse (1).

C'est là un des titres d'honneur de la victime du théologien, un de ses droits à l'admiration et à la reconnaissance de la postérité. Ce libre-penseur religieux avait entrevu au seizième siècle les doctrines de liberté que la philosophie française devait dresser contre les intolérances catholiques et protestantes, — contre toutes les intolérances dogmatiques. Il dénonçait comme inique le châtiment par le glaive et le bûcher. Montesquieu, Diderot, d'Alembert et surtout Voltaire vinrent compléter les théories d'humanité, de liberté intellectuelle proclamées par Servet dans la *Restitutio* et rééditées par lui du fond de sa prison.

Ayant plaidé en faveur des principes, Servet sollicite pour lui-même et demande au nom des règles les plus élémentaires de l'équité qu'on ne le détienne pas plus longtemps pour des publications faites en dehors du territoire genevois :

« Secondement, mes seigneurs, vous supplie considérer que n'ait point offensé en votre terre, ni ailleurs, n'ait point été séditieux, ni perturbateur. Car les questions que lui traite sont difficiles et seulement dirigées à gens savants. Et que de tout temps que a été en Allemagne n'a jamais parlé de ces questions qu'à Œcolampadius, Bucerus et Capito. Aussi, en France, n'en a jamais parlé à homme. »

D'autre part Calvin et ses complices savaient bien, en ce qui concerne la *Restitution du Christianisme*, que les exemplaires en avaient été saisis, qu'il n'en restait que deux ou trois entre les mains des inquisiteurs de Vienne et de leurs frères les inquisiteurs de Genève. En sorte qu'on faisait un procès en « perturbation et infec-

(1) *Christianismi restitutio*, XXVII. *Epist. ad. Calvin.*, page 656.

tion » du monde chrétien, surtout pour un livre qui n'avait pu infecter et perturber que le grand inquisiteur de Vienne et le grand inquisiteur de Genève (1) !

Servet continuait ainsi dans sa requête :

« En outre que les anabaptistes, séditieux contre les magistrats, et qui volions faire les choses communes, il les a toujours réprouvés. Dont il conclut que pour avoir, sans sédition aucune, mises en avant certaines questions des anciens docteurs de l'Église que pour cela ne doit aucunement être détenu en accusation criminelle. »

Servet, dans ce paragraphe de sa requête, parle des anabaptistes, parce que son opinion sur le baptême des enfants l'avait fait accuser d'anabaptisme et que cette accusation était sans fondement.

Il termine sa requête par la plus nécessaire et la plus légitime des sollicitations :

« Troisièmement, mes Seigneurs, pour ce que je suis étranger et ne sais les coutumes du pays, ni comme il faut parler et procéder en jugement, vous supplie humblement me donner un procureur, lequel parle pour moi. Ce faisant ferez bien et Notre Seigneur fera prospérer votre République.

« Fait en votre cité de Genève, le 22 août 1553. Michel Servetus de Villeneuve en sa propre cause. »

On lui avait marchandé le papier, on lui refusa un

(1) Dans celui de ses écrits qui porte ce titre : *Contra libellum Calvini*, l'une des victimes de Calvin, le savant Castellion, a signalé, avec autant d'esprit que d'éloquence, l'hypocrisie du Réformateur et sa mauvaise foi, lorsqu'il parle de « l'infection et perturbation de monde chrétien » par un livre dont il avait fait détruire les exemplaires :

« Quand, dit Castellion, apostrophant Calvin, après avoir fait brûler les livres de Servet, tu as l'aplomb de nous y renvoyer en citant les pages, c'est comme si, après avoir réduit en cendres une maison, l'incendiaire nous enjoignait d'y aller chercher les meubles et de retrouver la place de chaque chambre. »

défenseur. Dans aucun procès célèbre on n'aperçoit un tel débordement d'iniquités.

On lui refusa un défenseur : et dans quels termes ce refus ! Il faut avoir sous les yeux le texte de ces outrages à un accusé pour croire qu'il a été possible de les écrire ailleurs que dans une ville dirigée par l'esprit de Caïn : — « Vu que Servet sait si bien mentir, n'y a raison qu'il demande un procureur. Car qui est celui qui lui pût ou voulût assister en telles impudentes mentions et horribles propos? Joint aussi qu'il est défendu par le droit, et ne fut jamais vu que tels séducteurs parlassent par conseil et interposition de procureur. Et davantage n'y a un seul grain d'apparence d'innocence qui requière un procureur. Pourquoi doit sur le champ être débouté de telle requête tant inepte et impertinente. »

Pendant que le « magistrat » outrageait ainsi le suppliant, Calvin, « usant des moyens que lui procurait son office » (1), exposait, du haut de la chaire, devant un nombreux auditoire, « les erreurs de Servet — qui ne pouvait pas lui répondre — faisant ressortir *avec soin* son impiété et ses blasphèmes », écartant toutes les excuses et « foudroyant la compassion » qu'on aurait pu lui accorder.

Le 23 août le procureur général présenta trente nouveaux articles d'informations et d'accusation et demanda que Servet fût interrogé sur chacun d'eux. Celui-ci répondit le lendemain. Les demandes de l'accusateur et les réponses de l'accusé sont un document d'histoire judiciaire, tout à fait honorable pour le prisonnier. Ils jettent une clarté sinistre sur cette page d'histoire genevoise. Les voici dans leur texte, ou plutôt dans le texte dressé par les ennemis du prisonnier : il faut les lire en entier et dans leur rédaction officielle :

(1) Rillet, 60.

« Ci sont les interrogats et articles sur lesquels le procureur général de ceste cité de Genève, requiert interroger Michel Servet, prisonnier criminel pour blasphèmes, hérésies et perturbations de la Chrestienté. »

1er interrogatoire. — Du lieu de sa nativité, nom et estat de son père et combien il y a de temps qu'il est premièrement sorty de son pays et s'il y est despuis retorné?

Respond Servetus. — Qu'il est de Villeneufve, natif au royaulme d'Aragon, et de son nom il s'appelle Michel, de son surnom Servet aussi Rèves; que l'estat de son père estoit notaire et qu'il y a vingt-quatre à vingt-cinq ans envyron, qu'il est sorty de son pays et qu'il n'y est point retorné dempuys.

2e interrogatoire. Item. S'il a heu communication audit pays et en Arragon, ou aultre part touchant la religion avec des juifs?

Respond Servetus. — Que jamais il n'eust communication avec eulx.

3e interrogatoire. — Si son père ou aultres ses prédécesseurs ont point esté Iuifs (1), et d'aultre religion que Chrestienne?

Respond Servetus. — Que non et qu'ils sont Chrestiens d'ancienne race et vivants noblement.

4e interrogatoire. — En quel pays et villes il a demouré despuys qu'il est sorty de son pays, et de quels estatz et vocations il s'est meslé?

Répond Servetus. — Qu'il a un peu demeuré à Toulouse, y étant envoyé par son père pour estudier aux lois, et là il prit connaissance avec quelques écoliers de lire à la Sainte Ecriture et Evangile, ce qu'il n'avait jamais fait avant, et là est venu à Lyon, et de Lyon ici

(1) De nouveau nous voyons reparaître l'antisémitisme de Calvin. Le pasteur Stœcker de Berlin, porte-drapeau de l'antisémitisme allemand, est calviniste.

et d'ici à Bâle où il demeura avec Œcolampadus longtemps, et de là s'en alla à Strasbourg pour conférer de la Sainte Ecriture avec Martin Bucer et Capito, qui étaient estimés savants, et de là s'en alla en Haguenau, où il fit imprimer un petit livre traitant de la Trinité, et qu'il était alors environ de l'âge de vingt ans.

Interrogé comment ce petit livre était intitulé :

Servetus répond. — Qu'il ne le vit depuis, toutefois qu'il lui semble qu'il est intitulé *De Trinitatis erroribus* et que l'imprimeur s'appelait Johannes Cossenis: de Haguenau s'en alla à Bâle, de Bâle à Lyon où il demeura deux ou trois ans.

Interrogé pourquoi il s'en retourna d'Allemagne :

Répond Servetus. — Pour ce qu'il était pauvre et n'entendait la langue, et de Lyon s'en alla à Paris et là il étudia en médecine et lut publiquement en mathématiques. Et de Paris étant d'Etat gradué et savant en médecine, il s'en alla à la pratique, laquelle il a toujours suivie depuis et qu'il n'a d'autre vocation que de médecine, bien vrai, et qu'il avait été un petit correcteur d'imprimerie à Lyon.

5e interrogatoire. — S'il est docteur ou gradué en médecine, où il a étudié et pratiqué en médecine?

Répond Servetus. — Qu'il est docteur en médecine, maître es-arts de Paris, et qu'il a étudié la médecine à Paris, et qu'il a pratiqué deux ou trois ans à Charlieu, à dix ou treize lieues de Lyon, et de là à Vienne où il a pratiqué la médecine pendant dix ou douze ans.

6e interrogatoire. — Si le livre qu'il a confessé avoir dès longtemps fait imprimer à Bâle fut exposé en vente, et que sont devenus les dits livres hors imprimés?

Répond Servetus. — Qu'il ne fit point imprimer à Bâle, mais que le libraire de Bâle, appelé Conrad Russ, envoya la copie d'ycelui livre au dit imprimeur d'Haguenau, et qu'il fut exposé en vente à Strasbourg et à

Francfort; qu'il ne sait point ce qu'ils sont devenus.

7e interrogatoire. — Si messeigneurs de Bâle firent pas saisir les dits livres et faire inquisition de l'auteur et de l'imprimeur, et si lui et le dit imprimeur ne se cachèrent pas par crainte d'être pris et punis.

Répond Servetus. — Que cela ne fut jamais fait du temps qu'il était en Allemagne, et qu'inquisition n'en fut point faite de son temps, ni du livre, ni imprimeur, ni de lui, et que, depuis, il retourna à Bâle bien paisiblement et aussi à Strasbourg.

8e interrogatoire. — Si n'est pas le même livre et contenant même doctrine que celui qu'il a dernièrement fait imprimer à Vienne?

Répond Servetus. — Qu'il y peut avoir quelque chose de semblable, mais, toutefois, il l'a fort changé, car il a fait le dernier sans avoir celui premier.

9e interrogatoire. — S'il n'a pas été averti par de bons docteurs et gens fidèles que son livre n'était point bonne doctrine, mais contraire à la vraie religion chrétienne ?

Répond Servetus. — Qu'il a trouvé aucuns docteurs qui étaient de l'opinion de son livre et d'autres que non.

Interrogé qu'il nomme ceux de son opinion, il nomme Capito de Strasbourg et OEcolampade au commencement, et que, depuis, il se changea, et Martin Bucer et qu'il n'a parlé qu'à ces trois-là.

10e interrogatoire. — Vu les dits avertissements, qui l'a mandé à faire encore imprimer les dits livres à Vienne?

Répond Servetus. — Qu'il pensait qu'il offenserait Dieu s'il ne le faisait et qu'il le faisait d'aussi bon zèle que s'il se devait sauver, car notre Seigneur nous a commandé en saint Mathieu, chap. 1er, verset 10e, que ce que lui nous aura révélé en secret que nous ne le devons cacher, mais le communiquer aux autres, et

aussi dit au cinquième chapitre que la lumière qu'il nous a donnée nous ne la devons point mettre sous le boisseau, ni sous l'escabelle, mais en lieu où elle luise aux autres, et, par ainsi, selon Dieu et sa conscience, il pensait avoir bien suivi les passages de la Sainte Ecriture qui parlent de telles questions et aussi les premiers anciens docteurs de l'Eglise. Il pensait bien dire et bien faire, encore pense ne point avoir mal fait mais bien fait, à bonne intention, comme dit notre Seigneur : Si l'œil est bon, tout le corps sera lumineux, et si l'intention est bonne, tout le fait sera réputé bon (1). Et que lui n'avait jamais été séditieux, ni perturbateur, mais qu'il avait agi à intention d'aider aux bons esprits.

11e interrogatoire. — Qui faisait la dite impression et correction avec lui pour revoir les premières ou autres fautes venant dessus la presse?

Répond Servetus. — Qu'il était lui-même le correcteur, et qu'il y avait un autre correcteur là, mais il ne corrigea point son livre, et que quand son livre commença à être imprimé, le correcteur nommé Guille n'était pas encore à Vienne et que Guille ne mania jamais sa copie ni son livre qu'il sache.

12e interrogatoire. — S'il n'a pas encore cherché par lui ou par d'autres et fait tenir propos de le faire imprimer à Venise ?

Répond Servetus. — Que non, et n'en ouï jamais parler.

13e question. — Pourquoi il a intitulé le dit livre *Christianismi Restitutio*, et que c'est qu'il entend par tel titre ?

Répond Servetus. — Qu'il l'a intitulé ainsi pour ce qu'il pensait restituer beaucoup de choses qui n'étaient

(1) Noble et touchante réponse! On ne peut la lire sans émotion, lorsqu'on songe que l'homme qui l'a faite, a été tué par des protestants, poussés au meurtre par un ministre de l'Evangile !

pas bien et qu'il entend par ce titre : *Restitution de la doctrine du christianisme.*

14e interrogatoire. — S'il n'entend pas que tous ceux qui ont écrit devant lui, et autrement que le contenu au dit livre n'ont rien entendu de la Religion chrétienne, et que le christianisme a été ci-devant corrompu à cause que l'on ne suivait pas la doctrine telle qu'elle est en son livre?

Répond Servetus. — Qu'il n'entend pas que les autres n'y aient rien entendu, mais qu'ils peuvent avoir failli en quelque chose, principalement ceux-là qui ont été après le concile de Nicée.

15e interrogatoire. — S'il n'entend que la doctrine et la religion des églises d'Allemagne, de cette église de Genève, et autres églises réformées n'est chrétienne, et que tous ceux qui tenaient sa doctrine sont maudits du Seigneur et s'en vont à perdition, comme il a écrit par lettre reconnue à M. Abel Poupin, ministre de la parole de Dieu en cette cité?

Répond Servetus. — Qu'il n'a jamais onques pensé que les églises, ni de Genève, ni d'Allemagne, allassent en perdition pour cela, mais que ceux qui ont écrit pourront avoir failli en quelque chose, et que l'épître produite à M. Abel contient disputations scholastiques esquelles on use de mots ainsi véhéments pour mieux persuader à son homme, non point qu'il pense pour cela que ni lui, ni les autres soient damnés, et que eux ont dit à lui beaucoup d'injures plus grandes, et, en livres publiquement imprimés tant en latin qu'en français, et que ce qu'il, Servet, avait écrit à M. Abel, qu'il y a de ça plus de six ans, le lui avait écrit seulement comme de lui à soi pour enquérir la vérité, non point pour la publier, ni diffamer, ni lui, ni encore moins la République de messieurs de Genève et autres villes et églises.

16e interrogatoire. — S'il n'entend pas aussi que tous ceux qui ont été baptisés en leur enfance, dans les dites églises, et autres églises, ne sont pas vraiment baptisés?

Répond Servetus. — Qu'il l'a bien ainsi, et que s'il a failli, il est prêt de s'amender et demande miséricorde, criant : « Merci! »

A ce point de l'interrogatoire, l'accusation se sentant battue, abandonne, pour quelques instants la partie dogmatique du procès. Mais c'est pour attaquer le prisonnier dans sa vie privée, le déconsidérer et l'avilir. On remarquera la singularité des questions qui lui sont posées.

17e interrogatoire. — S'il n'a jamais été accusé de crime ou autre forfait, et constitué prisonnier ailleurs qu'à Vienne, et s'il ne s'est point trouvé en des noises et bapteries où il aye blessé autrui ou été lui-même blessé.

Répond Servetus. — Qu'en la ville de Charlieu, allant de nuit voir un malade, par l'envie d'un autre médecin de la dite ville, il fut aggrédé de certains qui étaient ses parents et favoris, là où il fut blessé, et en blessa un des autres, pour laquelle chose demeura deux ou trois jours aux arrêts ; mais, hormis cela ne fut oncques ni accusé, ni prisonnier, jusque, dernièrement à Vienne.

18e interrogatoire. — S'IL A ÉTÉ MARIÉ? ET S'IL RÉPOND QUE NON SERA INTERROGÉ, VU SON AGE, COMMENT IL S'EST PU TANT LONGUEMENT CONTENIR DE SE MARIER?

Répond Servetus. — Que non, jamais, et que c'est qu'il ne se sentait pas potent, vu qu'il est coppé d'un côté, et, de l'autre, rompu.

19e interrogatoire. — Attendu qu'il se trouvera qu'il a mené vie dissolue et qu'il n'a eu zèle, ni cure de vivre chastement et en vrai chrétien, et que c'est ce qui l'a mu et incité à traiter tant avant des choses principales et fondement de la religion chrétienne.

Répond Servetus. — Qu'il a été estudiant en la Sainte Écriture, ayant zèle de vérité et pense avoir vécu comme un chrétien.

L'accusation calviniste ne pouvait produire et ne produisait contre Servet ni un fait d'immoralité, ni un témoignage contre sa moralité.

Elle calomniait.

Nous la verrons persévérer dans ce système de calomnies dans un autre interrogatoire.

Délaissant la diffamation, l'interrogateur revient à la théologie.

20e interrogatoire. — S'il ne savait pas bien que son livre et sa doctrine mettraient la chrétienté en grand trouble, et donneraient occasion à la jeunesse de se déborder en toute paillardise, adultère et autres crimes que peuvent commettre les jeunes gens, combien qu'ils n'aient passé vingt ans, attendu qu'il dit qu'ils ne peuvent pécher et ne doivent être punis devant l'âge de vingt ans.

Répond Servetus. — QU'IL PENSAIT QUE SON LIVRE NE METTRAIT POINT LA CHRÉTIENTÉ EN DIFFÉREND, MAIS QU'IL FERAIT PROFIT PUISQU'IL DONNERAIT OCCASION AUX BONS ESPRITS DE MIEUX DIRE, ET QU'AINSI LA VÉRITÉ A COMMENCÉ A SE DÉCLARER PEU A PEU ET SE ACHÈVERA PEU A PEU.

Et quant aux jeunes gens devant vingt ans, qu'il a bien dit que, selon la loi, ils n'étaient point punis à mort devant vingt ans, mais que pour cela ne s'ensuit que on ne les puisse punir en beaucoup d'autres sortes.

21e interrogatoire. — S'il ne savait pas bien que sa doctrine était pernitieuse, VU QU'ELLE EST FAVORABLE AUX JUIFS et aux Turcs en les excusant, et s'il n'a pas étudié en l'Alcoran, pour injurier et arguer la doctrine et religion que tiennent les églises chrétiennes en-

semble, en d'autres livres profanes, desquels on doit s'abstenir en matières de religion, selon la doctrine de saint Paul.

Répond Servetus. — Qu'il ne pense pas que sa doctrine soit pernitieuse, ni favorisante, ni aux juifs, ni aux Turcs, et que, de l'Alcoran, il l'a bien lu, et qu'il est imprimé à Bâle, et qu'il est bien permis de le lire, et qu'il ne l'a pas lu à l'intention de nuire aucunement à la foi chrétienne, mais plutôt pour lui aider.

22e interrogatoire. — Si le dit Alcoran n'est pas un méchant livre plein de blasphèmes?

Répond Servetus. — Que oui, et le confesse.

23e interrogatoire. — S'il sait pas bien que Sabelliens, Manichéens, Nestoriens, et autres hérétiques réprouvés par l'église chrétienne, ont tenu plusieurs des mêmes opinions que celles qui sont en son livre?

Répond Servetus. — Qu'il ne sait pas que Sabeliens, Manichéens, ni Nestoriens aient tenu les opinions qu'il tient.

24e interrogatoire. — S'il n'a pas lu les livres de Irenus et Epiphaneus, et autres anciens docteurs, qui ont récité les hérésies et fausses doctrines de ceux hérétiques?

Répond Servetus. — Qu'il a lu les livres de Epiphaneus et Irenus, lesquels récitent et reprennent beaucoup d'hérésies, lesquelles il, Servetus, réprouve aussi et que son livre fait mention expresse contre eux.

25e interrogatoire. — Auxquels personnages il a communiqué de sa doctrine, quand il fit imprimer son livre à Bâle et dernièrement devant que de le faire imprimer à Vienne?

Répond Servetus. — Qu'il ne conférat jamais de ces questions n'y parlat que avec Œcolampadus, Bucer et Capito et qu'en France il n'en a oncques parlé à personne.

26e interrogatoire. — S'il ne sait pas bien qu'il ne

faut facilement croire à son jugement propre en telles choses tant étranges et pernitieuse conséquence et qui étaient réprouvées par les bonnes doctrines et églises réformées?

Répond Servetus. — Que lui pensait suivre les premiers et anciens docteurs de l'Église, et qu'il n'avait point été venu à sa notice que Œcolampade eut jamais rien dit contre lui, car, au commencement, lui semblait qu'il était de son opinion, et combien que Mélanchton ait écrit quelque chose contre lui, ses raisons ne semblent pas être suffisantes.

27e interrogatoire. — S'il connaît quelqu'un qui soit adhérent à sa doctrine?

Répond Serventus. — Qu'il n'y connait personne au monde, car il n'a communiqué à personne.

L'interrogatoire, qui va de guingois, passe à des demandes touchant l'arrivée de Servet à Genève. Faute de l'avoir lu, ou pour l'avoir mal lu, ou pour l'avoir lu avec l'intention de le dénaturer, on a imaginé le roman de la conspiration de Servet appelé à Genève par les libertins. Rien n'est plus clair, cependant et plus décisif que cette partie des documents judiciaires.

28e interrogatoire. — Qui l'a mu de venir en cette cité et s'il n'avait pas délibéré d'y semer sa doctrine et troubler cette église?

Répond Servetus. — Qu'il était venu pour passer de là les monts, et non point pour demeurer ici et s'en aller au royaume de Naples, là où sont les Espagnols et vivre avec ceux de son art de médecine. Et que, expressément, pour ce faire, il s'était venu loger à *La Rose*, et qu'il en avait parlé à l'hoste et à l'hostesse pour trouver une barque pour aller tout haut par le lac qu'il pourrait pour trouver le chemin de Zurich, et qu'il se tenait caché en cette ville tant qu'il pouvait, afin de s'en pouvoir aller sans être connu.

29e interrogatoire : A qui il a communiqué et s'il connaît quelqu'un en cette cité?

Répond Servetus. — Que non. N'a communiqué à personne au monde, et ne connaît personne au monde.

Que pouvait-on opposer à ces déclarations? Quant aux faits, rien; quant aux doctrines nulle autre chose que cette allégation : « Nous vous considérons comme criminel parce que Calvin estime qu'il est criminel de penser autrement que lui. » C'est l'évidence même.

Il s'est trouvé des calvinistes, pour se rendre à cette évidence et reconnaître que, pendant ces longs et perfides interrogatoires, Servet avait fait preuve de « modération et de finesse ».

Il est difficile de rendre le même hommage au nouveau réquisitoire, inspiré, sinon dicté par Calvin, et que vint lire aux juges le « sieur procureur général » dans la journée du 28 août :

« Le sieur procureur général, sur les dernières réponses et requestes baillées par Michel Servetus, prisonnier criminel, et vu tout le contenu du procès, dit qu'il est tout évident que le dit Servet n'a pertinemment répondu aux interrogats à lui faits, ni la vérité de ce dont il est enquis, MAIS NE FAIT QUE MENTIR, varier et tergiverser, ET SE MOQUE DE DIEU, DE SA PAROLE en alligant, corrompant et détournant faussement les passages de la Sainte Écriture pour couvrir ses blasphèmes et évader punition; même quand sur le 10e interrogatoire, il a dit qu'en saint Mathieu, chapitre VI, est dit que si l'intention est bonne tout le fait sera réputé bon, car le passage ne parle de cela, et, s'il était tel, tous les hérétiques et idolâtres se pourraient excuser de leur bonne intention.

Item. — Il fait une injure intolérable à toute l'Église chrétienne, et à *Constantin, le grand Empereur, quand il dit qu'ils arrêtèrent que toutes les accusations crimi-*

nelles des hérétiques n'auraient point de lieu, mais que pour toute punition celui qui en serait convaincu, encore qu'il ne voulût se réduire par repentance, serait seulement banni (1). Et après il dit que tout cela est approuvé par mille autres histoires, et seulement il n'en sait pas alligner seulement la première histoire où il a songé et controuvé cela. Et voilà comment il veut payer et repaître vos seigneuries à millions de menteries.

Item. — Et pourtant est chose manifeste que Servet est des plus audacieux téméraires et pernicieux hérétiques qui furent jamais, attendu que ne se contentant pas du mal qu'il a fait, IL VEUT ENCORE SUBVERTIR TOUT ORDRE DE JUSTICE ET OSTER LE GLAIVE ET DROIT DE PUNITION AUX MAGISTRATS QUI LEUR A ÉTÉ DONNÉ DE DIEU.

Mais ne se faut soy esbahir, car sa conscience même le condamne et argue digne de mort, et pour cela éviter il a voulu prévenir *en mettant ci-avant une telle faulse doctrine de ne punir les criminels à mort.*

Item. — Pour le démontrer encore mieux, en son épître vingt-sept il dit que le jugement rigoureux de mort a été remis et aboli par le Christ, et, à ce propos, il allègue et déforme l'histoire de la femme adultère en saint Jean, disant que pour punir de mort il faut une spéciale révélation du Saint-Esprit.

Item. — Joint aussi qu'il ne se contente qu'il soit convaincu de telles impuretés, mais il s'efforce, par une méchante volonté, d'en charger Capito, Œcolampadus, personnages tant hônorables, fidèles, et approuvés de toutes les églises. »

Après avoir ainsi affirmé que Jésus était un partisan convaincu de la peine de mort en matière d'hérésies, le

(1) Ne vouloir que « bannir », c'était injurier intolérablement toute l'Église chrétienne ! Il fallait tuer les hérétiques ! Voilà ce que demandaient Calvin et les calvinistes en 1553, — dix-neuf ans avant la Saint-Barthélemy !

sieur procureur général conclut qu'il faut refuser un défenseur à Servet, à « l'étranger, au blasphémateur à millions de menteries ». Ne s'est-il pas, du reste, condamné à mort lui-même en se permettant de croire « qu'on ne doit pas employer le glaive contre les hérétiques dont les intentions sont bonnes » ?...

Privé de défenseur, Servet fut aussi soigneusement emmuré : on cloua les fenêtres de sa prison pour l'empêcher d'avoir communication avec le dehors. Isolé, abattu par la fatigue des longs interrogatoires, malade, le malheureux pourrissait littéralement dans l'humidité du cachot où on le tenait renfermé. Il adressa à ses tortureurs cette lettre, — cri d'angoisse et d'indignation :

« Mes très honorés Seigneurs,

« Je vous supplie tres humblement, que vous plaise abreger ces grandes dilations ou me mettre hors de la criminalité. Vous voyés que Calvin est au bout de son roulle, ne sachant ce que doyt dire, et pour son plaisir me veult icy faire pourrir en la prison. Les poulx me mangent tout vif, mes chauses descirées, et nay de quoy changer, ni perpoint, ni chamise que une méchante. Je vous avoys présenté une aultre requeste la quiele estoyt selon Dieu. Et pour la empêcher Calvin vous a allégué Justinian. Certes il est malheureux d'alléguer contra moy ce que luy mesme ne croyt pas. Luy mesme ne tient poynt, ni croyt poynt, ce que Justinian a dict de Sacrosanctis ecclesiis, et de Episcopis et Clericis, et daultres choses de la religion : et sçait bien que leglise estoyt desia depravée. Cest grand honte à luy, encores plus grande quil a cinq semeines que me tient icy si fort enfermé et na jamais allégué contra moy un seul passage.

« Messeigneurs je vous avoys aussi demandé un pro-

cureur, ou advocat, comme aviés permis à ma partie, la quiele nen avoyt si a faire que moy, que suys estrangier, ignorant les costumes de ce pays. Toute foys vous lavés permis à luy, non pas à moy, et lavés mis hors de prison devant de cognoistre. »

« LES POUX ME MANGENT TOUT VIF. » Est ce que « l'esprit du siècle » exigeait cela?... Ni les doléances, ni l'appel douloureux de Servet ne furent entendus. Le Conseil prit — sur le papier — la décision de faire donner au prisonnier — et à ses frais — les vètements qu'il réclamait. Mais la décision resta lettre morte.

Il « paraît », dit euphoniquement le plus correct des écrivains calvinistes, Albert Rillet, que cette « décision ne fut pas immédiatement exécutée ». Il « paraît » est ici une expression bien étrange, sous la plume d'un historien qui avait eu en mains les documents officiels où se trouve constatée l'atroce négligence. « Toujours est-il, poursuit l'ami de Calvin, que Servet demeura quelque temps encore dans un triste dénuement. »

« Quelque temps !... » Il y demeura trois semaines, et dut écrire, pour n'être pas tout à fait dévoré par la vermine et tué par le froid, une nouvelle et lamentable épître :

« Magnifiques Seigneurs,

« Il y bien troys semmeines que ie désire et demande avoyr audiance et nay iamays peus lavoyr. Je vous supplie pour lamour de Iesu Christ, ne me refuser ce que vous ne refuseriés à un turc, en vous demandant iustice. Iay à vous dire choses dimportance et bien nécessaires.

« Quant à ce que aviés commandé quon me fit quelque chose pour me tenir net, nen a rien esté faict, et suys plus pièvre que iamais. Et davantaige le froyt me tormante grandamant, à cause de ma colique et rompure, la quelle mengendre dautres pauretés que ay honte vous escrire. C'est grand crualuté que ie naye conget de parler seulemant pour remédier à mes nécessités. Pour lamour de Dieu, messeigneurs, donés y ordre, ou pour pitié, ou pour le devoyr. Faict en vous prisons de Genève, le dixième doctobre 1553.

« Michel SERVETUS. »

Le cœur saigne, écrit à ce sujet Jules Barni, quand on voit aux archives de Genève, dans le précieux cahier qui contient toutes les pièces relatives à l'affaire de Michel Servet, ces lettres que, du fond de son cachot, au milieu de ses souffrances, et si peu de jours avant d'être brûlé, le pauvre prisonnier traçait d'une main si ferme, et où il déposait des plaintes si déchirantes !

Voici ce qu'elles inspirent à M. le ministre du saint Évangile, Félix Bungener, auteur d'un livre sur Calvin, publié en 1863 :

« Servet exagérait-il? C'est possible (1). »

(1) *Calvin, sa vie et son œuvre*, p. 338.

CHAPITRE XX

CALVIN DIFFAMATEUR

L'acte d'accusation tendait — nous l'avons vu — à faire condamner Servet comme blasphémateur et à le déshonorer comme homme.

Ce parti pris de diffamation est si marqué, qu'il était impossible de ne pas le voir et de le passer sous silence. Aussi l'annaliste genevois, que nous avons dû si souvent citer, écrit-il : « L'acte d'accusation voulait faire de Servet un querelleur et, *coûte que coûte*, un débauché, afin de trouver dans son manque de chasteté le motif de ses hérésies. Déduction qui ne manquait pas d'être assez bizarre, car la théologie de Servet ressemblait peu au passe-temps d'un libertin... Aussi put-il, avec vérité, se laver des reproches d'immoralité articulés par le procureur général » (1).

Le diffamé de Bolsec avait plus que personne le devoir de ne pas encourager la calomnie. Mais la diffamation à l'égard de ses adversaires, de même que l'apologie pour sa propre personne était une des nécessités

(1) Rillet, p. 56.

de son tempérament et une des conséquences logiques de ses doctrines religieuses. Quiconque se croit l'élu de Dieu se persuade aisément que ses ennemis sont les fils du diable.

L'élu de Dieu, Calvin, tenait pour créature de Satan, quiconque le contredisait et lui déplaisait. Il regardait comme un devoir de poursuivre à mort les adversaires de ses doctrines et les ennemis de son ambition. Les diffamer, les déshonorer, c'était, à ses yeux, faire œuvre pie. Il les comparait à « des chiens et des porcs », leur refusait tout sentiment religieux, leur déniait toute dignité morale. Parlant de Servet, qui fut le plus noble chrétien du seizième siècle, le plus pieusement attaché à l'Evangile, il disait, en son *Traité des scandales :* « Tout le monde sait le mépris superbe qu'Agrippa de Nettesheim, Servet, Dolet, ont toujours fait de l'Evangile, comme de vulgaires cyclopes qu'ils étaient. Ils sont tombés à ce degré de démence et de fureur non seulement de vomir d'exécrables blasphèmes contre le Fils de Dieu, mais de se mettre eux-mêmes à l'égal des chiens et des porcs, quant à la vie de l'âme. D'autres comme Rabelais, Des Perriers et Govéa, après avoir goûté à l'Evangile, ont été frappés du même aveuglement. Pourquoi cela? Parce qu'ils avaient commencé par jouer et rire avec ce sacré gage de la vie éternelle. »

Il est impossible, en ce qui regarde Servet, de pousser plus loin le mensonge et la diffamation. Mais toutes les armes sont bonnes contre celui qui s'arroge le droit de penser autrement que nous. « Qui contredit est hérétique, disait Frère Jean des Entommeures, et ne lui faut rien que le feu. »

C'est pourquoi Calvin ne cessa jamais d'injurier et de calomnier, d'accuser Servet vivant ou mort.

Dans un nouvel interrogatoire, Servet eut à répondre

à de nombreuses questions touchant sa vie privée, ses idées philosophiques, le jour de son arrivée à Genève, ses relations avec l'imprimeur de Vienne. Il mit, dans ses réponses, la modération, la dignité, la probité intellectuelle et la grandeur morale qu'on trouve dans ses interrogatoires précédents.

On y remarque de belles et profondes paroles sur la marche progressive des idées, la nécessité pour la Réformation elle-même de se transformer, d'aller de l'avant ; on y trouve cette fière déclaration relative à ses propres doctrines : « Qu'il ne peut deviner si sa doctrine sera reçue ou non, mais qu'il entend qu'elle soit vérité, jusqu'à ce qu'on lui montre le contraire. »

1re question. — Par quelles histoires il veut prouver ce qu'il allègue en sa requête, de Constantin le Grand et de l'Église ancienne, touchant la connaissance et punition des hérétiques?

Respond Servetus. — Qu'il le veut prouver par toutes les histoires qui ont parlé de Constantin le Grand.

2e question. — S'il ne sait pas bien que le crime de calomnie ou fausse accusation et déclaration est un crime capital.

Répond Servetus. — Qu'il n'a oncques accusé personne n'y criminellement n'y aultrement et qu'il scait bien que l'accusant à tort debvrait porter la punition que debvoit porter celuy qui a à tort esté accusé, s'il estoit vray.

3e question. — Et mesmement quand on charge calomnieusement et faulsement d'hérésies et blasphèmes des ministres et docteurs de la parole de Dieu?

Respond Servetus. — Que en matière scolastique, ce n'est point accusation et c'est aujourd'hui commung en matière de disputation que ung chacun voult maintenir sa cause, estimant sa partie adverse estre en voye de damnation.

4e question. — Si Capito et Œcolampadus estaient pas docteurs et ministres de la parole de Dieu, fidèles et approuvez par les églises chrestiennes et bien réformées?

Respond Servetus. — Qu'ils estoient appuez des uns et des aultres non ; mesmes que on scait bien que Luther et Melanchton ont escript contre Œcolampadus en matière de sacrement et de libéral arbitre.

5e question. — S'il n'a pas dict et maintenu que les dicts Œcolampadus et Capito ont esté de son opinion?

Respond Servetus. — Qu'il a dict que Capito estoit d'accord avec luy et que Œcolampadus estoit du commencement de son opinion, mais que dempuys il s'est changé.

6e question. — Comment il a sceu cela?

Respond Servetus. — Qu'il n'a point sceu qu'il, Œcolampadus, se fut changé, sinon depuis ces jours derniers qu'il vit ici une épître du dit Œcolampadus, et qu'il sait que Capito était de son opinion parce qu'il a conversé avec lui à Strasbourg.

7e question. — Par qui et comment il entend le prouver?

Répond Servetus. — Qu'il ne le peut pas prouver autrement, d'autant qu'il parlait avec Capito seul à seul, et sans autre témoin que Dieu.

8e question. — Quel âge il a, et combien de temps il a étudié aux lois, étant à Toulouse?

Répond Servetus. — Qu'il est de l'âge de quarante-quatre ans et qu'il demeura à Toulouse environ deux ou trois ans, étudiant les lois.

9e question. — S'il a lu un livre de loix appelé le Code Justinien?

Répond Servetus. — Qu'il a vu et lu quelques parties du dit code, lisant quelques rubriques çà et là, ainsi qu'on étudie à l'école, et qu'il y a vingt-quatre qu'il ne le vit.

10e question. — Vu qu'au dit livre, au chapitre *De summa Trinitate et fide catholica*, ceux qui parlent contre la doctrine de la Trinité et qui tiennent mêmes opinions que celles du dit Servet (sont condamnés), comment il a osé entreprendre, maintenir, continuer, faire imprimer à plusieurs fois telles méchantes doctrines?

Répond Servetus. — Que Justinien n'était pas du temps de la primitive église, mais que de son temps il y avait déjà beaucoup de choses dépravées et que les évêques commençaient jà leur tyrannie, et étaient déjà introduites les accusations criminelles en l'Église.

11e question. — Vu qu'il maintient que son premier livre *De Trinitatis erroribus* n'a point été condamné, ni brûlé, pourquoi c'est qu'il ne retint quelqu'un des dits livres.

Répond Servetus. — Pour ce qu'il venait en France, où il craignait d'être surpris et n'osait porter les dits livres en ce lieu où ils lui eussent pu causer mort.

12e question. — Sous quels médecins il a été fait docteur, et, en quel lieu, et qu'il en fasse foi de ses lettres?

Répond Servetus. — Qu'il a étudié sous Jacques Sylvius, Fernel et Gunthérius et a envoyé les signatures d'eux et qu'elles sont demeurées à Vienne.

13e question. — Vu qu'il a confessé au dixième interrogatoire qu'il eut offensé Dieu de cacher et ne communiquer aux autres la doctrine qui lui a été révélée, comment il s'est contenu d'en parler, sinon aux trois docteurs par lui nommés?

Répond Servetus. — Pour ce que Notre-Seigneur nous a commandé de ne jeter les marguerites devant les pourceaux, il ne voulait mettre cela devant les gens n'en étant pas capables, mèmement étant entre les papistes là où il y a grande cruauté et persécution.

14e question. — S'il n'a pas écrit plusieurs lettres et épistres touchant icelle doctrine à plusieurs et à quels personnages même en Italie?

Répond Servetus. — Qu'il n'a écrit qu'à M. Calvin et à M. Abel, et une lettre qu'il envoya à Pierre Viret, et oncques il n'en écrivit à autre, ni en France, ni en Italie, ni en tout le monde.

15e question. — Si celui qu'il a nommé Guille, qui était correcteur à Vienne, pour Balthazar Arnollet, lorsque son livre fut imprimé, n'avait pas toute la charge de l'imprimerie, en l'absence du dit Arnollet.

Répond Servetus. — Que quand Arnollet était absent, cestuy Guille la gouvernait, et, quant à son livre, le dit Guille n'y gouverna jamais rien, ni le vit jamais, qu'il sache.

16e question. — Le dit Arnollet n'était pas absent lorsque le dit livre fut imprimé?

Répond Servetus. — Qu'il allait et venait.

17e question. — Si le dit Arnollet savait et entendait ce qui était contenu au dit livre quand on l'imprimait?

Répond Servetus. — Que non! Le dit Arnollet n'entendait pas le latin.

18e question. — S'il ne dit pas au dit Arnollet que le dit livre était bon et qu'il se vendrait bien en Allemagne?

Répond Servetus. — Qu'il peut être qu'il lui ait dit ce qu'il pensait qu'il fut bon et qu'il se vendrait bien.

19e question. — Si le dit Guille correcteur ne donna pas aussi à entendre au dit Arnollet que le dit livre était bon et se vendrait bien?

Répond Servetus. — Qu'il n'en sait rien, car le dit correcteur n'avait point lu le livre.

20e question. — Si le dit Guille n'a pas vu les copies et épreuves du dit livre ou aucunes d'icelles lorsqu'on imprimait le dit livre?

Répond Servetus. — Que la copie le dit Guille ne la vit jamais, car il, Servet, la portait feuillet en feuillet, ainsi que le compositeur n'avait affaire ; et apportait toujours ce qui était fait, et quant à l'épreuve, pour ce que le dit Servet allait là sur le tard, il ne sait si le dit Guille peut avoir vu quelques épreuves.

21e question. — Si le dit Guille ne lui demanda pas la copie du dit livre pour le traduire en français ?

Répond Servetus. — Que non, et qu'il brûlait toute la copie pour ce qu'elle était écrite de sa main, incontinent qu'il était fait quelque feuillet.

22e question. — S'il dit que non, sera interrogé comment serait possible que le dit Guille, ayant charge de toute la dite imprimerie, et en étant le correcteur ordinaire, et payait les compagnons, et tous les frais du dit Arnollet, se fut abstenu de voir les dites épreuves et copies devant ou après qu'elles étaient levées de dessus la presse ?

Répond Servetus. — Que devant que le dit Guille vint à Vienne, il avait fait convention avec le maître et que le dit Guille n'avait que faire de son livre, car il n'était que valet.

23e question. — S'il persiste encore à nier, faudra lui remontrer qu'il ment et que ce serait chose impossible.

Répond Servetus. — Que le maître avait convenu avec lui, en absence du dit Guille et qu'il corrigeait lui-même, tellement que le dit Guille n'avait au livre, charge, ni ne se devait mêler au dit livre.

24e question. — Sera interrogé si de ces choses s'en veut rapporter aux dits d'Arnollet et de Guille et à ce qu'ils en ont dit.

Répond Servetus. — Qu'ils sont gens de bien, qu'ils ne veulent pas dire, si non la vérité, de quoi, en ce qu'ils diront vérité, les croira.

25e question. — Sera interrogé quel était le surnom du dit Guille, et si ce n'était Guillaume Guéroux ?

Répond Servetus. — Qu'il ne sait pas son nom et qu'il ne l'a fréquenté que quatre ou cinq mois depuis qu'il était venu à Vienne et qu'il ne l'a jamais ouï nommer que maître Guille. »

L'insistance de l'accusation à mettre en cause l'imprimeur Arnollet et son prote se brisa devant les dénégations très nettes de Servet. Il s'appliqua, dans les réponses relatives à l'imprimerie de Vienne, à revendiquer pour lui seul toutes les responsabilités. Dédaignant outrages, menaces et insinuations tendancieuses et destinées à le troubler, il maintint ses dires et fit justice des manœuvres inquisitoriales du calvinisme par cette simple et loyale parole : « Les imprimeurs sont gens de bien, ne voulant dire autre chose que la vérité, et qu'il croira en ce qu'ils diront vérité. »

L'accusateur calviniste passa ensuite aux imputations diffamatoires et immondes.

26e question. — En quel âge il a été coupé d'un côté et rompu de l'autre ?

Répond Servetus. — Que cela est hors de sa souvenance, et que c'était de son âge, peut-être de cinq ans.

27e question. — Si lui étant à Charlieu n'a pas tenu propos de se marier à une fille du dit lieu ?

Répond Servetus. — Que oui ; mais il ne le voulut faire, voyant qu'il ne se sentait pas capable.

28e question. — Si quand on lui parlait mariage, il ne disait pas qu'il se trouvait assez de femmes sans se marier ?

Répond Servetus. — Qu'il n'a point souvenance d'avoir dit cela, ou qu'il le pourrait avoir dit en gausserie, pour donner à entendre qu'il n'était pas impotant, car il n'avait que faire de le laisser savoir.

29e question. — S'il n'a pas paillardé au dit Charlieu et ailleurs ?

Répond Servetus. — Que non ! »

Quelle étonnante procédure et quelles extraordinaires questions à propos d'un procès intenté pour offenses à la Trinité !

30e question. — Que signifie ce qu'il a répondu que la vérité commence à se déclarer et s'achèvera?

Répond Servetus. — Qu'elle a commencé à être déclarée du temps de Luther et a suivi jusqu'ici et qu'il pense qu'elle se déclarera encore plus oultre quant aux choses qu'il entend n'être encore bien déclarées. »

Cette admirable réponse ne satisfait pas l'accusation; elle insiste et demande à l'accusé : « Quelles choses ne sont encore déclarées?

Répond Servetus. — Qu'il entend ce que M. Calvin a dit du libre arbitre et de la descente aux enfers, qu'il dit que n'est que fable, que cela n'est pas bien éclairé. »

Interrogé « qu'il déclare pourquoi? Répond qu'il en a parlé jà en son livre, et qu'il s'offre en déclarer davantage devant gens savants, quand il plaira à messieurs, par les paroles mêmes de Notre-Seigneur Jésus-Christ et des Saintes Escriptures et des anciens docteurs de l'Église.

31e question. — Si par cela il n'entend pas que sa doctrine sera reçue et que c'est une doctrine de vérité?

Répond Servetus. — QU'IL NE PEUT AVANCER SI SA DOCTRINE SERA REÇUE OU NON, MAIS QU'IL ENTEND QU'ELLE SOIT VÉRITÉ JUSQU'A CE QU'ON LUI MONTRE LE CONTRAIRE, ET QUE, AU COMMENCEMENT, TELLES CHOSES SONT RÉPROUVÉES QUI, APRÈS, SONT REÇUES. »

La réponse est de noble allure et de haute portée. Voici de quelle question elle est suivie.

32e question. — Qu'il réponde pertinemment sur ce qu'il avait été interrogé à ce propos, qu'une telle proposition donnerait toute occasion aux jeunes gens de paillarder, adultérer, dérober, tuer et commettre tous

autres crimes comme étant pardonné par la doctrine du dit Servet, qu'ils ne pécheront point. Joint que la réponse qu'il a faite ne correspond à l'interrogat et contient une contrariété évidente, en ce qu'il dit que les seigneurs peuvent punir les dits jeunes gens comme il leur plait, car s'ils ne pèchent point devant le dit âge de vingt ans, ce serait mal fait aux magistrats de les punir, car nul crime ne peut être sans dol et péché?

Répond Servetus. — Qu'il le peut et le veut prouver (par les livres allégués en la page 303 de son livre imprimé), selon la loi et qu'il avait dit que l'on devait punir selon que la justice connaissait, non pas mortellement, mais comme en fouet, en prison et autres sortes et qu'il n'entend avoir parlé impertinemment.

33e question. — Si ce n'est pas une fausse doctrine et opinion de dire que, maintenant, nous ne sommes que sous la loi, quant à juger si nous péchons ou non?

Répond Servetus. — Que nous ne sommes pas dessous la forme de juger selon la loi, mais que la loi nous enseigne bien le péché, et que cela n'est point fausse doctrine, pour ce que, maintenant, on ne juge pas ainsi que l'on jugeait sous la loi, comme il l'a montré, en l'épitre 23e de son livre imprimé.

34e question. — Puisqu'il savait bien que le livre Alcoran est un méchant livre, plein de blasphèmes, pourquoi il en allègue des passages en son livre pour soutenir sa doctrine et excuser les Turcs.

Répond Servetus. — Qu'il l'allègue prétendant la gloire de Notre-Seigneur et l'allègue pour ce que le dit Alcoran en dit tout plein de bien et le fait plus grand que Mahomet et que de Mahomet il ne s'en voudrait aider non plus que du Diable.

35e question. — S'il ne sçait pas bien qu'on ne peult fonder une juste excuse sur ung meschant livre et autheur de mauvaise doctrine?

Respond Servetus. — Qu'il confesse que le dict Alcoran est meschant mais qu'il n'y a pris que ce qui estoit bon et que EN UNG MESCHANT LIVRE ON PEULT BIEN PRENDRE DE BONNES CHOSES.

36e question. — Dernièrement quand il a esté pris en ceste cité s'il ne venoit pas d'Italie ?

Répond Servetus. — Que non.

37e question. — S'il n'a pas esté à Venise et à Padoue ou passé les monts depuis qu'il est eschappé des prisons de Vienne ?

Respond Servetus. — Qu'il ne fut oncques à Venise et que dampuys qu'il sortit de prison il ne sortit jamais de France.

38e question. — Où il avait couché le jour qu'il arriva en ceste cité et s'il n'estoit pas à cheval et accompagné ?

Respond Servetus. — Qu'il avait couché le jour d'avant à Leluysed et arriva à pied tout seul et qu'il loua encor ung cheval à Salenone.

Item. — S'il s'en veult rapporter à l'hoste du logis qu'il nommera ?

Respond Servetus. — Qu'il s'en veult bien tenir à la dicte de l'hoste.

Le procès, avant d'aboutir au bûcher, donna lieu à des incidents où s'épuisait la modération du prisonnier et où s'exaltaient sa douleur et sa trop explicable colère contre son persécuteur.

Le Conseil ayant ordonné qu'il fût procédé à une nouvelle discussion contradictoire entre Servet et Calvin, entouré des ministres ses collègues, cette controverse aboutit à de mutuelles invectives. Servet ne savait plus garder son sang-froid en présence de l'homme qui l'avait trahi et qui « le poursuivait à mort ».

Après une scène violente il demanda à ne plus discuter désormais que la plume à la main, disant que

son esprit était abattu par le chagrin et la fatigue et qu'il ne se sentait pas la force de discuter en prison des matières de foi. Le Petit Conseil décida que Calvin aurait à extraire et à donner par écrit « en latin les articles de mot à mot qui sont au livre du dit Servet ».

Calvin s'occupa immédiatement de ce travail auquel il donna ce titre :

« Articles extraits des livres de Michel Servet, que produisent les ministres de la Parole de Dieu en l'Eglise de Genève, estant prets à maintenir que ce sont propositions en partie blasphématoires, en partie pleines d'erreurs et resveries profanes. Au reste, qu'elles sont toutes répugnantes à la Parole de Dieu et au commun consentement de toute église. »

Le mardi, 5 septembre Calvin et les ministres de « la Parole de Dieu » présentaient au Conseil « la brièvе réfutation des erreurs et des impiétés » du prisonnier.

Celui-ci, fiévreusement, en vingt-quatre heures, répondit aux imputations — tendant à le faire tuer — rédigées par Calvin et approuvées par ses ministres. Cette réponse est à la fois une défense et un long cri d'indignation, de révolte et de fureur. « Dans son exaspération, ainsi que le remarque Jules Barni, Servet oublie toute prudence, et, ce qui était d'ailleurs parfaitement naturel et je dirai presque légitime en de telles circonstances, mais bien téméraire et en tout cas bien inutile, il demande que son faux accusateur soit détenu prisonnier comme lui et puni de la peine du talion. »

Il écrit, mettant en cause avec Calvin le troupeau de pasteurs au nombre de treize, qui avaient signé le réquisitoire :

« Nies-tu que tu sois homicide? Je le prouveray par tes actes. Pour moi, ie suis constant en une cause si iuste, et ne crain point la mort. Tu cries comme un aveugle par les déserts, pource que l'esprit de vengeance

brusle en ton cœur. Tu en as menti, tu en as menti, tu en as menti, calomniateur ignorant; en toy est la rage quand tu persécutes à mort. Ie voudroye que toute ta magie fust encores au ventre de ta mère, et qu'il me fust libre de faire un rolle de tous tes erreurs. Vous avez tous assez crié jusqu'ici, et vous êtes une grande foule de signataires : mais quels passages avez-vous cités pour établir ce Fils invisible et réellement distinct? Aucun. Ainsi ma doctrine n'est repoussée que par vos clameurs, on ne lui oppose ni arguments, ni autorités.

« Michel Servet a signé, seul il est vrai, mais ayant Christ pour très-assuré protecteur. »

Il s'est rencontré de pieux calvinistes pour s'indigner devant l'irritation de ce langage. Le persécuté a manqué de politesse à l'égard de son persécuteur. Il s'est permis d'appeler « homicide » l'homme qui a voulu le livrer à l'inquisition de Vienne, qui l'a fait arrêter à Genève et qui, durant qu'il est prisonnier — dès le 20 août, — écrit au pasteur Farel : « J'espère que Servet sera condamné à mort. »

Il ose ce blasphémateur, qu'on laisse pourrir en prison, il ose dire de Calvin qui le poursuit avec une cruauté inlassable, et jusque dans « la chaire de Jésus-Christ » que « la rage est en lui, que l'esprit de vengeance brûle son cœur quand il persécute à mort ». Il ose cela!

Seul, contre toute une meute théologique hurlant à la mort, il reste fier dans son isolement et sa vérité « ayant Christ pour très assuré protecteur. »

Peut-on souffrir une telle attitude et ne pas se scandaliser de tels propos? Ils contrastent péniblement, n'est-ce pas, avec les douces paroles de Calvin disant de Servet, qu'il vient d'outrager en prison : « Alors ce vilain chien, ne fit que torcher son museau. » Le voilà le langage où respire le souffle de Dieu et de la Réforme! C'est

pourquoi un des disciples du théologien persécuteur, M. Jules Bonnet s'exprime de cette sorte sur le philosophe persécuté :

« Osons le dire ici : intéressant comme victime, Servet l'est moins comme homme, et, à Genève, il fut moins, peut-être condamné pour ses erreurs que pour la manière dont il les soutint (!). Que penser d'un accusé qui, dans le plus grave des débats, mis en présence de Calvin a sans cesse (?) ces mots à la bouche : Tu mens, tu extravagues! Oh! le méchant! l'impudent! Simon le magicien! Etc. Il y a loin de ce langage d'un homme, qui sut, il est vrai, mourir pour son opinion, à la noble sérénité des martyrs du seizième siècle. »

Servet a été victime de son mauvais langage envers l'onctueux professionnel de langage suave et de « sérénité » que fut Calvin! Celui-ci, probablement, savait par don de prophétie que Servet l'appellerait, un jour, « Simo Magus » lorsque, sept ans avant le bûcher de Champel, il écrivait : « Si Servet vient à Genève, il n'en sortira pas vivant, pour peu que mon autorité prévale. »

On éprouve quelque humiliation à constater l'indignité et la misère des allégations par lesquelles on essaie d'amoindrir la culpabilité de l'homicide Calvin. — M. Jules Bonnet en est réduit à accuser Servet d'avoir manqué de courtoisie et de « sérénité. » Albert Rillet à imaginer le roman d'une conspiration avec les libertins; M. Bungener à écrire que Servet a pu exagérer ses souffrances. Il devait sans doute être moins tourmenté par le froid qu'il ne l'affirme, et les poux qui le dévoraient n'étaient peut-être pas en très grand nombre! Tous s'unissent enfin pour proclamer que « l'esprit du siècle » exigeait le supplice de Servet.

Eh bien! mais, « l'esprit du siècle » exigeait aussi le supplice de Jésus-Christ!

CHAPITRE XXI

NOUVEAUX TOURMENTS
LES QUATORZE ACCUSATEURS SACRÉS

A aucun moment Calvin n'eut un doute sur l'issue du procès. Certain de la condamnation à mort du prisonnier, il allait, enfin, atteindre le but qu'il poursuivait depuis tant d'années.

Ses démêlés avec les Libertins étaient tout à fait étrangers à l'affaire Servet. Ils nous font voir Calvin généralisant sa tyrannie, pratiquant l'excommunication à la manière des papes et travaillant à tracasser les citoyens lorsqu'il ne peut pas les faire emprisonner ou les faire mourir.

Philibert Berthelier, à qui le Consistoire (c'est-à-dire Calvin) avait interdit la participation au sacrement de « la Sainte Cène », voulait quand même y participer. Cette volonté, qui témoignait d'un profond attachement à l'église protestante et d'un zèle pieux, était combattue par le Réformateur. Ce saint ne trouvait pas Berthelier assez pur. Le Petit Conseil ayant déclaré que « si Berthelier se sentait assez net en sa conscience, et capable de recevoir la Cène, on laissât à sa charge de le

faire ou non », Calvin entra en fureur. Il provoqua et obtint une nouvelle convocation du Conseil, et celui-ci, s'inclinant, comme toujours, devant le fanatisme de l'étranger arrêta de faire secrètement avertir Berthelier de s'abstenir de paraître « à la sainte table ».

Cette victoire de la théocratie inquisitoriale sur l'esprit laïque ne parut pas suffisante à Calvin. Sous prétexte de sermon, et cédant à sa coutume de transformer « la chaire de vérité » en tribune de diffamation contre ses adversaires, il prononça, le dimanche 3 septembre, au temple de Saint-Pierre, un violent réquisitoire contre Berthelier absent. Sachant quelle était l'étendue et la puissance de son autorité, il usa d'une tactique qui lui était familière, et dont il se servait toutes les fois qu'il rencontrait un semblant de résistance, il parla de ses tristesses, de sa lassitude, de son accablement, de son désir de retraite, et, finalement, dénonça « le despotisme » dont il était victime ! « Pour moi, écrivait-il à Viret, ce qui me tourmente bien naturellement c'est l'infortune de l'Eglise. Si Dieu permet à Satan d'écraser sous un tel despotisme la liberté de mon ministère, c'en est fait de moi... Aussi bien voilà de longues années que L'IMPUNITÉ DES CRIMES va croissant. »

La liberté de son ministère était écrasée sous le despotisme parce que Philibert Berthelier demeurait libre de communier ou non, selon l'inspiration de sa conscience ! Cette liberté Berthelier était invité, par l'autorité civile docile à Calvin, à n'en pas user et n'en usait pas. N'y avait-il pas là « l'impunité croissante des crimes » ?

Un calviniste calvinisant, et calvinisant jusque dans une soi-disant histoire littéraire de la Suisse, a allégué, à la décharge de Calvin, que le Picard ne possédait « qu'une autorité et une influence d'une nature toute

morale », et qu'il ne « régnait que par l'ascendant irrésistible de son génie ». Les mots « d'une nature toute morale », sont choisis singulièrement à propos d'un délateur qui fut un bourreau. Et l'excuse de « l'irrésistible génie » est au moins bizarre. Quand on possède « un génie irrésistible » on est responsable de l'usage qu'on en fait et des actes résultant de la domination qu'on impose aux autres. Se retrancher derrière l'irresponsabilité légale du despotisme — le mot ici est juste — qu'on exerce, serait une hypocrisie et une lâcheté. Calvin a usé de ce procédé dans l'affaire de Vienne et ses apologistes en abusent maladroitement en osant parler d'une autorité toute morale. C'est tout immorale qu'il aurait fallu dire.

Calvin poursuivant le cours de ses succès contre Philibert Berthelier amena le Conseil à des capitulations nouvelles et l'obligea à prendre le dimanche 17 septembre, une décision que le Réformateur, pourtant difficile, jugea favorable à sa personne. Tel était le pouvoir du parti des libertins ! Il ne parvenait pas à obtenir pour son chef le droit de prendre part à la Communion, même si « sa conscience était assez nette pour lui permettre d'y participer » !

Ayant vitupéré Berthelier et ses amis et soumis le Conseil à son pouvoir, Calvin se retourna vers Servet pour l'injurier à nouveau, et l'injurier en vingt-quatre pages in-folio revêtues de la signature de tous les ministres de l'Eglise de Genève, au nombre de quatorze, lui compris. Le factum calviniste débutait en s'octroyant le mérite de la modération et prouvait la vérité de ce dire en prodiguant à Servet, prisonnier, les paroles outrageantes. C'était encore un des procédés du Picard.

Le factum se terminait par ce mensonge meurtrier : « Quiconque prisera bien les choses et les considérera prudemment pourra clairement voir que Servet n'a eu

autre but, sinon d'éteindre la clarté que nous avons par la parole de Dieu, afin d'abolir toute religion. »

« Conclusion injuste et fausse, reconnaît un calviniste, à qui il arrive d'être équitable, parce qu'elle charge Servet d'intentions tout à fait contraires à ses vrais desseins. Il avait voulu, dans son ouvrage, accomplir une œuvre sérieuse, et il était animé du plus profond respect, d'une foi sincère pour le christianisme tel qu'il le comprenait. La Révélation, dont l'Écriture forme le dépôt, était à ses yeux la règle suprême et sacrée dans les questions religieuses sur lesquelles l'Esprit-Saint pouvait seul éclairer l'intelligence. Christ était son Maître, son Sauveur et son Dieu. S'il entendait autrement que les réformateurs les mystères de l'ontologie divine, s'il s'écartait dans la pratique du baptême, s'il ne s'attachait pas exclusivement à la justification par la foi, s'il prétendait réformer à sa façon les rites de l'Église, s'il professait souvent d'étranges théories, son but n'était point de détruire, dans un esprit d'hostile incrédulité, l'institution évangélique. On peut, avec raison, contester la justesse de ses opinions et la puissance morale de son caractère ; mais rien ne permet de le soupçonner de perversité. »

On s'explique qu'en présence des calomnies du factum calviniste et de ses conclusions homicides, Servet, emporté par la colère, ait qualifié durement ceux qui « le poursuivaient à mort ». Il se contenta de couvrir d'invectives les marges des vingt-quatre pages in-folio de ses accusateurs en rabat, et leur renvoya le factum accompagné de cette courte épître :

« Mes Seigneurs,

« J'ai écrit au papier même de Calvin, car il y a beaucoup de petits mots rompus, lesquels, à part, n'auraient point de sens, ni de signification davantaige.

« Messieurs les juges en jugeront ainsi plus facilement, voyant le *pro* et le *contra* l'un près de l'autre.

« Ne faut point que Calvin en soit marri, car je n'ai rien touché à son manuscrit. Et n'est possible de le faire autrement sans une confusion infinie. Il vous plaira, mes Seigneurs, bailler ces deux livres à ceux qui seront commis pour juger ou rapporter. Car ils seront grandement relevés de la peyne de chercher les passages et les trouveront incontinent tous marqués.

« Si Calvin écrit quelque autre chose, il vous plaira que me soyt communiqué.

« Votre paouvre prisonnier,

« MICHEL SERVETUS. »

Il est difficile d'avoir plus d'humilité, et, en même temps, un plus consciencieux souci de la loyauté dans la controverse que n'en montre Servet dans cette lettre noble et attristée. Quant aux violences de langage qui figurent sur les marges du factum, il faut remarquer qu'elles sont une réplique à des accusations et à des outrages, et il y a à noter aussi que s'il était imprudent au prisonnier de les écrire, il était infâme à ses accusateurs, qui, eux, n'avaient rien à redouter, de provoquer par des insultes et des calomnies l'irritation du malheureux qu'ils laissaient pourrir en prison.

A propos de cette controverse où la partie n'était pas égale, où Servet luttait seul contre Calvin et ses treize comparses sacrés, des écrivains calvinistes ont insisté sur ce fait que le médecin espagnol accusé — et accusé à tort — d'avoir professé « que les âmes étaient mortelles » avait écrit : « Qui dit cela ne croit point qu'il y ait Dieu, ni justice, ni résurrection, ni rien, sinon que tout est mort... Si j'avais dit cela, non seulement dit, mais écrit, pour en fécir le monde, je me condamnerais moi-même à mort. » Ces lignes prouveraient que Servet aurait été trop cruel pour lui-même, mais elles n'impliquent pas qu'il aurait condamné à mort les autres. C'est ce qu'il indique, d'ailleurs, dans les lignes suivantes où, subissant les conditions du duel judiciaire, voulu par son persécuteur et imposé par les lois du pays, il écrit :

« C'est pourquoi, mes Seigneurs, je demande que mon faux accusateur soit puni *pæna talionis* et que soit détenu prisonnier comme moi, jusqu'à ce que la cause soit définie pour la mort de lui ou de moi, OU AUTRE PEINE. »

Lorsque, en dehors des conditions de ce duel, auxquelles il ne pouvait pas se soustraire, Servet parle, en son propre nom et doctrinalement, du droit d'examen, il se prononce pour la liberté. Ainsi dans les déclarations émouvantes de ses divers interrogatoires, ainsi dans *la Restauration*.

Pour obtenir une condamnation à mort, ses persécuteurs ont invoqué, non seulement des griefs théologiques, mais aussi le crime de libre pensée. Servet est donc mort victime du calvinisme et martyr de la pensée libre.

Aux tourments qu'on lui fit subir en prison, faut-il ajouter la menace de la torture ? Elle était dans les intentions de Calvin, s'il faut s'en rapporter à Castellion. En un dialogue fictif entre le Réformateur et un certain Vaticanus, qui personnifie Castellion, on trouve cette révélation :

CALVIN. — Les papistes ne permettent pas aux martyrs de se défendre par la parole de Dieu.

VATICANUS. — Si! On le leur permet, comme tu l'as permis à Servet, en les prévenant qu'ils périront s'ils ne se rétractent.

CALVIN. — On commence par ne leur octroyer nulle défense...

VATICANUS. — Tu as commencé par emprisonner Servet et par refuser la parole non seulement à tout ami de Servet, mais à quiconque n'était pas son ennemi, témoin Gribaldi, que tu as repoussé avec tant de hauteur.

CALVIN. — Ils condamnent sans entendre.

VATICANUS. — N'être pas entendu ou être entendu comme Servet, qu'importe, quand on est aux mains de ses ennemis, et que, quoi qu'on dise, bien ou mal, on n'a que la mort à attendre !

CALVIN. — Ils traînent les pauvres gens à la torture.

VATICANUS. — Si je suis bien renseigné, on avait apporté la géhenne, et c'est grâce à l'intervention de Pierre Vandal, conseiller, ennemi de Calvin, que Servet fut épargné.

M. Ferdinand Buisson, qui cite ce passage de Castellion, met en note : « Les registres ne donnent naturellement pas de renseignements sur cet incident (l'incident de la torture proposé par Calvin contre Servet) qui, s'il s'était produit, n'y pouvait pas laisser de trace. Castellion tenait sans doute l'assertion de Vandal ou de Trolliot. »

CHAPITRE XXII

LES ÉGLISES CONSULTÉES

Les diverses pièces relatives à l'affaire Servet ayant été présentées au Conseil le 5 septembre, celui-ci décida qu'on les soumettrait aux Églises suisses, afin de leur permettre de porter un jugement éclairé.

Sans perdre de temps, Calvin, averti, écrivit aux principaux pasteurs des communautés protestantes. Il stimula leur zèle à condamner. La réalisation de sa prophétie : « J'espère une condamnation à mort », lui tenait à cœur.

Il semble que la prédestination de ce théologien fut d'être délateur. Il reprit, pour les Églises helvétiques, le rôle qu'il avait si noblement tenu à Vienne auprès de l'inquisition catholique.

Impatient du supplice de Servet, Calvin avait vu d'un œil défavorable la consultation des Églises. Il aurait voulu qu'on procédât contre l'Espagnol avec rapidité. Cette satisfaction lui étant refusée, il travaillera, du moins, à rendre implacables ses collègues en apostolat évangélique.

Dans cette intention il s'adresse à Bullinger, chef de

l'Église de Zurich, à Sulzer, pasteur influent de l'Église de Bâle, insistant sur la culpabilité de Servet, la nécessité d'en finir au plus vite avec ce blasphémateur, les suppliant de dépeindre à leurs correspondants, et sous les couleurs les plus vives, l'impiété du prisonnier antitrinitaire, leur donnant comme modèle « le trésorier du Pau, lequel est très bien disposé dans cette affaire et ne reculera pas devant l'issue que nous souhaitons ». Noble souhait !

Le pasteur genevois fut très approuvé par le pasteur neuchâtelois Farel qui, en cette circonstance, réalisa le prodige de se montrer plus cruel encore que Calvin.

« L'arrivée de Servet à Genève, écrivit le prédicant Farel au prédicant Calvin, est une admirable dispensation de Dieu. Puisse-t-il venir à résipiscence, quelque tardive qu'elle soit. Ce sera, certes, un grand miracle de LE VOIR SUBIR LA MORT DANS UN SINCÈRE ESPRIT DE CONVERSION ET D'ÉDIFIER LES SPECTATEURS, lui qui a voulu perdre tant d'âmes. Oui, les juges *seront cruels et hostiles à Jésus-Christ et à la doctrine qui est selon la piété ; ils seront de véritables ennemis de l'Eglise, s'ils demeurent insensibles aux horribles blasphèmes par lesquels cet exécrable hérétique porte atteinte à la majesté divine*, s'efforce de renverser l'Évangile du Christ et de corrompre toutes les Églises. Mais J'ESPÈRE QUE DIEU INSPIRERA A CEUX QUI SAVENT SI BIEN PUNIR LES VOLEURS ET LES SACRILÈGES, UNE CONDUITE QUI LEUR VAILLE, DANS CETTE AFFAIRE, DE JUSTES ÉLOGES ET QU'ILS FERONT MOURIR L'HOMME QUI A PERSÉVÉRÉ AVEC TANT D'OBSTINATION DANS LES HÉRÉSIES, ET QUI A PERDU UN SI GRAND NOMBRE D'AMES. »

Dans sa ferveur de persécution, Farel oublie que le livre de Servet, qui « a perdu un si grand nombre d'âmes », a été imprimé clandestinement et n'a jamais été réellement publié, que tous les exemplaires ont été saisis et brûlés, et que les seuls qui aient échappé à

l'autodafé, sont les trois exemplaires dont l'un est entre les mains de l'inquisiteur de Vienne, l'autre en la possession de Calvin, le troisième parmi les livres de l'avocat Colladon, un des pourvoyeurs du bûcher !

En sorte que Servet sera brûlé pour avoir écrit un livre qui n'a pu pervertir qu'un inquisiteur catholique et deux inquisiteurs protestants !

Un mois fut employé à la consultation des Églises. Elles furent unanimes à proclamer la culpabilité de Servet et à donner « confiance et affection à Calvin et à ses collègues ».

L'Église de Berne demanda qu'on mît les fidèles « à l'abri de cette peste » ; cette peste, c'était Servet. Deux ans plus tôt, cette même Église, s'adressant à l'Église de Genève qui lui avait dénoncé les erreurs théologiques de Bolsec, — encore une des victimes de Calvin, — répondait :

« Plus nous y réfléchissons, plus nous sommes convaincus qu'il ne faut pas procéder avec trop de sévérité contre ceux qui sont dans l'erreur, de peur qu'en voulant maintenir à tout prix la pureté des doctrines, nous ne manquions à la règle de l'esprit de Christ... Christ aime la vérité, mais il aime aussi les âmes, même lorsqu'elles s'égarent... Nous approuvons votre zèle pour maintenir la vérité, toutefois nous vous conjurons de réfléchir combien on ramène mieux les esprits dans le droit chemin par la mansuétude que par la rigueur... Pour en venir au sujet du débat élevé entre vous et Jérôme Bolsec, vous savez bien que plusieurs esprits respectables trouvent dans les passages de l'Écriture des motifs suffisants pour refuser leur assentiment au dogme de la prédestination divine. N'y aurait-il pas moyen de vous entendre avec lui ?... Nous prions le Seigneur qu'il vous accorde un esprit toujours prêt à ramener ceux qui s'égarent, et qu'il fléchisse également

le cœur de votre adversaire, afin que d'un même accord vous annonciez sa gloire, à l'édification de l'Église. »

En deux ans un recul considérable s'était accompli. L'esprit de tolérance avait perdu ce qu'avait gagné l'esprit calviniste. Dès que l'influence du réformateur de Genève s'accentuait, le fanatisme persécuteur se montrait plus actif et plus puissant. Et il en advenait ainsi alors qu'on était en pleine lutte contre le catholicisme et que la prudence autant que la raison conseillaient de ne pas imiter les violences qu'on dénonçait chez les autres. Que pouvait-on penser d'une rénovation religieuse, qui laissait subsister la cruauté des mœurs? Devant le spectacle qu'offrait au monde le fanatisme d'un Calvin ou d'un Farel, l'historien n'est-il pas amené à croire que si le protestantisme avait triomphé en France, les catholiques auraient eu à subir des Saint-Barthélemy et que les réformés, devenus majorité, auraient rempli les prisons, alimenté les bûchers, peuplé d'exil les chemins et les mers?

Le langage tenu par l'Église de Zurich, par l'Église de Schaffhouse et par l'Église de Bâle n'autorise que trop cette opinion. L'Église de Zurich disait à l'Église de Genève : « Nous espérons que la foi et le zèle de Calvin, votre pasteur et notre frère, que son glorieux dévouement pour les réfugiés et les hommes pieux, auront assez d'éclat pour n'être pas obscurcis, soit auprès de vos Seigneuries, soit auprès d'autres gens de bien, par les indignes accusations de Servet. (!) Contre ce dernier nous pensons que vous devez déployer beaucoup de foi et beaucoup de zèle, surtout parce que nos Églises ont au dehors la mauvaise réputation d'être hérétiques et favorables à l'hérésie : *mais la sainte providence de Dieu vous offre à cette heure une occasion de vous laver, ainsi que nous, de cet injurieux soupçon, si vous savez être vigilants et habiles à prévenir la propagation ultérieure de ce venin.* Nous ne doutons pas qu'en effet vos Seigneuries n'en agissent ainsi. »

L'Église de Schaffhouse est plus pressée encore. Elle exige la mort prompte et sans phrases : « Nous ne doutons pas que vous ne réprimiez, selon votre louable prudence, la tentative de Servet, afin que ses blasphèmes ne rongent pas, comme une gangrène, les membres du Christ, *car employer de longs raisonnements à détruire ses erreurs, ce serait raisonner avec un fou.* »

Le glaive, il est vrai, est un procédé rapide et peu « délirant » d'en finir avec les hommes dont la pensée s'éloigne de la nôtre. Les flammes du bûcher dévorent vite sinon les hérésies, au moins les hérétiques.

L'Église de Bâle demandait que si Servet persistait dans « des opinions perverses, on le réprimât de telle sorte qu'il lui fût impossible dorénavant d'*inquiéter* l'Église du Christ » !

Le concert des Églises était sans fausses notes; quand l'une disait : « Tue ! » l'autre criait : « Assomme ! » Les voix étaient plus ou moins nettes et fortes, mais elles disaient le même répons.

Calvin, — écrit justement Rillet, — « ne paraissait pas inquiet. Il se reposait sur l'effet que devaient produire les lettres des Églises sur l'esprit des juges. » Le 25 octobre il mandait à Bullinger : « On ne sait ce qu'adviendra de l'individu. Je suppose, cependant, que son jugement sera rendu demain en conseil et que l'individu sera, après-demain, conduit au supplice. »

Le protecteur de la Trinité était bien renseigné.

Quelques voix, néanmoins, s'élevèrent dans la ville, — qui allait mériter le nom de Rome protestante, en faisant brûler un hérétique, — en faveur de l'Espagnol et de la liberté. La conscience, malgré Calvin et ses treize collègues, n'était pas tout à fait morte à Genève. Le pasteur Zébédée de Nyon avait eu le courage de

parler contre les doctrines d'assassinat religieux défendues par les calvinistes. Le jurisconsulte italien Gribaldo, réfugié pour cause de religion, avait défendu la cause de la tolérance. Il fut banni de Genève.

On entendit encore quelques courageuses protestations; elles se perdirent dans l'immensité du silence. Servet était ignoré. « Les masses ne connaissaient pas le prisonnier. Aussi la partie de la population hostile à Calvin resta-t-elle froide en face du débat... Elle n'y apporta que de l'indifférence (1). » Qui dit cela? L'auteur du roman d'une conspiration, sans voir qu'il détruit ainsi tout l'échafaudage de ses hypothèses.

Il ne restait plus qu'à dresser le bûcher. « L'indulgence eût été un affront aux Églises suisses, *une espèce de trahison envers la Réforme tout entière* », écrit le pasteur Bungener. « Les fils respectueux de Calvin » ont une singulière manière de célébrer le culte de leur idole !

Le 26 octobre, le Conseil se réunit une dernière fois. Tous les amis de Calvin étaient présents. Les libertins, qui auraient eu le droit de siéger, s'abstinrent de venir à la séance où ils n'auraient formé qu'une minorité assez faible. Seul un de leurs chefs, Perrin, était là. Il fit, à ce qu'on a supposé, deux tentatives, dont la généreuse vanité était évidente, afin d'épargner à son pays la honte d'un nouveau meurtre théologique.

Le Conseil rendit cet arrêt:

« Vu le sommaire du procès de Michel Servet, prisonnier;

(1) A. Rillet, p. 106. — Dans la *Bibliothèque anglaise*, t. II, p. 361, le pasteur de La Roche avait fait la même remarque: « Servet, avait-il écrit, était infailliblement perdu et l'on n'en fut pas surpris, car Calvin était si redouté des magistrats et du peuple de Genève qu'il n'était pas moins absolu dans cette ville que le pape ne l'était à Rome. »

« Vu le rapport de ceux auxquels on a consultés, et considéré ses grandes erreurs et blasphèmes ;

« A été arrêté :

« Il soit condamné à être mené à Champel, et là, brûlé tout vif, et soit exécuté à demain et ses livres brûlés. »

Deux ans plus tard, Perrin, et cinquante de ses partisans, furent condamnés à avoir « la tête tranchée ». La sentence portait « que leurs membres seraient écartelés et cloués à une potence, et que Perrin, avant d'être décapité, aurait la main coupée ». Daniel Berthelier, l'un des fils du libérateur de Genève, fut décapité, cette année-là. Ceci se passait sous l'omnipotence de Calvin, ministre du martyr du Golgotha et souverain spirituel de la Rome protestante.

CHAPITRE XXIII

LE MARTYRE

Dès qu'il eut appris la condamnation de Servet, Calvin manda auprès de lui Farel, dont nous avons rapporté les tendres sentiments à l'égard du prisonnier.

Celui-ci, ayant connu la terrible sentence, fut bouleversé. Nous ne savons ce qui se passa à ce moment que par le récit de Calvin : « Quand on lui eut apporté, raconte le trinitaire, des nouvelles de sa mort, Servet était par intervalles comme ravi ; après il jetait des soupirs qui retentissaient dans toute la salle. Parfois il se mettait à hurler comme un homme hors de sens. Bref, il n'avait non plus de contenance qu'un démoniaque. Sur la fin, le cri surmonta tellement que, sans cesse en se frappant la poitrine, il beuglait à l'espagnole : Misericordias! Misericordias! »

Ce récit est-il parfaitement exact? Il est permis d'en douter, écrit Barni, quand on voit le courage héroïque que Servet montra devant le bûcher et la manière odieuse dont Calvin parle de ses derniers moments. « Mais je veux croire son récit littéralement exact. Eh! quoi, lui dirai-je, quand votre Jésus-Christ, quand

celui que vous appelez votre divin Maître, et que vous prétendez prendre pour modèle, a éprouvé de si mortelles angoisses à l'approche du supplice qui s'apprêtait pour lui sur le Golgotha, quand il a senti une sueur de sang ruisseler sur son visage, et que, prosternant son front dans la poussière du Mont des Oliviers, il a supplié son père d'éloigner de lui ce calice d'amertume, vous venez reprocher à cette pauvre créature humaine que vous torturez dans son cachot depuis trois mois, et que vous avez poussée à une mort horrible, vous venez lui reprocher un moment de faiblesse, le cri de la nature en face de cette horrible mort, et vous allez jusqu'à railler votre victime de son accent espagnol! »

Servet n'avait pas, comme le Jésus de la légende, le pouvoir d'appeler à lui les anges afin de le consoler. Pour lutter contre la souffrance et la mort, il ne lui restait que sa pauvre et endolorie humanité. Ce n'était pas un théologien à l'esprit sec, à la conscience glacée, mais un cœur généreux et tendre. Ses larmes nous le rendent plus cher et plus sacré encore. Il pleura. N'en rougissons point pour lui. C'est sa gloire, dit éloquemment le professeur Hériot, « de n'avoir été qu'un homme sincère et ingénu jusqu'au bout, au milieu de ces brutes délirantes, et d'avoir cru au triomphe possible de la bonne foi. C'est le devoir d'un homme raisonnable de tenir à la vie. Le christianisme nous a donné des idées stupides sur ce point; le paganisme grec infiniment plus éclairé n'a jamais commis pareille faute. Servet pleura quelques instants comme pleure Alceste dans la tragédie d'*Euripide* au moment de ne plus voir jamais la lumière du jour. » Mais s'il avoua sa souffrance, il refusa jusqu'à la dernière heure de se rétracter.

Calvin avait introduit dans la prison du martyr le plus atrabilaire des fanatiques : le pasteur Farel. Cet

homme du Dieu trinitaire s'ingénia à tourmenter le prisonnier, non dans la pensée de le soustraire à la mort, mais pour avoir la gloire de lui faire renier ses convictions et de le vaincre dans une suprême dispute théologique. N'avait-il pas écrit à Calvin : « Ce sera, certes, un grand miracle, de voir Servet *subir la mort* dans un sincère esprit de conversion ! »

Servet resta ferme dans sa foi personnelle. Il demanda à Farel, qui le harcelait de questions dogmatiques, de citer un seul passage de l'Ecriture où Jésus fût appelé Fils éternel de Dieu, avant d'avoir revêtu l'humanité. Aux passages que Farel indiqua, il opposa des dénégations, continuant à affirmer que Jésus ne fut le Fils de Dieu que par son humanité.

Irrité de n'être point victorieux dans cette controverse avec un condamné à mort, Farel exprima le désir, auquel acquiesça Servet d'une entrevue avec Calvin. Elle eut lieu, en prison, Calvin étant accompagné de deux conseillers, les sieurs Corne et Borna.

Il est facile d'imaginer les sentiments de légitime colère que pouvait éprouver le martyr devant son bourreau triomphant. Servet se contint. Il poussa même l'humilité (se souvenant sans doute de la légende de Jésus priant pour ses bourreaux) jusqu'à demander pardon à Calvin. Celui-ci se raidit d'autant plus dans son orgueil. Il fit sa propre apologie, célébrant son courage et sa bonté devant la victime qu'il avait terrassée, mais ne réussissant pas plus que Farel à obtenir du torturé une capitulation de conscience.

Le théologien trinitaire nous a laissé de cette suprême entrevue un récit dont la froide cruauté a révolté jusqu'au ministre Bungener. « On souffre, dit ce prédicant, de ne trouver encore en Calvin, jusqu'au bout, que le théologien raisonnant, discutant, condamnant. » Aucun détracteur de Calvin, déclare un autre historien

genevois, pourrait-il trouver un témoignage plus accablant que le récit qu'il fait lui-même de son dernier entretien avec Servet?

Voici cette page atroce :

« Quand l'un des conseillers, écrit Calvin, eut interrogé Servet sur ce qu'il avait à me dire, il répondit qu'il me voulait crier mercy. Alors je protestais simplement, comme la vérité était, que je n'avais jamais poursuivi contre lui aucune injure particulière. Sur cela je lui ramentevai doucement, comme je ne m'étais point épargné, il y a plus de seize ans, de le gagner à notre Seigneur, voire jusqu'à y hasarder ma propre vie ; et quand il se fut accordé à raison, que je me fusse employé fidèlement à le réconcilier avec tout bon serviteur de Dieu, et combien qu'il eût fui la lutte, que je n'avais laissé pourtant à l'exhorter bégnignement par lettres ; bref que j'avais jusqu'au bout usé de toute humanité, jusqu'à ce que lui s'étant aigri contre admonitions bonnes et saintes, avait jeté contre moi je ne sais quelle rage plutôt que colère. Puis après, disant que je laissais là tout ce qui concernait ma personne, je le priai que plutôt il pensât de crier mercy à Dieu, lequel il avait si vilainement blasphémé, voulant effacer les trois personnes qui sont en son essence, et disant que ceux qui reconnaissent en un seul Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit, avec distinction réelle, se forgent un chien d'Enfer à trois têtes. Je le priai qu'il appliquât son étude à demander pardon au Fils de Dieu, lequel il avait défiguré par ses rêveries, niant qu'il eût vêtu notre chair et qu'il fût semblable à nous en sa nature humaine, et par ce moyen l'avait renié pour sauveur. Voyant que je ne profitais rien par exhortation, je ne voulus pas être plus sage que mon maître ne me permet. Par quoi, suivant la règle de saint Paul, je me retirai d'un hérétique qui était con-

damné de soi-même, portant sa marque et flétrissure en son cœur. »

Il se retira, persuadé qu'il imitait Jésus et lui ressemblait ; fier d'avoir en sa faveur « la règle de saint Paul », méprisant, outrecuidant et portant en son cœur, sans qu'il s'en doutât, « la marque et flétrissure » qu'il attribuait à sa victime.

Après avoir lu cette page de haine et d'orgueil, une fervente chrétienne, jusqu'alors protestante fidèle, s'écriait : « Ne me parlez plus de ce Calvin ; il fait peur et il ferait prendre en horreur le christ dont il se réclame. »

Quelques heures après qu'il avait subi les outrages du Trinitaire délateur et persécuteur, le 27 octobre, à onze heures du matin, le condamné vit entrer en sa prison « le Seigneur lieutenant » qui le venait quérir, escorté du secrétaire de la justice. Venez avec moi, ordonna ce fonctionnaire de la persécution théologique, ouïr le bon vouloir de mes seigneurs.

Le bon vouloir des Seigneurs était de faire entendre à Servet la lecture du jugement qui le condamnait à être brûlé vif.

Accompagné de Farel et des magistrats, Servet quitte la prison de l'évêché et vient écouter « aux pieds de messieurs de la justice » l'arrêt de « flétrissure et de mort ».

L'arrêt était long ! Il se terminait par des invectives. Le malheureux dut en subir toutes les syllabes. Elles tombaient sur son pauvre corps meurtri comme des tisons enflammés, comme des gouttes de fiel sur des plaies vives :

« Le procès fait et formé par devant nos très redoutés seigneurs syndics, juges des causes criminelles de cette cité, à la poursuite et instance du Seigneur lieutenant de cette dite cité, ès dites causes instant

Contre

« Michel Servet de Villeneuve au royaume d'Aragon en Hespagne,

« Lequel premièrement est atteint d'avoir, il y a environ vingt-trois à vingt-quatre ans fait imprimer un livre à Haguenau en Allemagne contre la sainte et indivisible Trinité, contenant plusieurs et grands blasphèmes contre icelle, grandement scandaleux ès églises des dites Allemagnes : lequel livre il a spontanément confessé avoir fait imprimer, nonobstant les remontrances et corrections à lui faites de ses fausses opinions par les savants docteurs évangélistes des dites Allemagne.

« Item, et lequel livre a été par les docteurs d'icelles églises d'Allemagne, comme plein d'hérésies réprouvé, et le dit Servet *rendu fugitif des dites Allemagne à cause du dit livre* (1).

« Item, et n'onobstant cela le dit Servet a persévéré en ses fausses erreurs, infectant d'icelles plusieurs à son possible.

« Item et non content de cela pour mieux divulguer et épancher son dit venin et hérésie d'empuis peu de temps en çà il a fait imprimer un autre livre en cachette dans Vienne en Dauphiné, rempli des dites hérésies, horribles et exécrables blasphèmes contre la Sainte Trinité, contre le Fils de Dieu, contre le baptême des petits enfants et autres plusieurs saints passages et fondements de la religion chrétienne.

« Item a spontanément confessé que en icelui livre, il appelle ceux qui croient en la Trinité, trinitaires et athéistes.

« Item qu'il appelle icelle Trinité un Diable et monstre à trois têtes.

(1) Cette allégation est un mensonge hypocrite.

« Item et contre le vrai fondement de la religion chrétienne et blasphémant détestablement contre le Fils de Dieu, a dit Jésus-Christ n'être fils de Dieu de toute éternité, mais tant seulement depuis son incarnation.

« Item, et contre ce que dit l'Écriture, Jésus-Christ être fils de David, selon la chair, il le nie malheureusement, disant icelui être créé de la substance de Dieu le Père, ayant reçu trois éléments d'icelui, et un tout seulement de la Vierge ; en quoi méchamment il prétend abolir la vraie et entière humanité de Notre Seigneur Jésus-Christ la souveraine consolation du pauvre genre humain.

« Item que le baptême des petits enfants n'est que invention diabolique et sorcellerie.

« Item et plusieurs autres points et articles, et exécrables blasphèmes, desquels le dit livre est tout farcy, grandement scandaleux et contre l'honneur et majesté de Dieu, du Fils de Dieu et du Saint-Esprit, qu'est un cruel et horrible meurtrissement, perdition et ruine de plusieurs pauvres âmes, étant par sa dessus dite et détestable doctrine, trahies. Chose épouvantable à réciter.

« Item et lequel Servet, rempli de malice, intitula icelui son livre, ainsi dressé contre Dieu et sa sainte doctrine évangélique, *Christianismi restitutio*, qui est à dire restitution du christianisme, et ce, pour mieux séduire et tromper les pauvres ignorants, et pour plus commodément infecter de son malheureux et méchant venin les lecteurs de son dit livre sous ombre de bonne doctrine.

« Item et oultre le dessus dict livre, assaillant *par lettres mesmes nostre foy, et mettant peine icelle infecter de sa poison a voluntairement confessé et recogneu avoir escriptes lettres à ung des ministres de ceste cité* (1), dans

(1) L'arrêt fait état des lettres intimes écrites à Calvin et livrées par Calvin qui les transforme en crime public digne du bûcher !

laquelle entre aultres plusieurs horribles et énormes blasphèmes contre nostre saincte religion évangélique, il dit nostre évangile estre sans foy et sans Dieu, et que pour un Dieu nous avons ung Cerbère à troys testes.

« Item et a davantage voluntairement confessé que au-dessus du dict lieu de Vienne, à cause diceluy meschant et abominable livre et opinions, il fut faict prisonnier ; *lesquelles prisons* PERFIDEMENT *il rompit et eschapa.*

« Item et nest seulement dressé ledict Servet en sa doctrine contre la vraye religion chrestienne, *mais comme arrogant inovateur d'hérésies,* CONTRE LA PAPISTIQUE ET AULTRES (1), *si que à Vienne mesmes il eut été bruslé en effigie, et de sesdictz livres cinq basles bruslées.*

« Item, et nonobstant tout cela, estant icy es prisons de cette citée détenu n'a laissé de persister malicieusement en ses dictes meschantes et détestables erreurs, les tâchant soutenir avec injures et calumnies contre tous vrays chrestiens et fidèles tenementiers de la pure immaculée religion chrestienne, les appelant trinitaires, athéistes et sorciers, nonobstant les remontrances à luy désià dès longtemps en Alemagne, comme est dict, faictes, et au mespris des repréhensions, emprisonnements et corrections à luy tant ailleurs que icy faictes, comme plus amplement et au long est contenu en son procès.

« Et Nous sindiques, juges des causes criminelles de ceste cite, ayans veu le procès faict et formé par devant Nous à linstance de notre lieutenant esdictes causes instant contre Toy, Michel Servet de Villeneufve au royaume d'Arragon en Espagne, par lequel et tes voluntaires confessions en noz mains faictes, et par plusieurs foys reïtérées, et tez livres devant nous pro-

(1) « Arrogant inovateur d'hérésies contre la papistique ! ! ! »

duictz, nous const et apart Toy Servet avoir dès longtemps mys en avant doctrine faulse et *pleinement héréticale*, et icelle mettant arrière toutes remontrances et corrections, avoir d'une malitieuse et perverse obstination, persévéremment semée et divulguée jusques à impression de livres publiques contre Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit, brefz contre les vrays fondements de la religion chrestienne, *et par cella tâché de faire schisme et troble en léglise de Dieu*, dont meintes âmes ont pu estre ruinées et perdues ; chose horrible et épouvantable, scandaleuse et infectante, et n'avoir heu honte ny horreur de te dresser toutallement contre la majesté divine et sainte Trinité ; ains avoyr mys peyne et *testre employé obstinément à infecter le monde de tez hérésies et puante poison héréticale. Cas et crime dhérésie griefz et détestable, et méritant griève punition corporelle.* A cez causes et autres justes à ce Nous mouvantes, *désirans de purger léglise de Dieu de tel infectement et retrancher dycelle tel membre pourry;* ayant heu bonne participation de conseil de noz citoïens et *ayant invoqué le nom de Dieu, pour faire droit jugement*, seans pour tribunal au lieu de noz majeurs, ayant Dieu et ses saintes escriptures devant noz yeux, disans au nom du Père, du Filz et du Saint-Esprit par iceste nostre diffinitive sentence, laquelle donnos ycy par escript, Toy Michel Servet, condamnons à debvoir estre lié et mené au lieu de Champel, et là debvoir estre à un pilotis attaché, et bruslé tout vifz, avec ton livre *tant escript de ta main*, que imprimé jusques à ce que ton corps soit reduict en cendre ; et ainsin finiras tes jours pour donner exemple aux aultres que tel cas voudraient commettre.

« Et à vous, notre lieutenant, commandons notre presente sentence faites mettre en exécution. »

Lorsqu'il eut subi la lecture, la torture de cette sentence, où les outrages, les mensonges, les calomnies, aboutissaient à cette conclusion, sous forme d'apostrophe : « Toi, Michel Servet, tu vas être brûlé tout vif avec ton livre tant écrit de ta main (1), que imprimé, jusqu'à ce que ton corps soit réduit en cendre », le malheureux terrifié s'écria que « s'il avait erré, c'était parce qu'il avait voulu rester fidèle à l'Évangile et suivre les enseignements de l'Écriture ». Il supplia qu'on le fît périr par le glaive. A ce moment Farel intervint pour lui demander de renier sa doctrine antitrinitaire s'il voulait obtenir la faveur d'avoir la tête coupée. Ce genre de tendresse, le seul dont Calvin d'abord, Farel ensuite se soient montrés capables, a provoqué chez quelques-uns des panégyristes du Picard un sentiment voisin de l'admiration. Il est douteux, cependant que la postérité en sache gré à ces hommes de l'Évangile et il est d'une macabre ironie de féliciter quelqu'un d'avoir, pour toute humanité, hésité entre le sang répandu et le corps réduit en cendres.

Le martyr refusa le marché proposé par Farel.

Il aima mieux mourir dans les flammes que renoncer à l'intégrité de ses convictions.

La marche à la mort fut lente. Farel conduisait le martyr au bûcher et le tourmentait de ses colériques exhortations. Dans une lettre adressée au pasteur de Bienne, l'ami de Calvin raconte que « le condamné était acheminé vers le lieu du supplice », lorsque « quelques-uns des frères l'excitèrent à avouer franchement sa faute et à maudire ses erreurs ». Servet répliqua qu'il souffrait la mort injustement et qu'il « priait Dieu d'être miséricordieux envers ses accusateurs ». Sur quoi, ajoute Farel dans son récit, « je lui dis aussitôt : Com-

(1) Allusion au manuscrit adressé par Servet à Calvin, à titre confidentiel.

ment!... après avoir commis le plus grave des péchés tu te justifies? Si tu continues ainsi, je t'abandonne au jugement de Dieu et ne t'accompagnerai pas plus loin. J'avais résolu de ne pas te quitter jusqu'à ce que tu eusses rendu le dernier soupir. » Servet ne répondit que par le silence à cette cruauté.

Le cortège traversa la place du Bourg-de-Four, monta la rue Saint-Antoine et se dirigea par le sud vers Champel. Les archers entouraient la victime et son dévot tourmenteur Farel. En avant marchaient le seigneur lieutenant et le saultier, tous les deux revêtus des insignes de leur charge. La foule suivait : la mort d'un homme est aussi un spectacle.

Pendant le trajet, le martyr répétait : « O Dieu, conserve mon âme ; ô Jésus, fils de Dieu éternel, aie pitié de moi! » Il demandait grâce pour ses manquements, son ignorance, et, à plusieurs reprises, il invita la foule à prier pour lui.

On arriva vers deux heures de l'après-midi à la colline où était dressé le bûcher, Servet devenu silencieux, Farel toujours menaçant. Devant le bûcher le condamné s'agenouilla et se mit en prières.

Pendant qu'il priait, Farel haranguait les assistants : — « Vous voyez, leur disait-il, de quelle grande force dispose Satan quand il s'empare de quelqu'un. Cet homme est très savant, et peut-être a-t-il cru bien faire. Mais maintenant il est au pouvoir du Diable, ce qui peut arriver à chacun de vous (1). »

Le persécuté de toutes les Églises, ayant fini de se recommander à Dieu et d'implorer le ciel muet et inutile, se redressa. Farel, convertisseur farouche et sans

(1) Mosheim, *Histoire du célèbre médecin espagnol, Michel Servet*, d'après une relation de la mort de Servet parue peu de temps après la tragédie de Champel.

pitié, l'exhorta, de nouveau, à confesser ses erreurs devant le peuple.

— « O Dieu! ô Dieu! », reprit Servet et il retomba dans un silence qu'interrompaient seuls ses gémissements.

Farel insista : — « N'as-tu rien autre à dire?... » Le martyr reprit : — « Que puis-je parler d'autre chose que de Dieu? »

Farel aurait voulu que le martyr donnât à la théologie de Genève, à son bon frère Calvin, joie et gloire en reconnaissant le dogme de la Trinité.

Le bûcher était là : au milieu le pieu se dressait auquel le bourreau devait attacher le patient. Servet fit signe qu'il refusait de renier sa croyance et marcha au supplice.

Le bourreau lui lia les mains, l'attacha au poteau par une chaîne de fer, passa autour de son cou une corde épaisse qui faisait quatre ou cinq tours et fixa sur son flanc le livre que Calvin avait dénoncé à l'inquisition de Vienne et le manuscrit que Servet avait envoyé au Réformateur, pour en avoir son avis « fraternel » et à titre de communication confidentielle. Le bourreau mit sur la tête du martyr une couronne de feuillage enduite de soufre. Servet demanda à l'exécuteur des volontés calvinistes de le faire souffrir le moins longtemps possible. Celui-ci mit le feu en face du patient, ensuite tout autour de lui.

En se voyant enveloppé de flammes, Servet poussa un cri si horrible qu'il glaça d'épouvante la foule.

La mort fut lente à venir. Il avait plu dans la matinée et le bois était encore humide.

Le martyr souffrit longtemps, répétant d'une voix lamentable : — « Jésus, fils du Dieu éternel, ayez pitié de moi. »

Les cieux restèrent sourds à cet appel, mais la posté-

rité l'entendra et prendra en pitié et en tendresse le supplicié de la « Rome protestante ».

Les gens du peuple, témoins du crime calviniste, furent troublés, émus. Quelques-uns allèrent, dit-on, chercher du bois mort et le jetèrent dans le bûcher, afin d'en aviver la flamme et de rendre plus courte l'agonie de la victime.

Après une demi-heure d'affreux tourments, Servet expira...

On lit dans le registre de la Vénérable Compagnie des pasteurs, à la date du 27 octobre 1553 :

« Vendredi, vingt-septième jour d'octobre, mes Seigneurs ayant reçu l'avis des Églises de Berne, Bâle, Zurich et Schaffhouse touchant le fait de Michel Servet, condamnèrent le dit Servet à être mené à Champel et là à être brûlé tout vif. Ce qui fut fait sans que le dit Servet ait donné aucun indice de repentance de ses erreurs. »

CHAPITRE XXIV

AUTOUR D'UN BUCHER

La mort du martyr n'apaisa pas le ressentiment de Calvin. Elle aviva, au contraire, sa cruauté, augmenta sa morgue et lui inspira la page abominable où il diffame les derniers moments de sa victime :

« Afin, écrivit-il, que les disciples de Servet ou des brouillons semblables à lui ne se glorifient point en son opiniâtreté furieuse, comme si c'était une constance de martyr, il faut que les lecteurs soient avertis qu'il a montré en sa mort une stupidité brutale, dont il a été facile de juger que jamais il n'avait parlé ni écrit à bon escient, comme s'il eût senti de la religion ce qu'il en disait... Quand ce vint au lieu du supplice, notre bon frère monsieur Guillaume Farel eut grand'peine à arracher ce mot, qu'il se recommandât aux prières du peuple, afin que chacun priât avec lui. Or, cependant, je ne sais en quelle conscience il le pouvait faire, étant tel qu'il était : car il avait écrit de sa main la foi qui règne ici être diabolique, qu'il n'y a ni Dieu, ni Église, ni chrestienté, pour ce qu'on y baptise les petits enfants. Comment donc est-ce qu'il se conjoignait en prières avec un

peuple duquel il devait fuir la communion et l'avoir en horreur? Servet priait comme au milieu de l'Église de Dieu. En quoi il montrait bien que ses opinions ne lui étaient de rien. Qui plus est, combien qu'il ne fît jamais de dire un seul mot pour maintenir sa doctrine ou pour la faire trouver bonne, je vous prie, que veut dire cela, qu'ayant liberté de parler comme il eût voulu, il ne fit nulle confession ni d'un côté, ni de l'autre, non plus qu'une souche de bois? *Il ne craignait point qu'on lui coupât la langue, il n'était point bâillonné* (1), *on ne lui avait point défendu de dire ce que bon lui semblerait.* Or, étant entre les mains du bourreau, combien qu'il refusât de nommer Jésus-Christ fils éternel de Dieu, en ce qu'il ne déclara nullement pourquoi il mourait, qui est-ce qui dira que ce soit une mort de martyr?... »

Émile Saisset, Barni, le professeur Hériot de Lyon ont éloquemment relevé le défi du bourreau de Servet. Qui est-ce qui dira que la mort du supplicié de Champel soit une mort de martyr, c'est « moi qui le dirai, ô Calvin, s'écrie Barni, et avec moi le dira quiconque n'est pas aveuglé comme vous par le fanatisme et par l'orgueil. Oui, ne vous en déplaise, Servet fut un martyr et il mourut en martyr. Un mot de rétractation pouvait le sauver, et ce mot, ni vous, ni *votre bon frère Farel* ni personne ne put le lui arracher. Il pouvait faire ce que fit plus tard, à Genève, Valentin Gentilis, cette autre victime qui, pour échapper à la mort, rétracta son opinion sur la Trinité et brûla de sa main le livre où il avait déposé sa doctrine ; Servet, en face de la mort même et du plus affreux supplice, ne voulut rien rétracter. Et vous ne voulez pas qu'on appelle cela une constance de martyr et cette mort une mort de martyr! Il est vrai que ce

(1) Le professeur Hériot, après avoir souligné cette phrase « dont l'atrocité fait frémir », ajoute : « C'est là, sans doute, ce que les admirateurs de Calvin appellent sa magnifique ironie! »

n'est point la coutume des bourreaux de rendre hommage à leurs victimes. »

Si le supplice de Servet n'inspira à son meurtrier ni regret, ni remords, il valut à la littérature homicide du seizième siècle un livre qu'un écrivain protestant, M. Ferdinand Buisson, ose appeler « un fier et magistral traité, où Calvin ne songe pas à plaider sa cause, mais à venger l'honneur de Dieu » (1).

Cette œuvre de provocation au massacre des hérétiques peut devenir le bréviaire des tyrannies et des inquisitions. Elle fut publiée quelques mois après la tragédie de Champel. Afin de lui donner plus d'autorité, Calvin la fit signer par tous les ministres de Genève. Elle porte ce titre suggestif : *Déclaration pour maintenir la vraye foy que tiennent tous les chrétiens de la Trinité des personnes en un seul Dieu. Par Jean Calvin. Contre les erreurs détestables de Michel Servet Espaignol. Où il est aussi montré qu'il est licite de punir les hérétiques : et qu'à bon droict ce meschant a esté exécuté par justice en la ville de Genève.* Chez J. Crespin, à Genève, MDLIII.

On doit recommander particulièrement la lecture de ce traité à tous ceux qui, de bonne foi, s'imaginent — dupes d'un mensonge trop souvent répété — que la Réforme du seizième siècle est la « mère des libertés modernes ». Elle fut, au contraire, là où elle dominait, l'implacable exécutrice des violences les plus atroces, la conseillère, — partout où sa voix était écoutée, — des pires oppressions. Calvin, écrivant au régent d'Angleterre, pendant la minorité d'Édouard VI, lui prêche le massacre et l'extermination : « A ce que j'entends, monseigneur, vous avez deux espèces de mutins qui se sont élevés contre le roy et l'État du royaume : les uns sont

(1) *Sébastien Castellion, sa vie et son œuvre,* par Ferdinand Buisson, tome II, p. 19.

gens fantastiques qui, sous couleur de l'Évangile, voudraient mettre tout en confusion ; les autres sont gens obstinés aux superstitions de l'Antéchrist de Rome. *Tous ensemble méritent bien d'être réprimés par le glaive qui vous est commis, vu qu'ils s'attaquent non seulement au roy, mais à Dieu qui l'a assis au siège royal, et vous a commis la protection tant de sa personne comme de sa majesté.* »

Commentant et illustrant par des exemples empruntés à la Bible ces exhortations à user du glaive, Calvin propose à son royal correspondant d'imiter le saint roi Josias que Dieu loua « pour avoir aboli et *raclé* tout ce qui ne sert qu'à nourrir superstition », et à ne pas ressembler aux rois qui, « ayant abattu les idolâtres, n'ont pas *raclé* tout entièrement », et ont laissé debout « chapelles et lieux de folles dévotions ».

Luther, bien qu'il fût d'intelligence plus généreuse et de tempérament plus débonnaire, avait aussi fait entendre la parole de colère et d'écrasement : « Les paysans, avait-il écrit, à propos de leur révolte contre les princes et les seigneurs, en appellent à la force. Il ne s'agit plus de les exhorter à la paix. Tout homme a le droit de courir sur eux comme sur un voleur de grand chemin. Frappe ici qui peut frapper ! On court sur un chien enragé et on le tue. Le temps de la miséricorde est passé. C'est le temps du glaive et de la colère... »

Le temps du glaive ! Pour Calvin le temps du glaive était d'aujourd'hui et de demain. Le christianisme marchait à l'anéantissement, si l'esprit humain restait libre et si ses audaces et ses prétentions n'étaient pas réprimées par le bourreau. Pour faire sortir d'une telle doctrine la liberté, il faudrait établir et montrer que la fraternité humaine a été fondée sur la terre par Caïn le jour où il tua Abel. Ce second paradoxe ne serait pas

plus extravagant que le premier. Il a, cependant, tenté quelques personnes.

Que pour l'existence et le triomphe du christianisme la prison, le glaive et le bûcher fussent indispensables, Calvin le démontre en de longs raisonnements dans le livre où il fait l'apologie de l'exécution de Servet. Qu'il estimât que rien ne demeurerait de Dieu, de Jésus-Christ et de la Bible dans un pays où les affirmations hétérodoxes ne seraient pas réprimées par le glaive, c'est ce que ce « créateur des libertés modernes » affirme expressément : « Il y a, dit Calvin, un fantastique qui contrefait le philosophe en sa tanière, lequel, appelant Servet son bon frère, dit qu'il ne faut point punir les hérétiques, pour ce que chacun amène telle exposition que bon luy semble sur l'Escriture, et que la vérité est comme cachée dedans nuées obscures. Ainsi, ce bon théologien aime mieux effacer la foi du cœur des hommes que souffrir qu'on punisse ceux qui la renversent : car quelle religion demourera plus au monde? quelle marque y aura-t-il pour discerner la vraye Église? Brief, que sera-ce de Dieu et de Jésus-Christ si la doctrine est incertaine et comme mise en suspens? Et quel opprobre fait-on à Dieu en disant qu'il a tellement entortillé son langage en l'Ecriture saincte, qu'il ne s'est faict que jouer des hommes, leur tenant le bec en l'eau? Or, si nous n'avons religion certaine et résolue en l'Escriture saincte, il s'ensuivra que Dieu nous a voulu occuper en vain par je ne sçay quelles fallaces, comme s'il nous parloit des cocquecigrues. Que reste-t-il à telles gens, sinon d'anéantir l'Escriture saincte, pour avoir un chemin plus court d'imaginer tout ce qui leur viendra en la teste? Cependant on voit clairement que ce que j'ay dict cy-dessus est trop vray, à savoir que tous mocqueurs de Dieu et gens desbordés à impiété, et pareillement tous mutins, en débattant que

les princes et magistrats ne doivent point maintenir par glaive la vraye religion, plaident leur cause particulière, prétendans d'avoir congé de troubler tout le monde sans en estre repris, ne qu'on leur face sentir qu'ils font mal (1). »

A l'appui de ses doctrines d'asservissement de la pensée et de l'extermination des hérétiques par l'autorité royale, armée du glaive de Dieu, Calvin cite l'ancien et le nouveau testament, les prophètes et Jésus-Christ. Il donne la Bible pour piédestal à l'échafaud.

Selon lui, il faut être inspiré par Satan pour soutenir qu'un crime aussi effroyable que le crime de Servet ne devait pas être puni de mort. « Est-ce qu'en effet, écrit-il, Christ ne nous est pas représenté dans les psaumes comme armé d'un sceptre de fer pour briser la tête de ses adversaires?... Est-ce que Nabuchodonosor n'est pas loué par Daniel pour avoir publié un édit contre les blasphémateurs du nom de Dieu?... Est-ce que Dieu n'a pas ordonné à son peuple de lapider quiconque chercherait à le détourner du vrai culte?... Est-ce qu'il n'a pas commandé de brûler la maison du coupable?... »

Crânes brisés, blasphémateurs lapidés, maisons livrées aux flammes, voilà ce qu'exige la Bible ! Le Christ est un casseur de têtes et Nabuchodonosor fut agréable à Dieu.

Par cette exégèse subtile et profonde, Calvin préparait, évidemment, la déclaration des droits de l'homme et le triomphe des libertés modernes. De même Bèze et aussi Mélanchthon.

Car Mélanchthon — le doux Mélanchthon — fut un des premiers à se réjouir du meurtre de Servet : « L'Église, écrivit-il à son cher frère Calvin, te rend et

(1) *Déclaration*, p. 16 et 17.

te rendra grâces dans la postérité. Vos magistrats ont agi avec justice en mettant à mort ce blasphémateur. »

Le doux Mélanchthon calomniait la postérité. Elle n'a pas rendu grâces à Calvin ; elle a frémi d'indignation devant l'assassinat théologique accompli à Champel. Aucune des tragiques exécutions religieuses dont le seizième siècle est rempli, déclare l'historien Henri Martin, n'a laissé aux âges suivants une « impression d'horreur aussi forte. Les furieuses vengeances exercées contre le violent communisme anabaptiste s'expliquent, jusqu'à un certain point, par l'acharnement de la lutte et par les passions politiques, tandis qu'ici la persécution frappant la spéculation pure, égorgeant l'idée inoffensive, apparaît dans tout ce qu'elle a de hideux (1). »

Il y eut, cependant, des protestations contre la doctrine de l'emploi légitime et nécessaire du glaive à l'égard des hérétiques. Des voix s'élevèrent pour flétrir les meurtriers de Servet. Ces voix furent plus nombreuses que ne l'ont prétendu les historiens calvinistes, désireux de montrer que Calvin n'avait fait qu'obéir à l'esprit de son siècle, et que son crime fut le crime de tout le monde. Rien qu'à Genève et en Suisse, parmi les écrivains, et même les pasteurs, on compte plus de vingt protestataires. Il est vrai qu'ils furent tous persécutés, décapités ou bannis par les calvinistes triomphants et que nulle Église ne les approuva.

Il y eut les deux fils de Philibert Berthelier, l'un exilé, l'autre mis à mort ; il y eut Perrin qui n'échappa au glaive que par la fuite ; il y eut le pasteur Zébédée de Nyon, que Calvin dénonça aux seigneurs de Berne « comme ayant écrit en faveur de l'exécrable hérétique Servet » ; il y eut le jurisconsulte Mathieu Grimaldi, de

(1) Henri Martin, *Histoire de France*, t. VIII, p. 486.

Padoue, exilé, lui aussi ; il y eut Henri de La Mar, alors doyen des pasteurs genevois ; il y eut Blandrata, médecin de Saluces, établi à Genève et contraint à s'enfuir ; il y eut Gribaldi, Gentilis, Aymé Maigret, Paul Alciat, contre qui Calvin obtint une sentence de cassation de bourgeoisie et de bannissement perpétuel sous peine de mort.

Il y eut, à Bâle, des « fidèles » qui, au rapport du médecin Gratorali, blâmèrent le supplice infligé à Servet ; il y eut Bernardino Ochino ; il y eut Vergerio que la « tragédie » de Champel épouvanta ; il y eut le grammairien Collinet, dénoncé par Calvin au Conseil de Genève ; il y eut l'Espagnol Alphonse Lyncart de Tarragone qui, dans son *Apologie pour Michel Servet*, apostrophe le Picard avec virulence et vitupère Genève où brillent les flammes et où le glaive est vigilant ; il y eut le Sicilien Camille Renato qui souffleta le persécuteur de sa colère : « Ta cruauté, ô Calvin, est digne des bêtes féroces. Ne vois-tu pas que l'erreur subsiste et s'étend quand on fait périr l'homme ? Non, Dieu, ni son esprit, n'ont point conseillé de telles actions ! » Il y eut Minus Celsi de Sienne, en 1577, qui fit imprimer le *De hæreticis capitali supplicio non afficiendis ;* il y eut l'imprimeur Gast qui disait « Servet avoir été un homme de bien, qu'à l'appétit d'un homme on a fait mourir » ; il y eut le Néerlandais David Joris qui écrivit aux magistrats de rendre Servet à la liberté ; il y eut Cellarius, professeur en théologie à Bâle. Il y eut Lélio Socin qui écrivit dans sa *Confession de foi* — 15 juillet 1555 — : « C'est justement parce que je blâme la doctrine de Servet que j'eusse préféré l'en voir guéri plutôt que de voir cette doctrine brûlée avec lui. » Il y eut avec Lélio plusieurs Italiens qui osèrent prendre le parti du martyr espagnol, et, comme Lélio, proclamèrent « qu'il faut être indulgent pour celui qui est dans l'erreur, mais croit sincèrement mener les hommes à la vérité ». Il y eut le tisseur de soie Hans Wyss, et, un peu plus tard, le neveu de Lélio, Fauste Socin, puis ses disciples qui, tous, affirmèrent que personne n'avait le droit d'enlever aux croyants la sainte liberté dont Dieu a ordonné l'usage, — la liberté qui est nécessaire pour « grandir dans la connaissance des choses divines » et pénétrer, par l'examen, « le sens vrai des passages obscurs de la Sainte Écriture ».

Il y eut Guillaume Du Bois, emprisonné à plusieurs reprises, mis aux fers, puis condamné à l'amende honorable, en chemise, nu-pieds, torche au poing, et au bannissement ; il y eut Mathieu Antoine, condamné à crier merci et banni à perpétuité, sous peine du fouet, pour avoir dit qu'il ne fallait pas brûler les hérétiques ; il y eut Antoine d'Argilières, torturé à plusieurs reprises, puis décapité, sa tête clouée au gibet pour avoir, à Pont-de-Veyle, en Bresse, pris en chaire le parti de Servet contre Calvin ; il y eut surtout l'héroïque et savant Castellion, que la jalouse hostilité du Picard avait forcé à se démettre de ses fonctions de recteur des écoles et à quitter Genève.

Castellion mérite mieux qu'une simple mention. Il fut au seizième siècle, contre Calvin et pour Servet, la voix éloquente de la conscience éternelle.

Né, en 1515, au bourg de Saint-Martin-du-Fresne, près de Nantua, de parents très pauvres, il sut, par son énergie, son travail obstiné acquérir des connaissances presque encyclopédiques et devenir l'un des hommes les plus instruits d'un siècle de savants. Ayant rencontré Calvin à Strasbourg, en 1540, il se lia avec lui. Bien des années après cette rencontre en Alsace, le Picard lui reprocha, avec sa bassesse de sentiments habituelle, et son habituelle insolence de langage, de l'avoir nourri : « *quum te domi meæ aluerim...* » Castellion ré-

pliqua dignement : « J'ai vécu sept à huit jours au plus dans ta maison à Strasbourg. Une dame française de noble naissance mademoiselle Du Verger, ayant désiré s'y établir avec son fils et un serviteur de ce dernier, et ton logis se trouvant insuffisant, tu me prias de leur céder la place et j'accédai à ton désir, après t'avoir payé ma dépense. Plus tard un de mes compatriotes, attaché à ton service, Jean Chevant, étant tombé malade, je fus appelé par les tiens auprès de lui et le soignai, jusqu'à sa mort, vivant de ton pain, environ sept jours. Depuis je n'ai jamais mis à contribution ton hospitalité. »

En 1541 Castellion vint occuper à Genève la chaire de Mathurin Cordier au collège de Rives où se formait la jeunesse. Ce fut, dans toute l'étendue du mot, un maître admirable. Instruit comme pas un, connaissant à merveille le latin, le grec et l'hébreu, de mœurs pures, de caractère affectueux : il réalisait l'idéal de l'éducateur. Si l'intolérance de Calvin ne l'avait chassé de Genève, il aurait introduit au collège des méthodes libérales dont la science aurait largement profité. Car, en matière d'enseignement, comme en toutes choses, l'influence de Calvin fut, à bien des égards, nuisible aux progrès scientifiques. Ceci est une vérité méconnue, ou volontairement passée sous silence, par les thuriféraires de l'étroit théologien. Mais quiconque, en ces matières, est en état de juger et ose parler sincèrement, souscrira à cette conclusion de M. A. de Candolle dans son *Histoire des sciences :*

« En général les gouvernements confondent beaucoup trop l'enseignement avec le progrès des sciences. Plusieurs croient avoir tout fait en créant des écoles, des universités. Ils ne comprennent pas qu'en gênant ces institutions dans les méthodes ou le choix des professeurs, ils font quelquefois, plus de mal que de bien.

Ils ignorent à quel degré la science vit de liberté et du travail individuel des maîtres et des élèves en dehors des leçons.

« L'histoire de la petite république de Genève est curieuse comme démonstration des effets de l'autorité. Pendant près de deux siècles (1535 à 1725) les principes absolus des premiers réformateurs ont régné complètement chez les laïques et les ecclésiastiques. L'instruction était imposée par la religion. Presque tous les citoyens passaient par le collège et beaucoup d'entre eux suivaient les cours spéciaux de l'académie ; MAIS PENDANT TOUTE CETTE PÉRIODE AUCUN GENEVOIS NE S'EST DISTINGUÉ DANS LES SCIENCES. »

Durant les moments de répit que l'enseignement lui laissait, Castellion traduisit le Nouveau Testament. Cette traduction déplut à Calvin, et ce qui lui déplut bien davantage, ce fut l'indépendance d'idées du professeur. Castellion avait sur *le Cantique des cantiques* une opinion qui est la vérité même, mais qui n'était pas l'opinion de Calvin, à savoir que cette œuvre de galanterie hébraïque est un écrit profane et non une mystique allégorie. Il se refusa également à admettre l'opinion commune sur la descente de Jésus aux enfers. En ceci encore sa science dépassait celle du Réformateur. Il arrivait à Castellion ce qui était arrivé à Servet : l'un et l'autre, dans les discussions théologiques, se montraient plus renseignés ou plus perspicaces que leur orgueilleux persécuteur.

Castellion, plus profondément érudit que Calvin, s'était attiré par ses écrits un renom de libéralisme. Il professait des doctrines de tolérance et les professait avec talent. Il demandait, pour ceux qui croient en Christ, le droit de servir Dieu « non selon la foi d'autrui, mais selon leur foi propre ».

Proscrit de Genève, ayant sacrifié à l'indépendance

de ses opinions la situation heureuse qu'il occupait au collège de Rives, il vécut, pendant des années, dans la pauvreté, occupé d'humbles et obscurs labeurs, chargé de famille, manquant quelquefois de ce pain que le Réformateur se vantait de lui avoir donné jadis, cherchant dans la culture d'un jardin attenant à sa maison délabrée, dans la pêche du bois flottant sur le Rhin, un moyen d'augmenter les maigres ressources qui lui permettaient de nourrir — ou à peu près — sa femme et ses enfants. Ses ennemis théologiques l'accusèrent d'avoir eu recours au vol parce qu'il avait harponné des morceaux de bois que le Rhin emportait en sa course...

Il leur répondit : « Vous m'accusez de vol ! Ah ! sans doute, vous n'ignorez pas la pauvreté à laquelle j'étais réduit, non par ma faute, mais par un effet de vos calomnies, lorsque, ces dernières années, j'étais occupé de cette traduction des Saints Écrits, qui ne m'a valu que la haine et l'envie de ceux desquels j'avais droit d'attendre un autre sentiment. Comme donc j'étais si entièrement à cette étude, que j'aurais mieux aimé mendier que l'interrompre, et que ma maison était située au bord du Rhin, je m'armais quelquefois d'un harpon pour saisir au passage les bois entraînés par le courant du fleuve et qui devaient réchauffer ma froide demeure. C'est là ce que vous appelez un vol, par une interprétation que ne recommandent ni la bienveillance ni la vérité ! Mais ces bois sont à tous, et ils appartiennent au premier occupant... Un jour même que la Birse débordée entraînait dans le Rhin les bois flottants confiés à son cours, et que plus de deux cents hommes étaient occupés à les ramener sur la rive, monté sur un bateau avec quatre de mes amis, j'ai recueilli sept mesures de bois, pour lesquelles j'ai reçu, ainsi que mes compagnons, outre ma part de bois, quatre sols du

magistrat, non en récompense d'un vol mais comme prix d'un travail dont je n'ai point à rougir. »

Le diffamateur de Castellion, c'était Calvin lui-même — Calvin qui avait eu l'infamie d'écrire en interpellant son persécuté : « Est-ce la fatalité ou ta libre volonté qui te poussait, quand, dans ces dernières années, tu avais un harpon à la main pour voler le bois dont tu chauffais ta maison?... Il est constant, et cela suffit pour ta condamnation, que, le sachant et le voulant, tu as fait un gain criminel au préjudice d'autrui. »

Bien renté, tyran redouté de tous, Calvin avait bonne grâce à faire grief à un pauvre savant de n'avoir pas laissé mourir de froid sa famille. « Tu m'accuses de vol, continue Castellion dans sa réponse au calomniateur ; tu sais bien que tu manques non seulement à la vérité mais à la vraisemblance. Est-ce qu'il est vraisemblable, en effet, que quelqu'un s'imagine pouvoir voler du bois avec un harpon, en plein Bâle, sans être vu?... Toi, toi qui me connais, tu as pu accueillir de semblables ignominies! Quant à penser que, dans un livre destiné au public, tu viendrais à les répandre, à les attester devant la postérité, non, j'en prends Dieu à témoin, je ne l'aurais pas cru, — quoique je te connaisse. »

Cette fierté d'accent, cette vengeresse éloquence d'honnête homme calomnié, cette ironie si dignement méprisante se retrouvent dans tous les écrits de Castellion.

Tel était l'homme à qui Théodore de Bèze donne un rôle d'ambitieux ridicule, cupide et ignoble dans sa *Farce du pape malade et tirant à sa fin*, et à qui il attribue ce propos : « Je suis prêt à faire pour de l'argent tout ce qu'on voudra contre les calvinistes, bullingéristes et huguenots ». Tel était l'homme que Calvin, à son tour, traitait d'impudent, de perfide, d'impie, à

qui il reprochait la plus honorable des pauvretés, ce qui lui valait cette nouvelle réplique de Castellion :

« Tu m'appelles blasphémateur, méchant, calomniateur ; tu me compares à un chien aboyant, plein d'ignorance et d'impureté, tu m'accuses d'être le corrupteur des Saints Ecrits, le contempteur de Dieu et de toute religion, et tu termines cette énumération par ce vœu : *Compescat te Deus, Satan !* Bel exemple de gravité apostolique et de chrétienne urbanité ! Toutes ces injures et d'autres plus graves (si tu en trouves), je les accepte et suis prêt non seulement à les supporter mais à m'en faire gloire par la grâce du Christ qui me fortifie... Mais le Christ ne sera pas toujours crucifié entre deux brigands, et la vérité sortira du tombeau où elle est ensevelie... »

Le crime de Castellion était grand : il avait protesté contre la condamnation de Servet ; il avait affirmé le droit à la liberté des croyances, l'horreur de la persécution, dans un livre en réponse à l'opuscule de Calvin sur la nécessité de châtier les hérétiques par le glaive. Lorsque, affirmait Castellion, les Genevois ont mis à mort Servet, ils n'ont pas prouvé une doctrine, ils n'ont fait que tuer un homme. « Servet n'ayant combattu Calvin qu'avec des raisons et par des écrits, c'est avec les mêmes armes qu'on aurait dû combattre Servet. On dissipe les ténèbres par la lumière, non par les supplices. »

L'œuvre de conscience écrite par Castellion, qui eut plusieurs amis pour collaborateurs (il n'était donc pas tout entier avec les assassins, l'esprit du siècle), parut cinq mois après le supplice de Servet. Elle portait cette épigraphe empruntée à l'épître aux Galates : Celui qui est né selon la chair, persécute celui qui est né selon l'esprit. Dans l'édition française (rarissime et qu'on devrait bien réimprimer), elle a ce titre prometteur :

« Traité des hérétiques, à savoir si on les doit persécuter, et comment on doit se conduire avec eux, selon l'avis, opinion et sentence de plusieurs auteurs tant anciens que modernes. Grandement nécessaire en ce temps plein de troubles et très utile à tous, principalement aux princes et magistrats pour connaître leur office, en une chose périlleuse et difficile. Se vend à Rouen, par Pierre Freneau, près des Cordeliers, 1554. »

Dès l'avant-propos, sous forme de lettre adressée au duc Christian de Wurtemberg, Castellion dénonçait les pratiques sanguinaires et l'homicide pédantisme des calvinistes.

Eh quoi ! c'était cela la religion chrétienne ! Non ! ce n'était que l'œuvre et la doctrine d'un fanatique, ivre d'orgueil et de domination. De quel droit pourchassait-il à mort les hérétiques ? Et qu'est-ce qu'un hérétique ? J'ai longtemps cherché, dit Castellion, et j'ai trouvé ceci : l'hérétique, c'est l'homme qui pense autrement que nous. Toutes les sectes s'anathématisent, de sorte qu'un homme réputé orthodoxe dans tel pays, telle cité, devient hérétique ailleurs, et que, pour vivre en sûreté, on devrait professer autant de religions qu'il y a de sectes et de villes.

Que produit cette intolérance, que produit-elle sinon la désolation, la sécheresse de cœur et la cruauté ?

« La piété et la charité, continue Castellion, sont oubliées, et notre vie s'écoule au milieu de querelles et désordres sans fin. On dispute non de la voie qui mène au Christ, c'est-à-dire des moyens d'amender notre vie, mais du rang et de l'office du Christ lui-même, de son séjour, de son rôle, de la place qu'il occupe à la droite du Père, de son unité avec lui, ou bien encore de la Trinité, de la prédestination, du libre arbitre, de Dieu, des anges, de l'état des âmes après la mort et d'autres questions de cette nature.

« La connaissance ne suffit pas à rendre l'homme meilleur. Paul a dit : « Quand même je connoîtrois « tous les mystères, si je ne possède pas la charité, je « ne suis rien. » Mais les hommes, enflés de leur science ou de la vaine opinion qu'ils en ont, se jugent avec mépris les uns les autres. L'orgueil engendre le mépris, qui amène la persécution, en sorte que nul ne peut endurer la plus légère contradiction de la part d'autrui ; et quoiqu'il y ait aujourd'hui presque autant d'opinions qu'il y a d'hommes, il n'est pas une secte qui ne condamne les autres et ne réclame l'empire pour elle seule. De là les exils, les prisons, les bûchers, les tortures et ce lamentable appareil de supplices qui affligent chaque jour notre vue pour le simple délit d'opinions qui déplaisent aux puissants de la terre sur des questions controversées pendant des siècles et encore aujourd'hui pendantes. Que s'il est un homme qui veut se procurer une robe blanche, c'est-à-dire vivre dans la pureté, pour peu qu'il professe une opinion particulière, on se coalise contre lui, on l'accuse, on le déclare hérétique ; on entasse les plus odieuses accusations sur sa tête, on le déchire et on le défigure tellement par la calomnie que l'écouter seulement devient un crime. »

L'apôtre de la tolérance conclut en une page émouvante et restée célèbre :

« Je vous le demande, qui voudrait être chrétien, lorsqu'il voit des hommes qui se réclament de ce nom traînés au supplice et traités plus cruellement que des larrons et des brigands ? Qui ne croirait que le Christ est un Moloch ou quelque divinité impitoyable qui réclame sur ses autels des victimes humaines ? Qui voudrait enfin servir le Christ à telle condition que s'il ose, au milieu des innombrables controverses de ce temps, différer de ceux qui ont le pouvoir en main, il soit brûlé plus impitoyablement que dans le taureau de Phalaris,

quand même il crierait à pleine voix, au milieu des flammes, qu'il croit en Jésus et qu'il met son espoir en lui !... O Christ, Roi et Créateur du monde ! tu vois ces choses, et les supportes ! Es-tu donc devenu si différent de toi-même ? Lorsque tu vivais sur la terre, nul n'était plus doux, plus clément, plus patient que toi. On eût dit la brebis muette entre les mains de celui qui la tond. Frappé, meurtri, conspué, moqué, couronné d'épines, crucifié entre deux brigands, tu n'avais que prières pour tes bourreaux ! N'es-tu plus le même aujourd'hui ? Ordonnes-tu que ceux qui entendent tes préceptes et tes commandements autrement que nos maîtres soient noyés, décapités, coupés en morceaux, brûlés à petit feu, livrés aux plus cruelles tortures ? Prends-tu plaisir à de tels sacrifices ?... Si tu fais ces choses, ô Christ ! ou, si tu les approuves, que laisses-tu donc à faire au démon ? En quoi diffères-tu de lui ? »

Calvin ne voulut pas que le livre où on lui déniait le droit de faire périr, par le glaive du prince, ou le feu des bûchers, ceux qui pensaient autrement que lui, demeurât sans réponse. Il s'inquiéta tout d'abord de connaître le nom (le *De non comburendis hæreticis* ayant paru sous un pseudonyme) de l'auteur ou des auteurs du livre. Il n'eut pas de peine à reconnaître dans cette œuvre de mansuétude et de tolérance le style et les idées de Castellion. Il communiqua cette découverte à ses amis de Poitiers dans une lettre où il injurie « le fantastique Castellio » dont « les livres et les cahiers ont été condamnés à Bâle avec défense de les publier sous peine de la tête ». Le glaive, encore le glaive !

Le glaive et le bûcher : car le Réformateur est partisan décidé du supplément de réfutation intellectuelle qui s'appelle le feu. Il entend qu'on brûle. Affirmer que les hérétiques ne doivent point passer par la flamme (*De non comburendis hæreticis*) et être réduits en cendre,

c'est offenser son christianisme, « être animé de l'esprit de Satan » et « dégorger » les pires blasphèmes. Il le dit crûment à propos des idées de tolérance de Castellion et des amis de Castellion :

« ... Ils ont conspiré en une chose qu'on ne doit point punir les hérétiques ! Et c'est afin d'avoir licence de dégorger tout ce que bon leur semblera. Car telles gens seraient contents qu'il n'y eût ni loi, ni bride au monde. Voilà pourquoi ils ont bâti ce beau livre : *De non comburendis hæreticis*... C'est bien le moins, cependant, que les Seigneurs auxquels Dieu a donné glaive et autorité ne permettent point qu'on blasphème en leur ville contre la foi en laquelle ils sont enseignés. Mais il va bien que les chiens qui aboient tant après nous, ne nous peuvent mordre. »

Pour ce dernier détail Calvin a raison : il était à Genève en pleine puissance, et n'avait à redouter aucune morsure. Il pouvait, en toute sécurité, faire mordre les autres, — et pis que cela.

Il demanda à son fidèle disciple et bon frère Théodore de Bèze, alors professeur de belles-lettres à l'académie de Lausanne, de réfuter les doctrines de Castellion.

Théodore de Bèze, — encore un des fondateurs des libertés modernes (1), — n'hésita pas à reprendre et à soutenir la thèse de persécution, de glaive et de bûcher qu'avait déjà présentée Calvin. Cette besogne lui convenait. Il tenait pour « inepte et impie » la liberté de discussion, et regardait comme « des monstres » dont il fallait se délivrer Servet, Castellion et leurs adeptes. « Lisez, je vous prie, mandait-il à Bullinger le 7 mai 1554, le *De non comburendis hæreticis* et dites ce

(1) Ce « fondateur des libertés modernes » est l'auteur de cet axiome : « La liberté de conscience est un dogme diabolique », *libertas conscientiæ diabolicum dogma*. — Théod. de Bèze, *Epistolæ theologicæ*.

que deviendrait notre sainte réformation s'il était loisible à de tels hommes d'en ébranler les fondements. Que nous restera-t-il, en effet, je vous le demande, si selon leur thèse favorite, la Parole de Dieu est si incertaine qu'on ne puisse rien affirmer. Dieu nous délivre de tels monstres, car je ne sais rien de plus pernicieux à l'Église. »

Dans le chrétien désir de provoquer les Seigneurs à ne point laisser dormir l'épée au fourreau, Théodore de Bèze écrivit, et fit paraître, en juillet 1554, un livre qui est la contre-partie du livre de Castellion. Le titre seul dit ce qu'est l'œuvre : *De hæreticis a civili magistratu puniendis libellus, adversus Martini Bellii farraginem et novam academicorum sectam. Theodoro Beza Vezelio auctore.*

De Bèze ne rajeunit point par l'éclat du talent ou par la puissance de la dialectique la thèse qu'il soutient. Il ressasse platement, et sans paraître se douter qu'il fournit aux inquisiteurs, aux persécuteurs des protestants des armes terribles, l'argument vingt fois produit par Calvin que les magistrats doivent punir « ceux qui troublent la paix de l'Église ». Que le sang coule à flots pourvu que les opinions théologiques de quelques individus établis à Genève ou ailleurs ne soient point contestées !

« Le magistrat, écrit de Bèze, est le vicaire institué par Dieu lui-même pour donner à tous l'exemple du respect dû aux commandements divins, pour assurer la prédication du pur Évangile, et défendre l'Église contre les attaques de ceux qui ne rêvent que son bouleversement et sa ruine. Ce n'est pas en vain qu'il est armé du glaive. Il doit en user non seulement contre les perturbateurs de la paix publique, mais *contre les novateurs téméraires qui corrompent la vraie religion et mettent en péril le salut des âmes*. Saint Paul n'a-t-il pas déclaré

que le magistrat est le ministre de Dieu chargé de châtier ceux qui font mal, et le même apôtre ne dit-il pas dans l'épître à Timothée : « Priez pour les rois et les puissances, afin de mener sous eux une vie paisible en toute piété et honnêteté ; » ce qui démontre clairement que le magistrat est établi non seulement pour maintenir la pureté des mœurs et l'harmonie entre les citoyens, mais aussi pour châtier ceux qui s'écartent du droit chemin et de la pure religion. »

Les despotes persécuteurs de tous les pays sont bien armés ! Ils peuvent emprisonner, bannir, tuer avec l'autorisation de saint Paul et sur son ordre. Les lois de Moïse, les exemples fournis par le Nouveau Testament, et, pour n'en citer qu'un, la mort d'Ananias et de Saphira, attestent que les hérétiques doivent être traités comme les meurtriers et les brigands. La peine capitale est celle qu'il convient de leur appliquer. Le bûcher de Champel illumine de sa clarté les tendres doctrines du second fondateur des libertés modernes, le gentilhomme Théodore de Bèze, le pieux réformé qui, en 1563, affirme, sans hésiter, au cinquième point de sa *confession de foi*, « que les ministres de l'Évangile qui abusent de ce titre doivent être *exterminés* par les princes. »

Genève accorda de triomphantes funérailles aux doctrinaires évangéliques qui faisaient du bourreau le second du théologien. Castellion, qui défendit la tolérance, mourut banni, méconnu, diffamé, succombant à l'excès du travail, tué par les privations. Il était à peine âgé de quarante-huit ans, et, s'il eut une tombe, ce fut grâce à la libéralité de trois jeunes amis devenus ses disciples.

Ses dernières paroles, écho des paroles de Servet, furent un appel à Dieu : — « Mes accusateurs sont grands et puissants, mais Dieu n'a nul égard aux personnes et peut déjouer leur orgueil. Je ne suis rien,

mais Dieu regarde aux humbles, aux petits et tire vengeance du sang injustement répondu. Opprimer un innocent est facile et un moment suffit au méchant pour faire une plaie que cent médecins ne pourront guérir en beaucoup d'années. O Dieu qui lis dans mon cœur et qui connais mes ennemis, lève-toi et juge ma cause ! »

Castellion fut pleuré, regretté après sa mort, par les humanistes du seizième siècle. Parmi ceux qui lui rendirent hommage il faut citer Montaigne. Au premier livre des *Essais*, au chapitre trente-quatrième, le charmant humoriste a mêlé le nom de Castellion à l'exposé d'un système ingénieux et tout neuf alors d'annonces et de renseignements publics : « Feu mon père, homme d'un jugement bien net, m'a dit autrefois qu'il avait désiré mettre en train qu'il y eût dans les villes certain lieu désigné, auquel ceux qui auraient besoin de quelque chose, se pussent rendre et faire enregistrer leur affaire à un officier établi pour cet effet, comme : je cherche à vendre des perles, je cherche des perles à vendre ; tel veut compagnie pour aller à Paris ; tel s'enquiert d'un serviteur de telle qualité, tel d'un maître ; tel demande un ouvrier, qui ceci, qui cela, chacun selon son besoin. Car à tout coup il y a des conditions qui s'entrecherchent et pour ne s'entr'entendre laissent les hommes en extrême nécessité. Je regarde comme une grande honte pour notre siècle qu'à notre vue, deux très excellents personnages en savoir sont morts en état de n'avoir point leur saoul à manger : Lilius Gregorius Giraldus en Italie, et Sebastianus Castalio en Allemagne. »

Calvin, dans la dernière de ses lettres à M. de Falais, dit en parlant de Castellion « qu'il est si pervers en toute impiété, qu'il aimerait cent fois mieux, lui Calvin, être papiste... » Il disait vrai, ce jour-là. Le meurtrier de Servet, le persécuteur de tant de victimes est cent

fois plus près d'un Torquemada que d'un Castellion.

Après le drame de Champel, Calvin, toutes les fois que l'ombre de Servet lui apparaît, parle, écrit exactement, — le croirait-on? — comme écrira et parlera Bolsec, redevenu catholique, ce Bolsec qu'on ne nomme jamais sans ajouter à son nom la qualification de diffamateur, en sa vie privée, du Réformateur de Genève. Il y a, cependant, une nuance : Bolsec, qui n'avait pas fait tuer Servet, est moins insultant pour le martyr que ne l'est Calvin, qui, après l'avoir dénoncé à l'inquisition catholique, le livra à la persécution protestante de Genève. Bolsec, tout comme Calvin, tient Servet pour « un monstrueux hérétique », et n'a « nul déplaisir de sa mort »; il désire, — toujours comme Calvin, — que les « semblables à Servet soient exterminés et l'Église de Notre-Seigneur purgée de telle vermine », mais si grossières que soient ces lignes, elles sont loin de l'âcreté, du fiel, de la sauvagerie haineuse qu'on trouve au récit calviniste des derniers moments de Servet. Elles n'égalent pas en violence et en méchanceté les paroles d'outrages que Théodore de Bèze répète dans deux passages de sa vie de Calvin :

« En l'an 1553 Michel Servet, Espagnol, de maudite mémoire, survint, non pas homme, mais monstre horrible, composé de toutes les hérésies anciennes et nouvelles... Il a été mis au feu. Et qui en fut jamais plus digne que ce malheureux, ayant, par l'espace de trente ans, en tant et tant de sortes blasphémé contre l'éternité du Fils de Dieu, ... accumulé la plupart de toutes les puantises que jamais Satan vomit contre la vérité de Dieu, séduit une infinité de personnes, et, pour comble de malédiction, n'ayant jamais voulu ni se repentir, en donnant lieu à la vérité pour laquelle tant de fois il avait été convaincu, ni donner espérance de conversion. Pour la fin de ce propos, ceux qui trouvent mauvais un

tel acte, — le brûlement de Servet, — ne sauraient mieux montrer ni leur ignorance, *en blâmant ce qui mérite singulière louange*, ni leur témérité quand ils s'en attaquent à celui qui n'a fait office que de pasteur fidèle, avertissant le magistrat de son devoir s'efforçant par tous moyens de ramener un tel malheureux à quelque amendement, et, finalement, n'oubliant rien pour empêcher qu'une telle peste n'infectât son troupeau. »

Telle est la seule oraison funèbre que les chefs du calvinisme au seizième siècle aient accordée à l'homme de génie qu'ils avaient déloyalement dénoncé à l'inquisition de Vienne et fait brûler à Champel sur un bûcher.

Elle fait honneur également à leur piété et à leur humanité. Elle met aussi en relief leur responsabilité dans les persécutions que les catholiques exercèrent contre les protestants. Sept ans après la mort de Servet, le Parlement de France, dans ses *remontrances au Roy*, dit textuellement :

« Ceux qui blâment la rigueur des Édits des feux roys François I^er^ et Henri second offensent à tort leur honorable mémoire, car leurs édits sont justifiés par ceux mêmes qui les accusent, aucuns desquels étant personnes privées, sans juridiction, usurpateurs de la Seigneurie d'autrui, ont usé de peines rigoureuses contre ceux qu'ils ont jugés hérétiques comme les anabaptistes, Servet et autres. »

CHAPITRE XXV

LA LÉGENDE DE SERVET

Il ne suffit pas aux fanatiques de tuer les gens, il faut aussi qu'ils créent autour de leurs victimes une légende de mensonges et d'infamies.

La légende infamante de Servet eut pour premier inventeur Calvin lui-même. On a vu par les pièces du procès qu'il essaya d'être, si on peut ainsi dire, le Bolsec du proscrit qu'il avait fait jeter en prison. Il le fit attaquer dans sa vie privée, accuser de mauvaises mœurs, de « paillardise », de « débauches ». Ces calomnies, particulièrement lâches, eurent un écho qui s'est prolongé jusqu'à nos jours. Elles s'aggravèrent de l'accusation d'athéisme qu'on répéta un peu partout. « Ils ont fini par faire croire, écrivait Castellion, que Servet était quelqu'un pour qui il n'y avait ni Dieu, ni Christ. »

Servet fut montré méprisable durant sa vie, sans courage devant la mort, traité d'apostat, de séducteur, d'athée, de séditieux, de « profane vaurien ».

Cette déformation de la vérité trouva place dans une des premières histoires de la ville et de l'État de Genève, écrite par le docteur Jacques Spon. On y lit: « Servet très malicieux s'obstina tellement à maintenir ses blasphèmes que, dans une dispute, il donna plus de cinquante démentis formels à Calvin, l'appelant autant de fois méchant ou Simon magicien. Le Conseil ne put souffrir son effronterie, le mit en prison, et lui instruisit son procès qu'il communiqua aux quatre cantons protestants, après la réponse desquels il fut bruslé tout vif, sans montrer aucun signe de repentance, mais seulement une grande frayeur de la mort (1). »

Durant de longues années, le nom de Servet ne fut prononcé dans les milieux orthodoxes que suivi des épithètes les plus injurieuses. Celui qui se serait avisé de le défendre, si peu que ce fût, aurait été traité comme Calvin traitait Castellion lorsqu'il l'appelait « crapaud jetant de grosses écumes », « inepte baladin à qui les élégances siéent autant qu'une cotte de mailles à une truie ».

Galliti, pasteur de Coire, nommait Servet « un empesté Cacus. Il a été consumé, avec sa fumée, ajoutait-il : c'est bien fait. » Même au moment de la Révocation de l'Édit de Nantes, alors que les protestants persécutés auraient dû réprouver toute persécution, la mémoire de Servet était honnie et son « extermination » glorifiée. Pour Drelincourt le martyr de Champel était « un Espagnol de maudite mémoire », un « exécrable hérétique ».

On en parlait ainsi qu'on parle du diable ou du fils du diable.

Bossuet, toujours habile à tirer parti contre les protestants de leurs injustices, de leurs violences et de leurs maladresses, a souligné, avec son éloquence et sa verve

(1) Spon, tome II, p. 36 et 37. A Lyon, chez Th. Amaulry, 1572. — Spon n'a fait que résumer une page de la chronique de M. Roset, VI, ch. 50. — Le chroniqueur accuse Servet « d'impudence plus qu'infernale ».

ordinaires, la méchanceté des calvinistes dénigrant leur victime et la poursuivant d'une haine plus que séculaire.

Il donne pour titre à ces pages ironiques de son livre sur les persécutions huguenotes ces mots si tristement exacts :

Les Catholiques et les Protestants
d'accord sur la question de la punition des hérétiques.

« Je n'ai pas besoin, dit Bossuet, de m'expliquer ici sur la question, savoir si les princes chrétiens sont en droit de se servir de la puissance du glaive contre leurs sujets ennemis de l'Église et de la sainte doctrine, puisqu'en ce point les Protestants sont d'accord avec nous. Luther et Calvin ont fait des livres exprès pour établir sur ce point le droit et le devoir du magistrat. Calvin en vint à la pratique contre Servet et contre Valentin Gentil; Mélancton en approuva la conduite par une lettre qu'il lui écrivit à ce sujet. La discipline de nos Réformés permet aussi le recours au bras séculier en certains cas; et on trouve parmi les articles de la discipline de l'Église de Genève, que les ministres doivent déférer au magistrat les incorrigibles qui méprisent les peines spirituelles, et en particulier ceux qui enseignent de nouveaux dogmes, sans distinction. Et encore aujourd'hui celui de tous les auteurs calvinistes qui reproche le plus aigrement à l'Église romaine la cruauté de sa doctrine, est demeuré d'accord dans le fond, puisqu'il permet l'exercice de la puissance du glaive dans les matières de la religion et de la conscience (1). »

Bossuet avait fait précéder ces remarques, d'une vérité absolue et d'une portée terrible (2), de cette railleuse constatation : « Les docteurs de la Réforme surent toujours se mettre en sûreté, pendant qu'ils animaient les autres, et Luther et Mélancton, et Bucer et Zwingle, et Calvin et Œcolampade, et tous les autres se firent bientôt de sûrs asiles, et parmi ces chefs des Réformateurs je ne connais point de martyrs. » Ils se vantaient de donner leur vie à la Réforme, mais ils donnaient surtout la vie des autres (1).

(1) *Histoire des variations*, tome II, page 46. Ed. Garnier.

(2) « Dès que les protestants se plaignent, écrit Bayle, on leur allègue le droit que Calvin et Bèze ont reconnu aux magistrats, et jusqu'ici il n'y a personne qui n'ait échoué pitoyablement contre cet argument *ad hominem*. »

Le pasteur Jurieu, répondant à l'évêque de Meaux, reste fidèle aux habitudes de diffamation contre le martyr de Champel; jusqu'à la veille de la Révolution française nous trouvons, dans les publications calvinistes, des outrages à la mémoire de Servet : « Le seul examen du procès, lit-on dans l'*Histoire littéraire de Genève* publiée en 1786 par le bibliothécaire Senebier, ne permet pas de douter que Servet ne fût un blasphémateur et que ses idées ne conduisissent à l'athéisme, si elles n'étaient pas l'athéisme lui-même ». Plus intrépide encore, dans l'ignorance ou le mensonge, le pasteur Puaux dans un écrit « populaire », nomme Servet « un athée ». Mais voici l'inouï dans l'extraordinaire. L'un des biographes de Calvin, le pasteur Henry de Berlin, a osé écrire : « Aujourd'hui que trois siècles se sont écoulés, je me représente qu'un jury impartial, formé des délégués de toutes les Églises chrétiennes, s'assemble sur les hauteurs de Champel, pour prononcer dans cette cause un jugement définitif. Un tel tribunal,

(1) M. le pasteur Douen, agent général de la Société biblique, fait sur Calvin une remarque semblable à celle de Bossuet : « On célèbre sans cesse, écrit-il, la grandeur d'âme de Calvin et on insiste sur la pusillanimité de Marot, et pourtant il faut reconnaître que Marot vit de près le bûcher que Calvin ne vit jamais que de loin, que le poète faillit y monter à plusieurs reprises pour sa foi, tandis que celle du Réformateur y faisait monter les autres. »

après avoir compulsé tous les documents, s'être reporté dans l'époque, et après avoir écouté les témoins, déchargerait Calvin de toute faute et prononcerait sur lui NON COUPABLE, et, à l'égard de Servet, il dirait : *coupable avec circonstances atténuantes.* »

Il advint, aussi, il y a un peu moins d'un demi-siècle, qu'un débat se produisit à Genève, où se montra, dans sa répugnante singularité, la passion théologique. Il fut démontré ce jour-là que toucher à Calvin — même à Calvin dénonçant Servet à Vienne et le faisant emprisonner à Genève, — c'était manquer de respect à « la Rome protestante ». Le coupable était un homme d'intègre conscience, de grand et austère savoir, un persécuté du 2 décembre, qui honorait par son talent et son caractère l'université de Genève où il professait la philosophie. Ce chapitre d'histoire a déjà été raconté dans la biographie de Barni. Je le reproduis sans y rien changer, tel que je l'écrivais en 1892 : Le Conseil d'État de Genève chargea Barni de faire, pendant l'hiver de 1862, dix conférences publiques à l'Hôtel de Ville. Notre ami prit pour sujet *Les Martyrs de la libre pensée*, et raconta, avec une émotion passionnée, les souffrances et la mort de quelques-uns des grand lutteurs de la conscience humaine. Socrate et les stoïciens sous les empereurs romains, Hypatie et Abélard, Ramus, Jordano Bruno, Campanella, Vanini, Galilée, devinrent, tour à tour, l'objet d'un enseignement qui convenait à merveille à la nature d'apôtre républicain de Barni. Lui qui était avec tous les martyrs contre tous les bourreaux, avec toutes les victimes contre tous les persécuteurs ; lui dont le talent, fait de probité et de tolérance, détestait toutes les hypocrisies, et condamnait toutes les iniquités, ne pouvait pas oublier de parler à Genève, en face surtout de l'étroitesse bigote et de la morgue irritante de certains protestants, de la grande

victime du calvinisme, du malheureux Michel Servet. Il consacra deux leçons (les plus belles de son cours) au libre penseur espagnol, qui, persécuté par les catholiques, mis à mort par les protestants, demeure comme un exemple de la fureur jalouse et méchante des sectes chrétiennes. Ne semble-t-il pas qu'un pareil sujet, dans une ville où tous les jours on flétrit, aux applaudissements de tous, l'intolérance cléricale, ne devait avoir rien d'alarmant, sinon pour une quantité minuscule de dévots attardés dans le fanatisme haineux ? Pouvait-on contester que Michel Servet fût mort martyr de ses opinions ? Évidemment ce n'était pas possible. Il aurait été, d'autre part, bien singulier de prétendre que, puisque Servet avait été brûlé à Genève, c'était précisément à Genève qu'il ne fallait rien dire de lui ! La gloire de la « Rome du libre examen » exige-t-elle qu'on se taise sur les crimes dont elle a été le témoin ? Penser ainsi serait donner à entendre que le protestantisme fait de trop subtiles distinctions entre l'intolérance des uns et l'intolérance des autres. Ardent à la condamnation dès qu'il s'agit des meurtres accomplis par les catholiques, il se modérerait tout à coup, chercherait des atténuations, des *distinguo*, des excuses en présence des meurtres imputables aux disciples de Calvin ou de Luther, et dirait, comme le personnage de la comédie : « Oh ! moi, c'est autre chose ! » Barni estimait qu'il n'y a pour les crimes de l'intolérance ni Alpes, ni Pyrénées.

Lorsque le savant historien termina sa leçon sur Servet, en flétrissant l'hypocrisie et la cruauté dont le réformateur avait donné tant de preuves dans cet effroyable drame, des applaudissements éclatèrent dans une partie de l'auditoire, tandis que l'autre se retirait en exprimant son mécontentement, ses plaintes et même son indignation. J'entends encore un bonhomme, le

pasteur G..., dire avec une voix où l'onction professionnelle tempérait la colère occasionnelle : « C'est un scandale! C'est un outrage à Genève, une trahison de l'hospitalité. » Les feuilles religieuses prirent vivement à partie le professeur iconoclaste. Elles lui reprochèrent d'avoir parlé de Michel Servet dans une intention perfide; car, enfin, pourquoi s'occuper de ce représentant de la pensée, alors qu'il était si facile de trouver d'autres martyrs? Des brochures furent publiées contre Barni, et on chargea un ministre du saint Évangile, du nom de Bungener, de venger la mémoire de Calvin dans une solennelle conférence.

Ce vengeur s'y prit de façon singulière. Il prétendit que si Calvin avait fait condamner Servet, c'était parce qu'il ne pouvait faire autrement. Calvin n'était-il pas regardé, au seizième siècle, comme le gardien du dogme de la Trinité? Que serait-il arrivé de la Réforme à Genève et dans le monde entier, si on avait pu dire que Calvin laissait impunément attaquer un dogme regardé comme la clef de voûte du Christianisme? Calvin subit la dure nécessité de dénoncer un théologien aventureux dont les négations compromettaient la Réforme. S'il faut plaindre sa victime, ne faut-il pas le plaindre aussi? M. Bungener s'attendrissait sur Calvin. Tel, plus tard, Louis Blanc, racontant la mort de Camille Desmoulins et de Danton, gémit sur l'infortuné Robespierre, obligé, par son patriotisme, de faire guillotiner ses amis. Au surplus, que vient-on nous dire sur la cruauté du réformateur genevois? Il ne fut pas cruel, il se montra miséricordieux au contraire, se contentant de demander qu'on tuât Michel Servet, écrivant sans doute à Farel : « J'espère que la peine sera capitale », mais ajoutant qu'il souhaitait que Servet fût décapité et non brûlé. N'est-ce pas là un cri du cœur? Lorsque M. Bungener fit cette précieuse remarque, il y eut des

applaudissements dans l'auditoire. M. Bungener reprit : « Ce ne sont pas des applaudissements qu'il faut ici ; c'est de la justice. » Applaudir, en 1862, au meurtre de Servet, c'était, en effet, même à Genève, dépasser un peu la mesure.

Le vengeur de Calvin n'oublia pas l'argument, si souvent reproduit, d'après lequel l'intolérance faisant partie des mœurs du seizième siècle, il n'était pas possible à un théologien évangélique de ne pas réclamer la mise à mort de ses contradicteurs. Barni aurait pu se borner à répondre qu'une pareille excuse, si elle était admise, serait l'argument le plus terrible contre le Christianisme et la Réforme. Comment! la religion nouvelle, ou plutôt la religion renouvelée selon l'Évangile, n'aurait pas eu assez d'efficacité morale pour empêcher la persécution de s'exercer et de sévir, avec des circonstances d'ailleurs aggravantes et abominables? L'esprit de la Réforme, la pure doctrine auraient été impuissants à surmonter l'ignoble, odieuse et sanglante intolérance d'une époque? Quelle idée se fait-on alors du Calvinisme? Est-ce un simple exercice d'érudition théologique, de dialectique pédante, laissant subsister, chez ceux qui la pratiquent, la déloyauté, la haine, le goût du meurtre, la passion vile d'injurier et de piétiner ses victimes?

Car dans le drame de Michel Servet toutes ces circonstances se rencontrent et sont à la charge de Calvin. Que vaut une réforme religieuse réduite à des thèses sur le péché originel, la nature du corps de Jésus-Christ, la descente aux enfers?

Qu'est-ce que l'humanité a à faire de telles sottises, surtout si elles provoquent à verser le sang (1)?

(1) Dans la neuvième leçon de la *Morale dans la démocratie*, Barni fait cette remarque : « A entendre beaucoup de gens de notre temps, à voir les condamnations qui frappent en France la libre pensée, et, en Suisse même, dans un de nos cantons, *la*

Barni crut devoir répondre, avec quelques détails, à ses accusateurs calvinistes : « Pourquoi, m'a-t-on dit, entre tant d'autres martyrs de la pensée que vous pouviez choisir avoir été chercher tout justement Michel Servet? Je réponds simplement que je ne l'ai point cherché « de gaîté » de cœur, mais qu'il m'était imposé par le sujet même de mon cours ; qu'ayant arrêté ce sujet parce qu'il m'avait paru excellent, mais sans songer plutôt à Servet qu'à toute autre victime, je ne pouvais omettre un tel martyr; et que, dès que je devais parler de Michel Servet, ma conscience ne me permettait pas de parler de Calvin autrement que je ne l'ai fait. Je demande d'ailleurs si Calvin est un personnage tellement sacré qu'il ne puisse pas être permis de le juger librement. Je sais qu'il y a des gens qu'une telle liberté scandalise et qui auraient voulu la supprimer. Je ne discute pas avec ces gens-là! Quant à ceux qui me reprochent de n'avoir montré Calvin que sous un seul aspect, je dirai qu'il n'était pas dans mon sujet d'examiner ses mérites et les services qu'il a pu rendre à Genève, ou même, en général, à la cause de la Réforme : c'est là une question fort controversée où je n'avais point à entrer ; je n'avais à m'occuper que de la conduite de Calvin à l'égard de Michel Servet, dont il fut le dénonciateur et le bourreau. Mais ici certaines personnes m'accusent de n'avoir pas su me placer au point de vue du seizième siècle, et d'avoir jugé Calvin à travers les idées du dix-neuvième ; comme si les notions les plus élémentaires du bien et du mal dataient de notre temps, et comme si, au temps de Calvin, la théologie avait étouffé dans le monde toute conscience. C'est là pourtant la thèse que les théologiens et des feuilles soi-di-

bastonnade infligée à l'auteur d'un examen de la vie de Jésus, il semble que l'idée de tolérance n'a pas beaucoup progressé. »

sant religieuses travaillent à faire prévaloir. Grand bien leur fasse! Pour moi, tout en reconnaissant qu'il est juste, pour bien juger les hommes, de faire la part des idées du siècle où ils ont vécu, je ne suis pas de ceux qui excluent de l'histoire la conscience, et j'ai montré par des faits décisifs qu'à l'époque même de Calvin, elle n'était pas aussi complètement effacée que voudraient le faire croire ceux qui cherchent à laver de tout reproche le réformateur de Genève. »

Barni avait, en effet, au cours de ces deux leçons sur le meurtre juridique de Michel Servet, rectifié l'erreur dans laquelle sont tombés Michelet, Émile Saisset, Ernest Renan, et qui veut qu'au seizième siècle, une seule voix, celle de Sébastien Castellion, professeur de langues anciennes à Bâle, ait protesté contre la théorie et la pratique de l'intolérance. Avec Castellion, bien d'autres protestèrent contre la mise en jugement ou la condamnation de Servet. Il est vrai qu'ils furent persécutés, excommuniés ou bannis pour s'être permis cet acte de franchise et d'humanité. Leurs noms s'ajoutent à la liste des victimes du Calvinisme.

Les courageuses leçons de Barni sur les *Martyrs de la libre pensée* lui valurent les félicitations d'Edgar Quinet, de Michelet, de Vacherot, de Jules Simon, du colonel Charras, de Théophile Dufour, qui, de Saint-Quentin, écrivait à Quinet : « Je vous félicite d'avoir à Genève Jules Barni; c'est un homme d'une haute conscience et d'un grand savoir ; j'apprends avec plaisir qu'il vient d'attaquer l'idole genevoise, l'idole aux pieds sanglants. » Henri Fouquier écrivait : « En plein Genève d'hiver, dans le pays des Mômiers, sur les hauteurs de la Treille, Barni a fait entendre une voix libre disant que Calvin avait été un despote et un bourreau, — un inquisiteur comme les autres. Cela n'a point passé tout seul et le coup était hardi. La leçon sur Servet est vrai-

ment une belle et éloquente page ; Barni a pris corps à corps le gouvernement de Calvin à Genève, et mis au pilori cette sombre tyrannie théologique. En arrivant de Paris pour se rendre dans la vieille ville protestante, Barni a pris le bon chemin : il a passé par la maison de Voltaire. »

Tous les protestants ne firent pas, d'ailleurs, cause commune avec Calvin et M. Bungener, son vengeur. Un savant historien, M. Chastel, professeur à la faculté de théologie de Genève, approuva, dans un de ses cours, la thèse de Barni. Un autre professeur de la même faculté, le doux et charmant M. Chenevières, vieillard aux manières exquises, à l'imagination enjouée et gracieuse, écrivit à son collègue et « confrère en tolérance » qu'il le félicitait d'avoir dit éloquemment ce que beaucoup de braves gens pensaient sans oser le dire. « Je sais bien, ajoutait-il, qu'on clabaudera contre vous, que les môniers vous diront : anathème ! Laissez dire. Moi aussi j'ai été excommunié par des dévots, et souvent. On n'en meurt pas ; j'ai quatre-vingt-trois ans et je me porte bien, surtout quand j'ai eu le plaisir de vous lire et de vous entendre. »

Le pasteur Chenevières en parlait à son aise, en optimiste souriant. Ce qu'il faut dire, c'est qu'à partir de ce moment l'existence fut rendue intolérable à Barni. Lassé par les tracasseries qu'on lui suscitait, il dut donner sa démission de professeur en novembre 1864. « J'aime mieux, écrivit-il au conseiller d'État, chargé du département de l'instruction publique, résigner des fonctions où je me vois si mal récompensé de mes efforts. Je n'ai aucune envie de lutter contre une malveillance systématique. »

Il en coûtait, même en 1864, de défendre Servet ! Mais les mânes de Calvin durent être satisfaites !

Il serait inéquitable, cependant, de ne pas reconnaître

que de 1553 à 1864 un progrès s'était accompli. Barni fut « tracassé », certes ; il ne fut pas brûlé. On le traita même moins durement qu'on n'avait traité, en 1559, la dame Catherine Copa, du duché de Ferrare, dont l'auteur des *Généalogies genevoises* raconte en ces lignes l'édifiante aventure :

« Le 21 février 1559, Catherine, femme de Jacob, du duché de Ferrare, venue en cette ville pour faire plaisir à son fils unique, qui ne voulait pas aller à la messe, fut accusée par un réfugié d'avoir dit :

« 1° Que Servetus est mort martyr de Jésus-Christ, et que M. Calvin est cause de sa mort, d'autant qu'il y avait piques entre eux, et que pourtant les seigneurs ont mal fait de le faire mourir ;

« 2° Que Gribaldus a bonne doctrine, et aussi Jean-Paul (Aliciat) et M. George (Blandrate), et qu'ils sont persécutés à tort par malveillance ;

« 3° Que c'est mal fait que Messieurs contraignent le peuple à faire prières en un certain jour, et aussi longues et aussi faire payer la peine (l'amende) à ceux qui n'y vont point ;

« 4° Que notre Église italienne lui déplaît, et ne veut point demeurer ici ;

« 5° Que les Anabaptistes sont tous chrétiens ;

« 6° Que le magistrat fait mal de punir aucune sorte d'hérétiques, mais qu'il devrait laisser liberté à tous de parler ce que bon leur semble ;

« 7° Que tant de sermons ne lui plaisent point ;

« 8° Qu'elle veut se départir de cette ville, pour ce que la procédure de Messieurs lui déplaît, en ce qu'ils condamnent ceux qui parlent à l'encontre d'eux.

Un autre réfugié ajoute qu'elle a dit :

« 9° Que M. Calvin n'est point d'accord avec Gribaldus, d'autant que Gribaldus est plus savant que lui et qu'ils sont concurrents ;

« 10° Que ça a été mal fait de faire mourir Servet.

« Elle fut condamnée, le 3 mars, à crier merci à Dieu et à la justice, et bannie avec ordre de partir dans les vingt-quatre heures, sous peine d'avoir la tête tranchée. »

Barni ne fut pas obligé de quitter Genève dans les vingt-quatre heures sous peine d'avoir la tête tranchée. Il est vrai qu'en 1864 Calvin était mort.

CHAPITRE XXVI

LA REVANCHE DE SERVET

Elle vint avec lenteur.

Les premiers ouvriers de cette œuvre de vérité et de justice furent le pasteur Michel de La Roche, l'érudit Henri de Alvœrden, le professeur Mosheim, l'abbé d'Artigny, et, surtout, Voltaire.

L'illustre champion des opprimés fit paraître dans le *Mercure de France* du mois de mai 1757 une lettre où il disait que Calvin, assassin véritable de Servet, « avait une âme atroce ».

Le mot fit scandale à Genève et occasionna des tracasseries à Voltaire : « Quelques cafards, raconte-t-il, s'irritèrent, ou feignirent de s'irriter. » Il y eut des écrits en vers et en prose pour ou contre Servet, pour ou contre Voltaire.

Un Genevois, nommé Rival, horloger de son métier et versificateur en ses heures de loisir, adressa, à cette occasion, une pièce de vers au philosophe pour lui reprocher aimablement, mais dans une intention où la pleutrerie apparaît plus que l'héroïsme, de compromettre

son « repos » et sa « sécurité » en défendant les persécutés :

Servet eut tort et fut un sot
D'oser, dans un siècle falot,
S'avouer antitrinitaire (1),
Et notre illustre atrabilaire
Eut tort d'employer le fagot
Pour réfuter son adversaire;
Et tout notre antique Sénat
D'avoir prêté son ministère
A ce dévot assassinat (2).
Quelle barbare inconséquence!
O malheureux siècle ignorant!
Nous osions abhorrer en France
Les horreurs de l'intolérance,
Lorsque d'un zèle intolérant
Nous faisions brûler un errant!
. . . . . .
Quant à vous, célèbre Voltaire,
Vous eûtes tort : c'est mon avis;
Vous vous plaisez en ce pays :
Fêtez le saint qu'on y révère!
Vous avez à satiété
Les biens où la raison aspire,
L'opulence, la liberté,
La paix qu'en cent lieux on désire,
Des droits à l'immortalité.
On a du goût, on vous admire;

(1) Dans une *Histoire littéraire de la Suisse romande*, un écrivain calviniste, M. Godet, citant les vers de Rival, en retranche tous ceux qui sont dirigés contre Calvin et son dévot assassinat. Présentée de cette sorte, la pièce demeure incompréhensible; mais la face du réformateur est sauve.

(2) Un autre écrivain suisse, M. Virgile Rossel, dans une érudite histoire littéraire de la Suisse romande, remplace le vers « A ce dévot assassinat » par celui-ci, qui se rencontre dans quelques éditions : « A ce dangereux coup d'État », ce qui n'a aucun sens.

Tronchin veille à votre santé,
Cela vaut bien, en vérité,
Qu'on immole à sa sûreté
Le plaisir de pincer sans rire.

Voltaire répondit à Rival par une pièce de vers intitulée *les Torts*, qui est un modèle de courage, de noblesse morale et d'esprit :

Non, je n'ai point tort d'oser dire
Ce que pensent les gens de bien;
Et le sage qui ne craint rien
A le beau droit de tout écrire.

J'ai, quarante ans, bravé l'empire
Des lâches tyrans des esprits;
Et, dans votre petit pays,
J'aurais grand tort de me dédire.

Je sais que, souvent, le malin
A caché sa queue et sa griffe
Sous la tiare d'un pontife
Et sous le manteau de Calvin.

Je n'ai point tort quand je déteste
Ces assassins religieux
Employant le fer et les feux
Pour servir le Père céleste.

Oui, jusqu'au dernier de mes jours (1)
Mon âme sera fière et tendre;
J'oserai gémir sur la cendre
Et des Servet et des du Bourg.

De cette horrible frénésie,
A la fin le temps est passé,

(1) Cette strophe ne se trouve pas dans la citation que M. Marc Monnier a faite, fort incorrectement d'ailleurs, de la poésie de Voltaire. Voir *Genève et ses poètes*, pp. 215, 216.

Le fanatisme est terrassé ;
Mais il reste l'hypocrisie.

Farceurs à manteaux étriqués,
Mauvaise musique d'église,
Mauvais vers et sermons croqués,
Ai-je tort si je vous méprise ?

Servet fut pour Voltaire une occasion nouvelle d'attaquer et Calvin et les « autres assassins religieux. » Sa prose, aussi mordante que ses vers, vint mettre à mal l'inquisiteur de Vienne. Dans une lettre adressée à l'abbé Du Vernet, et datée de Ferney, 16 avril 1765, Voltaire disait :

« Je fais mon compliment, monsieur l'abbé, aux habitants de la ville de Vienne de vous avoir confié leur collège. Les jeunes gens de cette ville auront fait un grand pas vers la sagesse, lorsqu'ils commenceront à rougir de l'atrocité de leurs ancêtres à l'égard du malheureux Servet. Il est très important de leur apprendre de bonne heure que ce médecin espagnol, moitié théologien et moitié philosophe, avant d'être cuit à petit feu dans Genève, avait déjà été condamné à être brûlé vif à Vienne, au milieu du marché aux cochons. Il faut encore que ces jeunes gens sachent que Servet était l'ami et le médecin de l'archevêque et du premier magistrat de cette ville ; ils devaient l'un et l'autre leur santé aux soins de Servet ; le fanatisme éteignit en eux tout sentiment d'amitié et de reconnaissance. Le prélat permit à son official, escorté d'un inquisiteur de la foi, de déclarer hérétique son médecin ; et le magistrat, escorté de quatre à cinq assesseurs aussi ignorants que lui, crut que pour plaire à Dieu et pour édifier les bonnes femmes du Dauphiné, il devait en conscience faire brûler son ami Servet, déclaré hérétique par un inquisiteur de la foi. »

Les premières pages d'histoire sincère et véritable, sans réticence et loyalement flétrissantes, publiées en France sur l'affaire Servet ont été écrites par Voltaire et se trouvent au chapitre CXXXIII du tome troisième de l'*Essai sur les mœurs*. Ce qu'on a écrit depuis sur ce sujet est plus minutieusement documenté, mais ne fait que confirmer les appréciations du philosophe de Ferney. Voltaire apparaît dans l'histoire de l'humanité comme le plus généreux et le plus perspicace, le plus ardent, le plus inlassable défenseur des droits violés, et aussi comme le vengeur des victimes immolées au Moloch théologique. Sa vigilante tendresse s'étend à toutes les victimes et ses brûlantes flétrissures atteignent tous les bourreaux. Il protège de sa pitié et glorifie de son éloquence les Calas et les Sirven, — des protestants ; Labarre, d'Estalonde, Douville de Maillefeu, — des catholiques ; et quand il s'agit d'un Espagnol, profondément chrétien, comme Michel Servet, il prend en main sa cause et plaide pour lui devant la postérité. Il ne demande pas aux victimes leur nationalité et leur culte ; il lui suffit de leurs souffrances. Toute injustice le regarde.

« Ce qui, écrit-il, augmente encore l'indignation contre Calvin et la pitié pour sa victime, c'est que Servet, dans ses ouvrages publiés, reconnaît nettement la divinité éternelle de Jésus-Christ... Lorsque Calvin vit son ennemi aux fers, il lui prodigua les injures et les mauvais traitements, ainsi que font les lâches quand ils sont maîtres. Cette barbarie, d'ailleurs, qui s'autorisait du nom de justice, pouvait être regardée comme une insulte aux droits des nations : un Espagnol qui passait par une ville étrangère était-il justiciable de cette ville pour avoir publié ses sentiments, sans avoir dogmatisé ni dans cette ville, ni dans aucun lieu de sa dépendance ? » La barbarie du procédé semble

plus infâme encore, si on remarque, comme le fait Voltaire, qu'elle s'accompagna d'une espèce de vol : « On dépouilla Servet — qu'on laissait manquer de vêtements et dévorer par la vermine — de quatre-vingt-dix-sept pièces d'or, d'une chaîne d'or et de six bagues... »

Le chapitre de l'*Essai sur les mœurs*, consacré à Calvin et à Servet, eut le don d'exaspérer certains calvinistes et de provoquer une controverse où l'on vit, à la grande surprise de beaucoup de gens, l'autorité genevoise, représentée par le syndic Calandrini, se prononcer contre Calvin et pour Servet. L'influence du philosophe de Ferney sur Genève fut, en cette circonstance, aussi religieuse, aussi civilisatrice que l'influence de Calvin avait été, jadis, barbare et inique.

Un pasteur, du nom de Jacob Vernet, un de ces représentants de l'imbécillité pédante et de l'hypocrisie arrogante qui sont quelquefois le produit de la mentalité calviniste, ayant désiré réfuter les assertions de Voltaire, demanda à voir, afin de les utiliser pour sa réfutation, les documents relatifs au procès de Michel Servet. Le syndic lui répondit par deux lettres qui appartiennent à notre histoire. Dans la première Calandrini exhortait le pasteur à se taire et à soigner sa précieuse santé : « Quoique vous puissiez vous promettre de vous-même sur ce sujet, le silence me paraîtrait préférable à tout ce qu'on pourrait en dire... Je vous fais d'autant plus volontiers cette prière, que rien ne me paraît plus convenable à votre santé, que d'écarter toute occupation de cette nature, qui ne peut qu'augmenter l'effervescence de sang qui occasionne la fâcheuse fièvre, dont je fais mille vœux que vous soyez bientôt délivré. »

Le fougueux pasteur ayant insisté, au risque d'augmenter la fâcheuse fièvre, pour qu'on mît sous ses

yeux les pièces du procès qui lui serviraient à confondre Voltaire, s'attira cette réplique qui mérite d'être reproduite en entier :

Monsieur et cher Cousin,

« Le Conseil se trouvant intéressé à ce que la procé-
« dure criminelle contre Servet ne soit point rendue publique, ne veut pas qu'elle soit communiquée à qui que ce soit, ni en tout ni en partie. Le caractère d'homme de lettres n'est pas propre à obtenir aucun privilège à cet égard. *La conduite de Calvin et du Conseil, connue par les Notes sur l'histoire de Genève, est telle que l'on veut que tout soit ensevely dans un profond oubly. Calvin n'est pas excusable ; Servet lui a mis la lumière devant les yeux sur la manière dont on devait se conduire à l'égard des hérétiques et ne lui a pas permis d'être dans le cas d'une ignorance invincible. M. de la Chapelle* l'a justifié comme il a pu d'avoir été l'instigateur du procès fait à Vienne contre Servet; *il a supposé pour cela un fait que nos registres devraient prouver et qu'ils ne prouveront pas. Vous croyez justifier par nos registres la dureté dont on a usé envers Servet dans sa prison, et vous trouveriez par ces mêmes registres que ces ordres favorables n'ont pas été exécutés. Et enfin, après l'événement, Calvin, au lieu de pleurer amèrement, soutient la thèse la plus insoutenable à un chrétien et avec des arguments indignes* d'un si grand homme, au jugement même de M. de la Chapelle. Servez-vous de la raison tirée de votre maladie pour vous dispenser *d'un ouvrage qui ne peut qu'être nuisible à la religion, à la réformation et à votre patrie, ou qui serait peu conforme à la vérité.* La petite raison que la réformation ne fût regardée comme la protectrice des antitrinitaires n'a pu faire fermer les yeux à Calvin aux grandes vérités de la religion chrétienne. Prenons garde que la

crainte qu'on ne nous regarde comme fauteurs de je ne sçais quoy ne nous fasse élever des questions qui ne nous conviennent pas. Je renvoye monsieur Vernet à lui-même pour prouver que les guerres de plume entre gens de lettres font du mal à tout ce qu'elles touchent; je lui recommande sa santé et vous prie de me croire, avec la plus parfaite considération et le plus entier dévouement, monsieur et très cher cousin,

« CALANDRINI. »

L'honnête syndic Calandrini connaissait le dossier Servet et avouait qu'il était accablant pour Calvin et les autorités genevoises. Malheureusement il estimait que crime caché est plus moral que crime avoué et se déclarait partisan de la très pleutre conspiration du silence. Ce procédé d'autruche est très en faveur dans le calvinisme. Parce qu'on ferme les yeux, on est convaincu que les autres ne voient pas. Déjà, à Genève, bien avant le syndic Calandrini, le secrétaire d'Etat Jean-Antoine Gautier, encore que zélé protestant, avait reconnu et inséré dans une histoire de Genève la vérité sur le crime de Calvin et du calvinisme ; mais il avait laissé son histoire à l'état de manuscrit.

On y lit :

« J'ai déjà insinué ci-devant que je ne pouvais pas passer sans quelque réflexion sur le jugement si extraordinaire de Michel Servet, qui fit tant de bruit dans le monde et si peu d'honneur à ceux qui en furent les auteurs.

« C'est une chose surprenante que, *je ne dis pas des chrétiens, mais des personnes qui ont quelque idée de l'équité, aient été capables de se porter à une extrémité si horrible que celle de condamner à mort un homme qui croyait de tout son cœur à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'âme!* Servet n'avait aucun doute sur la divinité de l'Ecriture Sainte. Tout son crime était d'en expliquer mal certains passages auxquels il ne donnait pas le même sens que Calvin et les autres docteurs réformés, parce qu'il ne croyait pas en conscience pouvoir le donner et que son esprit était fait d'une telle manière qu'il lui était impossible d'être dans d'autres sentiments. »

Ce que Gautier ne confiait qu'à ses manuscrits, ce que Calandrini priait Vernet de ne pas dire, ce que Rival conseillait à Voltaire de faire semblant d'ignorer, Voltaire le cria à l'humanité et le monde entendit sa voix. Il tua le silence et la couardise dévote. Il y aurait, à propos de ces attitudes franco-genevoises, à noter les différences de nature entre Voltaire et Rousseau. Ce dernier ne parvint jamais à se débarrasser d'un vieux levain de calvinisme. Persécuté, et persécuté à Genève où on brûlait ses livres, il garda, cependant, des instincts de persécuteur. Dans le *Contrat social* où il rend à Calvin le plus singulier des hommages (1), il réclame l'exil et la mort contre quiconque n'admettra pas « les dogmes de la religion civile, » ou « se conduira comme ne les croyant pas ». Ceci est du calvinisme et du plus affreux calvinisme. « Il y a, écrit Rousseau, en plein dix-huitième siècle, une profession de foi purement civile dont il appartient au souverain de fixer les articles, non pas précisément comme dogmes de religion, mais comme sentiments de sociabilité, sans lesquels il est impossible d'être bon citoyen, ni sujet fidèle. Sans pou-

(1) *Contrat social*, chapitre VII : « Ceux qui ne considèrent Calvin que comme théologien, connaissent mal l'étendue de son génie. La rédaction de nos sages édits à laquelle il eut beaucoup de part lui fait autant d'honneur que son *Institution*. Quelque révolution que le temps puisse amener dans notre culte, tant que l'amour de la patrie et de la liberté (!) ne sera pas éteint parmi nous, jamais la mémoire de ce grand homme ne cessera d'être en vénération. »

voir obliger personne à les croire, il peut bannir de l'Etat quiconque ne les croit pas, il peut le bannir non comme impie, mais comme insociable, comme incapable d'aimer sincèrement les lois, la justice et d'immoler au besoin sa vie à son devoir. Que si quelqu'un, après avoir reconnu publiquement ces mêmes dogmes, se conduit comme ne les croyant pas, qu'il soit puni de mort; il a commis le plus grand des crimes, il a menti devant les lois.

« Les dogmes de la religion civile doivent être simples, en petit nombre, énoncés avec précision, sans explications ni commentaires. L'existence de la divinité puissante, intelligente, bienfaisante et pourvoyante, la vie à venir, le bonheur des justes, le châtiment des méchants, la sainteté du contrat social et des lois : voilà les dogmes positifs. »

De telles lignes, — calvinistes par l'inspiration, — avaient une portée effroyable et contribuaient à introduire et à maintenir dans la Révolution française une politique d'abattoir. Elles faisaient dépendre les devoirs du citoyen de certaines opinions religieuses et transportaient du calvinisme théologique au calvinisme philosophique le privilège de l'intolérance. Robespierre — un Picard — s'inspirant de la théorie que Rousseau avait reçue de Calvin fit rendre par la Convention nationale le décret portant que « le peuple français reconnaît l'existence de l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme ». En conséquence, l'athéisme fut considéré comme antinational, regardé comme un moyen de conspiration contre la République et tenu pour un crime digne de mort. Robespierre, disciple ardent de Rousseau et par là même de Calvin, Robespierre qui n'avait cessé de dénoncer et de poursuivre les opinions matérialistes, qui les avait combattues chez Guadet, Vergniaud, Gensonné, Hébert et Danton,

imposa à la Convention nationale le terrible décret dont l'article XIII menaçait de la rigueur des lois quiconque troublerait l'exercice du culte par des prédications fanatiques ou des insinuations contre-révolutionnaires. C'était désigner et livrer au bourreau tous les adversaires du déisme de Jean-Jacques. Par le chemin du *Contrat social* la République revenait à l'intolérance calviniste qui avait immolé Servet. Nous avions donné Calvin à Genève — Genève nous le rendait sous la forme de Robespierre; après le bûcher, le couperet de la guillotine.

Le calvinisme pesa sur la Révolution française d'un poids déprimant.

Ce fait, qui a échappé à la plupart des historiens, est hors de doute.

Les sentiments de Voltaire à l'égard de Servet et de Calvin furent partagés au dix-neuvième siècle par tous les écrivains qui eurent le souci de la vérité. Nous en avons cité un grand nombre. Nommons de nouveau l'un des plus éloquents, Emile Saisset, qui, en 1848, fit paraître dans la *Revue des Deux Mondes* une étude superbe d'indignation morale et de probité intellectuelle.

Apostrophant Calvin, à propos de ses outrages à Servet et de ses mensonges diffamatoires, Emile Saisset écrivait ces paroles de flétrissure :

« ... Vous, Calvin, qui dénoncez un adversaire personnel à l'inquisition catholique, vous qui demandez la mort quand l'exil eût suffi, vous qui prêchez contre Servet absent et sous le poids d une sentence capitale, quand vous mettez le comble à tant de noirceurs en venant contester, contre l'évidence, la bonne foi de votre ennemi pour travestir et déshonorer ses derniers moments, VOUS N'APPARTENEZ POINT, NON, JE L'AFFIRME AU NOM DE MA FOI PROFONDE EN UN PRINCIPE ÉTERNEL DE BONTÉ

ET DE JUSTICE, VOUS N'APPARTENEZ POINT A L'ÉGLISE DE DIEU (1). »

Mentionnons aussi l'historien Galiffe, Renan, l'homme d'État James Fazy, le docteur anglais Wilis, le pasteur Charles Dardier, et par-dessus tous, le pasteur Henri Tollin.

Galiffe, qui consacra sa fortune à faire connaître la vérité historique et qui fut en butte, dans l'accomplissement de ce devoir, à d'odieuses vexations et à d'abjectes calomnies, Galiffe a montré par des documents ce que fut, en réalité, la domination de Calvin (2). Galiffe, qui était protestant et de vieille famille genevoise, fait justice des misérables sophismes invoqués par des panégyristes qui ressemblent plus à des valets de bourreau qu'à des historiens, pour atténuer la responsabilité du théologien de Noyon dans le meurtre de Servet et dans les nombreuses exécutions capitales qui eurent lieu sous son règne spirituel. « Il fallait, écrit Galiffe fils dans la notice qu'il a consacrée aux travaux de son courageux père, une foi singulièrement vivace dans le caractère *évangélique* des réformateurs français pour que cette foi résistât à la lecture des innombrables

(1) Emile Saisset, *Revue des Deux Mondes*, t. XXI, p. 846.

(2) « Il suffit de parcourir la correspondance latine et française de Calvin pour se convaincre que la vie de ses adversaires ne lui coûtait guère. Le pasteur Gaberel nous apprend, il est vrai, à propos des supplices par le feu, que c'était pour des motifs d'humanité que l'on prenait du bois vert qui avait la propriété d'asphyxier le patient avant qu'il eût senti la flamme; argument fort contestable et qui accuse chez celui qui le produit une complète ignorance du système pénal de l'époque. Ce n'était certes pas pour des motifs d'humanité que, lors des décapitations, les têtes étaient clouées au gibet, les corps roués, rompus, écartelés, traînés à la voirie, pendus au gibet. Il reste acquis à l'histoire que, durant cette époque de *régénération*, les échafauds et les instruments de torture furent plus actifs que sous les règnes réunis des évêques les plus détestés. » Galiffe fils, p. 84.

procès criminels qui, à l'aide du bourreau, contribuèrent au triomphe momentané de leur système religieux et politique. Nous ne conseillons pas aux fidèles qui se font un devoir de garder leurs illusions à tout prix, d'en tenter l'expérience.

« On a beau répéter qu'il ne faut pas juger un siècle par un autre, ou le passé par le présent. Cela peut être vrai pour les coutumes, les formes extérieures, en un mot pour la partie la plus superficielle des mœurs ; et même alors, n'est-il pas évident, pour le sujet qui nous occupe, que cette justification, tirée de ce qu'on est convenu d'appeler *l'esprit du temps* pour excuser la cruelle sévérité *des juges*, doit atténuer dans la même proportion les torts des prétendus *coupables?* Au point de vue de la saine morale, les hommes sont et seront ce qu'ils ont toujours été. Le philosophe et l'historien leur appliqueront éternellement les mêmes règles du bien et du mal, laissant au fanatisme de secte ou de parti le soin de fausser le poids et d'altérer les mesures au gré de son intérêt particulier. Il faut, en effet, tout l'aveuglement du fanatisme le plus épais pour ne pas voir que les bûchers et les échafauds étaient les armes de l'erreur, et non celles de la persuasion ; et c'est bien un sophisme digne d'une pareille cause que de se prévaloir par-dessus le marché de la prétendue impartialité qui aurait présidé, chez nous, à ces pieux supplices...

« Qu'est-ce que cette prétendue « horreur de l'hérésie » érigée en vertu chez ceux qui, aux yeux des trois quarts de la chrétienté, étaient eux-mêmes les hérétiques par excellence ?

« On a soin d'ajouter « que les Réformateurs ne pouvaient déployer assez de rigueur pour purifier de toutes façons l'*ancienne* Genève » que l'on se complaît naturellement à représenter comme une seconde Sodome ; et quand cela ? au moment où ses enfants venaient de

conquérir son indépendance, après une lutte qui, pour la durée, pour les difficultés vaincues, le patriotisme déployé et la beauté des caractères, peut être comparée à tout ce que l'histoire offre de plus grand dans ce genre !... De pareilles assertions, si elles n'étaient absurdes avant tout, ne pourraient que dégrader et ceux qui les emploient et la cause qu'ils prétendent servir. »

Quant à l'argumentation si extraordinaire et si audacieusement reproduite que le calvinisme fondait la liberté par ses principes en la détruisant par ses actes, et préludait de cette sorte à l'avènement des gouvernements démocratiques, elle se heurte, non seulement au bon sens, mais aux déclarations que nous avons reproduites de Calvin, de Théodore de Bèze et de tous leurs disciples.

Un des chefs de la Révolution populaire, accomplie à Genève en 1846, James Fazy a très nettement vu et très nettement déclaré que lorsque les Genevois, en mai 1539, se soulevèrent contre Calvin et Farel, « c'était la démocratié qui se défendait contre le fanatisme autocratique ».

La théocratie calviniste, dont ces deux huguenots français étaient les inventeurs et les apôtres, ne pouvait aboutir en effet qu'à un gouvernement de prêtres ou de pasteurs, c'est-à-dire à la plus humiliante et à la plus inquisitoriale des tyrannies, à celle où la méchanceté, et souvent la dépravation, se masque d'hypocrisie pieuse. C'est ce qui arriva à Genève. Aucun peuple, dans l'histoire, n'a subi une domination plus inique et plus tracassière que celle que Calvin et ses collègues firent peser sur la petite cité genevoise.

Les protestations de Galiffe, de Fazy, de Barni, des pasteurs libéraux, des unitaires américains en faveur de Servet et contre la théologie homicide de Calvin,

n'eurent pas toute la rapide influence désirable ; cependant, peu à peu, elles agirent sur l'opinion. On se persuada que le libéralisme religieux de Servet était moralement supérieur au dogmatisme intolérant de son persécuteur. L'histoire de Genève, impartialement étudiée, montrerait même que tous les progrès accomplis dans cette ville ont été une réaction contre le calvinisme et une défaite pour le calvinisme.

Dès 1567 Simon Simoni proteste contre l'idolâtrie calviniste : « Nous sommes, écrit-il, membres du Christ et non d'un Calvin. » Contre l'orthodoxie sèche, méticuleuse, scolastique et sans pitié du Picard et de ses premiers disciples, contre la dure tyrannie des confessions de foi, se dresse, à Genève, toute une école semi-libérale qui aboutit à l'indépendance dogmatique des Chenevières, des Oltramare, des Chastel, des Scherer et des Congnard. Nous avons vu comment, dans le monde laïque, le syndic Calandrini jugeait Calvin.

« Que fût devenue, demande, avec prétention à l'ironie, le calvinisant Philippe Godet, que fût devenue la Genève réformée, livrée aux Servet et aux Castellion ? » Elle fût devenue ce qu'elle pourrait être aujourd'hui. Elle aurait été, de meilleure heure, par évolution et sans troubles, une cité de démocratie, de libre pensée, d'art aimable et de littérature attrayante, d'humaine cordialité. La merveille de son cadre assurait à toujours sa prospérité.

C'est une monstrueuse sottise de croire et de dire qu'il a fallu à Genève le bûcher de Champel, l'exil de Castellion, les souffrances et le sang des libertins proscrits, égorgés, coupés en morceaux, l'inquisition pastorale, l'odieuse tracasserie d'une législation antihumaine, l'ennui prodigieux d'innombrables sermons, l'assommant fatras de milliers de livres théologiques pour qu'elle conquît et gardât dans le monde une place de

« grande petite ville », ainsi que s'exprime Victor Cherbuliez.

Mais, dit-on, elle a dû au Français Calvin de devenir « la Rome protestante ». Beau titre, en vérité, et que les insulteurs, dans le passé, de la « Rome des papes », alliés quand l'intérêt les y oblige aux ultramontains, ont bonne grâce à invoquer ! Titre ridicule, dans le présent, qui ne répond à rien, qui est odieux à un grand nombre de Genevois, et ne saurait plaire qu'à une ignorante vanité, ou à une arrogante infatuation, burlesquement démodée !

Presque tout le monde, à l'heure actuelle, est dans ce sentiment. Le bandeau est tombé enfin de tous les yeux. C'est pourquoi la popularité de Servet et l'impopularité de Calvin, son meurtrier, sont devenues telles que, lorsque, récemment, quelques financiers et une coterie de théologiens attardés imaginèrent de vouloir glorifier le « Réformateur » à l'occasion du quatrième centenaire de sa naissance, c'est-à-dire en 1909, on s'aperçut que ce projet, réalisable, peut-être, par la puissance de l'argent, était d'une absolue impossibilité morale, si on ne lui donnait, pour préface et pour passeport, une sorte d'amende honorable à Michel Servet.

Quelle revanche pour le martyr de Champel ! Quelle humiliation pour son bourreau : il avait besoin de Servet pour obtenir un monument à Genève ! Mais comment s'y prendre, afin de réduire au silence les amis du martyr, tout en donnant joie aux amis du persécuteur ?

Servet étant né en 1511, il était impossible d'attendre jusqu'à 1911 pour regretter officiellement son supplice, puisqu'on voulait apothéoser son meurtrier en 1909.

Que faire ? Avouer publiquement qu'on ne se souvenait de Servet qu'au profit de Calvin ? C'était vrai, mais

risqué. Il n'y avait, d'ailleurs, pas de temps à perdre. Cinq ans, au bas mot, étaient indispensables pour réunir le demi-million nécessaire à l'exécution du monument « grandiose » rêvé par les calvinistes, et pour Calvin.

On se hâta donc de ramasser les sept mille francs qu'il fallait pour l'achat d'une pierre tombale et d'une grille destinées à la mémoire de Servet. Et, sans se préoccuper autrement de l'à-propos d'une date, on installa, en 1903, la grille et la pierre sous le titre pompeux de monument expiatoire. Ayant à choisir entre plusieurs emplacements (car on ne sait pas avec une entière exactitude où fut allumé le bûcher de Champel), on se décida pour un sentier où ne passe presque personne.

Grâce à cette grille et à cette pierre, placées loin de la ville et dans la solitude, Calvin aurait sa glorification, vraiment monumentale, elle, le jour anniversaire de sa naissance, et cette apothéose d'un homme, déguisée sous l'étiquette de monument de la Réformation, s'étalerait en plein centre de Genève. Mauvais calcul, du reste, car plus grand sera le faste du monument calviniste, plus on pensera au pauvre Servet.

La difficulté fut, pour les âmes pieuses, d'imaginer une cérémonie permettant de mentionner le nom de la victime tout en célébrant son meurtrier. Il fallait une inscription sur la pierre tombale. Laquelle ? Plusieurs furent proposées. On ne s'entendait guère. Impatienté, quelqu'un, protestant zélé et notoire, M. Seippel, proposa celle-ci : « Calvin a brûlé Servet, il a bien fait ! » On trouva mieux. On trouva l'inscription suivante :

LE 27 OCTOBRE 1553,
MOURUT SUR LE BUCHER
A CHAMPEL
MICHEL SERVET
DE VILLENEUVE D'ARAGON,
NÉ LE 29 SEPTEMBRE 1511.
FILS
RESPECTUEUX ET RECONNAISSANTS
DE CALVIN
NOTRE GRAND RÉFORMATEUR
MAIS CONDAMNANT UNE ERREUR
QUI FUT CELLE DE SON SIÈCLE
ET FERMEMENT ATTACHÉS
A LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE
SELON LES PRINCIPES DE LA RÉFORMATION
ET DE L'ÉVANGILE
NOUS AVONS ÉLEVÉ CE MONUMENT EXPIATOIRE
LE 27 OCTOBRE 1903.

Devant cette manifestation il n'y eut qu'un cri dans la presse libérale. *La Gazette de Lausanne* publia : « On a élevé un monument à Servet en l'honneur de Calvin. » Le mot fit fortune.

Sans doute on avait inscrit le nom du martyr sur la pierre ; on avait donné la date de sa naissance et indiqué l'endroit où il était né, — probablement pour empêcher qu'on ne le confondit avec d'autres victimes du calvinisme. On avait même affirmé qu'il était mort sur le bûcher, — ce qui était exact.

Cela fait, vite, on avait couru à l'apologie du Picard.

Calvin était « grand ».

Il avait des fils et ces fils, doués d'un tact délicat et du don exquis de l'à-propos, ayant évoqué le souvenir de la victime, se proclamaient « les fils respectueux et reconnaissants » du bourreau !

Certes, ils n'applaudissaient pas au crime du 27 octobre 1553 ; ils l'appelaient « une erreur », et pour qu'on ne pensât point que Calvin dût en porter la responsabilité, ils affirmaient que cette « erreur fut celle de son siècle ».

Évidemment les auteurs de cette mémorable inscription avaient pour but d'encourager les admirateurs de Torquemada à élever à leur grand homme « un monument » semblable au monument de Champel. Rien, en effet, n'est plus facile. Voyez plutôt :

LE 23 SEPTEMBRE 1453
MOURURENT SUR LE BUCHER A MADRID
BARTHOLOMÉ GALLONDO ET ARCOLA GALIANO
DE VILLENEUVE EN ARAGON
FILS
RESPECTUEUX ET RECONNAISSANTS
DE TORQUEMADA
NOTRE GRAND INQUISITEUR,
MAIS CONDAMNANT UNE ERREUR
QUI FUT CELLE DE SON SIÈCLE
ET FERMEMENT ATTACHÉS A LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE,
SELON LES PRINCIPES DE L'ÉGLISE
NOUS AVONS ÉLEVÉ
CE MONUMENT EXPIATOIRE
LE 23 SEPTEMBRE 1453.

Il est quelquefois dangereux d'être ou de se croire trop habile. On manque le but et des protestations surgissent.

Aux récentes fêtes de Vienne en l'honneur de Servet, un éminent professeur à la faculté des lettres de Lyon, maire de cette ville, M. Hériot, fit entendre ces paroles de loyauté indignée :

« Le bûcher de Servet déshonore à jamais Calvin ; c'est ici qu'une âme honnête ne saurait admettre ni réserve ni réticence. Nos amis genevois ont élevé un monument expiatoire à Servet ; mais ils n'ont pas voulu renier Calvin ; et le monument qu'ils ont élevé à la victime atteste aussi leur *respect* et leur *reconnaissance* pour le bourreau. Les rationalistes ne sauraient s'accommoder de cette façon de faire. Qu'on ne dise pas que c'est le siècle qui est coupable ; il y eut des hommes à Bâle pour trouver cette mort odieuse ; Sébastien Castellion protesta. »

Servet a droit, dans Genève, à une réparation plus complète et moins équivoque que celle où l'on glorifie, à côté de son nom, « le grand Réformateur » qui le fit mettre à mort !

Une revanche d'une autre sorte, loyalement glorieuse, celle-là, est venue à Servet. Les doctrines religieuses pour lesquelles il est mort martyr ont triomphé et triomphent dans le monde protestant tout entier.

Tandis que l'édifice théologique calviniste est en ruines, effondré dans le sang ou rejeté dans la poussière, le servetisme est admis chez tous les huguenots.

Calvin était trinitaire : il n'y a plus, même à Genève, un seul trinitaire, selon l'esprit et la dialectique calviniste. L'antitrinitarisme coule à pleins bords.

Calvin croyait à la prédestination absolue ; il professait la doctrine d'après laquelle Dieu avait créé et créait chaque jour des milliers d'êtres sensibles qu'il

vouait à d'éternels tourments. « Quant au petit nombre de ceux qu'il sauvait, ce n'était point par un sentiment d'amour pour eux, mais pour faire éclater en eux sa miséricorde, comme il faisait éclater dans les autres sa sainteté et sa justice. Toutes ses dispensations à l'égard des hommes avaient sa gloire pour unique objet. Le Dieu de Calvin n'était le père d'aucun des individus de la race humaine : il était le bourreau du plus grand nombre, l'égoïste et partial sauveur de quelques-uns (1). »

Servet s'était élevé contre cette doctrine d'impiété dévote et de tortionnaire céleste. Le monde protestant a fait écho à Servet ; l'illustre pasteur américain Channing a flétri avec véhémence la doctrine calviniste, qu'il appelle une *vulgaire et effroyable théologie :*

« Je sais, écrit-il, que le calvinisme est embrassé par beaucoup d'hommes excellents ; mais je sais aussi que sur quelques cœurs il a les plus tristes effets, qu'il étend sur eux d'impénétrables ténèbres, qu'il donne naissance à un esprit de servitude et de crainte, qu'il refroidit les meilleures affections, qu'il arrête les plus vertueux efforts, qu'il ébranle quelquefois le siège de la raison. Sur les esprits impressionnables l'influence de ce système est toujours à redouter. Si l'on y croyait, on y trouverait des motifs d'un découragement qui irait jusqu'à la démence.

« Si moi et tous mes amis bien-aimés, et toute ma race, nous sommes sortis des mains du Créateur totalement dépravés, irrésistiblement entraînés vers le mal et détestant le bien ; si une partie seulement du genre humain peut se sauver de ce misérable état, et que le reste soit condamné par l'être qui nous donna une

(1) *Le Christianisme dans l'âge moderne*, par E. Chastel, pasteur, professeur à la faculté de théologie de Genève, pp. 131-132.

nature perverse et dépravée à des tourments sans fin et à des flammes éternelles, alors, je pense qu'il ne reste plus qu'à se lamenter dans l'angoisse du cœur; l'existence est une malédiction, et je n'ose dire ce qu'est le Créateur. »

Calvin avait professé qu'il faut opprimer la pensée, emprisonner, bannir, torturer, écarteler ceux qui attaquent nos croyances. Il avait écrit cette parole, l'une des plus monstrueuses que le monde ait entendues, que le croyant en Dieu « DOIT METTRE EN OUBLI TOUTE HUMANITÉ, quand il est question de combattre pour la gloire divine »; Servet avait défendu la tolérance et proclamé cette maxime dont le libéralisme ne saurait être dépassé : « Si l'intention est bonne, le fait doit être réputé bon. »

Calvin avait fait de la religion un intellectualisme orgueilleux, maussade et persécuteur; Servet avait dit que le christianisme devait être « une vie », dont l'inspirateur et le modèle serait Jésus.

Tout ce que la Réforme a de répulsif, d'irritant, de tyrannique est en Calvin.

Tout ce que la Réforme du seizième siècle pouvait avoir de transitoirement durable est en Servet.

Et c'est tout cela que Calvin a livré au bûcher de Champel.

INDEX DES NOMS CITÉS

A

Abélard, 284.
Alciat (Jean-Paul), 41, 264, 291.
Alembert (d'), 199.
Alvœrden (Henri d'), 203.
Amaubry (Th.), 281.
Ambroise (saint), 168.
Ambronsin (Guigues), 122.
Ameaux (Pierre), 132, 156.
Andernachus, 54.
Angelic de Fiésole, 26.
Antoine (Mathieu), 265.
Auville (d'), 35.
Argilières (Antoine d'), 265.
Aristote, 73.
Arius, 198.
Arneys (Antoine), 87, 90, 96-106, 111, 130.
Arnollet, voir Arnoullet.
Arnoullet (Balthazar), 37, 77, 78, 89, 91, 93, 94, 101, 111, 112, 120, 221-223.
Artigny (abbé d'), 52, 96, 118, 119, 293.
Arzélier (Louis), 91, 92, 113.
Athanase, 168, 198.
Augustin (saint), 168.
Auteur de l'*Histoire de Genève racontée aux jeunes Genevois*, 105.
Avicenne, 44.
Averroès, 43, 44, 45.

B

Balzac (Honoré de), 161.
Barni (Jules), 130, 182, 215, 227, 244, 258, 284-292, 306.
Basset (Michel), 122.
Baudoin, 177.
Baum, 15, 126.
Bayle, 282.
Bérodi (François), 122.
Berthelier (François-Daniel). 132, 183, 243, 263.
Berthelier (Philibert fils), 128, 155-150, 183, 230-232, 263.
Berthelier (Philibert père), 133.
Bèze (Théodore de), 4, 41, 52, 53. 125, 262, 269, 274-276. 278, 282, 306.
Bientenu (Paul), 146.
Blanc (Louis), 286.
Blandrata (Georges), 41, 72, 177, 264, 291.
Blondel (Jacques), 146.
Boétie (La), 37.
Bois (Guillaume du), 132, 265.
Bolsec (Jérôme), 128, 141, 142, 177. 216, 239, 278.
Bonin (Antoine), 113.
Bonivart, 145, 157-160.
Bonna (Philibert), 146.
Bonnet (Jules), 229.
Borna, 246.
Bossuet, 15-17, 60, 81, 103, 172-175. 281-283.
Bourg (Anne du), 295.
Bruno (Jordano), 284.
Buatien (Benoît), 90-92.
Bucer (Martin), 3, 10, 18, 19, 25, 176. 199, 203, 204, 209, 283.
Budé (Marguerite de), 87.
Buisson (Ferdinand), 105, 259.
Bullinger, 4, 19, 125, 150, 237, 241 264.
Bungener, 109, 110, 124, 125, 154, 215, 229, 242, 246, 286, 287, 290.

Burnat (Eugène), 30.
Buss (Conrad), 18, 19.

C

Calandrini, 298-300, 301, 307.
Calas, 297.
Calvin (Antoine), 182, 189.
Calvin (Jean), *passim*.
Campanella, 284.
Candolle (Alphonse de), 266.
Cany (Mme de), 141.
Capiton, 18, 19, 25, 199, 203, 204, 209, 212, 219.
Carlstadt, 15, 16.
Caroli, 177.
Castellion, 110, 127, 128, 176, 200. 235, 264-278, 280, 281, 289, 307, 312.
Cathelan, 177.
Caturse, 9.
Cellarius, 264.
Celsi (Minus), 264.
Cesserius, 18, 22.
Champier (Symphorin), 37, 43, 44, 115.
Champs (Sermet des), 122.
Channing, 27, 313, 314.
Chapelle (de la), 299.
Charles-Quint, 10.
Charras (colonel), 289.
Chastel (Etienne), 104, 290, 307, 313,
Chènevières, 290, 307.
Cherbuliez (Victor), 308.
Chereau (Dr), 50, 69.
Chevant (Jean), 266.
Chorier, 118
Christian de Wurtemberg, 271.
Chrysostome, 168.
Cigogne, 157-160.
Clément VII, 10.
Colani, 27, 59.
Colenso, 27.
Colinaeus, 44.
Colladon (Germain), 78, 182, 184, 185, 189, 239.
Collinet, 264.
Colomb (Christophe), 6.
Colombo (Renaldo), 72, 73.
Comparet (frères), 149.
Constantin le Grand, 198, 211, 218.
Conte, 146.
Cop (Robert), 156-160,
Copa (Catherine), 291.
Copernic, 75.
Coquerel, 27.
Cordier (Mathurin), 266.
Corne, 246.
Cossenis, 203.
Cougnard, 27, 307.
Crespin (J.), 259.
Crest (Amblarde du, veuve Berthelier), 183.
Cunitz, 15, 126.
Curione, 72.

D

Danton, 286, 302.
Dardier (Charles), 72, 104, 304.
Dennery, 155.
Desmoulins (Camille), 286.
Diderot, 199.
Dolet (Etienne), 36-39, 217.
Dominique (saint), 8.
Douen, 104, 283.
Douville de Maillefeu, 297.
Drelincourt, 281.
Dubois (Jean), 120.
Dufour (Théophile), 289.
Dumas (père), 155.

E

Epiphaneus, 209.
Espeville (Charles d') (pseudonyme de Calvin), 63.
Estalonde (d'), 297.
Euripide, 245.

F

Falais (de), 134, 137, 277.
Farel (Guillaume), 4, 64, 96, 131, 142, 149, 150, 162, 228, 238, 240, 244, 245-248, 253-255, 257, 586, 306.
Fazy (James), 304, 306.
Fernel, 54, 220.
Finetus (Simon), 8.
Flourens, 73, 74.
Fonceiet (Bastien), 146.
Fontaine (Nicolas de la), 78, 164, 165-168, 177, 178, 180, 189, 192, 193.
Foulques, 9.
Fouquier (Henri), 289.
Fouquier-Tinville, 161.
Fournier (Marc), 126, 154-160.
Frellon (Jehan), 61. 62, 65, 117.
Freneau (Pierre), 271.
Froment, 131.
Fuchs (Léonard), 43, 44.
Fussinus, 115.

G

Gaberel, 86, 104, 126, 304.
Galiano (Arcola), 311.
Galien, 44, 45, 46, 71, 73, 115.
Galiffe (fils), 304.
Galiffe (père), 131, 183, 291, 304-306.
Galilée, 284.
Gallas, 143.
Galliti, 281.
Gallo (Nicolas), 41.
Gallondo (Bartholomé), 311.
Garignan (Hippolyte de), 41.
Gast (imprimeur), 264.
Gauthier, 103, 126, 133.
Gensonné, 302.
Gentilis (Valentiu), 41, 177, 258, 264, 282.
Gerbet (Nicolas), 19.
Gibbons, 33.
Giraldus, 277.
Godet (Philippe), 294, 307.
Gontier (Jean-Antoine), 300.
Govéa, 217.
Gratorali, 264.
Gruet (Jacques), 133-135, 138, 139, 161.
Gribaldi (Mathieu), 72, 177, 236, 242, 263, 264, 291.
Grollier (Jean), 37.
Grynœus, 4.
Grypheus (Sébastien), 36.
Guadet, 302.
Guéroult (Guillaume), 94, 101, 177, 223.
Gueymonat, 84.
Guille (correcteur), 205, 221, 222.
Guilerius, 54.
Gunther, 45, 46, 220.

H

Haag (frères), 106, 175-177.
Halesius (Alexandre), 4.
Harvey, 35, 71, 75.
Haussehein, voir OEcolampade.
Hébert, 302.
Henry (pasteur), 81, 283.
Hériot, 36, 97, 184, 245, 258, 312.
Herron, 80.
Hornung (Joseph), 61.
Hôpital (chancelier de L'), 37.
Hugo a Porta, 36, 59.
Humbert, 133.
Humboldt (Alexandre de), 35.
Hypatie, 284.

I

Irenus, 209.

J

Joris (David), 264.
Jurieu (pasteur), 283.
Justin (martyr), 194.
Justinien, 9, 213, 220.

L

Labarre (chevalier de), 297.
Lacordaire, 8.
Lamarche (H.), 132.
Linck, 12.
Llorente, 6.
Luther, 10, 11, 12, 13, 14, 15-17, 39, 74, 80, 81, 109, 171, 172-175, 219, 224, 260, 282, 283.
Lyncart (Alphonse), 264.

M

Maigret (Aymé), 264.
Maistre (Joseph de), 149.
Mar (Henri de la), 264.
Mariana, 6.
Marot (Clément), 145, 283.
Martin (Henri), 95, 263.
Mathieu-Philippe, 155-160.
Maugiron (de), 91, 93, 94, 112, 118, 190-192.
Mélanchthon 4, 10, 11, 26, 32, 47, 101, 168, 184, 185, 210, 219, 262, 282, 283.
Merrin (Pierre), 120, 121.
Michelet, 40, 46, 75, 76, 79, 138, 175, 289.
Mignet, 41, 42, 171.
Mollien, 146.
Monnier (Marc), 147, 148, 295.
Moutaigne, 277.
Montesquieu, 9, 199.
Mosheim, 57, 254, 293.
Murr (Gottlieb von), 78.
Musculus, 4.

N

Nettesheim (Agrippa de), 217.
Nietzsche (Friedrich), 45.
Nourry (Claude), 37.

O

Ochino (Bernardino), 264.
OEcolampade, 3. 11, 15, 18, 19-21, 25, 101, 184, 185, 199, 203, 204, 209, 210, 212, 219, 283.

Oltramare (pasteur), 307.
Ory (Mathieu), 92, 113.
Ory (Pierre), 90, 92, 96, 99, 111, 113.
Osiander, 177.

P

Pagnini (Sanctis), 58, 187.
Papillon (Claude), 170.
Parmentier (Michel), 37.
Pau (du), 238.
Paul III, 16.
Paulmier (Pierre), 46, 54, 57, 86, 94, 113, 118, 121.
Pécolat, 155-160.
Perriers (des), 217.
Perrin (Amédée), 128, 138, 154, 242, 243, 263.
Perrin (Benoit), 113, 117.
Peyrolier, 92.
Philippe II, 9.
Philon, 171.
Platon, 38.
Picard (André), 133
Pierre (Martyr), 4.
Pighius, 177.
Pin (Elies du), 176.
Pirchheymer, 35.
Poupin (Abel), 65, 77, 189, 206, 221.
Ptolémée, 35, 115, 166.
Puaux, 283.

Q

Quinet (Edgar), 289
Quintana Jean de), 10, 11, 114.

R

Rabelais, 9, 36, 38, 40, 156, 217.
Ramus (Pierre), 284.
Reclus (Elisée), 5, 35.
Renan (Ernest), 42, 59, 289, 304.
Renard (Pierre), 146.
Renato (Camille), 264.
Reuss, 15, 126.
Revès, 5, 6.
Reville, 27.
Rhégius (Urbain), 4.
Richet (Charles), 73.
Rigot (Claude), 54.
Rilliet, (Albert) voir Rilliet de Candolle.
Rilliet (de Candolle), 55, 66, 83, 105, 124, 126, 135, 136, 152, 153, 178, 182, 185, 186, 195, 197, 201, 214, 216, 229, 241.
Ritter (Charles), 35.
Rival, 293-295, 301.
Rivoire (famille), 54.
Robespierre, 140, 161, 286, 302, 303.
Roche (Michel de la), 124, 242, 293.
Roget (Amédée), 104, 128, 132, 134, 149, 150, 164.
Roset (Michel), 138, 281.
Rossel (Virgile), 294.
Rousseau, 161, 175, 301-303.
Rovilius, 44.
Ruel (Jean), 38.
Ruso (Conrad), 203.

S

Sabellius, 171.
Saconay, 177.
Sainte-Beuve, 172.
Saisset (Emile), 86, 97, 126, 258, 289, 303.
Sarazin, 142.
Saunier, 167.
Savigné (E.-J.), 54.
Scherer, 27, 59.
Schleiermacher, 27.
Seippel, 309.
Sembien, 283.
Sénèque, 53.
Servet (Michel), *passim*.
Setzer, voir Cesserius.
Shakespeare, 47.
Silvius (Jacques), 38, 54.
Simon (Jules), 289.
Simoni (Simon), 307.
Sirven, 297.
Socin (Lélio), 27, 29, 30, 41, 60, 264.
Socrate, 284.
Sollier, 196.
Spon (Jacques), 280.
Straton (Thomas de), 120.
Stachelin, 74.
Stoecker, 202.
Sulzer, 238.
Sylvius (Jacques), 220.

T

Tayant, 143.
Teissier (Antoine), 142.
Tissot (Pierre), 164.
Tollin (Henri), 5, 57, 71, 72, 104.
Torquemada, 3, 140, 278, 311.
Tour (Antoine de la), 92, 113.
Tournon (cardinal de), 90, 92, 95, 103, 110-112, 120.

Toussaint (Pierre), 177.
Trechsel (pasteur), 126.
Trechsel (Gaspard), 35, 36, 43.
Trolliet (Jean), 128.
Tronchin, 295.
Trye (Guillaume de), 87-90, 92, 96-106, 111, 113, 116, 117, 120, 130, 166.
Turner (professeur), 78.

V

Vacherot, 289.
Valayre (G. de), 97.
Valgrisius, 44.
Vandel, 128, 155-160.
Vanini, 284.
Vasco de Gama, 7.
Verger (Mlle du), 266.
Vergerio, 264.
Vernet (abbé du), 296.
Vernet (Jacob), 298, 301.
Vergniaud, 302.
Vésale (André), 45, 46, 71, 73, 75.
Villars (de), 90, 92.
Viret, 4, 61, 64, 65, 77, 81, 131, 134, 167, 221, 231.
Vogt (Carl), 5.
Voltaire, 199, 290, 293-301.

W

Westphal, 173, 176.
Wilis, 304.
Wolmar (Melchior), 176.
Wyss (Hans), 265.

Z

Zanchi, 4,
Zébédée (pasteur), 241, 263.
Zwingle, 3. 12, 14, 19, 20, 25, 171, 283.

TABLE DES CHAPITRES

I. Naissance de Michel Servet. — Ses premières années. — Son éducation 1

II. Michel Servet à Toulouse. — Les hérésies luthériennes. — La vie d'étudiant. — Première rencontre avec la Bible. — Excursion en Italie. 8

III. Polémiques avec les réformés. — Œcolampade, Capiton et Bucer 13

IV. Les idées religieuses de Michel Servet 24

V. Michel Servet à Lyon. — Il entre comme correcteur d'imprimerie chez le libraire Trechsel. — Il publie en l'annotant la géographie de Ptolémée. — Comment Élisée Reclus apprécie les travaux de Servet . 34

VI. Michel Servet médecin 43

VII. Michel Servet médecin à Charlieu 51

VIII. Michel Servet à Vienne 58

IX. Découverte de la circulation du sang. 68

X. La restitution du christianisme 77

XI. Servet dénoncé par Calvin. 86

XII. Les lettres livrées 96

XIII. Emprisonnement et évasion. 111

XIV. Michel Servet à Genève 123

XV. Le parti des Libertins 131

XVI. Arrestation de Servet. 152

XVII. Le procès. 163
XVIII. Nouveaux interrogatoires 179
XIX. Les iniquités d'un procès théologique 197
XX. Calvin diffamateur 216
XXI. Nouveaux tourments. — Les quatorze accusateurs sacrés. 230
XXII. Les églises consultées. 237
XXIII. Le martyre 244
XXIV. Autour d'un bûcher 257
XXV. La légende de Servet. 280
XXVI. La revanche de Servet 293

INDEX DES NOMS CITÉS 315

ÉMILE COLIN ET Cie — IMPRIMERIE DE LAGNY

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

JULES MICHELET

ŒUVRES COMPLÈTES

Édition définitive en 40 volumes. Format in-8° cavalier, sur papier de luxe.

Histoire de France (Moyen age)	6 vol.
— — (Renaissance)	1 vol.
— — (Réforme)	1 vol.
— — (Guerres de religion)	1 vol.
— — (Henri IV)	1 vol.
— — (Richelieu)	1 vol.
— — (Louis XIV)	2 vol.
— — (La Régence)	1 vol.
— — (Louis XV)	1 vol.
— — (Louis XV et Louis XVI)	1 vol.
— — (La Révolution)	7 vol.
— — (XIX^e^ siècle)	3 vol.
L'Oiseau. — La Mer	1 vol.
Vico	1 vol.
Histoire romaine	1 vol.
Mémoires de Luther	1 vol.
Le Peuple. — Nos Fils	1 vol.
Le Prêtre. — Les Jésuites	1 vol.
La Montagne. — L'Insecte	1 vol.
L'Amour. — La Femme	1 vol.
Précis d'Histoire moderne. — Introduction à l'Histoire universelle	1 vol.
La Bible de l'Humanité. — Une Année du Collège de France (1848)	1 vol.
Les Légendes du Nord. — La Sorcière	1 vol.
Les Origines du Droit. — La France devant l'Europe	1 vol.
Les Femmes de la Révolution. — Les Soldats de la Révolution	1 vol.
Lettres inédites adressées à M^lle^ Mialaret (M^me^ Michelet)	1 vol.

PRIX DE CHAQUE VOLUME : 7 FR. 50

532. — Paris. — Imp. Hemmerlé et Cie. — 8-07.

'IMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
on the date indicated below, or at the
of borrowing
COLUMBIA UNIVERSITY
0032217846
93189 Se69
DEC 1 1932